



RAPPORT

sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2011/2012

pour le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR)
élaboré sous présidence lorraine du CESGR



Groß / Grande

REGION

COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL
WIRTSCHAFTS- UND SOZIALAUSSCHUSS

SAARLAND | LORRAINE | LUXEMBOURG | RHEINLAND-PFALZ | RÉGION WALLONNE |
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE | DEUTSCHSPRACHIGE GEMEINSCHAFT BELGIENS



SCHRIFTENREIHE DER REGIONALKOMMISSION SAARLORLUX – TRIER/WESTPFALZ – WALLONIEN
PUBLICATIONS DE LA COMMISSION RÉGIONALE SAARLORLUX – TRÈVES/PALATINAT OCCIDENTAL – WALLONIE

Band/Tome

1. Liaisons routières. Straßenverbindungen. 79 Karten/cartes, 1976
2. Verbindungsstraße Saarbrücken-Saargemünd-A 34 Straßburg
Liaison routière Sarrebruck-Sarreguemines-A 34 Strasbourg
9 S./p. mit zahlreichen Karten/avec de nombreuses cartes, 1977
3. Handbuch der Regierungs- und Verwaltungsstellen im Grenzraum SaarLorLux
Répertoire des services gouvernementaux et administratifs dans les régions frontalières SaarLorLux. 166 S./p., 1978
4. Les Offices Statistiques dans les régions frontalières SaarLorLux
Die statistischen Ämter im Grenzraum SaarLorLux. 352 S./p., 1978
5. Données économiques des régions frontalières SaarLorLux 1970-1976
Wirtschaftszahlen des Grenzraumes SaarLorLux 1970-1976. 122 S./p., 1978
6. Die wirtschaftliche und soziale Entwicklung im Grenzraum SaarLorLux
Le développement économique et social dans les régions frontalières SaarLorLux 651 S./p., 1978
7. Données économiques des régions frontalières SaarLorLux 1977-1978
Wirtschaftszahlen des Grenzraumes SaarLorLux 1977-1978. 97 S./p., 1979
8. Pilotstudie zu einem SaarLorLux-Atlas
Étude préparatoire pour un atlas SaarLorLux
87 S./p, mit 3 Kartenbeilagen/avec 3 cartes en annexe, 1982
9. Sonderausgabe „Die Römer an Mosel und Saar“. Katalog zur Wanderausstellung Bahnhof Rolandseck
Edition spéciale „La civilisation romaine de la Moselle é la Serre“. Catalogue de l'exposition itinérante Gare de Rolandseck
259 S./p., 1983
10. Organisation und Instrumente der staatlichen Raumplanung
Organisation et instruments de l'aménagement du territoire
224 S./p. mit 4 Kartenbeilagen/avec 4 cartes en annexe, 1991
11. Grenzüberschreitende Raumordnungsstudie Diedenhofen-Trier (Moseltalstudie)
Étude d'aménagement transfrontalière Thionville-Trèves (Étude Vallée de la Moselle)
43 S./p. mit Bilderbeilagen/avec photos en annexe, 1999
12. Étude d'aménagement transfrontalière Sarrebruck-Moselle Est
Grenzüberschreitende Raumordnungsstudie Saarbrücken-Moselle Est,
113 S./p., 2001
13. Raumordnungsstudie: Energieerzeugung und -verteilung
Étude d'aménagement du territoire : Production et distribution d'énergie
114 S./p. mit Kartenbeilagen/avec cartes en annexe, 2003
14. La Sarre et la Wallonie - Régions partenaires en Europe : Institutions, compétences et procédures comme fondement
de la coopération bilatérale interrégionale
Das Saarland und Wallonien – Partnerregionen in Europa: Institutionen, Zuständigkeiten und Verfahren als Grundlage
der bilateralen interregionalen Kooperation,
300 S./p., 2005
15. Énergies renouvelables dans la Grande Région – Erneuerbare Energien in der Großregion
Résultats du colloque 17 mars 2005 - Résultats des colloquiums 17. März 2005
non publié / nicht erschienen
16. Zukunftsbild 2020 - Vision d'avenir 2020,
2. Auflage, Juni 2006, 2ième édition, juin 2006
59 S./p. + 61 S./p., 2006
17. Bericht zur wirtschaftlichen und sozialen Lage der Großregion 2009/2010
Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2009/2010
279 S./p., 2010
18. Atlas zur wirtschaftlichen und sozialen Entwicklung der Großregion
Rapport du développement économique et social de la Grand Région
137 S./p., 2010

Die Bände 1 – 16 sind vergriffen. / Les tomes 1 – 16 : sont épuisés.

Schriftleitung / Responsable d'édition:

Saarland, Ministerium für Finanzen und Europa, Abteilung Europa, Interregionale Zusammenarbeit,
Franz-Josef-Röder-Str. 21, 66119 Saarbrücken
E-Mail: saarlorlux@europa.saarland.de
www.saarlorlux.saarland.de

RAPPORT

sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2011/2012

pour le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR)
élaboré sous présidence lorraine du CESGR



réalisé à la demande du
Conseil régional de Lorraine
dans le cadre de la présidence lorraine
du 13e Sommet de la Grande Région

par le Réseau des Instituts spécialisés
de l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi

Mise à jour des données : mai à juillet 2012
(si non indiqué autrement)

Sarrebruck, Octobre 2012



IMPRESSUM

Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2011/2012

pour le Comité économique et social de la Grande Région

réalisé à la demande du Conseil régional de Lorraine dans le cadre de la présidence lorraine du 13e Sommet de la Grande Région

par le Réseau des Instituts spécialisés de l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi

Hilke Haase (coordinatrice)

Sabine Ohnesorg

c/o

INFO-Institut

Pestelstraße 6

D-66119 Saarbrücken

www.info-institut.de

Publications de la Commission Régionale SaarLorLux – Trèves/Palatinate occidental – Wallonie

Tome 18 / 2012

bilingue allemand (139 p.) – française (140 p.)

Sarrebruck, 2012

ISSN 1860-2703

Édité au nom de la

Commission Régionale SaarLorLux – Trèves/Palatinate occidental – Wallonie par

Saarland, Ministerium für Inneres und Europaangelegenheiten

Abteilung Europa, Interregionale Zusammenarbeit

Franz-Josef-Röder-Str. 21 / D-66119 Saarbrücken

www.saarland.de/saarlorld.htm

E-Mail: saarlorld@europa.saarland.de

Le mot du Président du CESGR

Comité économique et social de la Grande Région (CESGR)

Dans toute l'Europe, la Grande Région est l'unique région frontalière à disposer d'un Comité économique et social transfrontalier.

Le CESGR, organe consultatif du Sommet des Exécutifs de la Grande Région, contribue depuis maintenant 15 ans à la conception et au développement de l'espace frontalier qu'est la Grande Région.

De par sa composition et l'expertise de ses membres, le CESGR est la plate-forme institutionnelle représentant les partenaires sociaux. A travers le CESGR, les représentants des organisations économiques, sociales et professionnelles participent à l'élaboration de la politique au niveau de la Grande Région et elles en sont même l'aiguillon. Le CESGR est ainsi le porte-parole des hommes et des femmes qui vivent au quotidien cette Grande Région.

Dans le cadre institutionnel de la Grande Région, le CESGR offre un espace à part qui favorise le dialogue entre les partenaires sociaux, la concertation et le conseil. Il contribue à ce que la politique de la Grande Région tienne compte dans ses réflexions des expériences, des souhaits et des propositions de solution élaborés par les partenaires sociaux. La participation de nombreux experts permet de renforcer la compétence professionnelle des collaborateurs actifs au sein du CESGR.

Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2011/2012 pour le Comité économique et social de la Grande Région

Dans le cadre des mandats qui lui ont été confiés par le Sommet et de son droit d'autosaisine, le CESGR a adressé de nombreuses recommandations aux Exécutifs de la Grande Région. Le présent rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région revêt un rôle toujours plus important dans le processus d'élaboration de ces recommandations. En effet, ce rapport offre une illustration comparative, tant sur le plan cartographique que sur la base de statistiques et d'analyses scientifiques, de la réalité de la vie quotidienne et professionnelle dans la Grande Région. Le rapport, qui paraît sous cette forme pour la quatrième fois, constitue donc un document unique et un instrument très utile.

Je tiens à adresser mes plus vifs remerciements à la présidence lorraine du 13e Sommet de la Grande Région pour leur soutien financier dans l'élaboration et la publication du rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région.

Nos remerciements vont également au Réseau des Instituts spécialisés de l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi pour leur travail remarquable.

Patrice Lombard

Président du CESGR

Comité économique et social de la Grande Région

Catia Carreira & Nathalie Medernach

25, rue Notre Dame / L-2240 Luxembourg

Tél.: +352 26 36 35-30 / 40

Fax: +352 26 36 35 50

Email: cesgr@cesgr.etat.lu / www.granderegion.net

Sommaire

Remarque préliminaire.....	III
En résumé.....	VI
1. Territoire et population	1
2. Economie	12
2.1 Performance et structure économiques.....	12
2.1.1 Produit intérieur brut.....	12
2.1.2 Création de valeur ajoutée brute	18
2.1.3 Développement de l'artisanat.....	25
2.2 Coût de la main-d'œuvre.....	26
2.2.1 Niveau et structure du coût de la main-d'œuvre	26
2.2.2 Digression : coût salarial, productivité et compétitivité au niveau des prix.....	32
2.3 Science, technologie et innovation	37
2.3.1 Dépenses de recherche & développement.....	37
2.3.2 Ressources humaines en sciences et technologies	41
2.3.3 Emploi dans les secteurs de haute technologie et les services à forte intensité de connaissance	45
2.4 Changement climatique et énergie.....	48
3. Emploi et marché du travail.....	55
3.1 Emploi.....	55
3.1.1 Actifs occupés et salariés (au lieu de travail).....	55
3.1.2 Taux d'emploi et emploi à temps partiel (au lieu de résidence)	62
3.1.3 Marché du travail transfrontalier	69
3.2 Chômage	75
4. Education.....	82
4.1 Niveau de formation	82
4.2 Participation à l'enseignement	90

5. Conditions de vie.....	104
5.1 Revenus.....	104
5.1.1 Revenus des ménages et risque de pauvreté	104
5.1.2 Revenus du travail et du capital	108
5.2 Evolution des prix à la consommation	116
5.3 Prix de l'immobilier, loyers et mobilité résidentielle transfrontalière	124
5.3.1 Logements et loyers.....	124
5.3.2 Mobilité résidentielle transfrontalière	128
Bibliographie	135
Annexe : remarques méthodologiques.....	140

Remarque préliminaire

Le rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2011/2012 a été élaboré par le Réseau des instituts spécialisés de l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi (OIE) pour le Comité économique et social de la Grande Région, dans le cadre de la présidence lorraine du 13^e Sommet de la Grande Région. Il s'inscrit dans le prolongement des rapports des 10^e, 11^e et 12^e Sommets. Le rapport a pour principal objectif de présenter sous une forme synthétique les informations requises sur la situation socio-économique de la Grande Région, sa performance, les principaux problèmes auxquels elle se voit confrontée ainsi que les tendances d'évolution par rapport aux autres régions et au niveau européen. Donnant un aperçu global de la multitude de volets thématiques qui, en dehors de ce rapport, ne sont accessibles que de manière isolée, il constitue par nature une analyse des problèmes basée sur des indicateurs statistiques et quantitatifs qui permettent de tirer des enseignements comparatifs entre les régions et, dans le prolongement du rapport précédent, d'identifier les évolutions au fil du temps. La quantité de données traitées sert notamment de source d'information pour une meilleure connaissance de l'espace de coopération européen le long de la Sarre, de la Moselle et de la Meuse. La diversité des volets thématiques montre que la Grande Région est bien plus qu'un espace économique commun. Grâce à la mobilité croissante des entreprises et des salariés, elle se transforme de plus en plus en un espace de vie commun caractérisé par des imbrications à la fois économiques et sociales

Le rapport sur la situation socio-économique dans la Grande Région tire ses informations de l'actualisation des principaux indicateurs et enseignements. L'objectif consiste donc à établir un catalogue d'indicateurs permettant de fournir des informations basées sur des données sur les différents volets thématiques. Les données de base utilisées pour ce faire se fondent pour l'essentiel sur deux sources : d'une part sur les informations fournies par les offices statistiques de la Grande Région, qui mettent à disposition des données comparables au niveau interrégional dans le portail statistique commun (les éventuelles lacunes ont été comblées, dans la mesure du possible, par l'équipe de rédaction), d'autre part sur les données issues des statistiques régionales d'Eurostat, qui peuvent être complémentaires. On citera en particulier l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) qui constitue à l'échelle européenne la principale source d'informations comparables sur les marchés régionaux du travail. L'EFT, conçue sous forme d'enquête par sondage, se fonde sur des normes et des définitions de l'emploi, des chômeurs et des actifs inoccupés qui sont harmonisées au niveau de l'UE. A l'opposé des définitions et des concepts nationaux basés sur des dispositions réglementaires, ces normes et définitions sont présentées dans un système ajusté et harmonisé qui permet de faire des comparaisons internationales et transfrontalières. Le présent rapport du réseau des instituts de l'OIE est structuré pour l'essentiel comme son prédécesseur et actualise les principaux indices et enseignements. Par ailleurs, de nouveaux indicateurs ont été mis au point ou complétés afin de satisfaire aux informations requises en se basant sur les données disponibles.

Le rapport se décline en cinq grands volets thématiques : « Territoire et population », « Économie », « Emploi et marché du travail », « Formation » ainsi que « Conditions de vie ». L'équipe chargée de la rédaction a rassemblé de nombreuses données et a fait en sorte qu'elles soient aussi récentes que possible. Les analyses transfrontalières requièrent cepen-

dant des données comparables qui ne sont pas toujours disponibles et, quand elles le sont, ne peuvent être fournies qu'avec un certain décalage dans le temps. Dans le cadre des rapports réguliers sur le marché de l'emploi dans la Grande Région réalisés au cours des dernières années, le réseau des instituts de l'OIE a acquis une riche expérience. Malgré des recherches approfondies et des calculs complémentaires, il n'est toutefois pas toujours possible de présenter des données comparables pour toutes les composantes de la Grande Région.

De plus, la collecte et l'actualisation des données ont cette fois-ci dû être effectuées dans des conditions particulièrement difficiles en raison du passage à la nouvelle classification NACE Rév. 2, qui résulte d'une refonte globale du système intégré international des nomenclatures économiques et qui se caractérise par de profondes modifications structurelles par rapport à la NACE Rév. 1. La NACE¹ fixe le cadre pour une vaste palette de données statistiques ventilées par secteur économique qui proviennent de l'économie (par exemple production, emploi, comptabilité nationale) et d'autres domaines. Des adaptations sont donc requises de temps en temps afin de tenir compte des progrès technologiques et des changements structurels survenus dans une économie. Dans le cas présent, l'adoption d'une nouvelle nomenclature avait principalement pour objectif de permettre un traitement plus détaillé du secteur des services.² Elle a par ailleurs servi à contrôler les anciennes méthodes de calcul de manière approfondie et systématique ainsi qu'à obtenir de nouvelles sources de données. De façon générale, les résultats de la révision ne sont que partiellement comparables avec les données publiées précédemment.

L'expérience nous a montré que les changements de systèmes dans le domaine des statistiques ne vont pas sans créer de difficultés et qu'ils posent même généralement une multitude de problèmes aux utilisateurs des données. Ce principe ne s'est pas démenti cette fois-ci : tout d'abord, la révision concernant le domaine de la comptabilité nationale a eu lieu précisément pendant la préparation du présent rapport. De nombreux résultats n'ont été disponibles qu'aux mois de juin et juillet, ce qui a engendré des difficultés considérables pour respecter les délais de rédaction du rapport. Ensuite, et surtout, il a été constaté au cours de l'été 2012 que la réalisation ou la mise en œuvre dans les délais de la révision variait sensiblement d'une composante régionale à l'autre, de même que les périodes de rétopolation disponibles et les classifications par branches. Du fait du caractère disparate des données, l'analyse des tendances (par branches) de l'évolution de l'économie et de l'emploi n'a été possible que de façon restreinte. Outre la disponibilité variable des données courantes et les différenciations entre les branches ou les regroupements par branches proposés, le problème majeur est venu du fait que la révision avait pris du retard au Luxembourg et que ses résultats ne seraient a priori pas disponibles avant octobre 2012. Malgré les réserves suscitées par cette méthode, les analyses ou séries chronologiques mêlant ancienne et nouvelle classification étant en fait déconseillées, le Luxembourg s'est donc vu contraint d'utiliser, pour les indicateurs concernant l'économie et l'emploi, les données non révisées reposant sur l'ancienne nomenclature. Le recours à des séries chronologiques plus longues avec une

¹ « Nomenclature générale des Activités économiques dans les Communautés Européennes ».

² La NACE Rév. 1.1 se composait de 17 sections et 62 divisions, tandis que la NACE Rév. 2 comprend 21 sections et 88 divisions (pour un total de 615 classes dans la NACE Rév. 2, contre 514 classes dans la NACE Rév. 1.1).

base de données identique pour toutes les régions ne sera possible que lors du prochain rapport, sous la présidence rhéno-palatine.

Indépendamment de ces difficultés méthodiques actuelles, il va de soi que tous les problèmes intéressant l'opinion publique et le monde politique ne peuvent pas être traités dans le présent rapport. Celui-ci doit privilégier une analyse axée sur les paramètres importants et les évolutions spécifiques dans les différents domaines étudiés. L'observation de certains thèmes ou problèmes ne peut avoir lieu que dans le cadre d'analyses ou d'études distinctes, comme le fait avec brio l'OIE en ce qui concerne le marché de l'emploi – thème fondamental pour la Grande Région – et la mobilité transfrontalière des salariés depuis une douzaine d'années à travers ses rapports au Sommet de la Grande Région. Le rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région se veut donc davantage un complément du rapport régulier de l'OIE sur la situation du marché du travail, auquel il fait également référence dans les chapitres consacrés à la population à l'emploi et au marché du travail.

Nous remercions le Comité Economique et Social de la Grande Région et son président, Patrice Lombard, pour la confiance placée dans l'équipe de rédaction et le suivi actif de nos travaux. Nous adressons également nos remerciements à la présidence lorraine du 13^e Sommet de la Grande Région pour le mandat confié par le Conseil Régional de Lorraine. Enfin, nous remercions tout particulièrement les membres du Groupe de travail du CESGR qui, sous la présidence de Bettina Altesleben, a suivi nos travaux. Le suivi constructif et l'examen critique de nos travaux ont débouché sur des suggestions importantes et posé les jalons du présent rapport.

Sarrebruck, octobre 2012

Le réseau des instituts spécialisés de l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE)

En résumé

Chapitre 1 : Territoire et population

► Niveau et évolution de la population

La croissance démographique s'est beaucoup ralentie dans la Grande Région depuis le milieu des années 1990. Cette tendance n'a guère changé au cours des dernières années : entre 2000 et 2011, le nombre d'habitants connaît une hausse de 2% pour s'établir à 11,4 millions. Sur la même période, l'UE-27 enregistre une croissance de 4,1%. Cette évolution inférieure à la moyenne européenne dans la Grande Région s'explique par la baisse du nombre d'habitants en Rhénanie-Palatinat depuis début 2006 ainsi que le déclin démographique observé depuis longtemps déjà en Sarre. En Lorraine, l'évolution stagne plus ou moins. Le Luxembourg notamment, mais aussi la Wallonie et la CG de Belgique, affichent en revanche une tendance à la hausse stable, et même largement supérieure à la moyenne pour le Grand-Duché. Cette tendance à la hausse se renforce même dans les trois régions depuis 2004.

A un niveau plus détaillé, la croissance démographique se concentre ces dernières années dans le périmètre d'influence des centres économiques et le long des axes de circulation. Dans la zone centrale, l'attrait économique du Luxembourg fait croître en grande partie le nombre d'habitants dans les zones limitrophes. Des pertes sont enregistrées en premier lieu dans les zones moins développées ainsi que les régions moins centrales ou moins accessibles.

► Perspectives démographiques

Alors que les projections antérieures faisaient apparaître dans un futur proche un renversement de l'évolution démographique jusqu'à présent positive dans la Grande Région, les calculs actualisés donnent un résultat plus positif : selon ces prévisions, la population continuera de croître dans les deux prochaines décennies et 11 643 500 personnes vivront probablement dans l'espace de coopération en 2030. Ceci représenterait une hausse de 2%, soit 231 500 personnes, par rapport à 2011. Comme par le passé, l'évolution est très variable selon les composantes régionales. Ces disparités subsisteront fondamentalement à l'avenir.

Les rapports entre les jeunes et les personnes âgées se modifient sensiblement dans toutes les régions. Le renversement de la pyramide des âges, que l'on constate dès à présent, a des impacts beaucoup plus importants que le bilan global de l'évolution démographique : dans la Grande Région, le nombre de personnes de 20 à 59 ans qui sont actuellement en pleine vie active devrait baisser de 9,4%, soit 579 000 personnes, d'ici 2030 par rapport à 2011. Parallèlement, le nombre de jeunes de moins de 20 ans qui arriveront progressivement sur le marché du travail baissera de presque 120 000 (-4,9%). Dans ces deux classes d'âge, la perte totale est de presque 700 000 personnes. En revanche, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus augmentera de quelque 39% d'ici 2030, ce qui représente 940 000 personnes ou un tiers de la population totale, contre un quart aujourd'hui.

La Grande Région continuera d'assister à la fois au vieillissement et à la baisse sensible de sa population active potentielle, alors que la population totale poursuivra sa progression. Ce processus s'aggravera encore avec le départ à la retraite des générations du baby-boom.

Les futurs besoins de main-d'œuvre pourront de moins en moins être couverts par la croissance démographique. Il est avant tout nécessaire d'inciter un nombre croissant de personnes jusque-là sous-représentées sur le marché du travail à exercer une activité. Ceci est décisif autant sous l'angle de la mise à disposition d'une main-d'œuvre qualifiée que de la répartition des charges dans le cadre des systèmes de sécurité sociale. En effet, la population en âge de travailler fera face à un nombre croissant de personnes qui ne sont plus actives. Le quotient global, qui reproduit le rapport entre « actifs » et « inactifs », continuera d'augmenter : alors qu'en 2010, 100 actifs font encore face à 83 non actifs, le nombre des non actifs passera à 92 personnes à l'horizon 2030.

Chapitre 2 : Economie

► Evolution du produit intérieur brut (PIB)

La crise financière et économique mondiale, qui a provoqué la plus grave récession de l'après-guerre, a fortement pesé sur les économies nationales et les budgets publics de la Grande Région et de l'UE en général. Suite à l'effondrement dû à la crise, l'espace de coopération connaît une performance économique nominale négative (-3,6%) en 2009. Au niveau européen, la régression est encore plus prononcée et s'établit en moyenne à -5,8% (UE des 27). Dans la Grande Région, la Sarre dont l'économie basée sur l'industrie est fortement exportatrice est de loin la région la plus touchée par la crise. En 2009, le PIB nominal de la Sarre baisse de 10,8% ; ce qui revient, après correction de l'influence des prix, à une baisse réelle de 11,9%. L'évolution en Wallonie est relativement favorable : sa performance économique baisse de 1,8% en termes nominaux, ce qui correspond à une réduction réelle de 2,8%.

Un an plus tard, l'économie connaît un nouvel élan, à la fois à l'échelle européenne et dans la Grande Région : le PIB affiche en 2010 une hausse nominale de 4,3% dans l'espace de coopération. L'évolution conjoncturelle de la Grande Région correspond ainsi à la tendance observée dans l'UE des 27. A l'opposé de l'évolution européenne, cette hausse permet simultanément d'atteindre à nouveau le niveau absolu de l'avant-crise (2008), voire de le dépasser. Sous un angle purement arithmétique, l'économie de la Grande Région a très rapidement surmonté les effets de la récession, même si l'évolution dans les différentes composantes de l'espace de coopération fait apparaître des tendances très variables : les régions allemandes affichent la croissance la plus élevée à la suite de la crise. Le Luxembourg, dont la puissance économique est normalement exceptionnelle, se situe en milieu de peloton. L'évolution est nettement plus réservée en Lorraine et en Wallonie : les deux régions surmontaient relativement bien la récession, mais ne profitaient que très peu de l'essor conjoncturel qui suivait la crise. Les données disponibles pour 2011 faisait apparaître un fléchissement de la conjoncture au Luxembourg et en Wallonie, alors que les régions allemandes pouvaient stabiliser leur croissance, voire la consolider (les données pour la Lorraine ne sont pas encore disponibles).

► Productivité du travail

Selon les données de 2010, les dernières disponibles pour l'ensemble des composantes régionales, un actif travaillant dans la Grande Région produit des biens et des services équivalant à 65 889 euros en moyenne. La productivité du travail dans l'espace de coopération dépasse ainsi de 19,7% le niveau de l'UE des 27 et de 4% la moyenne de l'UE des 15. Dans la Grande Région, le Luxembourg est clairement en tête sur cet indicateur avec une valeur de 112 292 euros par actif. Il est suivi de loin par la Wallonie qui obtient toutefois une valeur encore très supérieure à celle de la moyenne de la Grande Région (69 360 euros). Dans les autres régions, la productivité du travail de l'économie globale varie entre 64 934 euros (Lorraine) et 57 183 euros (Sarre). Toutes les régions de l'espace de coopération atteignent cependant des valeurs inférieures à leur moyenne nationale respective.

Entre 2000 et 2008, la productivité du travail dans la Grande Région enregistre une hausse nominale de quelque 22% - soit un peu plus que dans l'UE des 15 (+21%), mais moins que la moyenne des Etats membres de l'UE des 27 (+25%). Dans l'espace de coopération, le Luxembourg affiche une hausse de plus d'un tiers et, par là même, la croissance la plus élevée. La Wallonie et la Sarre enregistrent une croissance d'environ un quart chacune, alors que l'évolution en Rhénanie-Palatinat et en Lorraine reste inférieure à la moyenne de la Grande Région. L'effondrement de la production à partir de l'automne 2008 entraîne dans toutes les régions une régression de la productivité du travail, particulièrement prononcée en Sarre et au Luxembourg. En moyenne, la Grande Région affiche cependant une baisse globale légèrement inférieure à celle de l'Europe. Parallèlement à la reprise rapide de la conjoncture à la suite de la crise, 2010 est caractérisée par une hausse de la productivité qui se poursuit également en 2011, même si les taux de croissance sont quelque peu ralentis.

► Structure de la création de valeur ajoutée brute et évolution selon les secteurs économiques

Comme dans l'UE des 27, la création de valeur ajoutée brute dans la Grande Région vient en 2010 du secteur tertiaire à raison de quelque 73%. Les services privés représentent la moitié de la performance économique nominale, les prestataires publics ainsi que les secteurs de l'enseignement et de la santé humaine et action sociale contribuant, quant à eux, à raison de quelque 23% au total. Ces derniers occupent donc une place importante (et légèrement supérieure au niveau européen) dans l'espace de coopération. C'est notamment le cas au Luxembourg. La part de valeur ajoutée brute du secteur de la production (construction incluse) régresse constamment par rapport au secteur tertiaire dans la Grande Région : s'établissant actuellement à 26,3%, elle est cependant légèrement supérieure à la moyenne européenne. L'industrie a un grand poids dans la Grande Région, la contribution de la construction étant, quant à elle, légèrement inférieure au niveau européen. Les deux régions allemandes sont les plus industrialisées de la Grande Région.

L'industrie, et tout particulièrement l'industrie manufacturière, a été particulièrement touchée par l'effondrement global de la conjoncture : la performance économique du secteur de la production (hors construction) régresse de 13,7% en 2009, année de crise. L'industrie manufacturière doit supporter une régression de 16%, un peu plus qu'en moyenne européenne. Le Luxembourg et la Sarre affichent de loin la plus forte baisse. A l'exception de la Lorraine, toutes les composantes de la Grande Région peuvent afficher dès 2010 une nouvelle croissance. Ces résultats ne permettent toutefois pas encore de compenser les pertes dues à la

crise. Jusqu'en 2010, aucune région, à l'exception de la CG de Belgique, n'a retrouvé le niveau de l'avant-crise. Les données disponibles montrent qu'en 2011 la Rhénanie-Palatinat dépasse à nouveau le niveau de 2008, tandis que la Sarre et le Luxembourg, où la croissance est encore freinée, restent nettement en deçà de cette valeur.

Le secteur des services subit également des pertes en 2009 dans le cadre de la crise économique et financière, et tout particulièrement les services privés dont la performance économique dans la Grande Région baisse globalement de 3%, alors que les services publics ainsi que les secteurs de l'enseignement et de la santé humaine et action sociale augmentent de 4,8%. Le secteur tertiaire dans la Grande Région enregistre globalement une régression de 0,7% - une valeur nettement inférieure à celle observée au niveau européen. En 2009, les reculs les plus importants sont observés en Sarre, en CG de Belgique et au Luxembourg. Ces trois régions connaissent cependant à nouveau une évolution positive en 2010. En Sarre et en CG de Belgique, la croissance enregistrée jusque fin 2010 ne suffit toutefois pas à retrouver le niveau de l'avant-crise.

Les données disponibles montrent que l'économie de la Grande Région est globalement bien sortie de la crise jusqu'à présent. On ne peut dire avec fiabilité au stade actuel si la crise est réellement maîtrisée : les régions dans l'espace de coopération ne profitent pas toutes de l'essor qui suit la récession, ce qui met en avant des faiblesses structurelles. Enfin, les données les plus récentes montrent que la conjoncture n'est pas encore très robuste. En regard de la crise persistante de l'euro, le climat est plutôt réservé.

► Niveau et structure du coût de la main-d'œuvre

Selon les résultats de l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre effectuée en 2008, le coût de la main-d'œuvre (hors apprentis) dans la Grande Région varie en moyenne entre 27,5 euros par heure travaillée dans la région France-Est et 31,3 euros au Luxembourg (sans le secteur primaire, l'administration publique, les ménages privés). Alors que les régions dans l'espace de coopération sont relativement proches les unes des autres, l'écart n'étant que de 3,8 euros par heure, toutes les composantes régionales (y compris les Etats dont elles font partie) dépassent les valeurs moyennes de la zone euro, de l'UE des 15 et, de manière encore plus prononcée, de l'UE des 27. Le coût de la main-d'œuvre dans le secteur de la production (secteur de la construction inclus) dans la Grande Région est en général plus élevé que dans celui des services. C'est en Wallonie qu'un salarié travaillant à plein temps dans l'industrie et la construction est le plus cher avec 34,4 euros par heure en moyenne, soit 9,1 euros de plus qu'au Luxembourg qui affiche les valeurs les plus faibles (25,3 euros par heure). L'écart entre les régions baisse légèrement dans le secteur des services (8,3 euros) : le Luxembourg, qui se place au premier rang, assume en moyenne 33,7 euros par tête et par heure ; c'est en Sarre que le secteur des services est le plus avantageux (25,4 euros par heure). Le coût de la main-d'œuvre varie parfois fortement au sein même du secteur des services, à la fois selon les branches et selon les régions.

La structure économique régionale impacte ainsi fortement le niveau du coût de la main-d'œuvre. Des disparités sensibles apparaissent au niveau du volume de travail : avec plus de 1 770 heures réellement fournies par travailleur en 2008 (en équivalents temps plein), le Luxembourg se place au premier rang tant au niveau de la Grande Région qu'au niveau eu-

ropéen. Toutes les autres régions se situent dans le gros du peloton (Rhénanie-Palatinat : 1 660 heures) ou tombent en deçà de la moyenne européenne (Sarre, région France-Est et Wallonie, cette dernière n'affichant que 1 500 heures). La région belge affiche par ailleurs les cotisations sociales à la charge des employeurs les plus élevées dans la Grande Région et compte également parmi les premiers pays européens. Le Luxembourg en revanche fait partie des régions et pays européens où les cotisations sociales sont particulièrement basses.

► **Digression : coûts salariaux, productivité et compétitivité au niveau des prix**

Que l'on considère le niveau du coût de la main-d'œuvre ou le temps de travail annuel moyen, leur niveau à lui seul ne suffit pas à évaluer la compétitivité au niveau des prix sur les marchés internationaux. Le critère essentiel est la quantité de biens et de services produits par rapport au travail investi. La présente digression examine en complément les coûts salariaux unitaires sur la base des données disponibles (approche basée sur le nombre de têtes). Cet indicateur, quotient des coûts salariaux et de la productivité du travail par tête, évalue ces deux éléments.

Les analyses montrent que dans l'ensemble de la Grande Région, et malgré une évolution très variable selon les régions, les coûts salariaux unitaires baissent plus fortement qu'en moyenne européenne entre 2000 et 2007 ; les taux de croissance des coûts salariaux et la productivité du travail, quant à eux, atteignant des valeurs inférieures à la moyenne. A partir du fléchissement économique qui démarre au plus tard à l'automne 2008, la production s'effondre, ce qui se traduit par un recul sensible de la productivité du travail, notamment durant l'année de crise 2009. Le niveau de l'emploi global étant maintenu en majeure partie, les coûts unitaires salariaux augmentent fortement. Comme le montrent les données les plus récentes disponibles dans les régions allemandes et du Luxembourg, on observe après la crise économique une nouvelle tendance à la baisse, c'est-à-dire que les coûts salariaux unitaires baissent à nouveau.

La hausse des coûts salariaux unitaires est donc un effet spécial de la crise : le maintien de l'emploi était un objectif prioritaire de la politique du marché du travail et présentait également des avantages stratégiques pour de nombreuses entreprises en regard de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

► **Recherche et développement**

La Grande Région dispose aujourd'hui de nombreuses structures de recherches diverses et variées, parmi lesquelles se trouve tout un ensemble d'institutions dont les activités sont reconnues bien au-delà des frontières de l'espace de coopération. Un certain retard subsiste toutefois par rapport au reste de l'Europe, comme le montrent notamment les dépenses allouées à la recherche et au développement (R&D) : en 2009, celles-ci ont représenté un montant total de 5,6 milliards d'euros. L'intensité de R&D – c'est-à-dire la part des dépenses de R&D dans le produit intérieur brut – a ainsi atteint 1,87 %, soit un niveau inférieur à la moyenne européenne (UE 27 : 2,01 % ; UE 15 : 2,10 %). A l'échelon mondial, l'Union européenne est à la traîne par rapport à ses principaux concurrents.

Le tableau s'améliore toutefois dès lors que l'on analyse les perspectives de développement : par rapport à 2003, les dépenses de R&D effectuées dans l'espace de coopération ont enregistré une hausse nominale d'environ un tiers, alors que cette progression n'a été que d'un quart à l'échelle européenne – soit une croissance nettement moins marquée. Cette évolution est également perceptible en termes de part du PIB : entre 2003 et 2009, la place occupée par les dépenses de R&D dans la performance économique a connu une augmentation plus élevée dans la Grande Région que dans l'ensemble de l'Union européenne. Le secteur économique, en particulier, a réussi à tirer son épingle du jeu, avec une progression de 0,16 point de pourcentage, alors que la hausse totale enregistrée par les secteurs publics n'a pas dépassé la moitié de cette valeur. En tout, l'écart du taux de R&D de la Grande Région par rapport à la moyenne de l'EU 27 a pu être réduit à 0,14 point de pourcentage (différence de 0,24 point de pourcentage avec l'EU 15).

Malgré cette tendance positive, des efforts importants doivent encore être effectués dans l'espace de coopération pour combler les lacunes existant par rapport au niveau européen. Cela vaut en premier lieu en ce qui concerne le seuil des 3 % que l'UE s'est fixé dans un premier temps dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour 2010 et qui a entre-temps été reporté jusqu'à 2020. Pour que cet objectif puisse être atteint, l'intensité de R&D doit être encore accrue dans tous les secteurs et être en outre renforcée de façon généralisée. En effet, les structures de recherche en place dans la Grande Région varient fortement d'une composante régionale à l'autre : la Wallonie et la Rhénanie-Palatinat sont ainsi clairement en tête dans l'espace de coopération, avec des taux respectifs de 2,23 % et 2,13 %. Vient ensuite le Luxembourg, qui se trouve dans la moyenne (1,66 %). La Sarre et la Lorraine, en revanche, n'ont toutes deux alloué qu'environ 1,3 % de leur performance économique à la recherche et au développement. Une analyse plus approfondie des deux leaders du classement fait encore davantage ressortir les inégalités régionales : les bons résultats de la Rhénanie-Palatinat et de la Wallonie sont en grande partie imputables à deux régions qui ont un impact déterminant sur l'ensemble de la Grande Région : avec une intensité de R&D de respectivement 7,63 % et 3,3 %, le Brabant wallon et la Hesse rhénane-Palatinat font partie des régions européennes leaders dans le domaine de la recherche. Elles effectuent à elles seules quelque 47 % des dépenses de R&D dans l'espace de coopération. Sans leur contribution, le taux de R&D de la Grande Région ne serait que de 1,25 %, soit un niveau largement inférieur à la moyenne européenne.

► Ressources humaines en sciences et technologies

Une main-d'œuvre hautement qualifiée constitue la pierre angulaire de la recherche et de l'innovation. Grâce à ses connaissances et à ses capacités, elle est un facteur important sur la voie de la croissance et de la connaissance. Ici, la Grande Région peut être fière de ses résultats : le pourcentage des « Ressources humaines en sciences et technologies » (RHST) s'établit à 42,2% en 2010 et dépasse ainsi le niveau européen qui est de 38,4%. La Grande Région obtient également sur les différents sous-groupes de RHST des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE des 27. Ceci est notamment le cas pour les personnes exerçant une activité professionnelle dans le domaine technico-scientifique (RHSTP), servant généralement d'indicateur du développement d'une économie basée sur la connaissance : en moyenne, la Grande Région affiche une valeur (32,4%) supérieure de 4,5 pour cent à celle de l'UE des 27.

Parallèlement, la main-d'œuvre potentielle disponible pour les sciences et technologies semble avoir tendance à se raréfier. En effet, le pourcentage de titulaires d'un diplôme technico-scientifique (28,8%) est entre-temps inférieur à celui des personnes qui travaillent dans ce domaine. La Wallonie est la seule région où le potentiel de personnes hautement qualifiées en sciences et technologies dépasse encore les besoins de main-d'œuvre dans ce domaine. La Lorraine (tout comme la moyenne de l'UE des 27) affiche des pourcentages presque identiques pour les deux sous-groupes de RHST. Dans toutes les autres régions, le pourcentage de personnes occupant un poste de nature technico-scientifique est actuellement supérieur à celui des titulaires d'un diplôme universitaire dans ce domaine. Ainsi, dans la Grande Région, les personnes qui ont un emploi de nature technico-scientifique affichent la croissance la plus élevée depuis le début du millénaire – également supérieure à la moyenne européenne -, alors que l'évolution des autres sous-groupes de RHST, y compris des diplômés universitaires, reste en deçà de la tendance observée dans l'UE des 27.

► **Emploi dans la haute technologie et les services à forte intensité de connaissance**

Les services à forte intensité de connaissance qui utilisent les hautes technologies et l'industrie manufacturière de haute technologie sont particulièrement importants pour la science et la technique. Ces branches axées sur la recherche stimulent le changement sectoriel et technologique, créent de nouveaux emplois et contribuent ainsi largement à la croissance, à l'innovation et à la compétitivité. En 2010, ces deux secteurs représentent conjointement 3,6% de l'emploi salarié résident dans la Grande Région (par rapport à 3,7% dans l'UE des 27). Dans l'espace de coopération, le Luxembourg et la Wallonie (4,2% chacun) ainsi que la Rhénanie-Palatinat (4%) obtiennent des résultats supérieurs à la moyenne, alors que la Lorraine perd beaucoup de terrain avec 1,9% (on ne dispose pas de données pour la Sarre).

La Grande Région occupe une meilleure position dès lors que l'on ne se limite plus aux secteurs de haute technologie mais que l'on met l'accent sur les services à forte intensité de connaissance et sur l'industrie manufacturière de haute et de moyenne technologie : dans ces deux secteurs, la moyenne de la Grande Région dépasse la valeur moyenne européenne, notamment dans le cas des services à forte intensité de connaissance (43,1% par rapport à 38,5% dans l'UE des 27) Au sein de la Grande Région, le Luxembourg (55%) et la Wallonie (49,5%) sont clairement en tête, alors que les régions allemandes dans l'espace de coopération occupent les premiers rangs dans l'industrie manufacturière de haute et de moyenne technologie. En moyenne, ce secteur emploie 7% des salariés de la Grande Région : 11% en Sarre et 9,9% en Rhénanie-Palatinat (contre 5,6% dans l'UE des 27). Quant à l'évolution entre 2008 et 2010, les deux secteurs affichent des tendances différentes : dans la Grande Région tout comme au niveau européen, le pourcentage de salariés dans l'industrie manufacturière de haute et moyenne technologie baisse sur cette période (à l'exception de la Sarre), alors que la hausse se poursuit dans les services à forte intensité de connaissance. Par rapport à l'UE des 27, la baisse et la hausse enregistrées dans l'espace de coopération sont légèrement plus prononcées.

► **Le changement climatique et l'énergie**

Une étude sur les indicateurs du développement durable dans la Grande Région, réalisée par les offices statistiques en 2011, montre qu'il n'existe jusqu'à présent que peu de données harmonisées sur le changement climatique et l'énergie au niveau de la Grande Région. Ceci est également le cas des indicateurs de la Stratégie Europe 2020 dans le domaine de la politique climatique et énergétique. Ces derniers présentent des lacunes pour l'espace de coopération et ses composantes régionales. En faisant recours à l'étude sur le développement durable des offices statistiques, nous présenterons ci-dessous l'indicateur-clé sur les énergies renouvelables ainsi que l'évolution temporelle des émissions de gaz à effet de serre dans la Grande Région. Ces deux aspects permettent de procéder à une première estimation du volet « Changement climatique et énergie » dans la Grande Région. En regard de la grande importance de ce thème, des efforts restent à faire à l'avenir pour améliorer la base de données et actualiser régulièrement les données statistiques existantes.

Au niveau des **émissions de gaz à effet de serre**, les offices statistiques estiment, sur la base des données disponibles jusqu'en 2007, que la Grande Région sans la Lorraine est en bonne voie pour réduire ses gaz à effet de serre. Le Luxembourg et la Sarre accusent certes une stagnation de l'évolution ou une évolution négative, mais ce sont les plus petits pollueurs si l'on considère leurs contributions aux émissions de CO₂ dans l'ensemble de la Grande Région. Les **énergies renouvelables** ne sont devenues un facteur de production d'énergie permanent et en constante croissance que pendant la dernière décennie. Parmi les composantes de la Grande Région, c'est en Rhénanie-Palatinat que la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie a connu la plus forte augmentation ; en 2007, la région allemande couvrait 11,6% de sa consommation finale d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables. Toutes les autres régions de l'espace de coopération restent bien en deçà de cette valeur. Aux derniers rangs, on trouve le Luxembourg dont la part ne s'élève qu'à 3,8% en 2007 (comparaison au niveau de la Grande Région : Sarre : 5,3% ; Wallonie : 6,3% ; Lorraine : 7,4%).

Chapitre 3 : Emploi et marché du travail

► **Niveau et évolution de l'emploi (actifs occupés et salariés au lieu de travail)**

En 2010, dernière année pour laquelle des données communes sont disponibles pour toutes les composantes régionales, environ 4,79 millions de personnes exercent une activité dans la Grande Région, soit 2,2% des actifs occupés dans l'UE-27. Entre 2000 et 2010, la croissance de l'emploi dans la Grande Région est meilleure, autant au niveau de la population active totale (+6,3%) qu'à celui des salariés (+6,8%), que la moyenne de l'UE-27 (+5,6% et +6,5%) et de l'UE-15 (+6,1% et +6,6%). Cette évolution positive s'explique par le fait que la crise a provoqué moins de pertes d'emplois dans la Grande Région qu'à l'échelle européenne : alors qu'en 2009, au summum de la récession, le nombre d'actifs occupés baisse en moyenne de 0,5% dans la Grande Région et celui des salariés de 0,4%, les pertes d'emplois au niveau de l'UE sont quatre fois plus élevées. Un an après la crise, l'évolution de l'emploi dans l'UE est toujours négative, tandis que la tendance est à nouveau à la hausse dans l'espace de coopération. Sous un angle purement arithmétique, les hausses de 0,7% (actifs occupés) et de 0,8% (salariés) compensent les pertes dues à la crise dès 2010 et le niveau de 2008 est même dépassé.

Au sein de la Grande Région, ce bilan n'est pas positif dans toutes les composantes régionales : la Lorraine est la seule région à devoir globalement supporter des pertes d'emplois relativement importantes. Cette régression n'est pas uniquement un effet de la crise, mais se manifeste déjà auparavant. La Lorraine n'affiche pas seulement les pertes d'emplois les plus élevées pendant la récession, mais clôt l'ensemble de la décennie par un déficit. Toutes les autres régions en revanche compensent globalement dès 2010 les pertes dues à l'effondrement conjoncturel en 2009 ; en outre, leur niveau d'emploi est supérieur à celui du début du millénaire. Les deux régions allemandes (notamment la Sarre) ainsi que la CG de Belgique affichent la hausse la plus faible, alors que le Luxembourg et la Wallonie peuvent créer de nombreux emplois au cours des dix dernières années. Le Grand-Duché, dont l'économie est très performante, enregistre sur cette période des taux d'accroissement largement supérieurs à la moyenne et inégalés par les autres composantes régionales. Même au summum de la crise, le Luxembourg réussit à créer quelques emplois. Depuis, la dynamique de croissance ralentit. Le Luxembourg est encore loin des taux records atteints par le passé. Selon les prévisions, la situation ne devrait pas nettement évoluer au cours des prochaines années.

L'analyse par secteur économique montre que la hausse de l'emploi des dernières années dans la Grande Région est due uniquement au secteur des services. Le nombre d'emplois augmente également dans la construction, alors que l'industrie réduit ses effectifs. La crise économique, qui touche durement l'industrie manufacturière exportatrice, renforce cette tendance générale : entre 2007 et 2010 le nombre des salariés dans le secteur de la production (y compris la construction) baisse de 2,5% dans la Grande Région.

Le secteur tertiaire, quant à lui, augmente de 3,1%, mais les services privés n'obtiennent qu'un faible résultat positif du fait de la crise (+1%). Par rapport aux autres régions de l'espace de coopération, le Luxembourg et la Wallonie enregistrent une hausse supérieure à la moyenne. Les deux régions allemandes se situent soit dans la moyenne de la Grande Région (Rhénanie-Palatinat) soit légèrement au-dessous (Sarre). La Lorraine, quant à elle, connaît globalement une légère régression dans le secteur des services et la CG de Belgique des pertes sensibles dans le secteur des services privés.

Dans le secteur secondaire de la Grande Région, les pertes enregistrées sur la période considérée se concentrent sur l'industrie manufacturière, alors que la construction affiche encore une hausse. La situation est singulière en Sarre : bien que l'industrie sarroise soit, avec celle du Luxembourg, de loin la plus touchée par la crise économique dans l'espace de coopération, les pertes d'emplois restent inférieures à la moyenne de la Grande Région grâce au recours très répandu au chômage partiel et à des mesures de flexibilisation (comptes épargne-temps, réglementations relatives aux congés, etc.). A part le Luxembourg qui affiche une légère hausse de l'emploi dans l'industrie manufacturière entre 2007 et 2010, seule la Rhénanie-Palatinat réussit à faire mieux que la Sarre. L'industrie lorraine affiche quant à elle une régression largement supérieure à la moyenne. Le secteur de la construction également, qui enregistre encore une hausse dans toutes les autres composantes régionales, ne sort pas sans problèmes de la récession dans la région française (-7%).

► Taux d'emploi

Selon les résultats de l'Enquête sur les Forces de Travail (approche au lieu de résidence), le taux d'emploi global dans la Grande Région s'établit à 69,6% en 2011. Le pourcentage de la population active dans cette tranche d'âge se situe au niveau de l'UE-15 et est légèrement supérieur à celui de l'UE-27. Au niveau de la Grande Région et de l'Europe, quelques efforts restent cependant à faire pour atteindre la barre des 75% en 2020, notamment si l'évolution est aussi lente que par les années passées : depuis le début du millénaire, le taux d'emploi n'a augmenté que de 3,8 points de pourcentage dans l'espace de coopération. Ce pourcentage dépasse certes nettement la moyenne européenne, mais ne suffira pas à atteindre les 5 points de pourcentage nécessaires pour satisfaire à l'indicateur. La faible dynamique s'explique en premier lieu par la crise économique et financière qui, lors de son point culminant en 2009, fait baisser le taux d'emploi dans la Grande Région pour la première fois depuis 2003 et 2004. A l'opposé de la situation dans l'UE, le taux d'emploi augmente cependant à nouveau en 2010 et stagne à ce niveau en 2011. La situation dans la Grande Région est donc globalement plus favorable qu'en moyenne de l'UE : alors que les taux y baissent entre 2007 et 2011, l'espace de coopération peut afficher globalement une stagnation des taux d'emploi.

Les taux d'emploi dépassent la barre des 70% dans les deux régions allemandes, en CG de Belgique ainsi qu'au Grand-Duché de Luxembourg et sont ainsi supérieurs à la moyenne de la Grande Région et à la moyenne européenne. La Rhénanie-Palatinat a déjà dépassé en 2007 l'objectif de l'UE pour 2020 avec un taux d'emploi qui s'établit actuellement à 76,5%. Elle se place ainsi en première position et est sur la bonne voie pour atteindre l'objectif national plus élevé de 77%. Ceci est également le cas pour la CG de Belgique dont le taux d'emploi est certes en 2010 inférieur de 1,9 point de pourcentage à l'objectif 2020 de l'UE, mais satisfait presque déjà à la valeur de 73,2% visée par la Belgique. La Sarre et le Luxembourg, dont les taux d'emploi totaux s'établissent à 71,9% et 70,1%, sont un peu plus éloignés de l'objectif européen et national, mais ont de bonnes chances d'atteindre le but. Les taux d'emploi en Lorraine, et encore plus en Wallonie, restent largement en deçà de la moyenne européenne et de la Grande Région. Avec des pourcentages s'établissant à 67,6% et 62,2%, les deux régions de l'espace de coopération affichent le plus grand retard par rapport à l'objectif « Europe 2020 ». La dynamique de développement sur les dernières années est également beaucoup plus faible que dans les autres composantes. Cet effet se voit encore renforcé par la crise économique et financière. La Lorraine et la Wallonie sont les seules composantes régionales à afficher une régression des taux d'emploi sur la période 2007-2011.

► Marché du travail transfrontalier

Le nombre de frontaliers dans la Grande Région augmente constamment depuis les années 1980. La crise économique et financière n'a pas interrompu cette tendance à la hausse continue, mais a simplement freiné son dynamisme. Même au summum de la crise en 2009, env. 2 400 personnes de plus qu'en 2008 trouvent un emploi dans une région frontalière voisine. Au cours des deux années suivantes, la croissance connaît une hausse plus importante. A la mi-2011, la Grande Région compte ainsi un total de 213 386 frontaliers, soit environ un quart des frontaliers en Europe. Seule la Suisse affiche encore plus de frontaliers résidant à l'étranger que le centre européen situé entre la Sarre, la Moselle et la Meuse.

A la mi-2011, plus de la moitié (55,4%) des frontaliers dans la Grande Région est originaire de Lorraine et presque les trois quarts (72,8%) travaillent au Luxembourg. Le Grand-Duché, tout comme la Sarre, accusent un solde positif avec 154 393 et 10 527 frontaliers. Toutefois, des différences apparaissent entre les deux régions, à la fois sur le niveau quantitatif et sur les tendances : alors que le Luxembourg affiche des excédents de frontaliers entrants croissants, la Sarre perd régulièrement des frontaliers. Les autres composantes régionales enregistrent un solde négatif, supérieur à la moyenne en Lorraine : avec un excédent de 99 761 frontaliers sortants, la région France-Est envoie plus de salariés dans les autres régions voisines de l'espace de coopération qu'elle n'en accueille.

L'évolution au Luxembourg, principal marché de l'emploi transfrontalier dans la Grande Région, a été freinée par la crise au cours des dernières années : en 2009, le nombre de frontaliers n'augmente plus que de 1,3%, les frontaliers originaires d'Allemagne pouvant encore afficher une hausse de 3,9%. Côté sarrois, la hausse atteint même 8,2%. Les frontaliers originaires de Rhénanie-Palatinat et de Wallonie affichent une hausse respective de 1,1%, alors que la Lorraine est la seule région d'origine à devoir faire face à un solde négatif de 2,2%. Au cours des années suivantes, les flux de frontaliers entrants se rétablissent progressivement, mais n'atteignent pas encore en 2011 le niveau de croissance de l'avant-crise. Selon les prévisions, l'emploi frontalier au Luxembourg ne retrouvera un rythme plus soutenu qu'à partir de 2014.

► **Etat actuel et évolution du chômage**

Le taux du chômage s'élevait à 7,4 % dans la Grande Région en 2011 et était donc inférieur de plus de 2 points de pourcentage au niveau recensé à l'échelon européen (9,6 %). Or, en 2007 et 2008, le chômage était plus élevé dans l'espace de coopération qu'il ne l'était en moyenne dans l'Union européenne. Cette évolution positive s'explique par le fait que l'impact de la crise sur le marché du travail a été moins important dans la Grande Région : le taux de chômage a connu une forte progression dans certains pays de l'Europe des 27 tant en 2009 qu'en 2010, pour finalement s'établir en 2011 au niveau record de 9,6 %, qui n'avait pas été atteint depuis 1999. Dans la Grande Région aussi, le taux de chômage a dans un premier temps augmenté en 2009, année marquée par la crise. Mais une diminution a été observée dès 2010 du fait de la reprise conjoncturelle et s'est poursuivie l'année suivante. Au final, le taux de chômage recensé dans la Grande Région en 2011 était aussi faible qu'en 2002.

En 2009, la crise économique s'est manifestée par une hausse du taux de chômage dans presque toutes les composantes régionales. Les seules régions épargnées ont été le Luxembourg et la CG de Belgique, qui ont pu au minimum maintenir leur taux de chômage (pourtant déjà très faible par rapport au reste de la Grande Région) alors que la récession atteignant son point culminant. Le chômage a en revanche fortement progressé dans les deux composantes régionales qui affichent depuis des années déjà les taux de chômage les plus élevés de l'espace de coopération, à savoir la Lorraine surtout, mais aussi la Wallonie. Les deux Länder allemands ont mieux résisté à la crise : les répercussions de la récession y ont certes été également perceptibles, mais grâce à l'essor économique qui est intervenu rapidement, la situation du marché de l'emploi a de nouveau connu une nette amélioration en 2010 et 2011. Au final, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre obtiennent ainsi en 2011 les taux de chômage de loin les plus faibles, avec respectivement 4,8 % et 6 %, ce qui leur permet

également d'afficher le meilleur bilan de la Grande Région dans le domaine de la réduction du chômage au cours des dix dernières années.

Seule la Wallonie a également accompli des progrès dans ce domaine, avec un taux de chômage passé de 10,2 % en l'an 2000 à 9,5 % en 2011. Le chômage a en revanche progressé en Lorraine et au Luxembourg. Ces deux régions sont en outre les seules de l'espace de coopération dans lesquelles le taux de chômage a continué à augmenter en 2011 : en Lorraine, le chômage a connu une progression de 0,6 point de pourcentage qui l'a porté à 10,4 %, tandis qu'au Luxembourg, il a augmenté de 0,5 point de pourcentage pour finalement s'établir à 4,9 %. Pour la première fois, le Grand-Duché n'est donc plus en mesure de s'imposer en tête de la liste des composantes régionales présentant le taux de chômage le plus faible, la première place revenant désormais à la Rhénanie-Palatinat

L'analyse structurelle montre que le chômage des femmes reste un peu plus élevé que celui des hommes dans la Grande Région, malgré une forte baisse au cours des dix dernières années. Il s'établit à 7,7 % en 2011, soit 0,6 point de pourcentage de plus que le taux de chômage des hommes (7,1%). La situation des jeunes sur le marché de l'emploi s'avère encore plus préoccupante, le taux de chômage dans cette catégorie étant plus de deux fois plus élevé et s'établissant à 15,9 %.

A cause de la crise, la dégradation de la situation de l'emploi a surtout affecté les jeunes hommes à l'échelon européen et à l'échelle de la Grande Région. Mais dans l'ensemble, le niveau du chômage des jeunes au sein de la Grande Région et sa hausse au cours des dernières années restent sensiblement inférieurs à la moyenne européenne (21,4 % et 20,7 %). Il en va de même pour le chômage de longue durée : en 2011, 3,4 % des actifs de la Grande Région étaient au chômage depuis plus d'un an, contre 4,1 % dans l'Union européenne. Mais de façon générale, la part des personnes affectées par le chômage de longue durée parmi l'ensemble des chômeurs de la Grande Région restait supérieure à la moyenne européenne (45,6 % contre 43,1 % ou 42,6 %).

Chapitre 4 : Education

► Niveau de formation de la population adulte

Dans la Grande Région en 2011, plus des trois quarts des personnes âgées entre 25 et 64 ans possédaient au moins un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, ce qui correspond généralement au niveau de qualification minimum requis pour le développement des sociétés basées sur la connaissance. Dans ce segment, le niveau de formation se situe nettement au-dessus de la moyenne européenne de 73 % (UE-27), voire de 70 % (UE - 15). Avec une forte population disposant d'un niveau de qualification moyen, les deux composantes régionales allemandes ont tout particulièrement contribué à ce résultat. Parallèlement, la part de la population adulte faiblement qualifiée est, dans la Grande Région, inférieure à celle de l'UE par ailleurs. La comparaison interrégionale révèle que la Wallonie et la Lorraine se distinguent ici par un pourcentage supérieur à la moyenne, les deux Länder allemands ainsi que le Luxembourg, par un pourcentage y étant inférieur.

Si l'on ne considère que la part de la population titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur, la Grande Région, avec près de 28 %, se situe globalement dans la moyenne européenne (UE-15 : 28,2 % ; UE-27 : 26,8 %). La comparaison interrégionale comme européenne fait apparaître que le Luxembourg (37 %), se place nettement en tête, suivi de la Wallonie (32,5 %). La Rhénanie-Palatinat (25,4 %), la Lorraine (24,8 %) et la Sarre (21,7 %) sont quant à elles quelque peu distancées. S'agissant des régions allemandes, les résultats doivent toutefois être relativisés au regard de la place prépondérante occupée par la formation professionnelle. Celle-ci offre en effet un autre enseignement attrayant en-deçà du niveau universitaire qui n'existe pas sous cette forme dans de nombreux autres pays.

L'analyse de l'évolution depuis 2004 révèle que, dans l'espace de coopération, le pourcentage de la population adulte faiblement qualifiée a diminué de 5,6 points. Le segment de la qualification moyenne a enregistré une légère progression ; dans l'enseignement supérieur, la hausse a atteint 4,6 points. S'agissant des personnes faiblement qualifiées, la baisse dans la Grande Région a été un peu plus marquée que dans le reste de l'Europe ; pour ce qui concerne le taux des diplômés de l'enseignement supérieur, la progression est apparue quelque peu moins forte que dans l'UE-27 en moyenne.

► **Taux des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30 – 34 ans**

Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, il a été décidé, parallèlement à d'autres valeurs de référence, de faire passer la part des 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent à au moins 40 % en 2020. Dans le cas de cet indicateur, qui a été pour la première fois intégré au rapport, la comparaison interrégionale et européenne fait apparaître, pour 2011, des classements similaires à ceux des taux de diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population adulte totale. Une fois encore, le Luxembourg (48,2 %) et la Wallonie (40,5 %) enregistrent des résultats supérieurs à la moyenne. Les autres composantes régionales se situent en revanche nettement en-deçà. Le Grand-Duché a ainsi déjà atteint ses objectifs pour 2020 et la Wallonie se trouve sur la bonne voie.

► **Jeunes quittant prématurément l'école et la formation initiale**

A l'autre extrémité de l'éventail de qualification, la politique européenne de l'éducation a pour objectif de ramener à moins de 10 % en 2020 la part des 18 à 24 ans ayant atteint au maximum le niveau du premier cycle du secondaire (objectif central de la stratégie Europe 2020). En dépit de certaines évolutions positives ces dernières années, la part des jeunes quittant prématurément l'école ou la formation initiale était encore, au niveau européen, de 13,5 % en 2011. Il est à noter que le taux des jeunes hommes est ici systématiquement supérieur à celui des jeunes femmes. Au regard du niveau actuellement atteint, des écarts considérables s'observent toutefois entre les pays et les régions. Cela vaut aussi pour les composantes de la Grande Région : au sein de l'espace de coopération, la Sarre et la Wallonie ont, avec 15,4 et 14,7 %, enregistré, de loin, les taux les plus élevés. Ces deux régions ne dépassent ainsi pas seulement la moyenne de l'UE-27, mais se situent aussi largement au-dessus de la valeur de référence nationale respective. La Rhénanie-Palatinat (13,5 %) se place en milieu de classement, alors que la région France-Est (10,8 %) et avant tout le Luxembourg (6,2 %) ont très nettement, au plan interrégional et européen, réalisé les meilleures performances.

► Participation à l'éducation de la première enfance

En 2010 dans la Grande Région (hors Wallonie), presque tous les enfants entre quatre ans et l'âge légal de scolarisation (en l'occurrence les enfants de quatre et cinq ans) ont fréquenté un établissement préscolaire (98,5 %). L'objectif de la politique de l'éducation d'atteindre au moins 95 % en 2020 (ET 2020) a été dépassé il y a des années déjà, ce qui n'est pas encore le cas à ce jour au niveau européen (UE-27 : 92,4 %). La comparaison interrégionale révèle que la Lorraine, avec un taux de 100 %, tient depuis longtemps un rôle de premier ordre. La Wallonie (pas de données actuelles disponibles) et le Luxembourg présentent eux aussi de très bons résultats. Ce sont donc principalement les deux régions allemandes de l'espace de coopération qui accusaient ici un certain retard. Elles ont toutefois, elles aussi, réalisé de nets progrès ces dernières années. Ainsi, grâce à cette dynamique positive, la Rhénanie-Palatinat a pu dépasser l'objectif des 95 % en 2005, la Sarre la rejoignant l'année suivante.

► Elèves et étudiants

En 2010, près de 42 % des jeunes âgés entre 15 et 24 ans dans la Grande Région étaient inscrits dans un établissement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) et de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4). Avec près de 59 %, la Wallonie affiche le taux de loin le plus élevé ; dans le cas des jeunes femmes, ce chiffre atteint même presque 63 %. Toutes les autres composantes de la Grande Région se situent, autant pour les résultats globaux que pour les taux par sexe, à un niveau nettement inférieur.

Le pourcentage des jeunes de 20 à 24 ans ayant, cette même année, suivi une formation de l'enseignement supérieur (CITE 5-6) s'est établi, dans l'espace de coopération, à 52,3 % au total – nettement moins que la moyenne de l'UE-27 (62,4 %). La dynamique de développement est elle aussi restée nettement inférieure à la tendance européenne durant la dernière décennie (+4,6 contre +13,7 points). Au sein de l'espace de coopération, la Wallonie et la Rhénanie-Palatinat ont, en raison d'un nombre plus important d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur, comme l'on s'y attendait enregistré des taux bien plus élevés que les autres composantes régionales.

► Apprentissage tout au long de la vie

Dans la Grande Région, la participation de la population adulte à l'apprentissage tout au long de la vie était elle aussi inférieure à la moyenne européenne. Au total, 6,9 % en moyenne des adultes âgés de 25 à 64 ans ont, en 2011, pris part à une formation ou à un enseignement dans l'espace de coopération. Au niveau européen, ce taux s'établit à 10,1 % (UE-15) et 8,9 % (UE-27). Bien que le taux de participation ait progressé dans toutes les régions depuis 2000, l'objectif minimum de 15 % en 2020 (ET 2020) est loin d'être atteint dans l'UE en général et dans la Grande Région tout particulièrement.

Chapitre 5 : Conditions de vie

► Revenus des ménages

En 2009, le revenu disponible des ménages privés dans la Grande Région s'élève au total à 208,7 milliards d'euros. Ainsi, chaque habitant dispose en moyenne de 18 636 euros aux fins de consommation ou de constitution d'épargne. Les revenus par habitant varient cependant fortement dans l'espace de coopération : le Luxembourg affiche le plus haut niveau avec 29 719 euros par habitant, dépassant de loin les autres régions de l'espace de coopération. Viennent ensuite les deux régions allemandes et la Lorraine dont les valeurs varient entre 18 743 euros (Sarre), 18 637 euros (Rhénanie-Palatinat) et 18 422 euros (Lorraine) et sont donc relativement proches les unes des autres. Sous l'angle statistique, les habitants en Wallonie et en CG de Belgique ont un revenu nettement inférieur : ils ne disposent en moyenne que de 16 924 euros (Wallonie) et de 15 796 euros (CG de Belgique) aux fins de consommation ou d'épargne. Les disparités régionales sont donc très importantes dans la Grande Région : ainsi, un ménage privé au Luxembourg dispose en moyenne de 10 976 euros de plus par habitant qu'un ménage sarrois qui vient en seconde position ; l'écart est même de 13 923 euros par rapport à la CG de Belgique que l'on retrouve au dernier rang. Depuis 2006, le revenu disponible nominal des ménages privés augmente de 7,4% par habitant dans la Grande Région. Cette évolution est portée en premier lieu par le Luxembourg et la Wallonie où la hausse (12,2% et 10,3%) est nettement supérieure à la moyenne de la Grande Région.

► Taux de risque de pauvreté

En 2010, 16,4% de la population dans l'UE-27, c'est-à-dire plus d'une personne sur six, sont menacés de pauvreté (après charges sociales). Ainsi, le taux de risque de pauvreté est inférieur à la moyenne européenne dans presque toutes les composantes de la Grande Région, ainsi que dans les Etats nationaux correspondants. Seule la Wallonie fait exception à cette règle : comparé au revenu moyen en Belgique, 17,7% de la population wallonne sont exposés à un risque de pauvreté plus élevé. Ce pourcentage est nettement supérieur à celui des autres régions de l'espace de coopération. Par ailleurs, le taux de risque de pauvreté dépasse de loin la moyenne nationale. De la même manière, le nombre de personnes menacées de pauvreté en Lorraine (13,9%) est légèrement supérieur à celui de ces personnes en France, alors que la Sarre (14,3%) et la Rhénanie-Palatinat (14,8%) atteignent des valeurs inférieures à la moyenne fédérale. La comparaison interrégionale fait cependant apparaître le taux le plus faible pour la région française. Mise à part la Wallonie, les valeurs sont cependant relativement proches les unes des autres ; l'écart s'établit à moins d'un point de pourcentage en 2010. L'évolution varie légèrement : alors que la Sarre et la Lorraine peuvent légèrement abaisser le risque de pauvreté entre 2005 et 2010, les taux augmentent en Rhénanie-Palatinat, au Luxembourg et en Wallonie. La hausse est certes inférieure à un point de pourcentage, mais dépasse légèrement le niveau européen.

► Rémunérations salariales et bénéfiques des entreprises

En 2009, année caractérisée par la récession, les rémunérations perçues par les salariés dans la Grande Région s'élèvent en moyenne à 37 580 euros par tête – une valeur supérieure à la moyenne européenne (31 244 euros dans l'UE-27 et 35 957 euros par tête pour l'UE-15). Au niveau des composantes régionales, les salariés employés au Luxembourg gagnent en moyenne 53 627 euros par tête, des valeurs largement supérieures à la moyenne,

autant au niveau interrégional qu'europpéen (149% de la moyenne de l'UE-15). La Wallonie, la CG de Belgique et la Lorraine (43 485, 40 156 et 36 188 euros par salarié) affichent également des valeurs supérieures à la moyenne de l'UE-15. En revanche, les salariés rhénano-palatin et sarrois ont une rémunération par tête de 32 738 et 32 868 euros par tête, soit nettement moins que dans les autres régions. Dans les régions allemandes, dans les régions belges et en Lorraine, les rémunérations salariales restent en deçà de la moyenne nationale respective. Les disparités sensibles entre les différentes régions et unités géographiques s'expliquent en grande partie par des différences régionales au niveau de la structure économique et de la structure de l'emploi.

Entre 2000 et 2009, les rémunérations par salarié dans la Grande Région augmentent de 17,3%, soit de quelque 5 550 euros par tête (en termes nominaux). La tendance observée correspond donc en gros à la tendance européenne. En revanche, les deux régions allemandes de l'espace de coopération font apparaître une dynamique d'évolution très ralentie. Le Luxembourg et la CG de Belgique, que l'on retrouve aux premiers rangs, affichent des valeurs supérieures d'un facteur six à celles indiquées par la Sarre qui se place en dernière position. Par ailleurs, la hausse des rémunérations par salarié en Sarre et en Rhénanie-Palatinat est restée bien inférieure à celle enregistrée au niveau fédéral sur la période considérée. La Lorraine et la Wallonie restent également en deçà des moyennes nationales. L'analyse de l'année de crise 2009 montre que les rémunérations connaissent une évolution encore positive malgré la récession. Y fait exception la Sarre, où les revenus par tête baissent en valeur nominale, du fait notamment des pertes imputables au chômage partiel. En Lorraine, les rémunérations salariales stagnent et toutes les autres régions de l'espace de coopération enregistrent encore une hausse, même si elle est inférieure à celle des années précédant la crise.

La récession la plus dure de l'après-guerre ne reste pas sans impacts sur le revenu du capital : alors que les rémunérations salariales dans la Grande Région augmentent encore globalement de 0,4 pour cent au total en 2009, les bénéfices des entreprises fondent de 9,2%. La régression est largement supérieure à la moyenne en Sarre ainsi que, dans une bien moindre mesure, au Luxembourg où les pertes des entreprises dépassent la barre des 10 pour cent. Il s'agit cependant d'un effet spécial de la crise qui se superpose à la tendance dominante jusque-là : l'évolution nominale de la valeur ajoutée brute, des rémunérations salariales et des bénéfices des entreprises sur une période relativement longue, soit de 1996 à 2008, année précédant la crise, montre que le facteur de production capital profite davantage que le facteur de production travail de la croissance économique et de l'amélioration de la productivité dans la Grande Région.

► Salaires nominaux et réels

Les augmentations de salaires ne font augmenter le pouvoir d'achat des salariés que si la hausse des salaires nominaux est supérieure à l'augmentation des prix à la consommation. A l'opposé du Luxembourg, des deux régions belges et de la Lorraine où l'évolution moyenne des salaires réels sur l'année est positive entre 2000 et 2009, les salariés des deux régions allemandes subissent des pertes réelles compte tenu de l'évolution des prix. Entre 2004 et 2007/2008, c'est-à-dire en phase d'essor conjoncturel, la tendance est toujours à la baisse. Cette tendance singulière est également observée au niveau national. Ce n'est qu'en 2010 et 2011 que des hausses de salaires relativement élevées sont observées dans les

régions allemandes et au niveau fédéral, ce qui se traduit par une hausse réelle du pouvoir d'achat des salariés. Alors qu'après plusieurs années de prudence extrême en matière de politique salariale, la tendance semble évoluer légèrement en Allemagne, on observe au niveau européen une politique salariale plus restrictive en réaction à la crise.

► **Evolution des prix à la consommation**

Les prix à la consommation augmentent sensiblement dans la Grande Région depuis le début du millénaire. Les hausses des prix se maintiennent à un niveau relativement constant entre 2001 et 2007 ; à partir de 2008 toutefois, on observe des hausses brutales. Ces augmentations sont imputables en premier lieu à l'évolution sur les marchés mondiaux des matières premières au cours du premier semestre 2008. Dans le courant de l'année 2009, les prix à la consommation retrouvent un niveau que l'on pourrait considérer comme « suivant la courbe normale de la croissance ». Les faibles taux de progression des prix observés en 2009 sont cependant suivis en 2010 d'un retour presque aussi rapide au niveau de l'avant-crise et d'une augmentation du niveau des prix en 2011. La hausse des prix des dernières années, très perceptible pour les consommateurs, est principalement imputable aux prix de l'énergie. L'évolution des prix dans le secteur des communications est positive pour les consommateurs. La baisse des prix s'explique d'une part par le progrès technique, d'autre part par la concurrence internationale croissante. Les consommateurs profitent notamment de prix avantageux sur les équipements informatiques, l'électronique grand public et les équipements photo et vidéo. En Allemagne par exemple, les prix des téléviseurs baissent de 15%, ceux des ultraportables de 16% en 2011 par rapport à l'année précédente. Ces biens étant cependant achetés plus rarement au quotidien, les consommateurs sont moins sensibles à ces baisses de prix qu'au renchérissement des produits d'usage courant.

► **Prix de l'immobilier et loyers**

Le prix de l'immobilier et des loyers à usage privé dans la Grande Région varient sensiblement entre les régions, et à l'intérieur de chaque composante. Les données sont très hétérogènes et les tableaux présentés renseignent sur les prix moyens qui sont donnés à titre indicatif. Ils offrent néanmoins des tendances qui sont le reflet du développement des territoires. La crise économique de 2008 a mis un frein à l'évolution continue des prix de l'immobilier, qui semblent toutefois repartis à la hausse.

L'habitat est un révélateur de l'évolution économique de chaque entité de la Grande Région, mais aussi des mouvements de migration des populations et de la structure de la société. Les prix pratiqués au Luxembourg sont nettement supérieurs à ceux relevés dans les régions voisines. Dans presque chaque composante, le prix de l'immobilier, notamment pour l'accession à la propriété, a augmenté dans l'aire de recrutement du marché de l'emploi luxembourgeois. L'agglomération de Thionville en Moselle, la commune d'Arlon en Wallonie, ou Trèves en Rhénanie-Palatinat sont le témoin de cette évolution.

Les prix des loyers sont tirés vers le haut dans les agglomérations et les villes universitaires, tout autant que dans les zones frontalières avec le Luxembourg. Centres économiques et culturels, elles sont des pôles d'attraction qui connaissent une demande toujours plus forte, et des prix de location toujours plus élevés. Luxembourg-Ville est de loin la ville la plus chère de la Grande Région. Néanmoins des villes telles que Nancy, Namur, Liège, Sarrebruck ou Trèves connaissent une attractivité qui ne décline pas et des loyers en hausse.

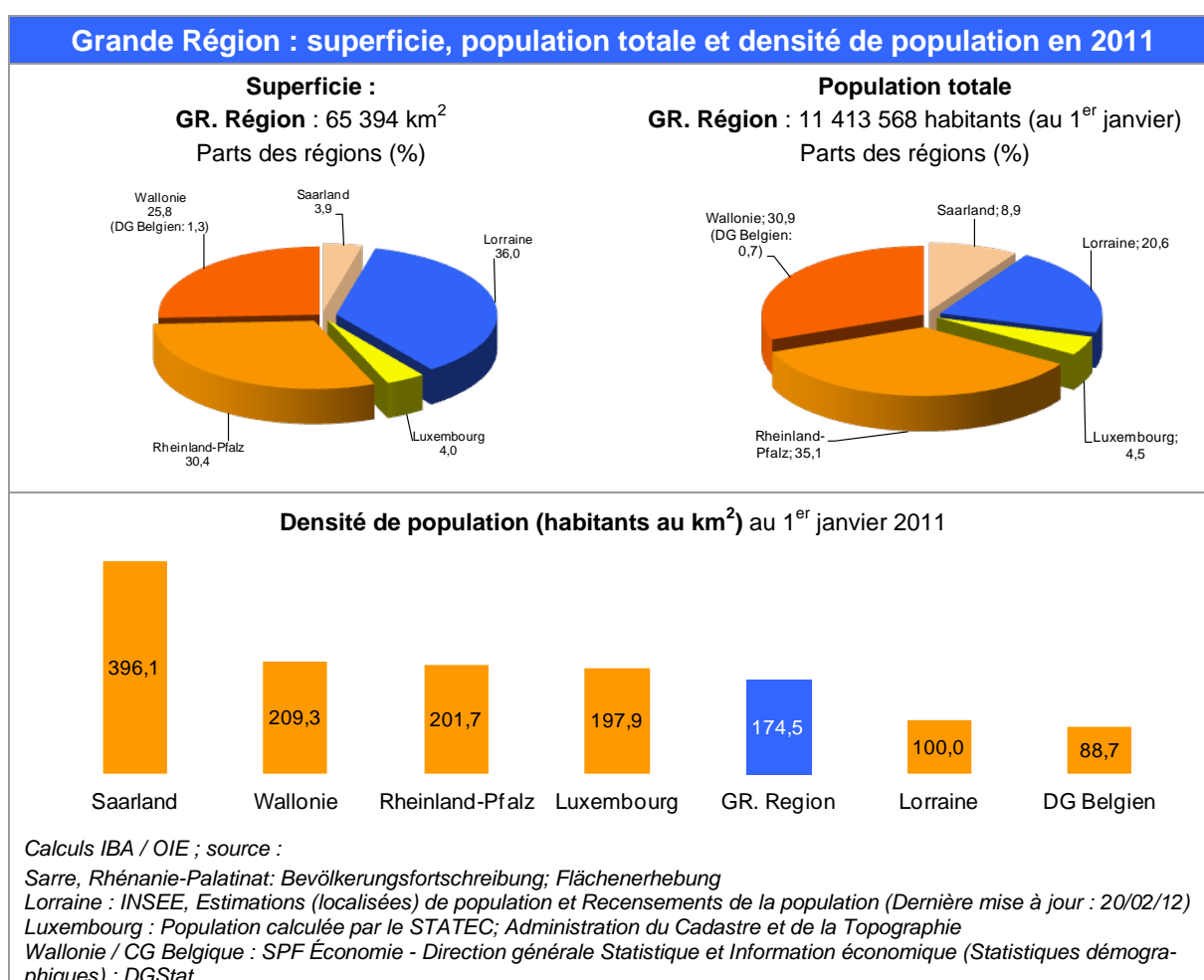
► Mobilité résidentielle transfrontalière

L'analyse des flux de frontaliers atypiques sur la base des données actuellement disponibles permet de constater que, au cœur de la Grande Région, la Lorraine est la région d'habitation la plus convoitée tandis que le Luxembourg et les Länder allemands revêtent une importance toute particulière en tant que régions de travail. Le phénomène des frontaliers atypiques s'est principalement étendu, pendant les années 1990, le long de la frontière franco-allemande ainsi que, au cours des années 2000, le long de la frontière luxembourgeoise. Ces frontaliers atypiques habitent pour la plupart des communes rurales relativement importantes localisées à proximité immédiate de la frontière et se situent dans les classes d'âge jeunes à moyennes. L'observation des travailleurs frontaliers atypiques en direction du Luxembourg permet de dégager une particularité : ce groupe est composé de nombreux Français, Belges et Allemands qui, en changeant de lieu de résidence, retournent dans leur pays natal.

Les frontaliers atypiques motivent principalement leur choix de changement de résidence par le souhait de devenir propriétaires d'un bien immobilier et de profiter ainsi des différences de prix pratiqués d'une région à l'autre. Le transfert du domicile est ainsi généralement accompagné de l'achat ou de la construction d'une maison ainsi que d'une amélioration du confort d'habitation. En conservant leur emploi dans la région où ils habitaient précédemment, les frontaliers atypiques doivent néanmoins faire face à des trajets plus longs et recourent davantage à l'utilisation d'un véhicule particulier. La demande croissante de biens immobiliers sur le nouveau lieu de résidence entraîne en revanche une augmentation des prix des terrains et de l'immobilier, ce qui peut être source de tensions entre les nouveaux arrivants et les autochtones. Par ailleurs, les communes perdent des recettes fiscales étant donné que les frontaliers sont imposés sur leur lieu de travail. Les nouveaux arrivants tendent à rester entre eux dans des zones d'aménagements nouvelles et modernes transformées en « cites dortoirs », à l'écart des noyaux de peuplement, ce qui ne favorise pas le contact avec la population autochtone. Si la compréhension linguistique entre les nouveaux arrivants et les autochtones pose également un problème particulier en Lorraine, le dialecte leur permet d'établir un pont de communication.

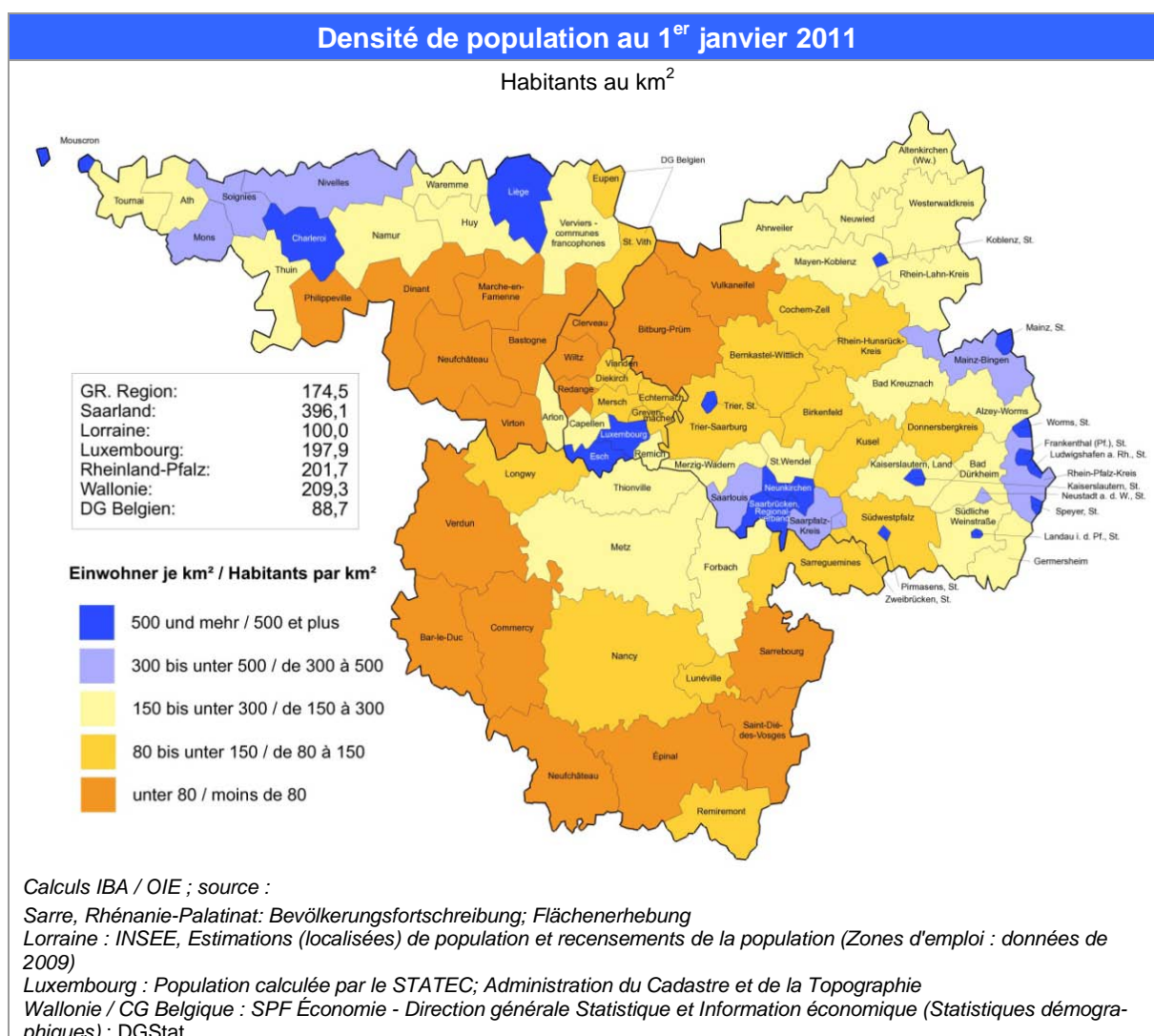
1. Territoire et population

La Grande Région réunit les deux Länder allemands de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, le Grand-Duché de Luxembourg, la région française de Lorraine ainsi que la Wallonie, région autonome de la Belgique fédérale, y compris ses deux communautés linguistiques (la Communauté Française et la Communauté Germanophone de Belgique). Située au cœur du centre historique de l'Europe, elle relie les grands centres urbains de Bruxelles, du bassin Rhin-Ruhr, du bassin Rhin-Main, de Bâle/Mulhouse et de Paris. Avec une superficie totale de 65 400 km² et une population de près de 11,4 millions d'habitants, l'espace de coopération occupe environ 1,6% du territoire des 27 Etats de l'Union Européenne et abrite 2,3% de la population européenne.



La densité de population est actuellement de 174,5 habitants au km². La population de la Grande Région se concentre, outre dans les zones fortement peuplées dans l'est de la Rhénanie-Palatinat le long de l'axe rhénan et dans le Nord de la Wallonie, dans une zone centrale multinationale englobant toutes les composantes régionales et d'importants centres économiques de l'espace de coopération : cette zone s'étend de Nancy à Arlon, Esch-sur-Alzette et Luxembourg en passant par Metz, Thionville et Longwy, et de Trèves jusqu'en Sarre où elle rejoint à nouveau les zones lorraines, en passant par les villes du Palatinat occidental. Cet espace compact est entouré d'un cordon vert étendu composé de zones plu-

tôt rurales faiblement peuplées avec de nombreuses zones naturelles et paysages humanisés.



Avec une population de 4 millions d'habitants répartis sur une superficie de 19 847 km², la **Rhénanie-Palatinat** est la composante la plus peuplée et se place en seconde position de l'espace de coopération au niveau de la superficie. Ce Land allemand, qui occupe 30% du territoire de l'espace de coopération, réunit plus d'un tiers de la population totale de la Grande Région. Si la Rhénanie-Palatinat affiche une densité démographique de 202 habitants au km², elle présente de fortes inégalités de répartition de la population. Les zones fortement peuplées se concentrent autour des grandes villes, notamment dans la partie orientale du Land, le long de la vallée du Rhin. Les agglomérations de Ludwigshafen et de Mayence sont ici les leaders incontestés : avec une densité de plus de 2 000 habitants au km², elles constituent de loin les espaces les plus densément peuplés de la Grande Région. Suivent les villes de Spire, Frankenthal et Coblenz qui affichent une densité supérieure à 1 000 habitants au km². Ces régions, situées le long du Rhin, intègrent de grands centres économiques influencés par les grandes agglomérations urbaines des Länder voisins (Cologne/Bonn, Rhin-Main, Rhin-Neckar). Des espaces faiblement peuplés se concentrent en revanche dans le Palatinat occidental, aux frontières sarroise et française, ainsi que dans les régions rurales de l'Hunsrück et de l'Eifel.

Avec une population d'à peine 3,5 millions d'habitants répartis sur une superficie de 16 844 km², la **Wallonie** réunit près de 31% de la population et occupe un quart du territoire total de la Grande Région. Sa densité démographique (209,3 habitants au km²) est entre-temps supérieure à celle de la Rhénanie-Palatinat. Les grands centres urbains et les zones fortement peuplées se concentrent essentiellement dans la partie nord de la Wallonie, en particulier les centres économiques de Charleroi et Liège (770 et 765 habitants au km²). Le sud de la région belge se distingue en revanche par une forte tradition rurale ; la densité de population la plus faible (43,6 habitants au km²) est enregistrée dans l'Arrondissement de Bastogne, situé à proximité de la frontière luxembourgeoise. La **CG de Belgique** est elle aussi faiblement peuplée. Début 2011, elle recense environ 75 716 habitants sur une superficie de 854 km², ce qui représente une densité de 88,7 habitants au km². Le Canton d'Eupen situé dans le nord concentre environ 60% de la population de la CG et, par là même, les principaux centres économiques de la région.

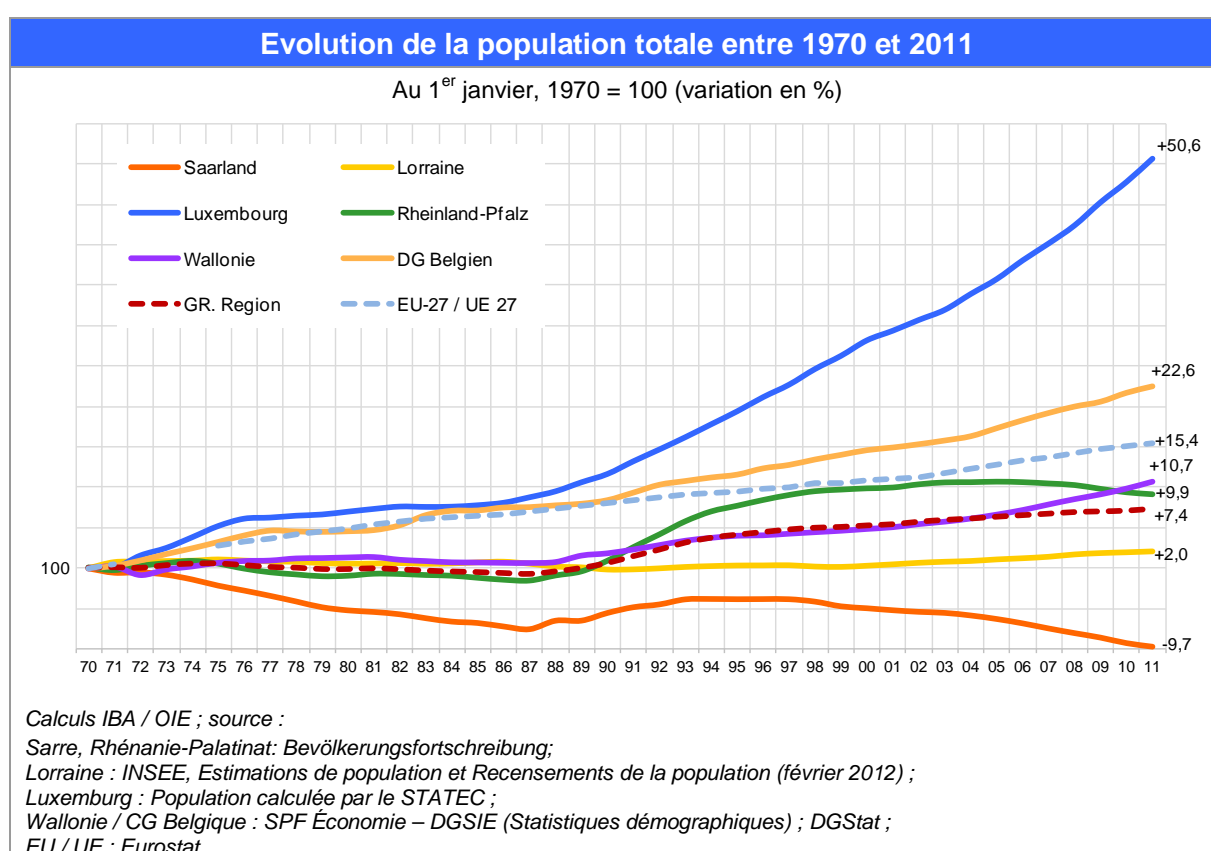
Avec une superficie de 23 547 km², la **Lorraine** représente de loin le plus vaste territoire de la Grande Région (36% de la superficie totale) ; son nombre d'habitants, chiffré actuellement à environ 2,35 millions, ne représente toutefois qu'un bon cinquième de la population totale. La densité démographique de la Lorraine s'élève à 100 habitants au km², ce qui fait d'elle la région la moins peuplée de l'espace de coopération, avec la CG de Belgique. A l'instar de la Wallonie et de la Rhénanie-Palatinat, on y constate toutefois de fortes inégalités de répartition de la population. Alors que les départements de la Meuse et des Vosges sont caractérisés par une forte tradition rurale (ils affichent une densité respective de 31 et 65 habitants au km²), la population lorraine se concentre essentiellement dans les zones urbaines et les centres économiques des départements de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle. La densité la plus élevée est enregistrée dans la zone d'emploi de Thionville aux portes du Luxembourg (261 habitants au km²), suivie par Forbach (182) à la frontière avec la Sarre et par Metz (169).

Situé au cœur de la Grande Région, l'Etat national du **Luxembourg** abrite une population de 511 840 habitants sur une superficie de 2 586 km², ce qui représente une part approximative de 4% de la surface totale et de 4,5% de la population de la Grande Région. Sa densité démographique s'établit actuellement à 197,9 habitants au km². Les grandes agglomérations ainsi que les principaux centres économiques se situent au centre et dans le sud du pays ; les zones de loin les plus peuplées sont les cantons d'Esch et de Luxembourg (633,2 et 628,7 habitants au km²). De vastes territoires relativement peu peuplés dominent essentiellement dans les zones de tradition rurale, dans la partie nord du Grand-Duché.

Avec une population d'1 million d'habitants et une superficie de 2 569 km², la **Sarre** représente environ 9% de la population et près de 4% de la superficie de la Grande Région. Si le territoire de la Sarre est ainsi à peine plus petit que celui de son voisin luxembourgeois, il affiche néanmoins plus du double d'habitants. Avec une densité de 396,1 habitants au km², la Sarre est de loin la composante régionale la plus densément peuplée au sein de l'espace de coopération. Les agglomérations urbaines se concentrent essentiellement dans la partie sud du Land ; la communauté régionale de Sarrebruck se place clairement en tête avec une densité de 809,4 habitants au km².

La dynamique démographique dans la Grande Région est en perte de vitesse par rapport au niveau européen

Début 2011, 11,4 millions de personnes vivent dans la Grande Région, soit près de 783 500 personnes de plus qu'en 1970 (+7,4%). Cette hausse est portée par l'évolution au Luxembourg, en Rhénanie-Palatinat et en Wallonie (et également en CG de Belgique), tandis que le nombre d'habitants en Lorraine stagne plus ou moins et recule en Sarre. Comparée à l'évolution démographique sur le territoire de l'UE des 27, où une croissance de 15,4% est enregistrée sur la même période, la dynamique démographique au sein de l'espace de coopération est nettement plus faible. Seuls s'écartent de cette évolution la CG de Belgique (+22,6%) et surtout le Grand-Duché de Luxembourg qui a vu sa population augmenter de 50,6% depuis 1970 en raison de la forte immigration. Cette tendance se poursuit aujourd'hui encore.

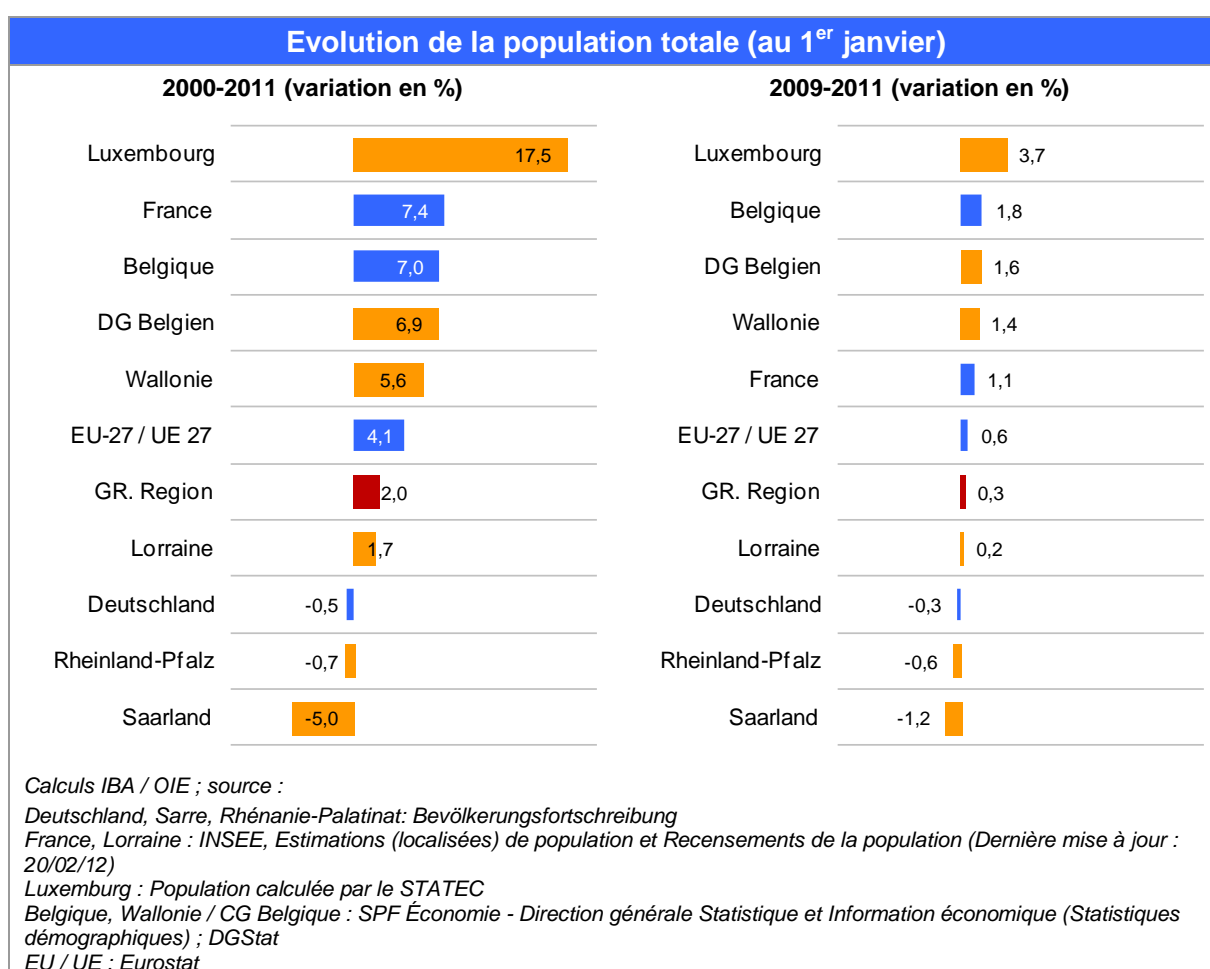


Un ralentissement sensible des taux de croissance depuis la fin des années 1990

Après avoir atteint son summum à la fin des années 1980 et au début des années 1990, la croissance démographique de la Grande Région ralentit sensiblement. La population n'augmente que de 221 390 habitants, soit 2%, entre 2000 et 2011, ce qui reste à nouveau en deçà de la moyenne de l'UE-27. Sur la même période, la population y augmente de 4,1%. La dynamique démographique inférieure à la moyenne dans la Grande Région s'explique par la régression durable de la croissance naturelle, le nombre de naissances diminuant d'année en année. Depuis 2002, le nombre des décès dépasse celui des naissances, de sorte que l'on assiste depuis à une baisse naturelle de la population dans l'espace de coopération. Le bilan global néanmoins positif se fonde sur les soldes migratoires positifs qui re-

présentent depuis la fin des années 1980 la principale composante de la croissance démographique dans la Grande Région.³

Les composantes régionales connaissent cependant des évolutions démographiques très variables : depuis le début du millénaire, le Luxembourg notamment (+17,5%) ainsi que la CG de Belgique (+6,9%) et la Wallonie (+5,6%) enregistrent une progression stable, voire largement supérieure à la moyenne dans le cas du Grand-Duché ; cette évolution se renforce même dans ces trois régions depuis 2004. Le Luxembourg affiche de loin le meilleur bilan dans la Grande Région, autant au niveau du solde migratoire qu'à celui de la croissance naturelle. En revanche, la croissance démographique en Wallonie et dans la CG de Belgique repose pour l'essentiel sur des soldes migratoires positifs, alors que le solde naturel est beaucoup plus faible. Dans la CG de Belgique, il est même quatre fois négatif au cours de la dernière décennie, mais se stabilise légèrement depuis 2008.



La croissance démographique n'est que modérée en Lorraine qui compte en 2011 environ 1,7% de plus de personnes qu'en l'an 2000. La région française affiche toujours un excédent de naissances important qui n'est dépassé que par le Luxembourg dans l'espace de coopé-

³ Pour plus de détails, voir le 8^{ème} rapport de l'OIE sur la situation du marché de l'emploi dans la Grande Région. Le chapitre sur l'évolution démographique est à la base des déclarations ci-dessous et contient également d'autres informations, par exemple sur le pourcentage et la structure de la population étrangère dans les composantes régionales de l'espace de coopération.

ration.⁴ En revanche, les migrations⁵ font apparaître des pertes continues et supérieures à la moyenne de la Grande Région. Celles-ci sont cependant encore compensées par le bilan naturel positif.

Des pertes d'habitants pour les régions allemandes

La situation est totalement différentes dans les deux régions allemandes, les seules dans l'espace de coopération à se voir confrontées à un recul de la population sur la période considérée. Jusqu'à fin 2004, la Rhénanie-Palatinat enregistre régulièrement un solde d'immigration positif qui est assez élevé pour atténuer la dénatalité chronique dont souffre la région. Depuis cette date, le solde migratoire diminue alors que le bilan négatif de la migration naturelle continue d'augmenter. Globalement, ce phénomène donne lieu pour la première fois début 2006 à une régression du nombre d'habitants dans la composante la plus peuplée de la Grande Région – une tendance qui se poursuit au cours des années suivantes. La Rhénanie-Palatinat se trouve donc dans une phase où l'évolution démographique est caractérisée par une tendance négative stable. En revanche, le déclin démographique caractérise depuis longtemps déjà la situation en Sarre qui affiche une baisse de 5% sur la période considérée (2000-2011), soit le bilan le plus négatif dans la Grande Région. Dès 1971, le nombre de décès y dépasse celui des naissances et l'écart s'agrandit régulièrement depuis le début du millénaire. Enfin, le solde migratoire déjà faible est négatif depuis 2004 et renforce ainsi la régression démographique en Sarre.

La population augmente autour des grandes régions économiques et le long des principaux axes de circulation

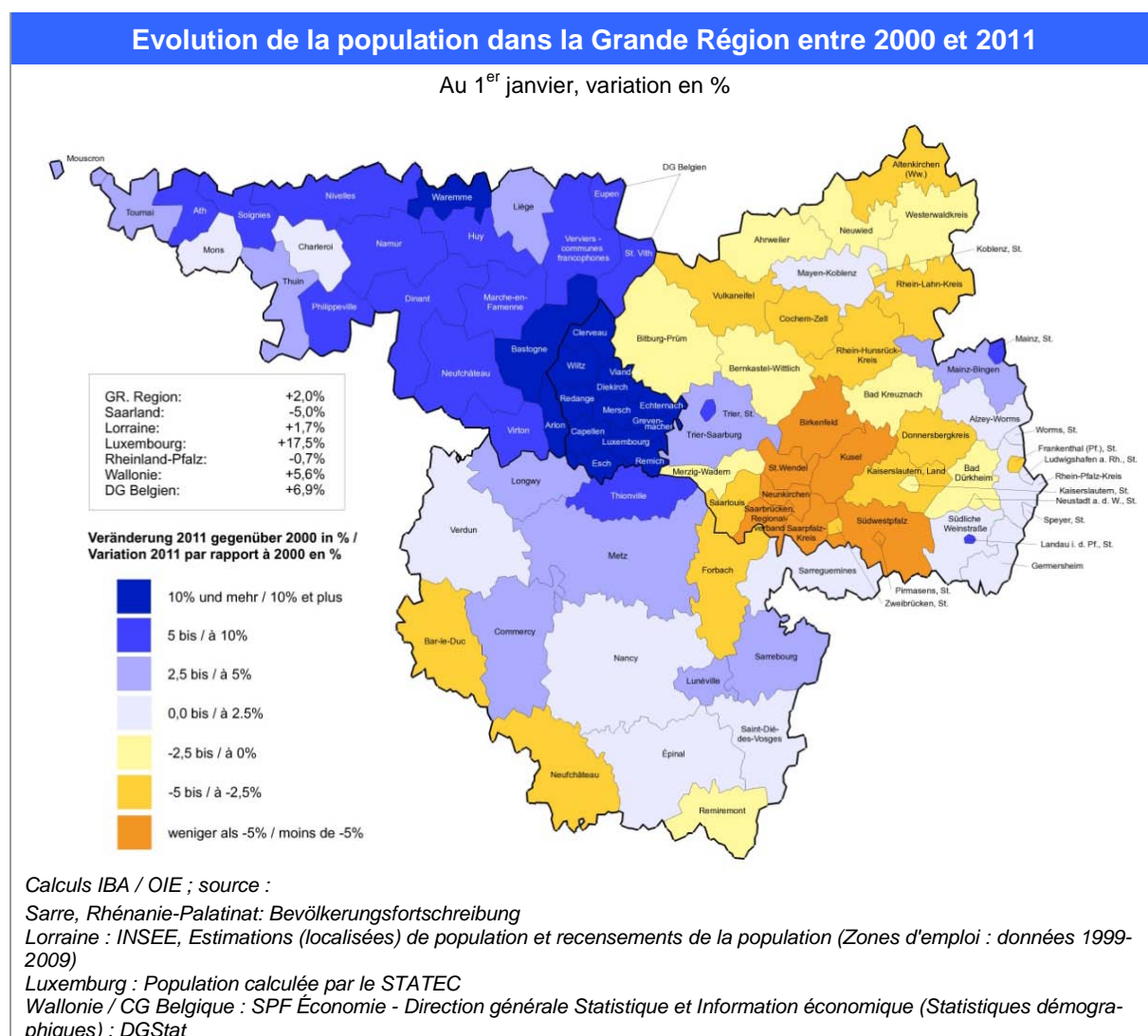
L'analyse à un niveau géographique plus détaillé révèle que depuis le début du millénaire la population augmente notamment dans le périmètre influencé par les grands centres économiques, à proximité des métropoles régionales, autour des grands sites universitaires en périphérie de la Grande Région et le long des principaux axes de circulation. Dans la zone centrale de la Grande Région, l'attrait économique du Luxembourg fait augmenter la population au Grand-Duché même et dans de nombreuses zones limitrophes. On enregistre des hausses bien supérieures à la moyenne régionale dans les arrondissements wallons d'Arlon et de Bastogne (+12,6% et +12%), l'agglomération de Trèves (notamment la ville de Trèves et l'arrondissement Trèves-Sarbourg avec +5,4% et +3,1%) ou la zone d'emploi de Thionville dans le nord de la Lorraine (+5,3% jusqu'en 2009). L'arrondissement de Merzig-Wadern, situé entre le Luxembourg, la France et l'Allemagne, connaît une évolution beaucoup plus favorable que les autres arrondissements sarrois, même si le bilan global est légèrement négatif (-1%) sur la période considérée.

Dans les régions moins centrales et moins développées, la population baisse au cours des dernières années, parfois de manière importante. Des pertes particulièrement élevées sont enregistrées dans certaines parties du Palatinat occidental (notamment à Pirmasens et Kusel avec -11,8% et -8,3%), à Birkenfeld dans l'Hunsrück (-7,7%) et dans l'arrondissement

⁴ Le solde naturel en Lorraine est inférieur d'un bon tiers à la moyenne nationale française (solde 2000-2010 : 462 naissances de plus que de décès en France contre 290 en Lorraine).

³ On ne dispose pas de chiffres précis sur les déplacements migratoires en Lorraine, notamment sur les départs. Ces chiffres ne peuvent être déterminés qu'à partir de la différence entre l'évolution démographique globale et le solde naturel.

sarrois de Neunkirchen (-7,3%). Le reste du territoire sarrois, certaines zones situées sur le Rhin moyen, dans l'Eifel et dans certaines parties de la Lorraine (Neufchâteau, Bar-Le-Duc et Forbach) enregistrent également des pertes démographiques sur la période considérée, même si elles sont moins prononcées. En Wallonie, le nombre d'habitants augmente dans tous les arrondissements, mais la hausse à Mons et à Charleroi, la plus grande ville de la Grande Région, est modérée (1,6% et 1,5%) et reste bien en deçà de la moyenne de la région belge.



Le vieillissement de la population se poursuit

L'évolution démographique subit dorénavant fortement les effets du renversement de la pyramide des âges. Le recul de la natalité d'une part et l'allongement de l'espérance de vie d'autre part entraînent dans l'ensemble de l'Europe un vieillissement durable de la population. Ce phénomène constitue le véritable défi du changement démographique. Le nombre de personnes âgées continue d'augmenter tandis que la population jeune diminue régulièrement. Cela contribue en toute logique à une modification des rapports entre les jeunes et les personnes âgées : à l'échelle de la Grande Région, la part des moins de 20 ans passe de 24,1% en 1990 à 21,8% en 2010 tandis que, sur la même période, la tranche des plus de 60 ans connaît une progression importante, passant de 20,5% à 24%. Issues de la génération

du baby-boom actuellement encore dans la vie active, les personnes en âge de travailler (20-59 ans)⁶ ne connaissent qu'une baisse relativement faible, leur taux passant de 55,4% à 54,3%.

La comparaison interrégionale montre que les deux régions allemandes sont les plus touchées par le processus de vieillissement et que la Sarre présente une pyramide des âges particulièrement défavorable. Bien qu'elles affichent des taux de natalité nettement supérieurs à ceux des Länder allemands, les autres composantes régionales de l'espace de coopération ne sont pas épargnées par le processus de vieillissement de la population. Dans toutes les régions, le groupe des personnes en âge de prendre leur retraite ne cesse de croître alors que les classes d'âge plus jeunes sont en constante perte de vitesse. Le pourcentage de jeunes ne reste constant qu'au Luxembourg, dont l'économie est puissante, du fait de la forte immigration ; parallèlement, le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans augmente.

Evolution de la pyramide des âges : population par classe d'âge en 1990 et 2010

Région	Classes d'âge (en %)							
	Moins de 20 ans		Entre 20 et 59 ans		60 ans et plus		80 ans et plus	
	1990	2010	1990	2010	1990	2010	1990	2010
Sarre	19,7	17,7	58,8	54,7	21,5	27,7	3,6	5,6
Lorraine	29,0	23,7	53,5	53,8	17,5	22,5	3,0	4,9
Luxembourg	23,2	23,7	57,9	57,4	18,9	18,9	3,1	3,6
Rhénanie-Palatinat	21,0	19,4	57,1	54,7	21,8	25,9	3,8	5,5
Wallonie	25,7	24,0	53,3	53,6	21,0	22,4	3,4	4,9
CG Belgique	24,4	23,2	56,8	53,6	18,8	23,2	2,9	4,5
GR. Région	24,1	21,8	55,4	54,3	20,5	24,0	3,5	5,1

Calculs IBA / OIE ; source : Sarre, Rhénanie-Palatinat, Luxembourg, Wallonie : offices statistiques de la Grande Région (portail statistique) ; CG Belgique: DGStat

Hausse du quotient de personnes âgées et baisse du quotient de jeunes

Ce renversement de la pyramide des âges a pour effet de modifier le rapport entre la population active et les personnes qui ne participent pas encore ou qui ne participent plus à la vie active. Le quotient de personnes âgées, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de retraités et d'actifs a augmenté parfois sensiblement dans toutes les régions de l'espace de coopération sur les deux dernières décennies. Alors qu'en 1990 la Grande Région compte 37 personnes âgées de plus de 60 ans pour 100 personnes en âge de travailler, cette valeur passe à 43,3 jusqu'en 2010. Le quotient de personnes

Quotient de jeunes et de personnes âgées en 1990 et 2010

Région	Quotient de jeunes		Quotient de personnes âgées	
	1990	2010	1990	2010
Sarre	33,5	32,3	36,6	50,6
Lorraine	54,1	44,0	32,7	41,9
Luxembourg	40,0	41,2	32,7	32,9
Rhénanie-Palatinat	36,8	35,6	38,2	47,3
Wallonie	48,2	44,9	39,3	41,8
CG Belgique	42,9	43,2	33,0	44,2
GR. Région	43,5	40,1	37,0	43,3

Quotient de jeunes : nombre des moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 20 à 60 ans

Quotient de personnes âgées : nombre des plus de 60 ans et des personnes plus âgées pour 100 personnes âgées de 20 à 60 ans

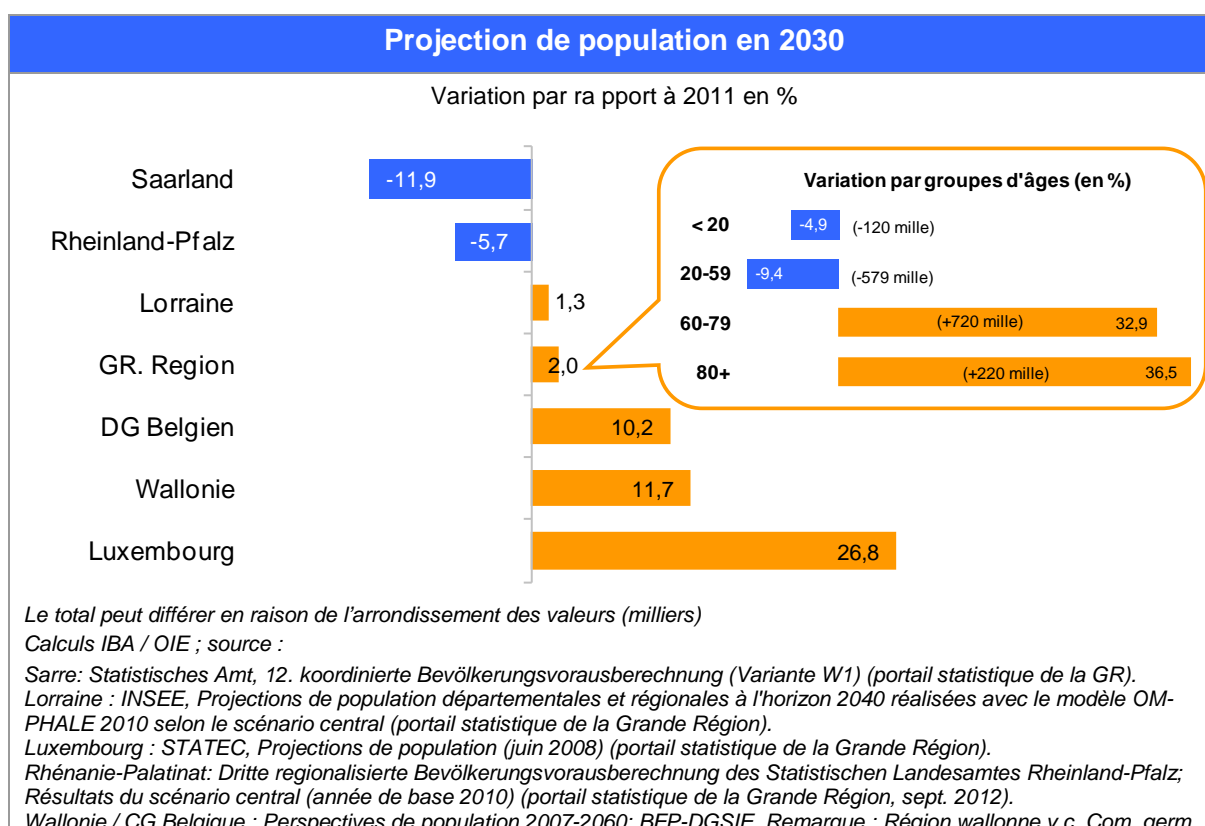
Calculs IBA / OIE ; source : offices statistiques de la Grande Région (portail statistique) ; compléments de données actuelles effectués par la Lorraine et la Wallonie) ; CG Belgique : DGStat

⁶ Dans la Grande Région, les personnes en âge de travailler sont classées dans le segment des 20 à (moins de) 60 ans.

âgées est supérieur à la moyenne en Sarre (50,6), en Rhénanie-Palatinat (47,3) et dans la CG de Belgique (44,2). En Wallonie (41,8), en Lorraine (41,9) et au Luxembourg (32,9), il est inférieur à la moyenne de la Grande Région. La situation est analogue pour le quotient de jeunes, c'est-à-dire le rapport entre les jeunes de moins de 20 ans et la tranche des 20 à 59 ans. Alors qu'il s'élevait encore à 43,5 en 1990 dans la Grande Région, il n'est plus que de 40,1 en 2010.⁷ La Wallonie affiche le rapport le plus favorable où 100 personnes âgées de 20 à 60 ans font face à 45 jeunes de moins de 20 ans. Dans les années 90, la Lorraine était en tête de la comparaison interrégionale sur cet indicateur.

Que nous réserve l'avenir ? Projection actualisée de la population jusqu'en 2030

Alors que les projections antérieures prévoyaient un revirement imminent de l'évolution démographique jusqu'alors positive dans la Grande Région, les nouveaux chiffres semblent un peu plus favorables : selon ces projections, la population de la Grande Région continuera de progresser au cours des deux prochaines décennies pour s'établir à 11 643 500 personnes en 2030 dans l'espace de coopération.⁸ Ceci correspond à une hausse attendue de 2%, soit 231 500 habitants au total, par rapport à 2011. Ce chiffre équivaut au nombre d'habitants actuel dans la ville de Trèves et l'arrondissement de Trèves-Sarrbourg pris conjointement (246 900 habitants actuellement). Comme par le passé, il est probable que la croissance démographique dans l'espace de coopération soit plus faible que dans l'UE-27. Selon les dernières projections d'Eurostat, la population y augmentera de 4,3% entre 2010 et 2030, affichant ainsi une évolution nettement plus positive (sans graphique ni tableau).



⁷ Dans la Grande Région, le quotient de personnes âgées dépasse le quotient de jeunes pour la première fois en 2006.

⁸ D'ici 2031, la population de la Grande Région continuera de croître et atteindra son summum avec 11 644 000 habitants avant de baisser progressivement pour s'établir à 11 593 500 personnes en 2040.

Bilan démographique négatif pour la Sarre et la Rhénanie-Palatinat à l'horizon 2030...

Les projections existantes dans la Grande Région font état de dynamiques d'évolution très différentes selon les régions. D'après les résultats du 12^{ème} calcul prévisionnel coordonné de la population⁹, le déclin démographique est appelé à se poursuivre en Sarre et sera probablement plus important que ce que laissaient attendre les projections réalisées jusqu'à présent. Environ un million de personnes vivent en Sarre début 2011 ; d'ici le 1^{er} janvier 2030, leur nombre baissera de 120 800, soit une régression de 11,9%. Dès 2013, la population sarroise passera au-dessous de la barre du million. Début 2030, on ne comptera plus que 894 100 personnes en Sarre. La population continuera également de baisser en Rhénanie-Palatinat, même si cette baisse n'est pas aussi prononcée qu'en Sarre. Selon les résultats du troisième calcul prévisionnel régionalisé, le nombre d'habitants passera probablement d'ici janvier 2012 au-dessous de la barre des 4 millions et s'établira à 3,77 millions de personnes début 2030, soit presque 228 000 habitants de moins que début 2011 (-5,7%).¹⁰

... progressions sensibles dans les autres composantes régionales, notamment au Luxembourg

La Lorraine, la Wallonie, la CG de Belgique et surtout le Luxembourg peuvent tabler sur une tendance inverse qui se traduira par une croissance démographique. Les prévisions actuelles pour la Lorraine sont plus favorables que ces dernières années : alors que l'on prévoyait des pertes démographiques au cours de la décennie en cours, on attend à présent des hausses modérées jusqu'au-delà de 2030. En 2030, env. 2,39 millions de personnes vivront en Lorraine, soit 31 000 personnes ou 1,3% de plus que début 2011. Les calculs prévisionnels qui s'étendent jusqu'en 2040 font attendre le point culminant en 2033 avec 2,391 millions d'habitants. Ce chiffre stagnera par la suite ou subira même de légers reculs. Les deux régions belges et le Luxembourg en revanche attendent une évolution positive jusqu'à l'horizon prévisionnel qui s'étend aujourd'hui jusqu'en 2060/2061. Sur la période considérée, soit 2011 – 2030, les hausses attendues dans ces trois composantes de l'espace de coopération seront nettement supérieures à celles de la Lorraine, mais dépasseront également sensiblement la moyenne des 27 Etats-membres de l'UE.

En Wallonie, la population devrait s'établir en 2030 à 3,94 millions de personnes. Par rapport à 2011, ceci correspond à une hausse de 412 500 personnes, soit +11,7%. Début 2025, la région belge dépassera probablement pour la première fois le nombre d'habitants en Rhénanie-Palatinat qui représentait jusque-là la zone la plus fortement peuplée de la Grande Région. On suppose que l'évolution sera globalement similaire pour la CG de Belgique avec une hausse de 10,2%. La CG dépassera probablement début 2016 la barre des 80 000 habitants et affichera à l'horizon 2030 une population de quelque 84 400 personnes. En regard de taux de natalité élevés et d'un flux d'immigration persistant, le Luxembourg attend d'ici 2030 une hausse de 26,8%, soit 136 700 personnes, faisant passer la population actuelle à

⁹ Il se fonde sur le scénario W1. Lorsqu'il est fait référence à différentes années, il faut tenir compte du fait que l'on utilise, comme toujours dans la Grande Région, le 1^{er} janvier et non le 31/12 comme ceci est le cas en Allemagne. Le 31/12/2010 devient alors le 01/01/2011.

¹⁰ Le troisième calcul démographique prévisionnel régionalisé présenté en juillet 2012 ne fait apparaître globalement que de légères modifications par rapport à des projections antérieures. Au niveau plus local, la situation est un peu différente. : ici, les villes de Landau, Mayence et Trèves, qui ne sont pas intégrées dans un arrondissement, ainsi que les arrondissements Mayence-Bingen et Trèves-Saarburg obtiennent de meilleurs résultats. Ce sont les seules régions en Rhénanie-Palatinat attendant une croissance démographique dans le moyen terme (voir : <http://www.statistik.rlp.de/fileadmin/dokumente/pm/2012/Kernaussagen.pdf>).

646 000 personnes. Au sein de l'Union européenne, le Luxembourg comptera ainsi parmi les pays affichant la croissance démographique la plus forte.

Baisse de la population active potentielle au sein d'une population totale en hausse

La baisse de la natalité et l'allongement de l'espérance de vie sont autant de facteurs qui contribueront à maintenir le renversement déjà amorcé de la pyramide des âges dans l'ensemble de l'Europe et à bouleverser les rapports entre les jeunes et les personnes âgées. Si les prévisions se réalisent, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus augmentera d'environ 940 000 personnes d'ici 2030 dans la Grande Région, ce qui représente une hausse de quelque 39% par rapport à 2011. Cette tranche d'âge représentera alors un tiers de la population totale, par rapport à un quart aujourd'hui. En revanche, la population active et les générations qui arrivent sur le marché du travail régressent : la classe majoritairement active des 20 à 60 ans dans la Grande Région subira un recul de 9,4% d'ici 2030, ce qui représente une perte d'environ 579 000 personnes ; par ailleurs, le nombre des moins de 20 ans devrait se réduire de 4,9% (120 000 personnes). Les parts des actifs et des moins de 20 ans dans la population de la Grande Région passeront alors de 54,1 et 21,5% à 48 et 20% - une évolution qui est déjà déterminée par le comportement génératif actuel. En effet, les générations du baby-boom quittent progressivement la vie active et les générations suivantes sont moins nombreuses.

La Grande Région continuera d'assister à la fois au vieillissement et à la baisse sensible de sa population active potentielle, alors que la population totale poursuivra sa progression. Ce processus s'aggravera encore avec le départ à la retraite des générations du baby-boom. Les futurs besoins de main-d'œuvre pourront de moins en moins être couverts par la croissance démographique ; il sera donc nécessaire de recourir, outre à l'immigration, à l'activité de groupes de personnes jusqu'à présent sous-représentés sur le marché du travail. On verra s'il est possible, et dans quelle mesure, de tirer profit de la main-d'œuvre potentielle présente dans la Grande Région en renforçant l'intégration des femmes, des immigrants et des personnes âgées. Ceci sera décisif pour maîtriser le changement démographique, autant sous l'angle de la mise à disposition d'une main-d'œuvre qualifiée que de la répartition des charges dans le cadre des systèmes de sécurité sociale. En effet, la population en âge de travailler fera face à un nombre croissant de personnes qui ne sont plus actives. Ce rapport « actifs »/ « inactifs » est reproduit par le quotient dit global qui résulte de la somme du quotient de jeunes et du quotient de personnes âgées : alors qu'en 2010, 100 actifs font encore face à 83 non actifs, le nombre des non actifs passera à 92 personnes à l'horizon 2030.

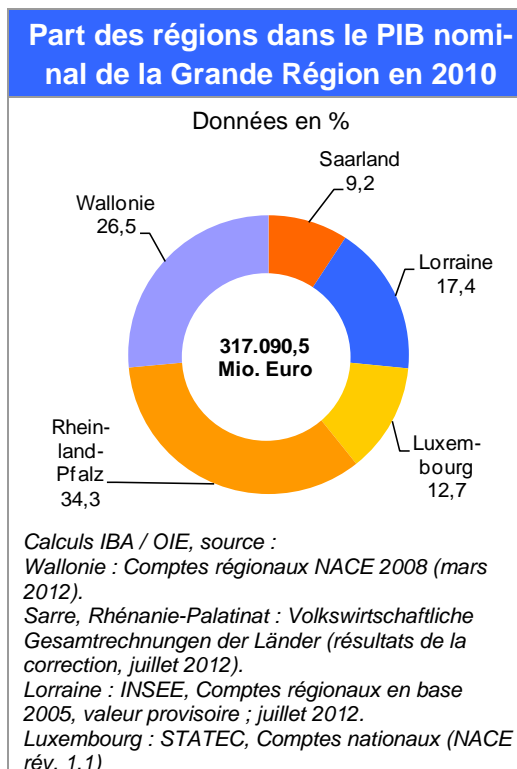
2. Economie

2.1 Performance et structure économiques

2.1.1 Produit intérieur brut

Le produit intérieur brut (PIB), critère de la performance économique globale, s'établit en 2010 à 317,1 milliards d'euros (à prix courants) dans la Grande Région. Ainsi, près de 2,6% de tous les biens et services produits dans l'Union européenne l'ont été dans l'espace de coopération. C'est la Rhénanie-Palatinat qui détient la part la plus importante du produit intérieur brut de la Grande Région avec 34,3%. Suivent la Wallonie avec un peu plus d'un quart (26,5%) et la Lorraine avec 17,4%. Le Luxembourg et la Sarre contribuent à l'activité économique de la Grande Région à raison de 12,7 et 9,2%.¹¹

La crise financière et économique mondiale, qui a provoqué la plus grave récession de l'après-guerre, a fortement pesé sur les économies nationales et les budgets publics de la Grande Région et de l'UE. Suite à l'effondrement dû à la crise, l'espace de coopération connaît une performance économique nominale négative (-3,6%) en 2009. Au niveau européen, la régression est encore plus prononcée et s'établit en moyenne à -5,8% (UE des 27).

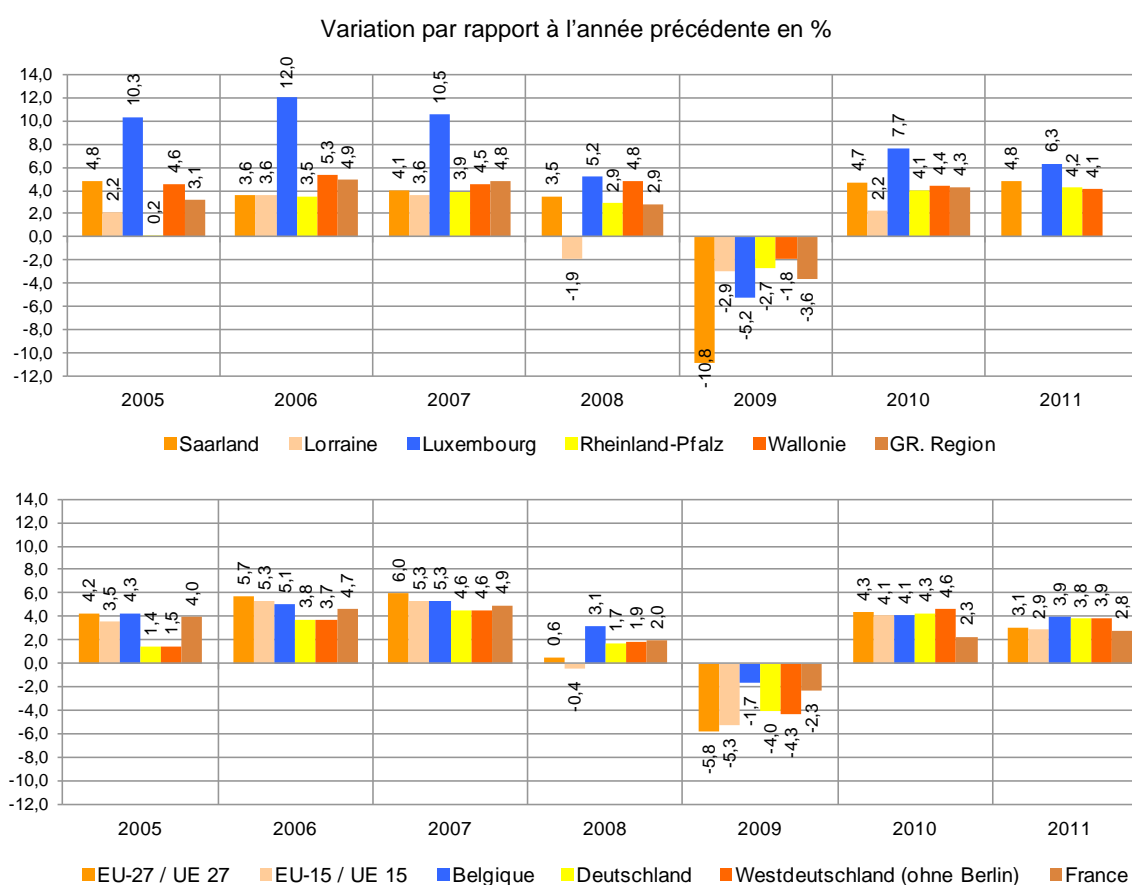


Essor après la crise

Dans la Grande Région, la Sarre dont l'économie basée sur l'industrie est fortement exportatrice est de loin la région la plus touchée par la crise. En 2009, le PIB nominal baisse de 10,8%, ce qui revient, après correction de l'influence des prix, à une baisse réelle de 11,9%. C'est l'effondrement le plus prononcé que la région allemande ait jamais connu au cours de son existence (50 ans). L'évolution en Wallonie est relativement favorable : sa performance économique baisse de 1,8% en termes nominaux, ce qui correspond à une réduction réelle de 2,8%. Un an plus tard, l'économie connaît un nouvel élan, à la fois à l'échelle européenne et dans la Grande Région : dans cette dernière, le PIB affiche une hausse nominale de 4,3% en 2010. L'évolution conjoncturelle de la Grande Région correspond ainsi à la tendance observée dans l'UE des 27. A l'opposé de l'évolution européenne, cette hausse permet simultanément d'atteindre à nouveau le niveau absolu de l'avant-crise (2008), voire de le dépasser. Sous un angle purement arithmétique, l'économie de la Grande Région a très rapidement surmonté les effets de la récession.

¹¹ La CG de Belgique ne dispose pas de données sur le produit intérieur brut ; dans le cadre des comptes régionaux, l'institut compétent pour les comptes nationaux ne dispose pour la région que de données sur la création de valeur ajoutée brute.

Evolution du produit intérieur brut nominal entre 2005 et 2010/11



Calculs OIE/ IBA, source :

Belgique, Wallonie : ICN, Comptes nationaux / régionaux NACE 2008 (mars 2012) ; Wallonie 2011 : Prévion IWEPS (mars 2012) ; remarque : le PIB n'est pas disponible pour la CG de Belgique.

Allemagne, Sarre, Rhénanie-Palatinat : Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen des Bundes und der Länder ; saute dans la série chronologique : à partir de 2008 (taux de variation 2009), résultats de la correction 2011 (juillet 2012).

France, Lorraine : INSEE, Comptes nationaux / régionaux (juillet 2012) ; saute dans la série chronologique : données en base 2000 jusqu'en 2007, à partir de 2008 (taux de variation 2009) en base 2005 ; valeurs 2005-2008 définitives, 2009 semi-définitives et 2010 provisoires ; France 2011 : Eurostat (provisoire, mai 2012).

Luxembourg : STATEC, Comptes nationaux (NACE rév. 1.1).

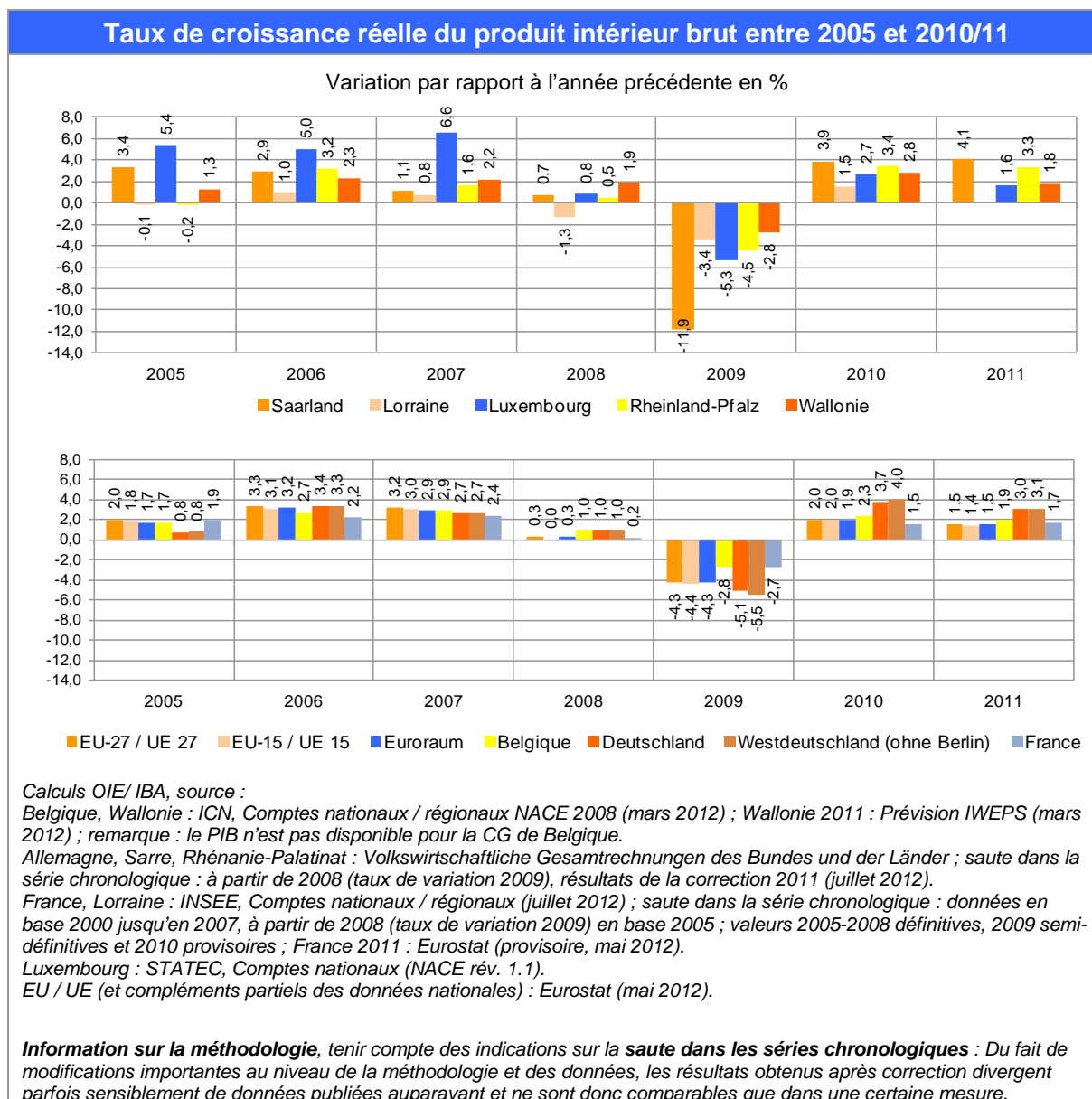
EU / UE (et compléments partiels des données nationales) : Eurostat (mai 2012).

Information sur la méthodologie, tenir compte des indications sur la **saute dans les séries chronologiques** : Du fait de modifications importantes au niveau de la méthodologie et des données, les résultats obtenus après correction divergent parfois sensiblement de données publiées auparavant et ne sont donc comparables que dans une certaine mesure.

Les régions allemandes sortent de la récession avec la croissance la plus robuste

L'évolution dans les différentes composantes de la Grande Région fait cependant apparaître des tendances très variables : l'économie luxembourgeoise croît de 7,7% et connaît par là même en 2010 la hausse nominale la plus prononcée après la crise. Après correction des prix, la croissance n'atteint cependant plus que 2,7%. Au sein de la Grande Région, le Luxembourg se situe ainsi dans le gros du peloton – une situation plutôt inhabituelle pour le Grand-Duché habitué à de meilleurs résultats. En effet, le secteur des finances et des services connaît un essor exceptionnel au cours des dix années précédant la crise, générant ainsi une croissance réelle moyenne supérieure à 5% par an. Les autres régions sont bien

loin de ce dynamisme.¹² L'économie luxembourgeoise ne peut cependant encore retrouver son essor de l'avant-crise. En 2011, la conjoncture connaît un nouveau fléchissement et la hausse réelle du PIB n'est que de 1,6%. Pour la première fois depuis deux décennies, le Luxembourg obtient des résultats inférieurs à ceux de ses voisins directs. Parmi ces derniers, l'Allemagne affirme sa position : la croissance réelle de 3% représente presque le double de celle observée au Grand-Duché et au niveau européen.



Les deux régions allemandes dans l'espace de coopération dépassent même l'évolution moyenne en Allemagne : l'économie rhénan-palatine croît en 2010 de 3,4% en termes réels et poursuit sa croissance en 2011 avec 3,3%. L'essor est encore plus prononcé en Sarre dont l'économie, après s'être effondrée en 2009 et avoir atteint un creux historique, reprend la voie de la croissance avec un plus réel de 3,9% dès l'année suivante. Cette tendance à la

¹² Entre 1997 et 2007, la croissance réelle en Wallonie et en Sarre s'établit en moyenne à 2% par an ; après correction des prix, la Lorraine et la Rhénanie-Palatinat atteignent une croissance positive de 1,4 et 1,3% en moyenne par an.

hausse se poursuit en 2011 et le PIB affiche une hausse réelle de 4,1% - un résultat bien supérieur à la moyenne de la Grande Région, européenne et allemande.

La Lorraine et la Wallonie profitent moins de l'essor conjoncturel

En revanche, l'évolution en Lorraine et en Wallonie est nettement plus réservée : les deux régions de l'espace de coopération sortent relativement bien de la récession avec une baisse réelle de 3,4% et 2,8%. Elles profitent cependant moins ensuite du redressement de la conjoncture : la croissance réelle de l'économie wallonne est de 2,8% en 2010 ; la Wallonie surmonte ainsi mieux la crise que la Belgique dans son ensemble. Comme au Luxembourg, la croissance subit un nouveau fléchissement en 2011 et reste, malgré une hausse de 1,8%, en deçà de l'évolution nationale. L'économie lorraine n'était déjà pas très en forme avant l'effondrement global de la conjoncture. En 2010, elle enregistre une hausse de seulement 1,5% et ne peut donc guère rattraper son retard par rapport aux autres composantes de la Grande Région. Selon les analyses disponibles, la situation ne devrait guère changer en 2011, les chiffres actuels faisant apparaître, après un bon démarrage dans la première moitié de l'année, une évolution plutôt opposée pour le reste de l'année.¹³

Productivité du travail de l'économie globale – PIB par actif (sur le lieu de travail)

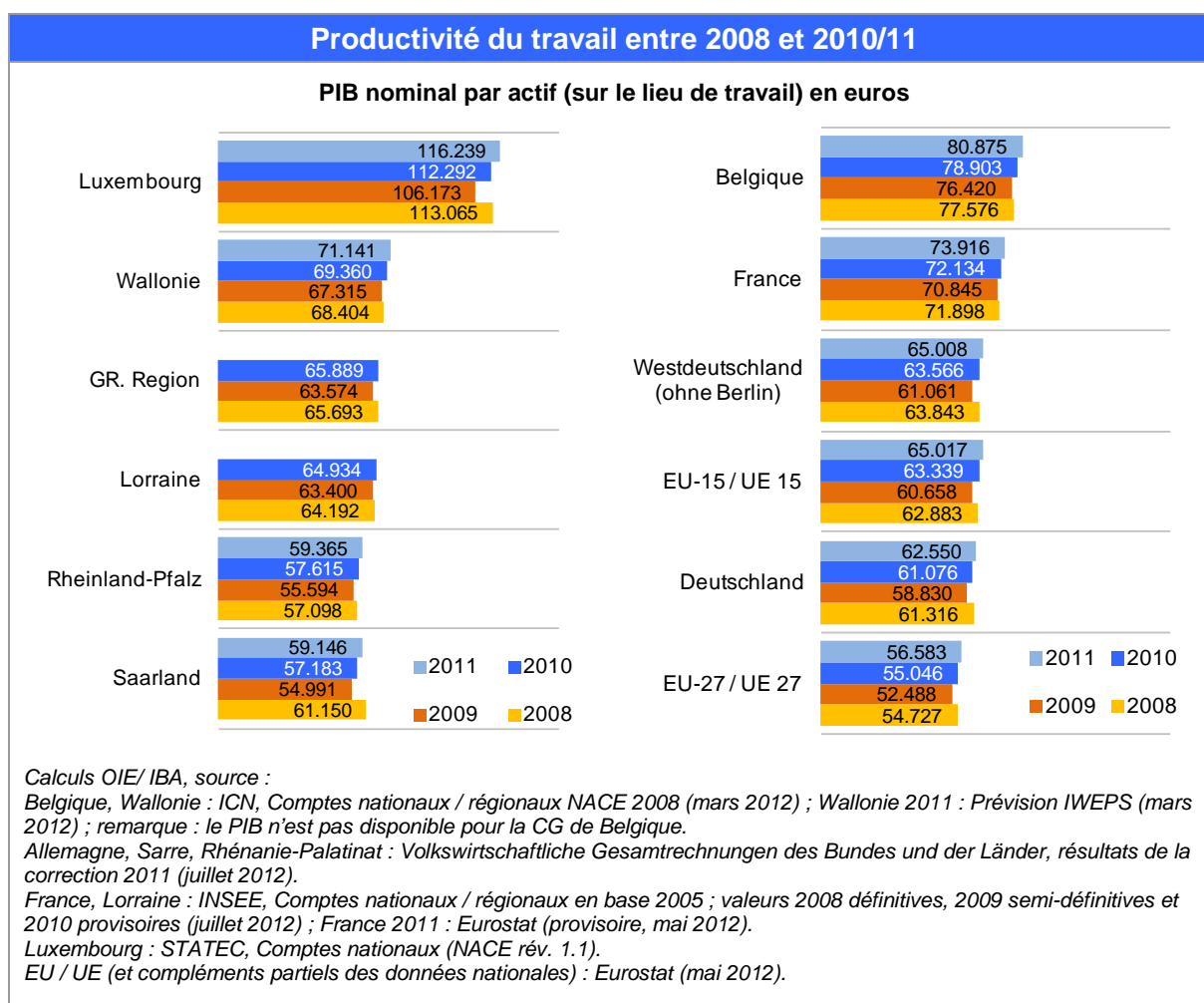
La productivité du travail est un indicateur de la performance et de la compétitivité économique d'un pays ou d'une région : elle est souvent prise comme référence dans les comparaisons internationales. Cet indicateur rapporte le PIB nominal au nombre d'actifs sur le lieu de travail et donne ainsi des informations sur l'utilisation efficace du facteur travail dans le processus de production.¹⁴

Selon les données de 2010, les dernières disponibles pour l'ensemble des composantes régionales, un actif travaillant dans la Grande Région produit des biens et des services équivalant à 65 889 euros en moyenne. La productivité du travail dans l'espace de coopération dépasse ainsi de 19,7% le niveau de l'UE des 27 et de 4% la moyenne de l'UE des 15. Dans la Grande Région, le Luxembourg est clairement en tête sur cet indicateur avec une valeur de 112 292 euros par actif. Cette dominance du Grand-Duché par rapport aux autres composantes régionales s'explique en premier lieu par le pourcentage élevé que tiennent dans la création de valeur ajoutée le secteur de la finance et de l'assurance ainsi que les secteurs en dépendant.¹⁵ Le Luxembourg est suivi de loin par la Wallonie qui affiche toutefois une valeur encore très supérieure à celle de la moyenne de la Grande Région (69 360 euros). Dans les autres régions, la productivité du travail de l'économie globale varie entre 64 934 euros (Lorraine) et 57 183 euros (Sarre). Toutes les régions de l'espace de coopération atteignent cependant des valeurs inférieures à leur moyenne nationale respective.

¹³ Voir INSEE Lorraine (2012) : Bilan économique et social 2011 ; Économie Lorraine n° 285 – 286, juin 2012.

¹⁴ Notons ici qu'il ne s'agit que d'un indicateur de productivité partiel : il ne tient compte que du facteur travail, la productivité du capital étant laissée de côté. Eu égard à l'équipement en machines ou leur degré de modernité ou encore à l'infrastructure, la productivité du capital a également un impact sur le résultat de la production et le niveau de la performance économique.

¹⁵ Voir Lübbers, P. (2011) : Wirtschaftsleistung und Arbeitsmarkt in der Großregion „Saar – Lor – Lux – Rheinland-Pfalz – Wallonie“. Ein Überblick über die Entwicklung im letzten Jahrzehnt. In: Statistische Monatshefte Rheinland-Pfalz, 02/2011, p. 139-150 (ici : p. 141).



Les facteurs d'incidence tels que le temps de travail et l'emploi partiel expliquent les disparités

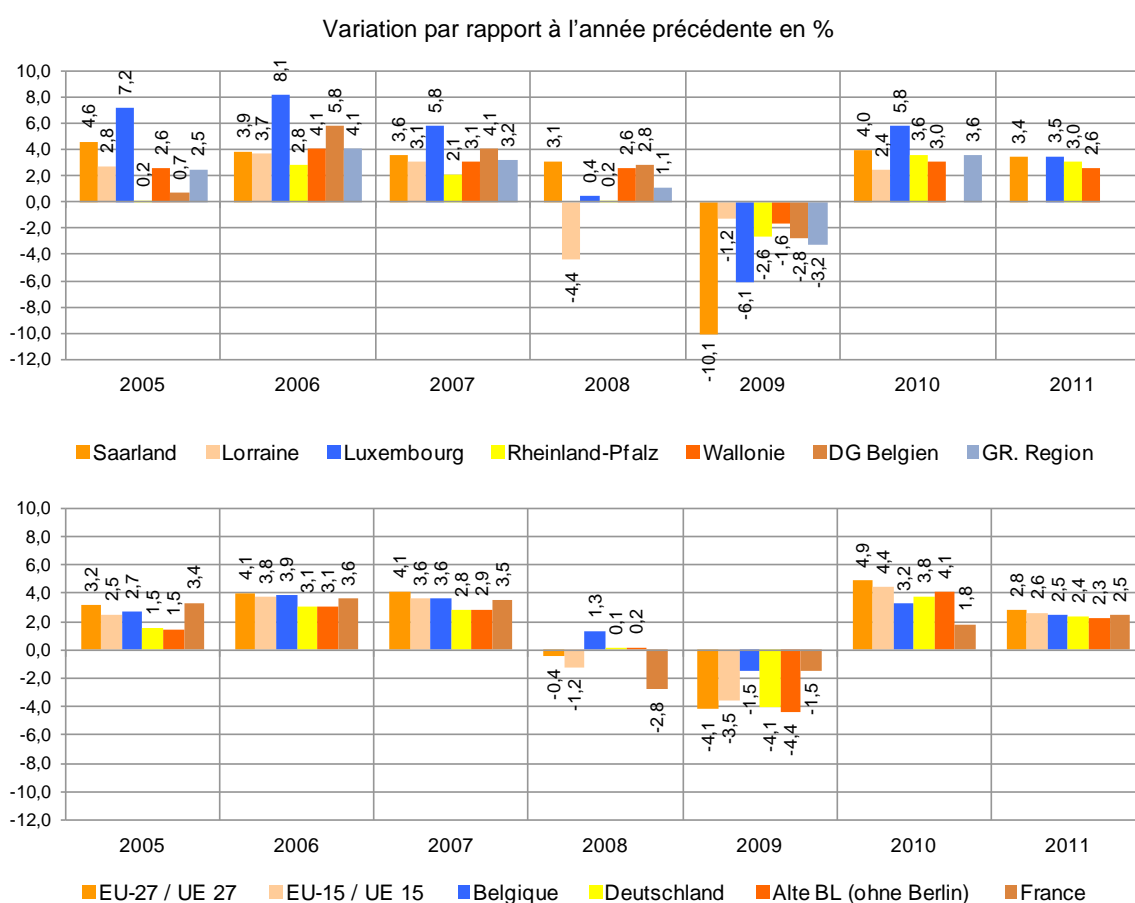
En regard de la disponibilité des données, la productivité du travail est déclarée sur la base de l'approche basée sur le nombre de personnes. La productivité du travail ne tient pas compte du volume de travail qui est fortement impacté par la durée variable du temps de travail et les caractéristiques de l'emploi. Ceci est notamment le cas pour l'ampleur de l'emploi partiel : si l'on en tient compte en nombre de personnes et non en nombres d'heures, les régions affichant un taux élevé d'emploi partiel paraissent moins productives qu'elles ne le sont réellement. Dans la Grande Région, ce phénomène touche particulièrement les régions allemandes où le travail à temps partiel et les emplois de courte durée ont connu un fort développement au cours des années passées : selon les résultats de l'Enquête sur les forces de travail, 28,5 et 28,1% des actifs (résidents) ont un emploi partiel en 2011 en Rhénanie-Palatinat et en Sarre (voir chap. 3.1.2). Dans les autres composantes régionales, qui affichent toutes une productivité de travail par tête bien supérieure, le taux est nettement inférieur et varie entre 18,3% au Luxembourg et 24,4% en Wallonie.

Après s'être effondrée en 2009, année de crise, la productivité du travail connaît à nouveau une hausse sensible

Entre 2000 et 2008, la productivité du travail dans la Grande Région enregistre une hausse nominale de quelque 22% - soit un peu plus que dans l'UE des 15 (+21%), mais moins qu'en moyenne des Etats membres de l'UE des 27 (+25%, sans graphiques ni tableaux). Au sein de l'espace de coopération, le Luxembourg affiche une hausse de plus d'un tiers (+35,5%) et, par là même, la croissance la plus prononcée. Il est suivi de la Wallonie et de la Sarre (+26,4% et +25,3%). En revanche, l'évolution en Lorraine et en Rhénanie-Palatinat reste inférieure à la moyenne : sur cette période, la productivité par actif y augmente de 18,7 et 10,6%. L'effondrement de la production à partir de l'automne 2008 entraîne dans toutes les régions une régression de la productivité du travail, particulièrement prononcée en Sarre et au Luxembourg. En moyenne, la Grande Région affiche cependant une baisse globale légèrement inférieure à celle de l'Europe : Les pertes d'emploi dans l'espace de coopération sont certes moindres, en contrepartie la performance économique de la Grande Région baisse moins durant la récession qu'en moyenne européenne.

Parallèlement à la reprise rapide de la conjoncture à la suite de la crise, la productivité connaît une hausse sensible dès 2010. Les pertes d'emplois dues à la crise étant déjà compensées à cette date et le niveau de 2008 étant même dépassé, la productivité du travail n'augmente pas aussi fortement que le produit intérieur brut en termes absolus. Pour cette raison, l'évolution de la productivité dans l'espace de coopération reste en 2010 en deçà du niveau européen ; en effet, le niveau de l'emploi observé avant la crise ne peut pas encore être atteint en Europe. Les perspectives pour 2011 montrent que la productivité continue d'augmenter, même si les taux de croissance sont quelque peu ralentis, dans les composantes de la Grande Région pour lesquelles on dispose de données.

Evolution de la productivité du travail (PIB nominal / actif) entre 2005 et 2010/11



Calculs OIE/ IBA, source :

Belgique, Wallonie : ICN, Comptes nationaux / régionaux NACE 2008 (mars 2012) ; Wallonie 2011 : Prévision IWEPS (mars 2012) ; remarque : le PIB n'est pas disponible pour la CG de Belgique.

Allemagne, Sarre, Rhénanie-Palatinat : Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen des Bundes und der Länder ; saute dans la série chronologique : à partir de 2008 (taux de variation 2009), résultats de la correction 2011 (juillet 2012).

France, Lorraine : INSEE, Comptes nationaux / régionaux (juillet 2012) ; saute dans la série chronologique : données en base 2000 jusqu'en 2007, à partir de 2008 (taux de variation 2009) en base 2005 ; valeurs 2005-2008 définitives, 2009 semi-définitives et 2010 provisoires (juillet 2012).

Luxembourg : STATEC, Comptes nationaux (NACE rév. 1.1).

EU / UE (et compléments partiels des données nationales) : Eurostat (mai 2012).

Information sur la méthodologie, tenir compte des indications sur la **saute dans les séries chronologiques** : Du fait de modifications importantes au niveau de la méthodologie et des données, les résultats obtenus après correction divergent parfois sensiblement de données publiées auparavant et ne sont donc comparables que dans une certaine mesure.

2.1.2 Création de valeur ajoutée brute

Au cours des dernières décennies, la structure de l'économie de la Grande Région s'est profondément modifiée. Des secteurs de production autrefois dominants et s'étant développés au fil des siècles ont procédé à des réductions d'effectifs massives à la suite de graves crises structurelles, ce qui a provoqué soit leur disparition totale (par ex. l'industrie minière), soit leur remise en selle au plan international par le biais d'une modernisation radicale et d'une hausse de la productivité (par ex. la sidérurgie). Parallèlement, des branches économiques en plein essor ont créé de nouveaux emplois permettant de compenser, ou du moins d'atténuer, les pertes des secteurs de production traditionnels. Les principaux moteurs de ce renouvellement structurel sont avant tout les secteurs d'avenir dans le domaine de la trans-

formation industrielle et les prestataires de services modernes, ceux-ci rythment aujourd'hui la vie économique dans l'espace de coopération.

Structure de la création de valeur ajoutée brute en 2010

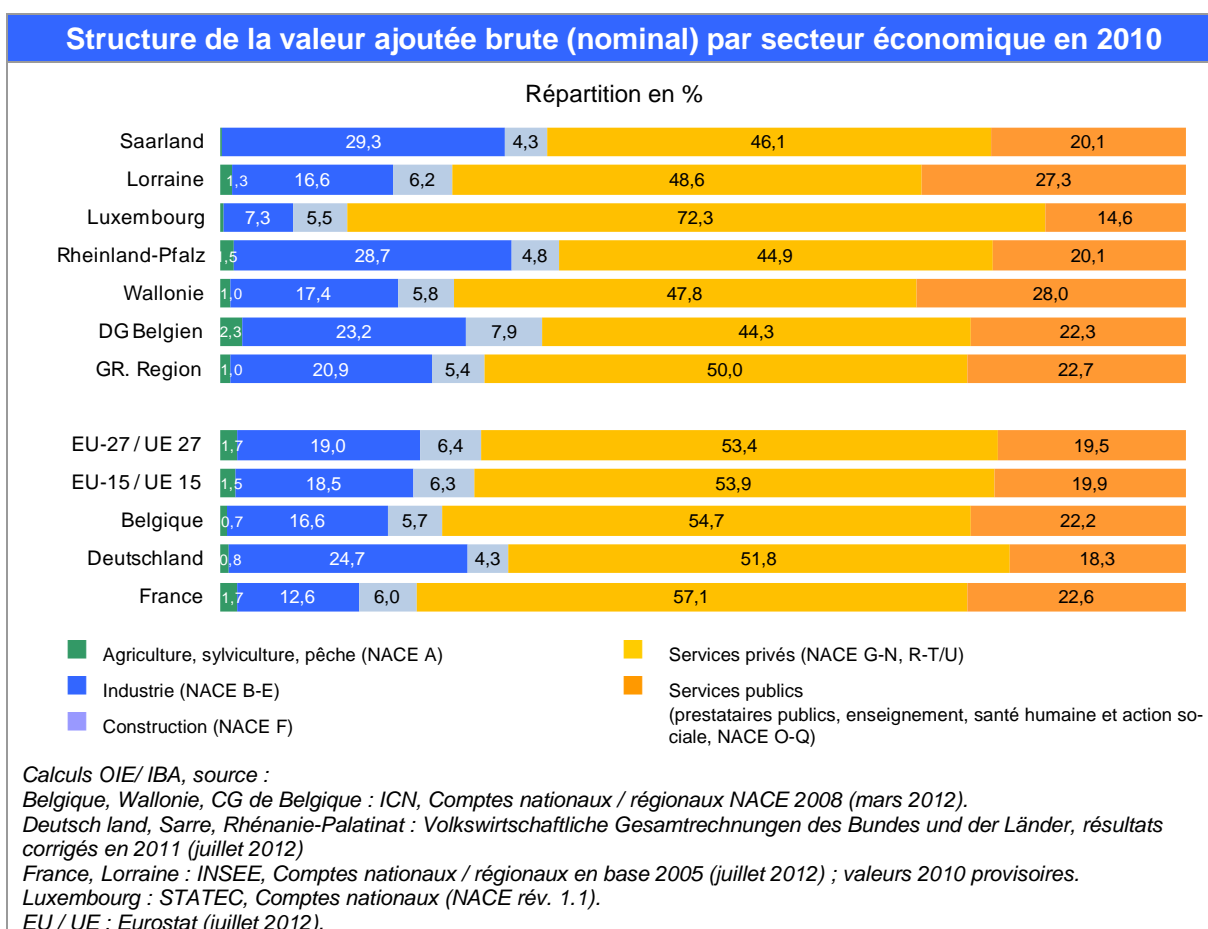
Ainsi, la contribution du secteur de la production à la création de valeur ajoutée régresse dans toutes les composantes de la Grande Région et celle de la plupart des services augmente au cours des dernières décennies. Comme dans l'UE des 27, la création de valeur ajoutée brute dans la Grande Région vient en 2010, dernière année où l'on dispose de données pour toutes les composantes régionales, du secteur tertiaire à raison de quelque 73%. Les services privés représentent la moitié de la performance économique nominale, les prestataires publics ainsi que les secteurs de l'enseignement et de la santé humaine et action sociale contribuant, quant à eux, à raison de quelque 23% au total. Ces derniers occupent donc une place importante (et légèrement supérieure au niveau européen) dans la Grande Région. Dans l'espace de coopération, la part de la valeur ajoutée du secteur de la production (construction incluse) régresse par rapport au tertiaire ; s'établissant actuellement à 26,3%, elle est cependant légèrement supérieure à la moyenne européenne. L'industrie a un grand poids dans la Grande Région, la contribution de la construction étant, quant à elle, légèrement inférieure au niveau européen.

Part des services largement supérieure à la moyenne au Luxembourg

En raison de l'essor que connaît le secteur financier depuis plus de deux décennies, dans le sillage duquel d'autres pôles de croissance importants se sont créés dans le tertiaire, le secteur des services au Luxembourg¹⁶ génère une part bien plus importante de la valeur ajoutée que les autres régions de l'espace de coopération. En Wallonie et en Lorraine, la part du tertiaire est également supérieure à la moyenne de la Grande Région et européenne, étant entendue que dans ces deux régions (à l'opposé du Luxembourg et des régions allemandes) les services publics sont surreprésentés. Dans la CG de Belgique, région plutôt rurale et comptant de nombreuses PME, la contribution du secteur des services à la valeur ajoutée et à la création d'emplois ne cesse d'augmenter. Par rapport à la Wallonie dans son ensemble, le poids du tertiaire dans la CG de Belgique est moindre, celui de l'industrie et de la construction, mais aussi de l'agriculture et de la sylviculture étant, en comparaison, nettement supérieur.¹⁷

¹⁶ Notons ici qu'à la date d'établissement du présent rapport le Luxembourg n'avait pas encore achevé la révision du système de branches économiques. Malgré toutes les réserves au plan méthodologique, nous avons dû recourir aux données de l'ancienne NACE rév. 1. L'affectation des branches économiques est la suivante : production hors construction : NACE rév. 1.1, sections C-E ; industrie manufacturière : NACE rév. 1.1, section D ; construction : NACE rév. 1.1, section F ; services en général : NACE rév. 1.1, sections G-P ; services privés : NACE rév. 1.1, sections G-K et O-P ; services publics, enseignement, santé humaine et action sociale (services non privés) : NACE rév. 1.1, sections L-N.

¹⁷ Bien que la part des services augmente, le canton Eupen reste principalement un site de production industrielle. En revanche, l'économie dans le canton de St. Vith, plus au sud et très rural, est caractérisée par l'agriculture et la sylviculture ainsi que l'écotourisme.



L'industrie occupe la place la plus importante dans les régions allemandes

Les deux régions allemandes sont les plus industrialisées de la Grande Région. En 2010, la part du secteur secondaire dans la création de valeur ajoutée représente 33,6% en Sarre et en Rhénanie-Palatinat. Ainsi, le poids économique de l'industrie dans les deux régions est très largement supérieur à la moyenne, celui du secteur de la construction y étant, au contraire, inférieur. L'économie sarroise est principalement dominée par la construction automobile et la construction. Ces deux secteurs arrivent en deuxième et troisième position en Rhénanie-Palatinat ; l'industrie chimique concentrée sur l'axe rhénan est le principal pilier de l'économie. En Lorraine et en Wallonie, le secteur secondaire ne représente plus en 2010 que quelque 23% de la création de valeur ajoutée, la part de l'industrie étant légèrement plus élevée en Wallonie qu'en Lorraine ; celle de la construction y est légèrement inférieure. Malgré des baisses constantes, le poids de l'industrie en Lorraine est supérieur à la moyenne nationale. La situation est tout à fait différente au Luxembourg où la part de l'industrie dans la création de valeur ajoutée brute atteint tout juste 7,3%. En 2007, soit avant la crise économique et financière, elle était encore de 10,6%.

Evolution de la création de valeur ajoutée brute par secteur économique

L'industrie, et tout particulièrement **l'industrie manufacturière**, a été particulièrement touchée par l'effondrement global de la conjoncture. C'est ce que montre l'évolution de la création de valeur ajoutée brute sur la période entre 2008 et 2010, période pour laquelle on dispose de données dans toutes les composantes régionales (CG de Belgique incluse) :

- ▶ Selon ces chiffres, la performance économique du secteur de la production (hors construction) régresse de 13,7% en 2009, année de crise. L'industrie manufacturière doit même supporter une régression de 16%, un peu plus qu'en moyenne européenne. Dans l'espace de coopération, l'évolution diverge sensiblement selon les régions : le Luxembourg et la Sarre affichent de loin la plus forte baisse. Dans ces deux régions, l'industrie régresse globalement de 29 et 27% et l'industrie manufacturière recule de 33 et 31%. Toutes les autres régions restent nettement en deçà de ces valeurs. La CG de Belgique connaît une évolution relativement favorable.
- ▶ A l'exception de la Lorraine, toutes les composantes de la Grande Région peuvent afficher dès 2010 une nouvelle croissance dans l'industrie en général et l'industrie manufacturière. Cette croissance est particulièrement élevée au Luxembourg et en Sarre qui avaient atteint le creux de la vague l'année précédente. Ces résultats ne permettent toutefois pas encore de compenser les pertes dues à la crise. Jusqu'en 2010, aucune région, à l'exception de la CG de Belgique, n'a retrouvé le niveau de l'avant-crise. Les données disponibles pour 2011 montraient que la Rhénanie-Palatinat a dépassé à nouveau le niveau de 2008, tandis que la Sarre et le Luxembourg, où la croissance est encore freinée, restent en deçà de cette valeur.

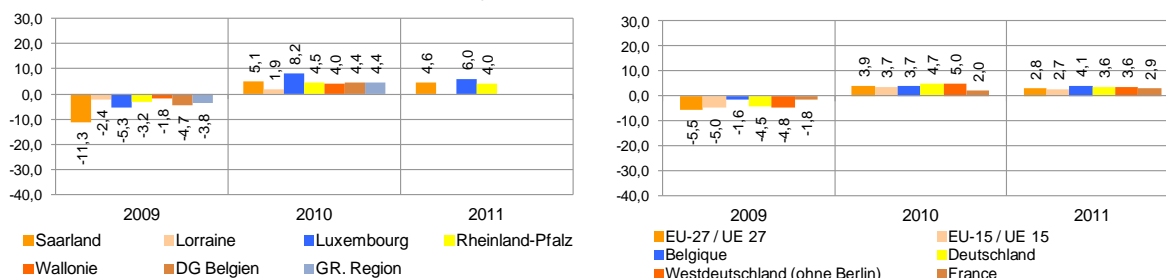
A l'opposé de l'évolution européenne, la **construction** dans la Grande Région clôt l'année de crise 2009 avec une légère hausse. Ceci s'explique notamment par l'évolution en Rhénanie-Palatinat, qui avec les bons résultats de la Sarre, de la CG de Belgique et du Luxembourg, a compensé les pertes en Wallonie et en Lorraine. Cette tendance se poursuit ; en effet, en 2010, la conjoncture a du mal à reprendre dans le secteur de construction wallon et lorrain : la région française affiche à nouveau un résultat négatif et les chiffres stagnent en Wallonie. Ces deux régions ne retrouvent pas encore en 2010 le niveau de l'avant-crise.

Le **secteur des services** subit également des pertes en 2009 dans le cadre de la crise économique et financière, et tout particulièrement les **services privés** dont la performance économique dans la Grande Région baisse globalement de 3%, alors que les services publics ainsi que les secteurs de l'enseignement et de la santé humaine et action sociale augmentent de 4,8%. Le secteur tertiaire dans la Grande Région enregistre globalement une régression de 0,7% - une valeur nettement inférieure à celle observée au niveau européen. En 2009, les reculs les plus importants sont observés en Sarre, en CG de Belgique et au Luxembourg. Ces trois régions connaissent cependant à nouveau une évolution positive en 2010. En Sarre et en CG de Belgique, la croissance enregistrée jusque fin 2010 ne suffit toutefois pas à retrouver le niveau de l'avant-crise.

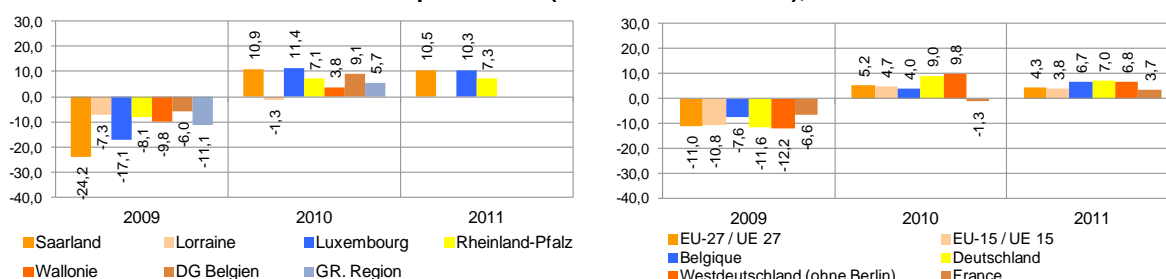
Evolution de la création de valeur ajoutée brute (nominale) dans les grands secteurs économiques entre 2009 et 2010/11

Variation par rapport à l'année précédente en %

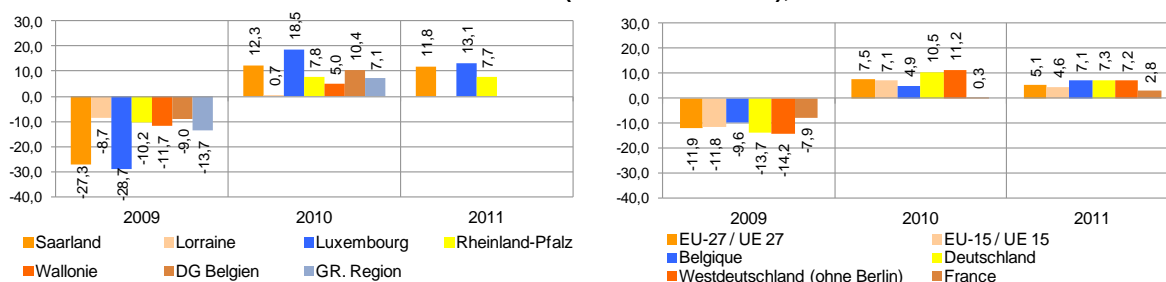
Création de valeur ajoutée brute (toutes les divisions NACE)



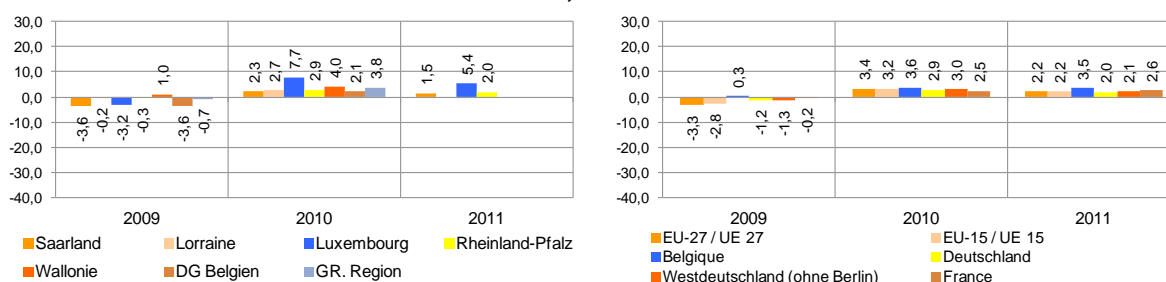
Secteur de la production (construction incluse), NACE B-F



Industrie manufacturière (hors construction), NACE B-E



Services, NACE G-T/U



Calculs OIE/ IBA, source :

Belgique, Wallonie, CG de Belgique : ICN, Comptes régionaux NACE 2008 (mars 2012).

Allemagne, Sarre, Rhénanie-Palatinat : Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen der Länder, résultats de la correction 2011 (juillet 2012)

France, Lorraine : INSEE, Comptes régionaux en base 2005 (juillet 2012) ; valeurs 2008 définitives, 2009 semi-définitives et 2010 provisoires.

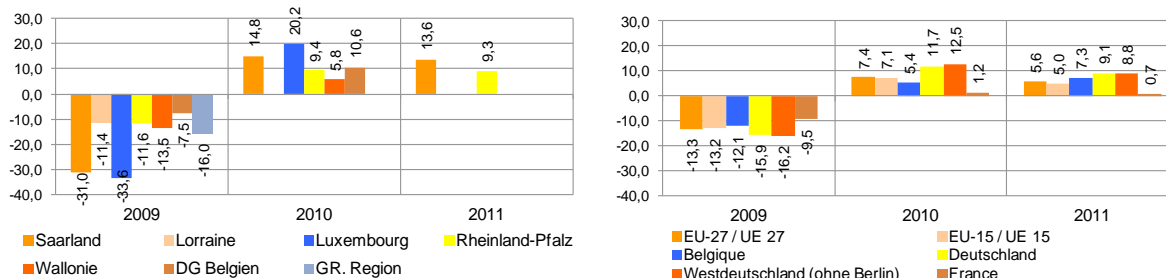
Luxembourg : STATEC, Comptes nationaux (NACE rév. 1.1).

EU / UE : Eurostat (juillet 2012).

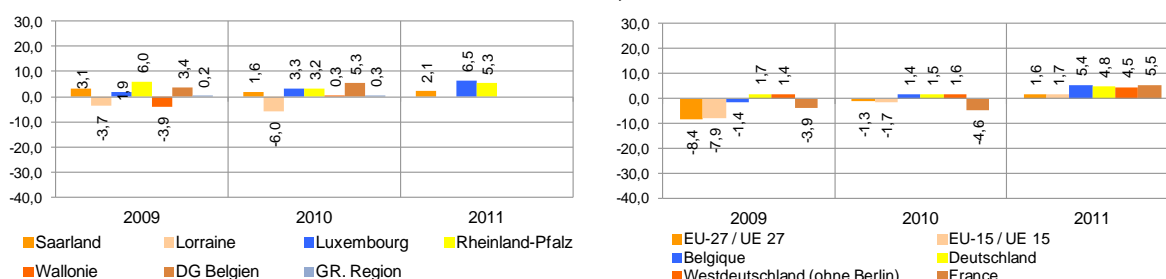
Evolution de la création de valeur ajoutée brute (nominale) dans certains secteurs économiques entre 2009 et 2010-11

Variation par rapport à l'année précédente en %

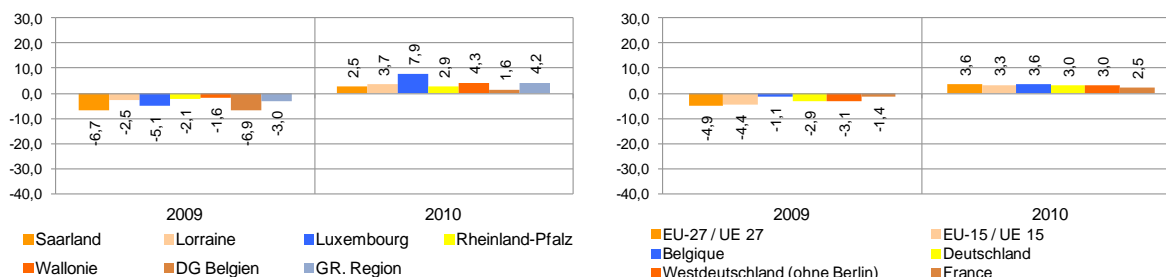
Industrie manufacturière, NACE C



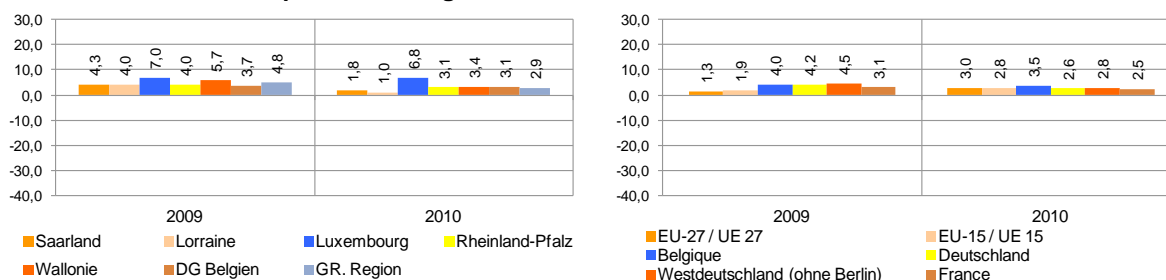
Construction, NACE F



Services privés, NACE G-N, R-T/U



Prestateurs publics, enseignement, santé humaine et action sociale, NACE O-Q



Calculs OIE/ IBA, source :

Belgique, Wallonie, CG de Belgique : ICN, Comptes régionaux NACE 2008 (mars 2012).

Allemagne, Sarre, Rhénanie-Palatinat : Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen der Länder, résultats de la correction 2011 (juillet 2012)

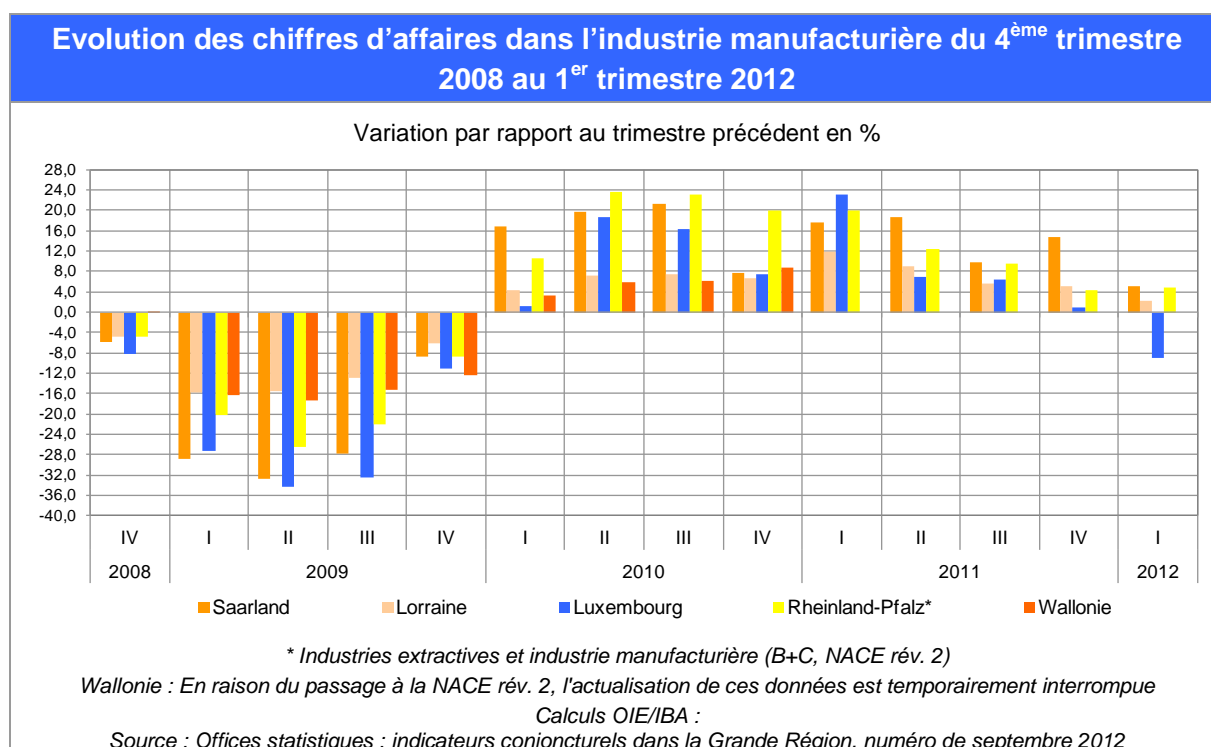
France, Lorraine : INSEE, Comptes régionaux en base 2005 (juillet 2012) ; valeurs 2008 définitives, 2009 semi-définitives et 2010 provisoires.

Luxembourg : STATEC, Comptes nationaux (NACE rév. 1.1).

EU / UE : Eurostat (juillet 2012).

Evolution du chiffre d'affaires dans l'industrie manufacturière

La récession mondiale qui a fortement touché l'industrie se reflète fortement dans l'évolution des chiffres d'affaires trimestriels dans l'industrie manufacturière de la Grande Région. Ces chiffres illustrent également l'évolution de la crise : les premières conséquences de la crise économique sont visibles dès le 4^{ème} trimestre 2008 et les chiffres d'affaires s'effondrent en 2009. La situation se redresse légèrement au dernier trimestre 2009. Ce redressement se stabilise en 2010 et les chiffres d'affaires augmentent à nouveau. La Rhénanie-Palatinat, la Sarre et le Luxembourg sortent relativement bien de la crise : ces régions doivent faire face aux plus fortes pertes, mais profitent également plus de la reprise qui succède à la crise. En Lorraine et en Wallonie, l'évolution est plus modérée – à la fois en tendance positive et négative.



Ralentissement de l'activité économique dans le courant de 2011, faible démarrage en 2012

En 2011, l'industrie manufacturière dans la Grande Région connaît dans un premier temps une hausse sensible des chiffres d'affaires qui s'affaiblit toutefois dans le courant de l'année ; l'évolution devient même négative au Luxembourg au premier trimestre 2012. Jusque fin 2011, seule la Rhénanie-Palatinat dépasse à nouveau le volume de chiffre d'affaires atteint en 2008 (106,7). La Lorraine et la Sarre rattrapent leur retard (100,3 et 99,9), alors que l'industrie manufacturière au Luxembourg reste bien en deçà du niveau de l'avant-crise (88,1). La conjoncture n'est donc pas encore robuste. L'évolution des prochains mois montrera si la crise est vraiment maîtrisée dans l'industrie manufacturière et dans l'économie globale – en regard de la crise persistante de l'euro, le climat est plutôt réservé.

2.1.3 Développement de l'artisanat

L'artisanat est l'un des principaux secteurs économiques de la Grande Région. Il regroupe quelque 171.000 petites et moyennes entreprises qui constituent le cœur de l'économie de la Grande Région. Il emploie presque 700.000 salariés; environ 46.000 apprentis reçoivent une formation qualifiée dans les entreprises artisanales de la Grande Région.

Le nombre d'entreprises artisanales établies dans la Grande Région a progressé de 8,9% depuis 2005. Le nombre d'apprentis en formation dans l'artisanat est resté stable. Le secteur de l'Artisanat n'a malheureusement pas échappé à la crise de 2008/2009. Si le nombre d'entreprises artisanales a connu une légère augmentation en 2010/2011 (environ 1,5% en 2011), un recul des effectifs a été enregistré dans la Grande Région.

Artisanat dans la Grande Région

	2005	2009	2011	Variation 2005-2011 (%)
Entreprises artisanales	156.975	165.783	170.972	8,9%
Salariés	753.431	780.596	696.264	--- ⁽¹⁾
Apprentis	45.703	48.202	45.920	0,5%

⁽¹⁾ Les données relatives aux effectifs/salariés dans l'artisanat GR 2005 et 2011 ne sont pas comparables étant donné un changement au niveau de la méthode d'évaluation en Rhénanie-Palatinat en 2010.

Source : Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région et chambres des métiers membres

Artisanat dans les différentes zones de la Grande Région

Zone	Entreprises artisanales		Salariés		Apprentis		Emploi moyen par entreprise artisanale
	nombre	part GR	nombre	part GR	nombre	part GR	
Sarre	11.797	6,9%	67.600	9,7%	6.363	13,9%	5,7
Lorraine	35.717	20,9%	129.000	18,5%	6.053	13,2%	3,6
Luxembourg	5.770	3,4%	71.664	10,3%	1.899	4,1%	12,4
Rhénanie-Palatinat	50.688	29,6%	257.000 ⁽¹⁾	36,9%	25.050	54,6%	5,1
Wallonie	67.000 ⁽²⁾	39,2%	171.000 ⁽²⁾	24,6%	6.500	14,2%	2,6
GR. Région	170.972	100%	696.264	100%	45.865	100%	4,1

⁽¹⁾ Emploi, ne comprenant pas les chefs d'entreprise, les conjoints et aidants familiaux; nouvelle méthode d'évaluation de l'emploi pour la Rhénanie-Palatinat en 2010

⁽²⁾ Wallonie 2011 : estimations

Source : Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région et chambres des métiers membres

Les entreprises artisanales en général, et le secteur artisanal implanté dans la Grande Région et impacté par de nombreux courants culturels en particulier, se démarquent d'autres secteurs économiques de par la diversité de leurs activités et de par leur proximité des marchés locaux et régionaux. Ces caractéristiques seront certainement déterminantes pour l'évolution future de ce secteur, eu égard à l'intégration économique et politique qui se poursuit dans la Grande Région. Le développement progressif des marchés régionaux et transnationaux potentiels, issus de l'intégration économique, ne peuvent présenter que des avantages pour l'artisanat, à condition que les entreprises s'adaptent aux nouvelles tendances et tirent profit de leurs atouts, notamment au niveau de l'innovation.

Situation conjoncturelle dans l'artisanat de la GR en 2011/2012

Les analyses des différentes composantes régionales révèlent une reprise de l'économie caractérisée par une année 2011 jugée globalement satisfaisante. Cette évolution positive masque toutefois des disparités assez fortes au sein de la Grande Région.

Pour ce qui concerne l'Allemagne, malgré un léger repli en fin d'année, 2011 apparaît comme une bonne année caractérisée par un recul du chômage, une consommation soutenue par les revenus salariaux et un volume d'activité en hausse. Cette bonne conjoncture, jusqu'à présent essentiellement stimulée par les exportations, est de plus en plus soutenue par le marché intérieur grâce au développement de l'emploi.

Recensé au printemps 2012, l'indice du climat des affaires est à un niveau élevé (niveau record en Sarre). Tous les secteurs d'activités affichent une confiance et un optimisme assis sur des capacités de production à un niveau élevé, conjugué à une situation de l'emploi à un haut niveau et à une évolution positive des investissements. Seul un déficit possible de personnels spécialisés sur certaines branches vient ternir ce panorama.

Pour ce qui concerne l'Artisanat au sein du Grand-Duché de Luxembourg, l'année 2011 est caractérisée positivement par un climat des affaires satisfaisant accompagné cependant d'une certaine vigilance des entreprises à l'égard du contexte économique général. Pour 2012, les indicateurs mesurés sur les premiers mois sont en baisses et mettent en exergue les difficultés que les entreprises commencent à enregistrer ou à anticiper. C'est le cas, avec des écarts contrastés, dans tous les secteurs d'activités avec une constante liée à la réduction des marges ce qui laisse entrevoir des perspectives peu encourageantes sur l'investissement et l'emploi. L'avenir est par conséquent appréhendé de manière peu optimiste.

Pour ce qui concerne l'Artisanat en Lorraine et plus particulièrement en Moselle, l'année 2011 a été correcte. Globalement, l'activité a progressé mais cette progression s'est inscrite dans un contexte financier toujours tendu en terme de marge et de trésorerie ce qui n'a pas permis d'en observer des effets sur l'investissement et l'emploi. Pour 2012, l'activité globalement est en légère progression. Les perspectives restent optimistes malgré un contexte économique qui impose une certaine prudence dans les projections.

2.2 Coût de la main-d'œuvre

2.2.1 Niveau et structure du coût de la main-d'œuvre

Pour obtenir des données comparables pour les tâches économiques, sociales et régionales, il est réalisé tous les quatre ans en Europe, sur la base de critères uniformes, une enquête sur le coût de la main-d'œuvre. Cette enquête a pour objectif de déterminer le niveau et la structure des coûts globaux du facteur de production travail, c'est-à-dire toutes les dépenses sociales assumées par les employeurs en relation avec l'emploi de main-d'œuvre. L'enquête sur le coût de la main-d'œuvre est ainsi la seule source de données permettant de faire des

analyses comparatives dans les Etats membres de l'UE et dans leurs régions.¹⁸ Elle reproduit le coût de la main-d'œuvre et ses différents éléments dans les entreprises employant au moins dix salariés. Le coût de la main-d'œuvre englobe entre autres les salaires et traitements (rémunération et versements exceptionnels, aides à l'accession à la propriété, rémunération des journées non ouvrées, prestations en nature) et de nombreuses dépenses (réglementaires, tarifaires, contractuelles ou volontaires) assumées par les employeurs pour l'assurance sociale ainsi que des cotisations sociales à la charge des employeurs (par ex. le maintien garanti du niveau salarial en cas de maladie ou versements aux travailleurs quittant l'entreprise). Les coûts de formation professionnelle ainsi que les impôts et les subventions liés à l'emploi de travailleurs sont également recensés. En outre, les heures de travail réellement effectuées et le nombre d'emplois à plein temps sont déterminés ; on dispose ainsi de données précises sur le volume de travail auquel se réfèrent les coûts. Les salariés à temps partiel sont convertis en unités plein temps par le biais du temps de travail régulier dans l'entreprise.

Enquête sur le coût du travail 2008 selon NACE rév. 2

La dernière enquête sur le coût de la main-d'œuvre date de l'année 2008. Elle marque également l'introduction de la nouvelle classification des branches économiques NACE rév. 2 qui se démarque sensiblement de la classification précédente NACE rév. 1.1.¹⁹ Il est donc difficile de procéder à des comparaisons avec des enquêtes et publications antérieures.²⁰ Pour cette raison, les déclarations ci-dessous se limitent aux principaux résultats de l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre réalisée en 2008. Les résultats ne devraient pas encore être impactés par la crise économique et financière qui a sévi dans le monde entier, ses répercussions ne s'étant fait sentir dans la Grande Région qu'à partir du quatrième trimestre 2008. Sont présentés en détail le coût de la main-d'œuvre par heure effectivement travaillée, le nombre moyen des heures de travail effectuées ainsi que la structure du coût de la main-d'œuvre par catégorie de charges. Les unités plein temps utilisées ne tiennent pas compte des apprentis.²¹

Des disparités régionales relativement faibles au niveau du coût total de la main-d'œuvre

En 2008, le coût de la main-d'œuvre (hors apprentis) dans les différentes composantes de la Grande Région varie en 2008 entre 27,5 euros par heure travaillée dans la région France-

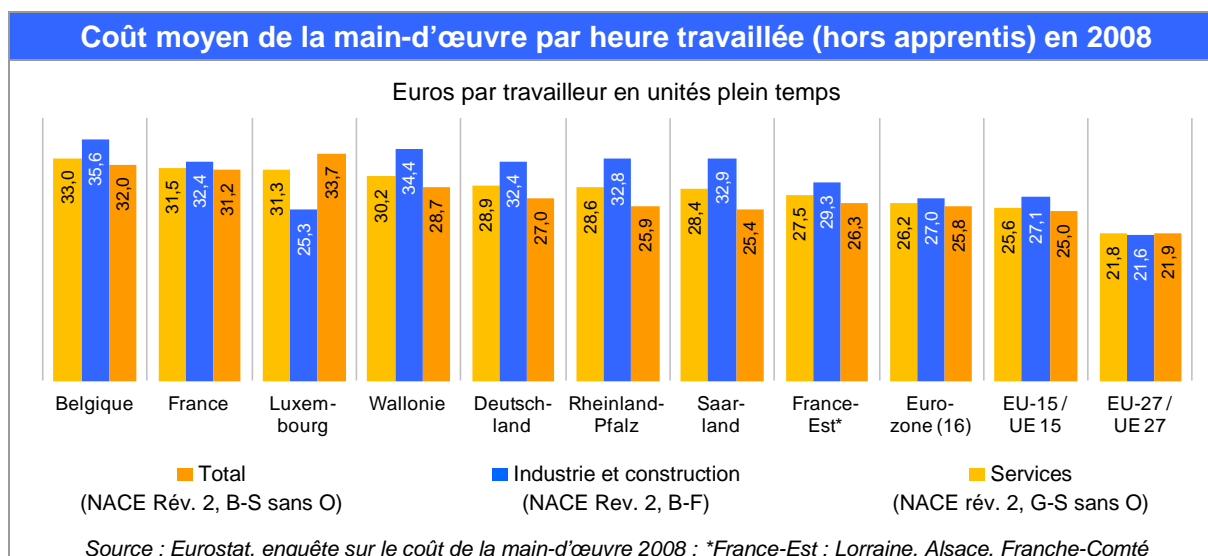
¹⁸ L'indice du coût de la main-d'œuvre disponible au niveau national se fonde sur l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre. Son principal composant, à savoir le coût de la main-d'œuvre par heure effectivement travaillée, est estimée pour les années jusqu'à la prochaine enquête ; il est actualisé tous les trois mois par des indicateurs inférieurs à un an dans les différents secteurs économiques et pondéré sous forme d'indice. L'indice du coût de la main-d'œuvre n'est pas disponible à l'échelle régionale.

¹⁹ Le reclassement avait pour objectif de recenser le secteur des services de manière plus détaillée afin de tenir compte de la mutation structurelle. Le nombre des segments économiques est ainsi passé de 17 à 21 et le nombre de sections, notamment dans le secteur services, a été sensiblement élargi.

²⁰ Dans la banque de données régionales d'Eurostat, les résultats de l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre 2008 ne sont déclarés que selon la nouvelle nomenclature NACE Rev. 2. En revanche, les données de l'année 2008 sont également disponibles selon l'ancienne nomenclature NACE Rev. 1.1 au niveau national, ce qui permet de faire des comparaisons avec des enquêtes précédentes.

²¹ L'évaluation comparative des résultats au niveau de la Grande Région s'inspire de Reiff, P. : Regards sur le niveau du coût de la main-d'œuvre et la durée de travail dans la Grande Région, STATEC Luxembourg, Regards 8-2011.

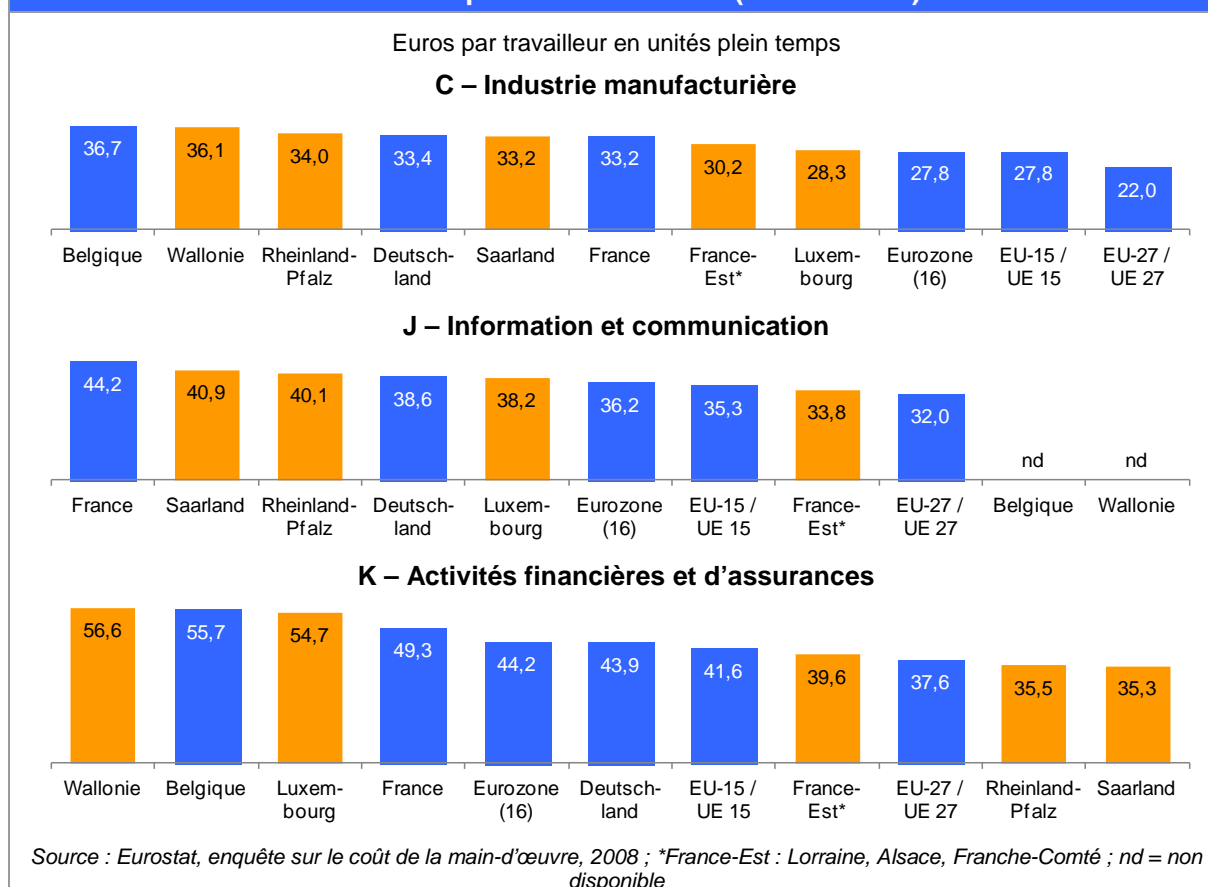
Est²² et 31,3 euros au Luxembourg en moyenne de tous les secteurs économiques (à l'exception de l'administration publique). La différence entre la valeur la plus élevée et la plus basse s'établit donc à 3,8 euros par heure. Rapporté au niveau macro-économique, ce chiffre montre que les régions sont relativement proches les unes des autres. Au niveau européen, toutes les composantes de la Grande Région ainsi que les Etats dont elles font partie dépassent les valeurs moyennes atteintes dans la zone euro, dans l'UE des 15 et, de manière encore plus prononcée, dans l'UE des 27.



Le niveau du coût de la main-d'œuvre est déterminé par la structure économique et les coûts du travail respectifs dans les différentes branches. Ainsi, le coût moyen de la main-d'œuvre dans le secteur de la production est généralement supérieur à celui relevé dans les services. La seule exception dans la Grande Région est le Luxembourg : bien qu'il occupe la première place au niveau macro-économique, le Grand-Duché est la composante de l'espace de coopération qui affiche les coûts les plus bas (25,3 euros par heure travaillée), une valeur bien inférieure à celles de la zone euro et de l'UE des 15. Le coût de la main-d'œuvre le plus élevé est atteint en Wallonie où une personne employée à plein temps dans l'industrie et la construction coûte 9,1 euros de plus par heure qu'au Luxembourg. L'analyse distincte de l'industrie manufacturière caractérisée par une forte concurrence internationale montre que cet écart baisse, passant à 7,8 euros par heure travaillée ; la hiérarchie des régions correspond globalement à celle relevée dans le secteur de la production. Dans l'industrie manufacturière, toutes les composantes de la Grande Région dépassent le coût moyen de la main-d'œuvre de la zone euro et de l'UE des 15.

²² France-Est (FR4) : Lorraine, Alsace et Franche-Comté. L'enquête communautaire sur le coût de la main-d'œuvre n'étant réalisée qu'au niveau NUTS 1, il n'existe pas de données distinctes pour la Lorraine (NUTS 2).

Coût moyen de la main-d'œuvre par heure travaillée (hors apprentis) dans des branches économiques sélectionnées (NACE rév. 2) en 2008



Dans le secteur des services, le Luxembourg affiche 33,7 euros par heure et occupe à nouveau le premier rang dans la Grande Région. En revanche, les deux régions allemandes affichent le coût de la main-d'œuvre le plus bas (25,9 et 25,4 euros) qui, à l'opposé de la situation dans l'industrie, se situe au niveau européen (UE des 15, zone euro). Le niveau nettement plus faible des coûts dans le secteur de services fait simultanément baisser le coût de la main-d'œuvre beaucoup plus élevé dans l'industrie manufacturière : en effet, les entreprises industrielles achètent souvent les services proches de la production en externe. Si le coût de la main-d'œuvre dans les branches économiques qui produisent des biens intermédiaires est inférieur à celui relevé dans l'industrie manufacturière, les coûts de production des biens industriels baissent réellement. Ces effets sont d'autant plus importants que les différences au niveau des coûts sont prononcées.²³

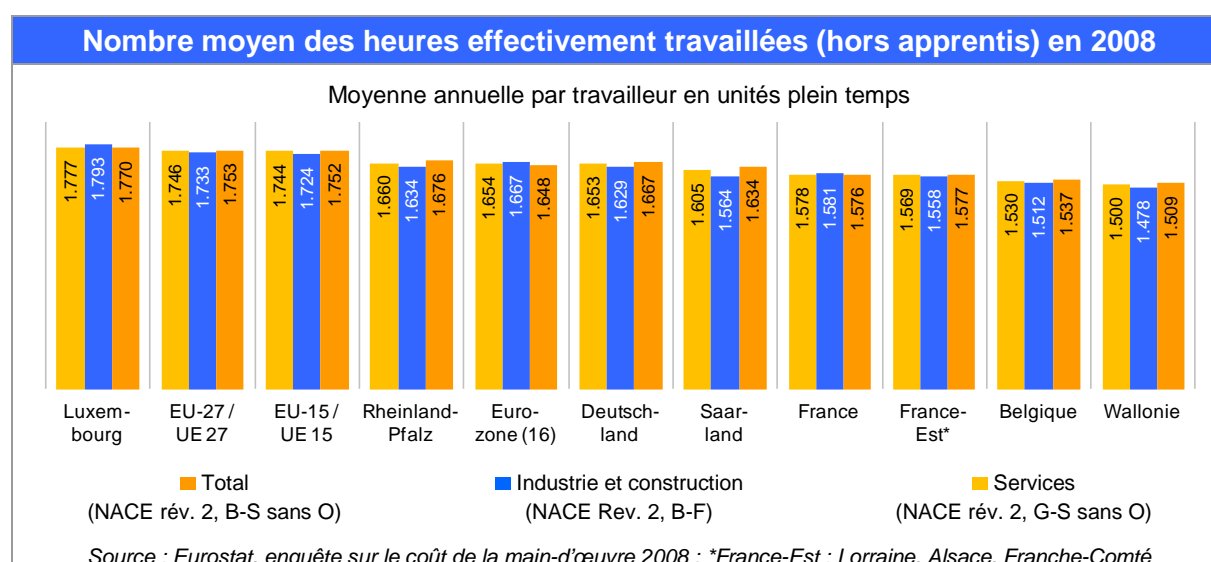
Dans le secteur des services, les disparités sont cependant importantes entre les différentes branches et les coûts de la main-d'œuvre divergent parfois sensiblement. C'est notamment le cas des activités financières et d'assurances : à l'exception des deux régions allemandes, les coûts par heure travaillée y sont les plus élevés et la différence entre la valeur la plus basse et la plus élevée dans la Grande Région est de 21,3 euros par heure travaillée. La

²³ Des études chiffrent la baisse effective des coûts dans l'industrie manufacturière, due aux biens intermédiaires, à 8-10% en Allemagne. Dans les autres pays de la zone euro, cette baisse devrait être nettement plus faible, car le coût de la main-d'œuvre dans le secteur des services est plus proche de celui de l'industrie manufacturière ou le dépasse même sensiblement (voir Niechoj, T. et autres : Deutsche Arbeitskosten und Lohnstückkosten im Vergleich – Auswirkungen der Krise. IMK Report Nr. 60, März 2011, S. 9).

Wallonie (56,6 euros) et le Luxembourg, place financière internationale (54,7 euros par heure) sont de loin en tête et atteignent également des valeurs bien supérieures à la moyenne par rapport aux autres pays européens. La région France-Est et les deux régions allemandes restent bien en deçà et n'atteignent pas non plus la valeur nationale respective. En Sarre et en Rhénanie-Palatinat, c'est dans la rubrique « Information et communication » (rubrique J) du secteur des services que le coût de la main-d'œuvre est le plus élevé.

Grandes disparités régionales au niveau des heures effectivement travaillées par tête

De grands écarts apparaissent entre les régions si l'on considère le volume de travail auquel se réfère le coût de la main-d'œuvre : avec plus de 1 700 heures effectivement travaillées en moyenne en 2008 par salarié (en équivalents plein temps) dans l'économie dans son ensemble, le Luxembourg occupe clairement la première place dans l'espace de coopération et se trouve également aux premiers rangs en Europe. Dans la Grande Région, le Luxembourg est suivi de la Rhénanie-Palatinat avec des valeurs légèrement supérieures à la moyenne de la zone euro. La Sarre, la région France-Est et surtout la Wallonie affichent des valeurs inférieures. Ces composantes régionales comptent en Europe parmi les régions affichant les temps de travail moyens les plus faibles par salarié et par an.²⁴



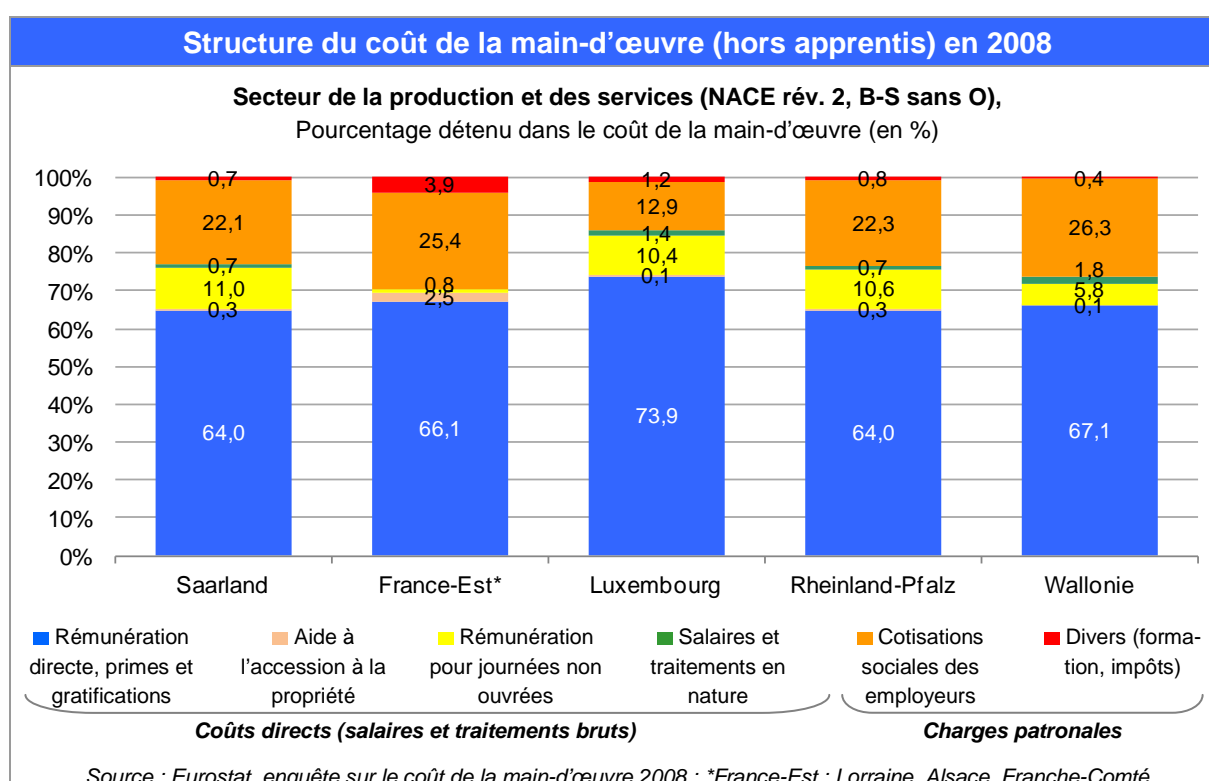
Structure du coût de la main-d'œuvre 2008

L'évaluation du niveau du coût de la main-d'œuvre doit tenir compte par ailleurs de la structure respective de ce coût. Les salaires bruts représentent certes la plus grande partie du coût de la main-d'œuvre. Viennent toutefois s'y ajouter les charges patronales qui englobent pour l'essentiel les dépenses assumées par les employeurs pour financer la protection so-

²⁴ Dans toutes les régions françaises, dans les trois régions belges (Wallonie, Flandres, région de la capitale de Bruxelles), dans une région grecque, dans sept régions allemandes (Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Bavière, Hesse, Hambourg, Brême, Bade-Wurtemberg, Sarre) ainsi qu'au Danemark (où n'existent que des données nationales), c'est dans l'économie industrielle que le nombre moyen d'heures travaillées par an par salarié est le plus faible (voir Eurostat / European Commission: Eurostat Regional Yearbook 2011. Chapter 3: Labour Cost, Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2011, S. 50.).

ciale des travailleurs.²⁵ La structure du coût de la main-d'œuvre reflète ainsi les différentes réglementations nationales et les différents régimes de sécurité sociale.

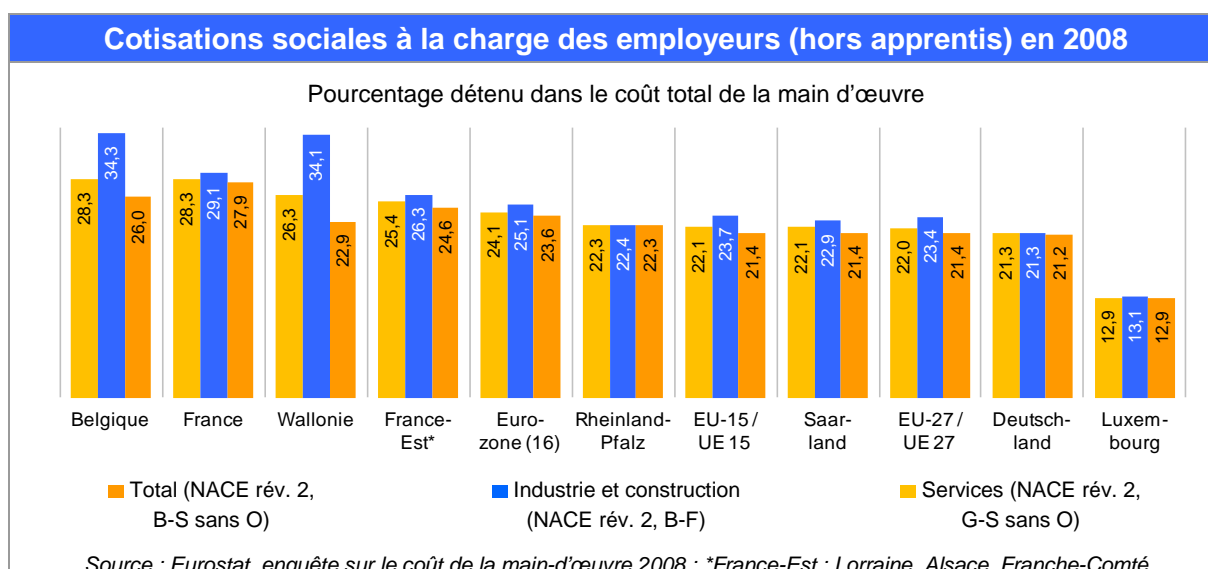
Sur tous les secteurs économiques (sections B-S sans O), un salarié employé à plein temps coûte en moyenne 55 558 euros à son employeur au Luxembourg (hors apprentis) en 2008. Les rémunérations directes, les primes et les gratifications représentent environ 74% du total. D'autres éléments des salaires et traitements bruts sont les coûts liés à la rémunération de journées non ouvrées (10,4%), les traitements versés en nature (1,4%) ainsi que les aides à l'accèsion à la propriété (0,1%). Au Luxembourg, les coûts directs, pris conjointement, représentent juste 86% du coût total de la main-d'œuvre. En conséquence, les charges patronales reviennent à quelque 14% dont 13% sont les cotisations sociales à la charge des employeurs.



Les cotisations sociales à la charge des employeurs sont un facteur coût qui fait apparaître de grandes différences régionales et nationales. Les cotisations sociales réelles à la charge des employeurs en Belgique et en France comptent parmi les plus élevées dans l'Union Européenne,²⁶ au Luxembourg en revanche parmi les plus basses.

²⁵ Les coûts dits indirects découlent des charges patronales dont sont déduites les subventions salariales (salaires et traitements remboursés à l'employeur). Ces coûts représentent 1,47% du coût brut de la main-d'œuvre en Wallonie qui se place ainsi au premier rang dans la Grande Région ; les autres régions atteignent des parts variant entre 0,16 et 0,18%.

²⁶ A l'échelle de l'UE, le Bassin Parisien, la région belge Vlaams Gewest, l'Île de France et la Wallonie comptent parmi les régions où les cotisations sociales réelles à la charge des employeurs représentent la part la plus élevée dans le coût de la main-d'œuvre (données rapportées à l'économie industrielle ; source : Eurostat Regional Yearbook 2011, op.cit.).



2.2.2 Digression : coût salarial, productivité et compétitivité au niveau des prix

Le coût de la main-d'œuvre, facteur de coût essentiel, a un impact important sur les prix et sur la compétitivité internationale d'une entreprise, d'une branche ou d'une économie nationale. Son niveau, sa structure et son évolution font régulièrement l'objet de débats et de controverses politico-économiques. La compétitivité au niveau des prix ne résulte pas uniquement du niveau du coût de la main-d'œuvre.²⁷ On ne peut juger de l'opportunité du coût de la main-d'œuvre ou de l'inconvénient de ce coût qu'en tenant compte de la productivité du travail. En effet, le plus important est de savoir combien de biens ou de services sont produits par rapport au travail investi. S'ils sont produits en grand nombre, par exemple parce que les travailleurs affichent une productivité élevée du fait de leur bonne qualification, de ressources modernes et de méthodes de production performantes, un pays ou une région peut affirmer sa position face à la concurrence, même si le coût de la main-d'œuvre est élevé. De la même manière, un coût croissant de la main-d'œuvre ne renchérit pas automatiquement un produit, car il peut être compensé, voire surcompensé, par une augmentation simultanée de la productivité. C'est pourquoi les coûts salariaux unitaires sont ici plus parlants que le simple coût de la main-d'œuvre ; ils évaluent en effet la productivité et tiennent compte par là même de deux composantes.

Coûts salariaux unitaires : prise en compte simultanée du coût salarial et de la productivité

Au niveau transfrontalier, cet indice peut, s'il est interprété avec prudence et d'une manière simplifiée (du fait de la base de données restreinte), être calculé comme rémunération par travailleur par rapport à la performance économique (PIB nominal) par actif.²⁸ Dans la

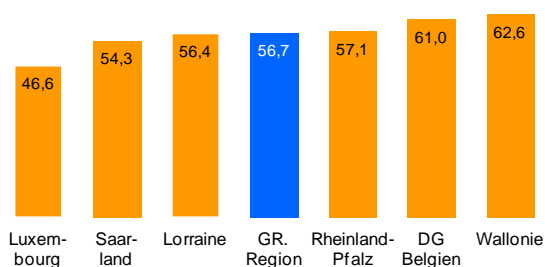
²⁷ Voir ici et par la suite Niechoj, T. et autres, op.cit. ainsi que Hauf, S.: Mit Augenmaß durch die Krise: Produktivität und Lohnkosten im Blick. Statistisches Bundesamt, STATmagazin vom 27.04.12, Wiesbaden.

²⁸ Au niveau macro-économique, les coûts salariaux unitaires sont définis comme le rapport entre la rémunération par travailleur (ou par heure travaillée) et le produit intérieur brut à prix constants par actif (ou par heure effectuée par un actif). Etant donné qu'il est fait référence aux travailleurs salariés au numérateur et au

Grande Région, 56,7% du coût d'un produit ou d'un service doivent être payés en 2008 pour le salaire d'un travailleur (y compris les cotisations sociales à la charge des entrepreneurs), soit un pour cent de moins que la moyenne de l'UE des 27. Ce taux varie sensiblement entre les différentes composantes de l'espace de coopération : au Luxembourg, 47%, soit moins de la moitié des coûts par unité, correspondent au facteur travail ; ce pourcentage passe à plus de 60% en Wallonie et dans la CG de Belgique. Les deux régions allemandes et la Lorraine se retrouvent dans le gros du peloton avec des valeurs variant entre 54% et 57%.

Coûts salariaux unitaires, productivité du travail et coûts salariaux dans la Grande Région en 2008

Indice des coûts salariaux unitaires
(approche axée sur le nombre de têtes, taux en %)



Coûts salariaux unitaires – calcul simplifié à partir de la rémunération par tête (rémunération par travailleur) par rapport au produit intérieur brut (nominal) par actif (PIB/actif)

Calculs IBA / OIE ; source :

Sarre, Rhénanie-Palatinat: rémunération, PIB/actif : Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen der Länder (résultats corrigés, juillet 2012) ; travailleurs : Erwerbstätigenrechnung des Bundes und der Länder (résultats corrigés, juin 2012).

Lorraine : Rémunération : Eurostat ; PIB/actif : INSEE (en base 2005), travailleurs : INSEE Estimations d'emploi NAF rév. 2 (mai 2012).

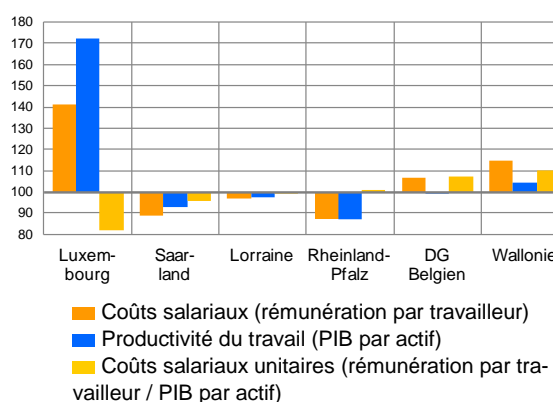
Luxembourg : STATEC, Comptes nationaux (NACE Rev. 1.1).

Wallonie: ICN, Comptes régionaux (NACE 2008, mars 2012).

CG de Belgique : PIB par actif : Eurostat (juin 2012) ; rémunération par travailleur : ICN, Comptes régionaux (NACE 2003)

UE : Eurostat (août 2012)

Comparaison du niveau des coûts salariaux unitaires, de la productivité et des coûts salariaux
Approche axée sur le nombre de têtes, Grande Région = 100



L'analyse plus détaillée des coûts salariaux unitaires et de leurs composantes en 2008 montre que le Luxembourg affiche certes dans la Grande Région le coût de la main-d'œuvre et le coût salarial les plus élevés, mais que ceux-ci sont plus que compensés par un niveau de productivité (bien) supérieur à la moyenne. Le Grand-Duché de Luxembourg atteint globalement des coûts salariaux unitaires par tête inférieurs de presque 18% à ceux relevés en moyenne dans la Grande Région. Il faut calculer au moins 10% de plus en Wallonie, ce qui la place au bas de l'échelle dans la Grande Région : un plus de quelque 4% au niveau de la productivité ne suffit pas à compenser des coûts salariaux plus élevés d'environ 15%. L'écart relevé au niveau du coût de la main-d'œuvre est principalement imputable aux cotisations sociales à la charge des employeurs qui, en Belgique tout comme en France, comptent par-

nombre total des actifs au dénominateur, cette formule tient compte des salaires calculés des non salariés. Dans les secteurs économiques, la rémunération fait référence à la valeur ajoutée (non corrigée) (voir <http://wirtschaftslexikon.gabler.de>).

mi les plus élevées en Europe, alors qu'elles sont les plus basses au Luxembourg (après la Norvège et le Danemark).²⁹

Au niveau de l'indice 'Coûts salariaux unitaires', la Sarre se place certes loin derrière le Luxembourg, mais bien au-dessous de la moyenne de la Grande Région. Tout comme son voisin rhénan-palatin, la région allemande profite à la fois de coûts salariaux inférieurs à la moyenne et d'un faible niveau de productivité. En Rhénanie-Palatinat, ces deux paramètres sont encore plus bas. Sous l'angle méthodologique, il faut néanmoins tenir compte du fait que l'approche axée sur le nombre de têtes choisie ici (nécessaire pour des raisons de disponibilité des données) tient compte du pourcentage d'emplois partiels bien supérieur à la moyenne dans les régions allemandes, ce qui implique que la performance économique et les coûts salariaux sont répartis sur un plus grand nombre de têtes que dans les autres composantes de l'espace de coopération. Ceci reste toutefois négligeable pour le quotient des coûts salariaux unitaires.

Evolution des coûts salariaux, de la productivité du travail et des coûts salariaux unitaires

Ce même constat s'applique à l'évolution qui est d'ailleurs au centre des réflexions : en effet, et comme pour l'indicateur 'Coût de la main-d'œuvre', ne tenir compte que du niveau des coûts peut induire en erreur, notamment parce que des coûts salariaux unitaires bas peuvent s'expliquer par un haut degré d'automatisation et une forte densité capitalistique. Dans ce cas, un nombre relativement restreint de travailleurs intervient pour produire des biens, ce qui entraîne une productivité du travail élevée et, par là même, des coûts salariaux unitaires plus faibles. Les licenciements et la réduction des effectifs peuvent également faire grimper la productivité et abaisser les coûts salariaux unitaires. A l'inverse, le coût de la main-d'œuvre est toujours plus élevé dans les branches nécessitant beaucoup de travail et de connaissances, car des salariés (hautement) qualifiés et des effectifs importants engendrent un coût de la main-d'œuvre plus élevé.

Dans les comparaisons internationales notamment, l'analyse du niveau du coût de la main-d'œuvre et des coûts salariaux unitaires ne permet pas de tirer d'enseignements fiables. Leur niveau est impacté par des réglementations nationales spécifiques et différents régimes de sécurité sociale, par la structure de la branche et de l'emploi, la durée du travail qui peuvent varier en plus selon la branche économique considérée. Par ailleurs, la situation conjoncturelle (par ex. carnets de commande bien remplis / chômage partiel et fermetures d'établissements) se répercute sur la durée de travail effectuée en moyenne et, par là même, sur le niveau des coûts. Pour évaluer la compétitivité au niveau du prix sur les marchés internationaux, il s'impose d'analyser en premier lieu l'évolution des coûts salariaux unitaires : des taux d'augmentation relativement faibles sont généralement jugés positifs sous l'angle économique car la poussée des coûts due aux salaires est moins forte, ce qui renforce la

²⁹ Pour la Wallonie, il s'impose de tenir compte du chômage élevé qui fait apparaître une nette sous-utilisation des réserves de main-d'œuvre. Ceci fait certes fondamentalement augmenter la productivité du travail par salarié, mais pèse finalement sur le facteur travail aux dépens de la productivité du capital du fait de l'augmentation des coûts salariaux supplémentaires suite à la hausse des opérations de transfert (voir à l'exemple de l'Allemagne Erber, G. / Hagemann, H.: Zur Produktivitätsentwicklung Deutschlands im internationalen Vergleich. Expertise im Auftrag der Abteilung Wirtschafts- und Sozialpolitik der Friedrich-Ebert-Stiftung, Bonn, April 2012, S. 20f.).

compétitivité de l'entreprise sur les marchés internationaux. Ici aussi, il est nécessaire de procéder au cas par cas à une analyse plus détaillée pour évaluer la situation. Nous présenterons donc ci-dessous, outre l'indice des coûts salariaux unitaires, l'évolution de ses différentes composantes, y compris de l'emploi salarié, à partir de l'an 2000 (comparaison).

Coûts salariaux unitaires : une hausse importante dans le cadre de la crise économique ...

Au niveau macro-économique, la Grande Région connaît entre 2000 et 2007 une hausse de la productivité du travail de 20,8% par actif, tandis que les coûts salariaux augmentent de 13,3% sur la même période. Ces derniers augmentent donc moins que la productivité, de sorte que les coûts salariaux unitaires peuvent baisser globalement de 6,2% entre 2000 et 2007. Par rapport à la moyenne de l'UE des 27, la Grande Région obtient de meilleurs résultats sur cet indice ; toutefois, l'évolution de la productivité et les taux de croissance des coûts salariaux tombent en deçà de la moyenne européenne. Le repli conjoncturel, qui démarre au plus tard à l'automne 2008, entraîne un effondrement de la production qui se traduit par un fort recul de la productivité du travail, notamment dans le courant de l'année de crise 2009. Ce recul est d'autant plus prononcé que l'utilisation systématique du chômage partiel et de modèles de temps de travail flexibles permet de maintenir en grande partie le niveau de l'emploi dans la Grande Région. Ceci débouche automatiquement sur un renchérissement des coûts salariaux unitaires. Alors qu'ils ont baissé régulièrement d'année en année entre 2004 et 2007, ils connaissent pendant la crise économique une hausse importante.

... et un réajustement vers le bas à partir de 2010

D'après les données les plus récentes disponibles dans les régions allemandes et au Luxembourg, un réajustement vers le bas a lieu après la crise économique, c'est-à-dire que les coûts salariaux unitaires baissent à nouveau. La hausse des coûts salariaux unitaires est un effet spécial de la crise : le maintien de l'emploi était prioritaire dans la politique de marché de l'emploi, pour des raisons stratégiques, et constituait un avantage stratégique pour de nombreuses entreprises en regard de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.³⁰ Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les coûts salariaux unitaires visent en premier lieu la compétitivité au niveau des prix. Les pays et les régions dans lesquels les salaires et les prestations sociales sont relativement élevés doivent garantir les avantages au niveau de la concurrence dont bénéficient les produits sur les marchés internationaux par une avance en matière de connaissance, de qualité et de technologie. Ceci implique, outre des investissements dans la formation et les ressources humaines, des efforts constants en matière d'innovation.

³⁰ Voir Hauf 2012, op.cit. Il convenait par ailleurs de prévenir un effondrement de la demande de biens de consommation.

Evolution des coûts salariaux, de la productivité du travail, des coûts salariaux unitaires et de l'emploi salarié (2000 = 100)



2.3 Science, technologie et innovation

Du fait des changements structurels nous amenant progressivement vers une économie et une société basées sur la connaissance, l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation ne cesse de croître. Elles constituent des vecteurs essentiels de la croissance économique et des mutations sociales, conjointement avec une formation de qualité et un apprentissage permanent. Dans les pays très développés surtout, où le niveau de vie est élevé et la pénurie de matières premières n'est que relative, la recherche et l'innovation créent les conditions nécessaires pour une prospérité durable et contribuent donc de façon significative à assurer l'avenir des pays et des régions. C'est dans ce contexte que le Conseil européen avait d'ores et déjà fait de « la connaissance et de l'innovation pour la croissance » des champs d'action prioritaires dans le cadre de la stratégie de Lisbonne (révisée). Adoptée en juin 2010, la stratégie Europe 2020, qui promeut la vision d'une croissance intelligente, durable et inclusive pour la décennie à venir, veut faire de la mise en place d'une économie fondée sur la connaissance et l'innovation l'une de ses trois grandes priorités.

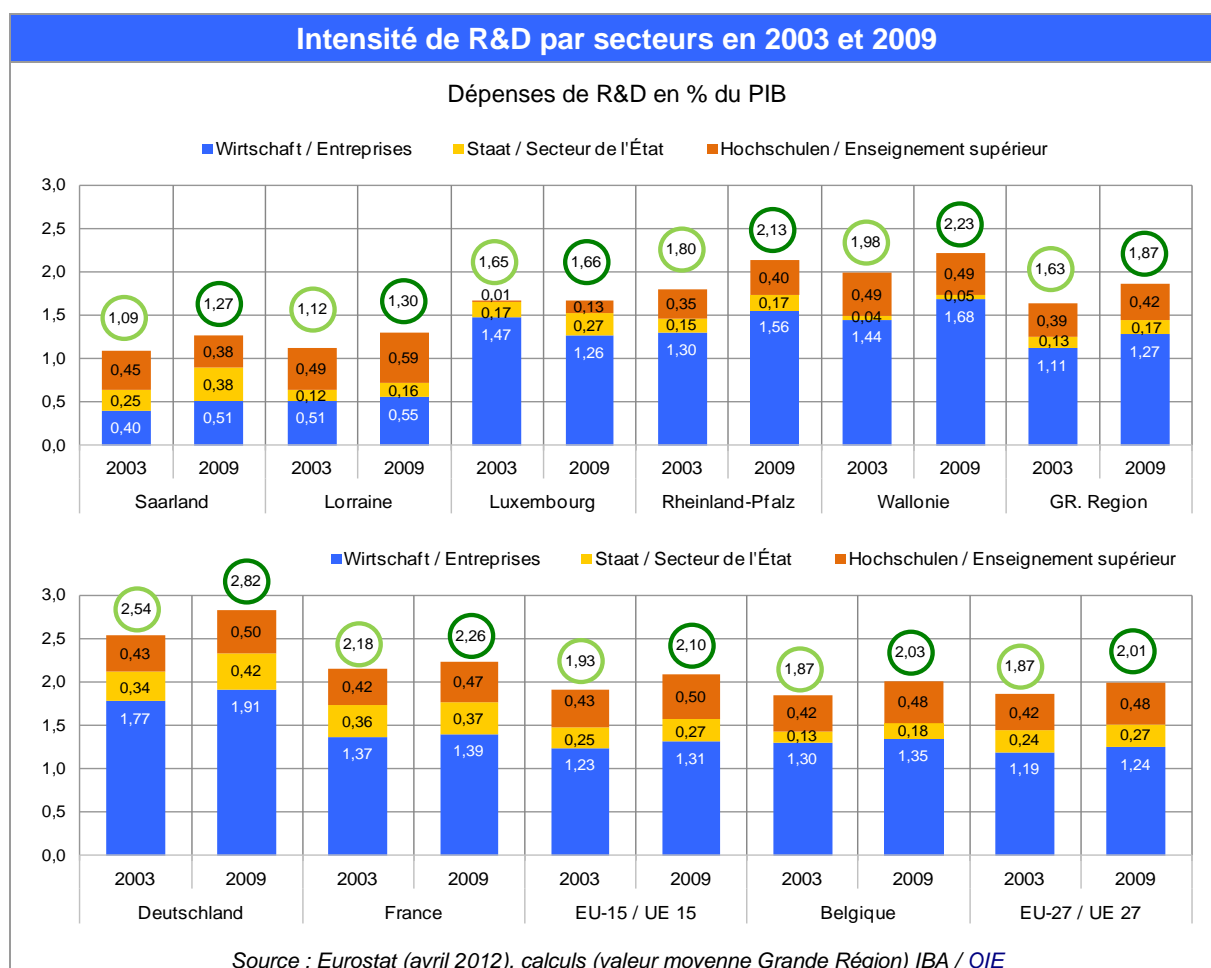
2.3.1 Dépenses de recherche & développement

Les dépenses de recherche & développement (R&D) sont un paramètre important du processus d'innovation. La croissance à long terme et une hausse durable de la productivité nécessitent un niveau élevé d'investissements en R&D. La proportion des dépenses de R&D par rapport au produit intérieur brut (PIB) représente de ce fait un indicateur fondamental pour juger de la capacité à innover de pays ou de régions qui n'ont pas la même taille ou la même puissance économique. En 2002, lors du Sommet de Barcelone, l'Union européenne s'était déjà fixé le but, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, de faire passer la part des dépenses de R&D à 3 % du PIB d'ici à 2010, la contribution de l'économie privée s'établissant à deux tiers et celle du secteur public à un tiers. Ce seuil de 3 % a ensuite été réaffirmé dans la stratégie Europe 2020. Les Etats membres peuvent définir leurs propres objectifs en fonction de leur situation de départ et de leurs spécificités nationales. La Belgique, l'Allemagne et la France ont annoncé viser une part de 3 % du PIB pour les dépenses de R&D à l'échelon national également, tandis que le Luxembourg table sur 2,3 à 2,6 %.

Intensité de R&D globalement plus faible dans la Grande Région qu'à l'échelon européen

En 2009, les dépenses de recherche et développement réalisées dans la Grande Région ont représenté un montant total de 5,6 milliards d'euros.³¹ L'intensité de R&D – c'est-à-dire la part des dépenses de R&D dans le produit intérieur brut (PIB) – s'élevait ainsi à 1,87 %, soit un niveau plus faible que la moyenne de l'Union européenne (UE 27 : 2,01 % ; UE 15 : 2,10 %), alors qu'à l'échelle internationale, celle-ci est elle-même en retard par rapport à ses principaux concurrents. Avec des taux respectifs de 2,23 % et 2,13 %, la Wallonie et la Rhénanie-Palatinat étaient nettement en tête au sein de l'espace de coopération, suivies par le Luxembourg qui se maintenait dans la moyenne (1,66 %). La Sarre et la Lorraine, en revanche, n'ont toutes les deux alloué que 1,3 % environ de leur performance économique dans la recherche et le développement, ce qui constitue le niveau le plus faible.

³¹ La part de la Grande Région dans l'ensemble des dépenses de R&D de l'UE 27 s'établissait à 2,4 %.



Le Brabant wallon et la Rhénanie-Palatinat réalisent 47 % des dépenses en R&D de la Grande Région

Une analyse plus poussée des deux composantes régionales aux avant-postes de la Grande Région – la Rhénanie-Palatinat et la Wallonie – montre que certaines zones géographiques se détachent encore plus nettement dans ces deux régions (pas d'illustration sous forme de graphique ou de tableau) :

- ▶ Dans le Land allemand, les activités de R&D se concentrent essentiellement le long du Rhin, ce qui permet à la région Hesse rhénane-Palatinat d'obtenir un taux total de 3,3 % et de se positionner ainsi dans le peloton de tête à l'échelon européen.³² Les résultats de cette région sont également plus qu'honorables en termes absolus : en 2009, elle était à l'origine d'environ 31 % de toutes les dépenses de R&D de la Grande Région et réalisait 0,7 % des investissements dans la recherche à l'échelle européenne.
- ▶ Le Brabant wallon accorde également une grande importance à la recherche et se place ainsi largement en tête dans ce domaine en Wallonie : la province située à l'extrême nord de l'espace de coopération – et qui accueille une grande université ainsi qu'un parc scientifique à faible distance de Bruxelles – réalise 16,4 % des dépenses en R&D de la Grande Région et 0,4 % de celles de l'ensemble de l'Europe. Le Brabant wallon atteint ce faisant

³² Parmi les 266 régions de l'Union européenne, seulement 35 d'entre elles affichaient une intensité de R&D supérieure à 3 % en 2009. Ces 35 régions représentaient ce faisant 45 % des dépenses de R&D totales de l'Union européenne ; cf. Eurostat (2012) : Science and technology statistics at regional level. Source : Statistics Explained (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/), Data from February 2012.

une valeur record de 7,63 % du PIB. Il se classe ainsi en deuxième position dans le palmarès des régions européennes, derrière Brunswick (7,93 %).³³

Face à cela, toutes les autres zones de Rhénanie-Palatinat et de Wallonie enregistrent des résultats inférieurs. Le taux de R&D comparativement le plus élevé est détenu par la province de Liège (1,43 %), suivie par le Hainaut et la province de Namur (environ 1,3 % dans ces deux cas). La région de Trèves a investi 1,13 % de sa performance économique dans des activités de recherche, contre 0,75 % pour Coblenze et seulement 0,3 % pour le Luxembourg belge. Le Brabant wallon et la Hesse rhénane-Palatinat jouent ainsi un rôle important non seulement dans leurs régions respectives, mais aussi dans l'espace de coopération tout entier : ils représentent conjointement 47 % des investissements que la Grande Région effectue dans la recherche. Leurs dépenses en R&D représentent 0,62 % du PIB. Sans la contribution de ces deux régions fortement axées sur la recherche, le taux global de R&D de la Grande Région serait beaucoup plus modeste, avec seulement 1,25 %.

Dépenses de R&D : hausse plus élevée dans la Grande Région que dans l'ensemble de l'Europe

Par rapport à la moyenne européenne, la Grande Région n'affiche donc que des résultats modestes en matière de dépenses de recherche et développement ; mais sa situation est plus positive si l'on analyse les perspectives de développement : par rapport à 2003, les dépenses de R&D au sein de l'espace de coopération ont en effet enregistré une hausse nominale d'environ un tiers, alors qu'à l'échelle européenne, cette augmentation n'a été que d'un quart, soit une croissance sensiblement plus faible (pas d'illustration sous forme de graphique ou de tableau). La Grande Région a également davantage progressé en termes de part du PIB : la part des activités de R&D dans la performance économique a enregistré une hausse de 0,23 point de pourcentage entre 2003 et 2009, contre seulement 0,14 pour l'Europe des 27 et 0,17 pour l'Europe des 15. L'écart entre le taux de R&D de la Grande Région et celui de la moyenne européenne (UE 27) a donc diminué jusqu'à n'être plus que de 0,14 point de pourcentage ; la différence avec l'UE 15 reste en revanche de 0,24 point de pourcentage. Ces chiffres montrent bien qu'en dépit de cette tendance générale positive dans l'espace de coopération, des efforts importants restent nécessaires pour continuer à accroître l'intensité de R&D et, surtout, pour la renforcer de façon généralisée.

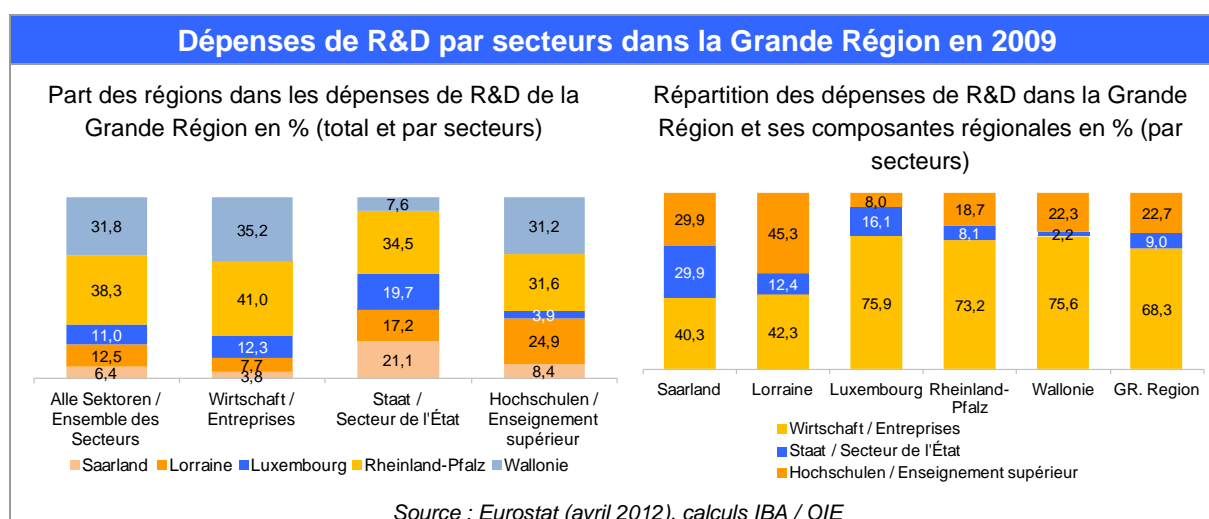
Parmi toutes les composantes régionales de la Grande Région, c'est le Luxembourg qui a enregistré la hausse nominale la plus élevée de ses dépenses de R&D au cours de la période observée (+45,7 %). La deuxième place revient à la Wallonie, avec +39,8 %. Viennent ensuite la Sarre (+29,7 %) et la Rhénanie-Palatinat (+28 %). Ce palmarès évolue toutefois si l'on considère les dépenses de R&D par rapport à la performance économique, qui varie fortement d'une région à l'autre : c'est alors la Rhénanie-Palatinat qui affiche la croissance la plus marquée (+0,33 point de pourcentage), la région de Trèves pouvant toutefois se targuer d'obtenir des résultats supérieurs à la moyenne (+0,5 pp). La Wallonie arrive de nouveau en deuxième position avec +0,24 pp ; la Sarre et la Lorraine ont pour leur part augmenté leur taux de R&D de 0,18 point de pourcentage chacune. Malgré une forte hausse nominale de

³³ Cf. *ibid.*

ses investissements en recherche et développement, le Grand-Duché n'a cependant pu atteindre qu'une progression de 0,01 point de pourcentage.

Secteur économique : le principal vecteur de la recherche

Le principal vecteur des activités de recherche et de développement est le secteur économique, qui est à l'origine de pas moins de 68 % des dépenses totales de R&D effectuées dans la Grande Région en 2009 et qui se place donc au-dessus du seuil des deux-tiers en matière de répartition absolue (UE : 62 %). Les 32 % restants sont à mettre au compte du service public, dans lequel le secteur de l'enseignement supérieur est prédominant, avec une part de près de 23 %. Les organismes non-universitaires subventionnés par l'Etat ont réalisé 9 % des dépenses de R&D. Rapporté au PIB, le taux de R&D de l'économie de la Grande Région s'élève à 1,27 % et celui du secteur public à 0,17 %, tandis que les universités ont atteint 0,42 %. Par rapport aux autres pays d'Europe, la part de l'économie était donc à peu près similaire, l'intensité de R&D du secteur public étant toutefois un peu plus faible.



La répartition par secteurs des activités de recherche varie fortement d'une composante régionale à l'autre : alors qu'au Luxembourg, en Wallonie et en Rhénanie-Palatinat, l'implication des entreprises du secteur privé est largement supérieure à la moyenne par rapport à la Grande Région et à l'Union européenne, elle est en revanche considérablement plus faible en Lorraine et en Sarre. Cela explique également l'intensité de R&D globalement moins élevée de ces deux régions, qui est en premier lieu due à des facteurs structurels : d'une part, les branches industrielles qui requièrent beaucoup de travaux de recherche (par ex. la pharmacie, l'informatique, l'optique, l'aéronautique et l'aérospatiale) sont moins représentées dans le domaine des technologies de pointe ; d'autre part, les sièges des grands groupes – dans lesquels les activités de recherche ont généralement lieu – sont peu présents dans ces régions. Par conséquent, la part dans le PIB des dépenses de R&D émanant du secteur privé est faible : en 2009, elle s'élevait à 0,55 % en Lorraine et 0,51 % en Sarre. Les deux leaders de la Grande Région, à savoir la Rhénanie-Palatinat et la Wallonie, ont pour leur part atteint un taux plus de trois fois plus élevé. Dans ces régions, le secteur économique a donc davantage investi dans la recherche et le développement que l'ensemble des secteurs en Sarre et en Lorraine.

Sarre et Lorraine : les dépenses de R&D proviennent en majeure partie du secteur public

Inversement, en Sarre et en Lorraine, les dépenses de R&D proviennent en majeure partie du secteur public. Leur répartition varie toutefois nettement : dans la région française, c'est l'enseignement supérieur qui investit le plus dans la recherche et le développement, tandis qu'en Sarre, la part des organismes de recherche non-universitaires subventionnés (tels que les instituts Fraunhofer et Max Planck) est de loin la plus importante. En 2009, la part dans le PIB des dépenses de R&D effectuées par le secteur public – qui constituent la base du système de recherche conjointement avec la recherche fondamentale et la formation des jeunes chercheurs – s'est établie à 0,76 % pour la Sarre et 0,75 % pour la Lorraine. Ces deux composantes régionales se situent ainsi dans la moyenne européenne et se rapprochent du seuil des 1 % ; le niveau des autres régions de l'espace de coopération est beaucoup plus faible, en tout cas pour certaines. La moyenne de la Grande Région s'établit à 0,59 %. Des progrès importants peuvent donc encore être effectués, d'autant plus que la hausse par rapport à 2003 dans les deux secteurs publics, assortie d'une augmentation de 0,08 point de pourcentage, ne fait que refléter la tendance observée à l'échelon européen, qui doit en fait être dépassée dans le cadre du processus de rattrapage. Le secteur économique de la Grande Région s'en sort mieux : jusqu'en 2009, il est en effet parvenu à accroître son intensité de R&D de 0,16 point de pourcentage (UE 27 : +0,05pp ; UE 15 : +0,07pp.) et à se rapprocher ainsi de la moyenne européenne.

2.3.2 Ressources humaines en sciences et technologies

Une main-d'œuvre hautement qualifiée constitue la pierre angulaire de la recherche et de l'innovation. Grâce à ses connaissances et à ses capacités, elle est un facteur important sur la voie de la croissance et de la connaissance. Les « ressources humaines en sciences et technologies » (RHST) constituent un indicateur important dans ce contexte.³⁴ En font partie toutes les personnes titulaires d'un diplôme universitaire (RHSTE) et/ou occupant un poste de nature technico-scientifique (RHSTP), que ces dernières aient achevé ou non avec succès des études universitaires. Le noyau des RHST englobe les personnes titulaires d'un diplôme universitaire et exerçant en même temps une profession technico-scientifique.

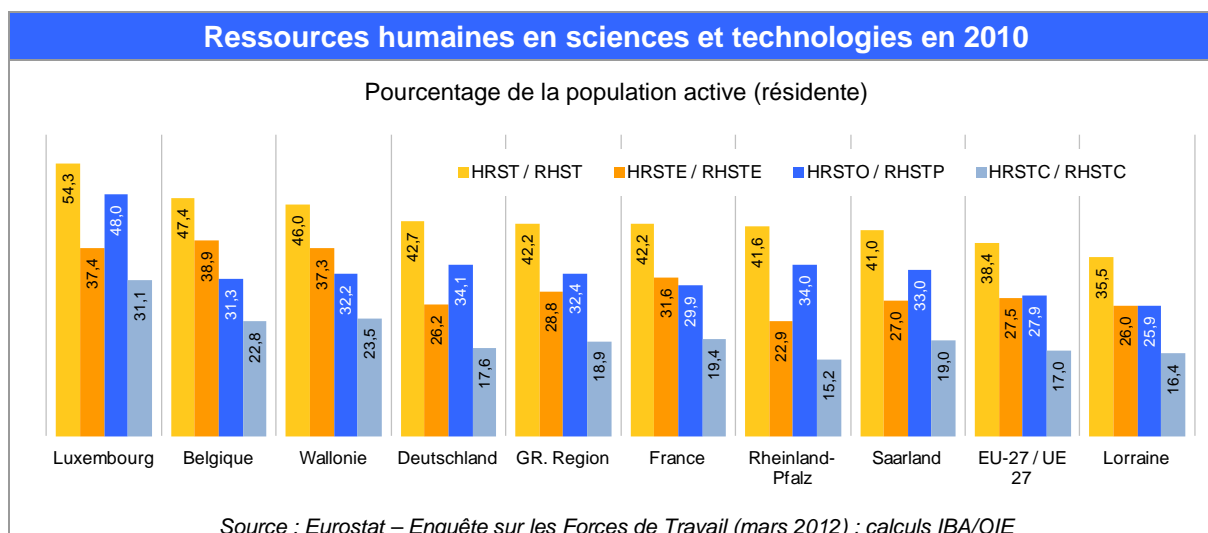
Afin de pouvoir comparer des pays et régions de taille différente, l'indicateur met en relation le nombre de personnes occupant un poste de nature technico-scientifique ou disposant d'une bonne formation technico-scientifique avec celui de la population active. Il permet ainsi d'identifier ainsi le potentiel de main-d'œuvre dont dispose un pays ou une région dans le domaine des sciences et technologies.

Le pourcentage RHST dans la Grande Région est supérieur à la moyenne de l'UE des 27

En 2010, les ressources humaines en sciences et technologies représentent globalement 42,2% de la population active dans la Grande Région. Cette dernière occupe donc une bonne position de départ par rapport aux autres pays européens. En effet, la moyenne dans

³⁴ En anglais : HRST – Human Resources in Science and Technology

l'UE des 27 s'établit à seulement 38,4%. Dans l'espace de coopération, le Luxembourg obtient de loin le meilleur résultat : le rapport entre le personnel hautement qualifié et la population active y est supérieur à 50%.³⁵ Le Grand-Duché est suivi de la Wallonie (46%) et les deux régions allemandes affichent des valeurs moyennes avec 41,6% pour la Rhénanie-Palatinat et 41% pour la Sarre. La Lorraine (35,5%), en revanche, est nettement en retard par rapport aux autres composantes régionales et reste également en deçà du niveau européen.



La main-d'œuvre exerçant une activité professionnelle technico-scientifique est fortement représentée

La Grande Région dépasse également la moyenne de l'UE des 27 au niveau des différents sous-groupes RHST. Ceci se manifeste particulièrement chez les personnes occupant un poste de nature technico-scientifique (RHSTP) qui servent généralement d'indicateur du développement d'une économie basée sur la connaissance : la moyenne de la Grande Région, qui s'établit à 32,4%, dépasse de 4,5% celle de l'UE des 27. Le pourcentage de main-d'œuvre travaillant dans le domaine des sciences et technologies est à nouveau très élevé au Luxembourg (48%). Les pourcentages sont nettement plus faibles en Rhénanie-Palatinat et en Sarre, de même qu'en Wallonie qui vient se placer en 4^{ème} position. Avec des pourcentages variant entre 34 et 32%, ces régions peuvent cependant affirmer leur position par rapport au reste de l'Europe. Aux derniers rangs, on trouve à nouveau la Lorraine (25,9%).

Pour les autres groupes de RHST, la Wallonie affiche un pourcentage supérieur à la moyenne de titulaires d'un diplôme universitaire technico-scientifique. Ceci laisse penser que la région belge dispose d'un grand potentiel de personnes hautement qualifiées qui n'ont pas encore appliqué activement leurs connaissances dans une activité professionnelle. Le pourcentage des salariés dans le domaine des sciences et technologies en Wallonie est également inférieur de quelque 5 pour cent à celui des personnes hautement qualifiées titulaires d'un diplôme universitaire. La Lorraine affiche des valeurs similaires pour les deux sous-groupes de RHST. Dans toutes les autres régions ainsi qu'en moyenne de l'espace de coo-

³⁵ Les données d'Eurostat font apparaître pour le Luxembourg une grande saute dans les pourcentages de RHST en 2009 et 2010 par rapport aux années précédentes. Nous n'avons pas connaissance d'une modification de la méthodologie.

pération, le rapport s'est entre-temps renversé, c'est-à-dire que la main-d'œuvre potentielle disponible pour les sciences et technologies a tendance à se faire rare. L'écart entre les deux groupes de RHST est particulièrement important au Luxembourg et en Rhénanie-Palatinat.

Le développement de la Grande Région est globalement moins dynamique que celui de l'UE des 27

Depuis le début du millénaire, le pourcentage de RHST dans la grande région augmente de 6 pour cent, soit une hausse légèrement inférieure à la moyenne européenne (+6,7 pour cent). Ce phénomène se retrouve pour l'essentiel dans les différents sous-groupes. Ce sont les titulaires d'un diplôme universitaire technico-scientifique qui affichent le développement le moins dynamique. Or, ce sont sur ces personnes que se concentre la demande. C'est ce que montre l'évolution dans le domaine des ressources humaines exerçant une activité professionnelle technico-scientifique, la seule catégorie RHST à avoir augmenté plus fortement que la moyenne de l'UE des 27 (+4,4% par rapport à 3,7 pour cent).

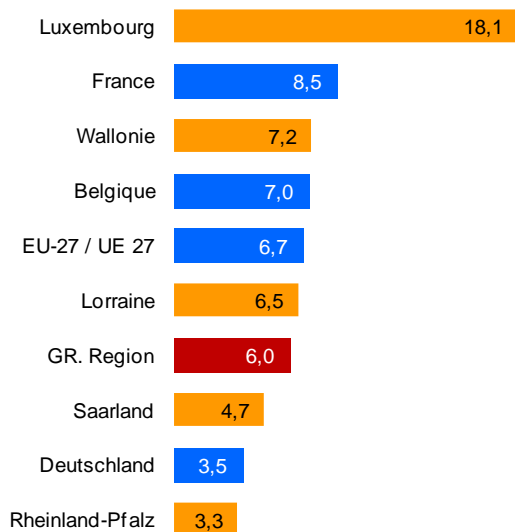
Le Luxembourg enregistre des hausses supérieures à la moyenne

Dans la Grande Région, c'est au Luxembourg que les pourcentages de tous les groupes augmentent de loin le plus fortement. Dans les autres régions en revanche, l'évolution est assez hétérogène : la Sarre affiche des hausses supérieures à la moyenne au niveau des titulaires d'un diplôme technico-scientifique et du noyau des RHST, mais se place au dernier rang pour ce qui est de la main-d'œuvre occupant un poste de nature technico-scientifique. L'évolution globale des RHST est également inférieure à la moyenne dans la région allemande. Ce constat s'applique également à la Rhénanie-Palatinat qui se place aux derniers rangs et passe même en deçà de la moyenne de la Grande Région au niveau des sous-groupes de RHST. En revanche, la Wallonie et la Lorraine connaissent une évolution globale positive ; pour la région belge, ceci s'applique aux ressources humaines disposant d'un diplôme technico-scientifique. En ce qui concerne les salariés exerçant une activité professionnelle technico-scientifique, les deux régions n'enregistrent, tout comme la Sarre, que des hausses modérées. Au niveau du noyau des RHST, l'évolution la plus faible est relevée en Lorraine.

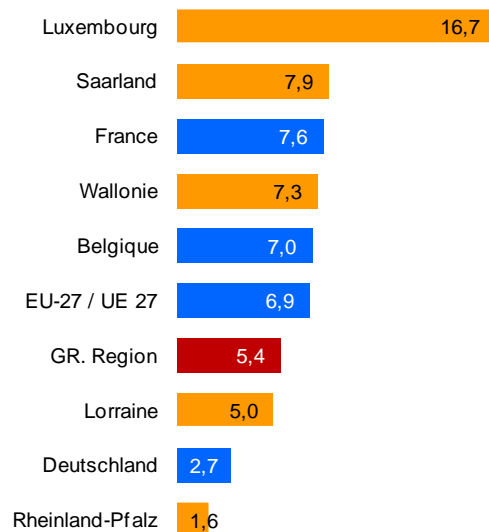
Evolution des ressources humaines en sciences et technologies entre 2000 et 2010

Pourcentage de l'emploi salarié résident, variation entre 2000 et 2010 en %

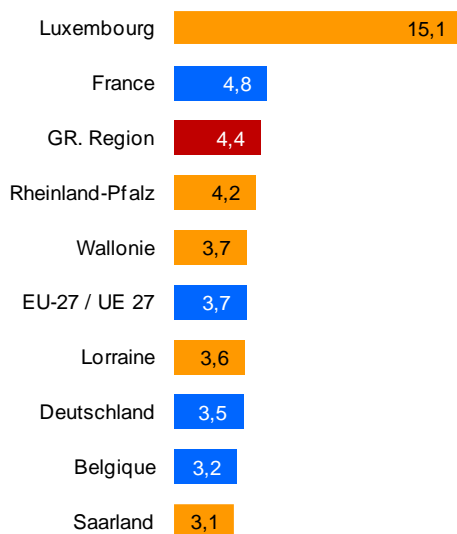
Ressources humaines en sciences et technologies – total (RHST)



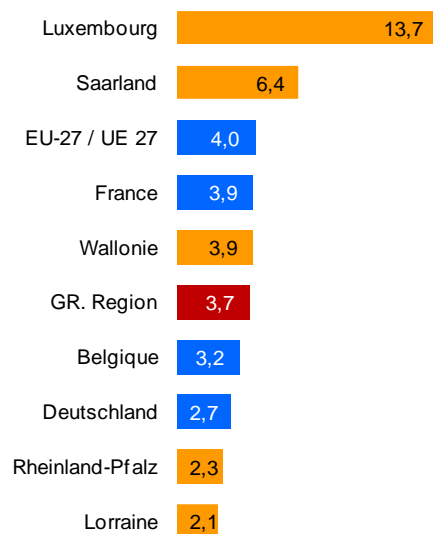
Ressources humaines titulaires d'un diplôme universitaire technico-scientifique (RHSTE)



Ressources humaines exerçant une activité professionnelle technico-scientifique (RHSTP)



Noyau des ressources humaines en sciences et technologies (RHSTC)



Source : Eurostat – Enquête sur les Forces de Travail (mars 2012) ; calculs IBA/OIE

2.3.3 Emploi dans les secteurs de haute technologie et les services à forte intensité de connaissance

Les services à forte intensité de connaissance qui utilisent les hautes technologies ainsi que l'industrie manufacturière de haute technologie sont particulièrement importants pour la science et la technique.³⁶ Ces branches axées sur la recherche stimulent le changement sectoriel et technologique, créent de nouveaux emplois et contribuent ainsi fortement à la croissance, à l'innovation et à la compétitivité. Ces deux secteurs de haute technologie sont, pour cette raison, souvent analysés conjointement. Au niveau de la Grande Région, la base de données est cependant restreinte, car il n'existe pas dans l'Enquête des Forces du Travail de données pour la Sarre du fait d'un nombre trop faible de cas.³⁷

Le pourcentage de salariés dans les secteurs de haute technologie dans la Grande Région est légèrement inférieur au niveau européen

Si l'on fait abstraction de la Sarre dans la détermination du taux de la Grande Région, les salariés dans les deux secteurs de haute technologie représentent conjointement 3,6% des actifs (résidents) en 2010. La Grande Région affiche ainsi une valeur légèrement inférieure au niveau de l'UE de 27 (3,7%). Par rapport aux autres composantes régionales et au reste de l'Europe, le Luxembourg et la Wallonie obtiennent des résultats supérieurs à la moyenne (4,2% pour chacune des composantes) ; la Rhénanie-Palatinat les suit de très près avec 4%. En revanche, la Lorraine reste loin derrière ; en 2010 en effet, seul 1,9% des salariés travaille dans ces secteurs de haute technologie à forte intensité de connaissance. Au niveau de l'intensité de R&D dans le secteur privé (voir chap. 2.3.1), la région France-Est (tout comme la Sarre) présente une certaine faiblesse – une caractéristique structurelle qui se répercute également sur l'indicateur considéré ici. La Lorraine affiche également des valeurs très inférieures à la moyenne nationale (4,0%).

Emploi dans les secteurs de haute technologie

Région	Part détenue dans l'emploi global en 2010 en %	Variation entre 2008 et 2010, en %
GR. Région (sans la Sarre)	3,6	-0,1
Lorraine	1,9	+0,6
Luxembourg	4,2	+0,6
Rhénanie-Palatinat	4,0	-0,7
Wallonie	4,2	-0,1
EU-27 / UE 27	3,7	0,0
Belgique	4,7	+0,3
Allemagne	4,2	+0,1
France	4,0	+0,2

Source : Eurostat (mars 2012), données tirées de différentes sources (EFT, statistiques structurelles sur les entreprises, etc.) ; calculs IBA/OIE

En revanche, l'évolution entre 2008 et 2010 fait apparaître

³⁶ Conformément à Eurostat (sur la base de la NACE rév. 2), les services à forte intensité de connaissance utilisant une haute technologie englobent les branches suivantes : la production, post-production et distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, l'enregistrement sonore et l'édition musicale, les programmes radio, les télécommunications, la programmation informatique et les autres services apparentés, les services d'information ainsi que la recherche et le développement. L'industrie manufacturière de haute technologie comprend la fabrication de produits pharmaceutiques ainsi que la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques.

³⁷ Les données relatives aux salariés sont tirées de l'Enquête sur les Forces de Travail. Les indicateurs économiques sont définis par le biais de l'intensité R&D (dépenses de R&D par rapport à la création de valeur ajoutée brute) ; ils découlent des statistiques structurelles sur les entreprises.

des résultats différents :³⁸ La Lorraine affiche une hausse de 0,6 pour cent et vient se placer en deuxième position, juste après le Luxembourg. En Wallonie et en Rhénanie-Palatinat, le pourcentage de salariés dans les secteurs de haute technologie régresse, raison pour laquelle la Grande Région affiche globalement une évolution négative. En moyenne des 27 Etats membres de l'UE, les taux stagnent.

De nombreux salariés dans les services à forte intensité de connaissance

La Grande Région occupe une bien meilleure position dès lors que l'on ne se limite plus aux secteurs de haute technologie mais que l'on met l'accent sur les services à forte intensité de connaissance et sur l'industrie manufacturière de haute et de moyenne technologie : cette dernière emploie environ 7% des salariés dans l'espace de coopération en 2010 (par rapport à 5,6% dans l'UE des 27). Ce secteur est très fortement représenté en Sarre (11%) et en Rhénanie-Palatinat (9,9%), ces deux régions affichant également la plus forte densité industrielle (voir chap. 2.1.2). Au niveau de la Grande Région, la Lorraine se situe dans le gros du peloton. Aux derniers rangs, on trouve la Wallonie et le Luxembourg.³⁹ Dans ces deux régions, l'activité économique se concentre sur le secteur tertiaire. Elles sont donc clairement en tête dans le domaine des services à forte intensité de connaissance. La première place est occupée par le Grand-Duché où plus de la moitié (55%) des salariés (résidents) travaille en 2010 dans les services à forte intensité de connaissance ; en Wallonie, ce pourcentage est de 49,5%. Les deux régions allemandes et la Lorraine restent clairement en deçà de cette valeur, les pourcentages variant entre 41,9% pour la Sarre et 38,9% en Lorraine. La Grande Région dans son ensemble fait état d'une valeur de 43,1%, très supérieure à la moyenne européenne (38,5%).

L'évolution observée entre 2008 et 2010 correspond à la tendance européenne

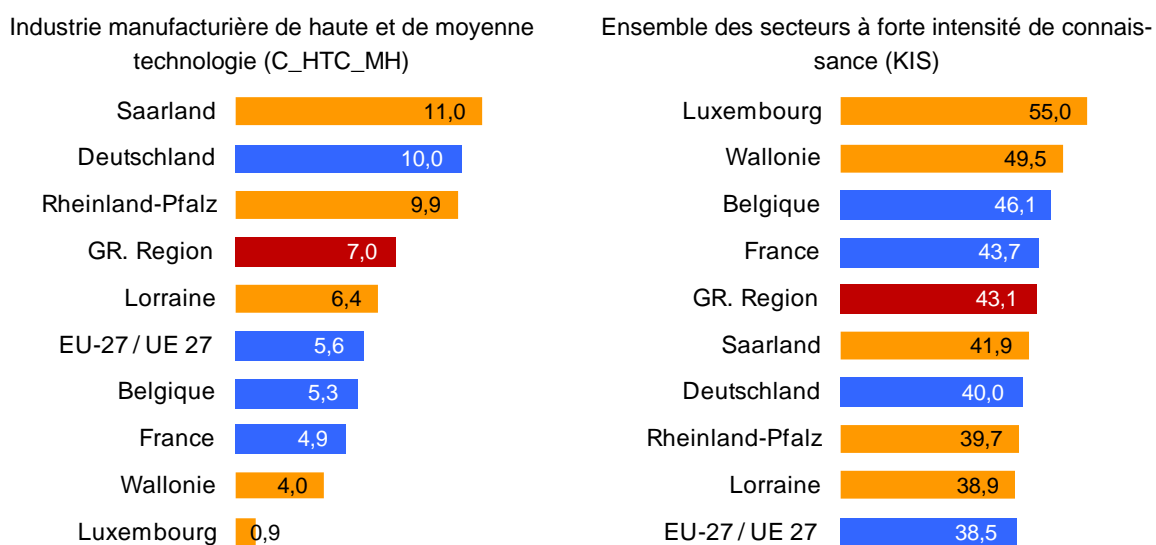
La dynamique de développement de la Grande Région correspond pour l'essentiel à la moyenne européenne : les services à forte intensité de connaissance enregistrent une hausse de 1,8 pour cent (par rapport à 1,7 pour cent dans l'UE des 27) entre 2008 et 2010. En revanche, le pourcentage de salariés régresse dans l'industrie manufacturière de haute et de moyenne technologie, ce qui se traduit par une évolution de -1 pour cent sur la période considérée (sous l'effet de la crise). Au niveau européen, la régression n'est pas aussi prononcée (-0,4 pour cent). Au niveau de la Grande Région, les tendances sont hétérogènes, mais la Sarre présente une évolution exceptionnelle : du fait d'une évolution supérieure à la moyenne en 2010 dans les deux secteurs, la région allemande enregistre les hausses les plus élevées et est la seule à afficher des valeurs positives dans les deux secteurs industriels de haute technologie.

³⁸ Du fait de la révision (passage de la NACE rév. 1.1 à la NACE rév. 2), on ne dispose pas de périodes plus longues.

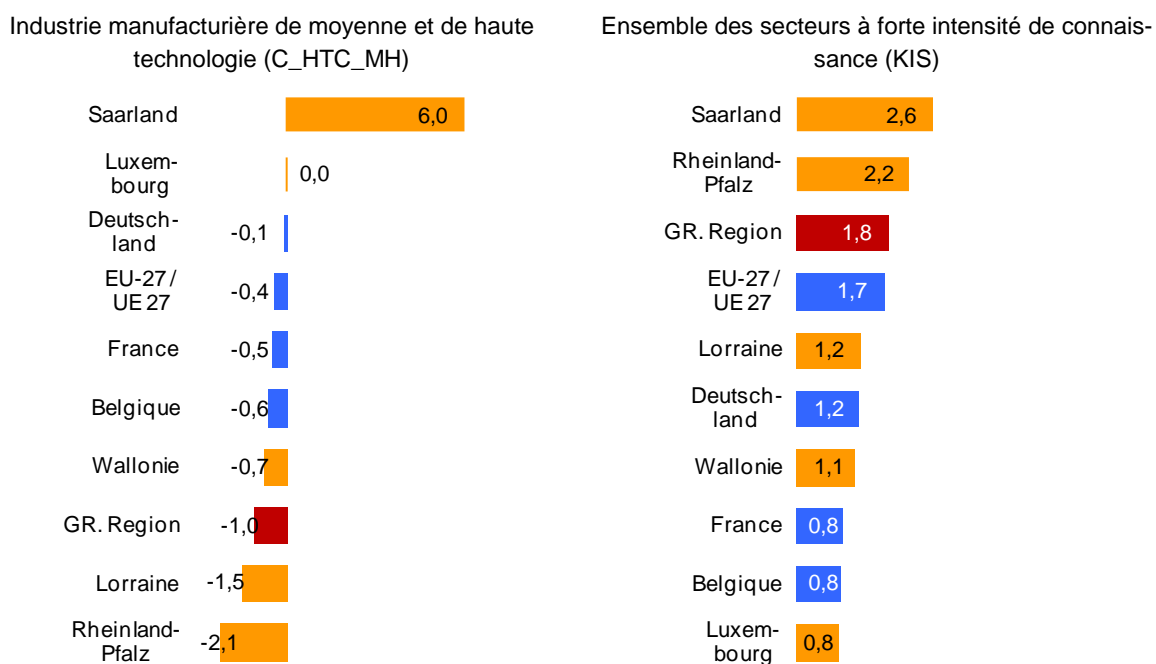
³⁹ Pour le Grand-Duché, il faut toutefois tenir compte du fait que les données se réfèrent à l'emploi salarié résident ; il n'est donc pas tenu compte du nombre élevé de frontaliers (voir chap. 3.1.3).

Emploi dans les services à forte intensité de connaissance et dans les secteurs de l'industrie manufacturière de haute et de moyenne technologie

Pourcentage de l'emploi total en 2010



Variation entre 2008 et 2010 en %



Source : Eurostat (mars 2012), données tirées de différentes sources (Enquête sur les Forces de Travail, Statistiques structurelles sur les entreprises, etc.) ; calculs IBA/OIE

2.4 Changement climatique et énergie

La croissance régulière de la performance économique est importante sous l'angle de l'assistance sociale.⁴⁰ La croissance économique, lorsqu'elle est suffisante, permet la reconversion économique, garantit les emplois et en crée de nouveaux et stabilise les systèmes sociaux en regard de la « société vieillissante » et de la justice entre les générations qui est l'un de nos objectifs. Les activités économiques s'accompagnent toutefois de diverses pressions sur l'environnement, renforcées par une croissance continue. Ceci est notamment le cas pour l'utilisation de l'énergie, fondamentale dans les processus économiques actuels. Les besoins d'énergie des sociétés industrielles sont considérables : outre les différents secteurs économiques, les ménages privés consomment également de l'énergie au quotidien, sous les formes les plus diverses que sont l'électricité, le chauffage, l'eau chaude ou les moyens de transport. Ceci a des impacts lourds sur l'environnement : l'exploitation de matières premières énergétiques tout comme les émissions de polluants et de gaz nuisibles pour le climat, découlant de la production ou de la consommation, nuisent aux paysages, aux écosystèmes, aux sols et au milieu aquatique. La consommation de matières premières non renouvelables est un critère à ne pas négliger si l'on veut préserver les bases de vie des futures générations.

Le changement climatique progresse

Jusqu'à présent, l'approvisionnement énergétique se fonde principalement sur les combustibles fossiles dont l'utilisation s'accompagne de risques écologiques non négligeables : lors de leur combustion, ces combustibles dégagent des gaz à effet de serre aux effets négatifs sur le climat et qui, de l'avis des scientifiques, sont responsables en grande partie du changement climatique depuis 100 à 150 ans.⁴¹ La consommation croissante de charbon, de pétrole et de gaz depuis le début de l'industrialisation a fait augmenter la concentration globale de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre⁴² dans l'atmosphère, celle-ci dépassant de loin l'intervalle de variation naturelle de l'époque préindustrielle. En conséquence, la température moyenne de l'air à la surface du globe a augmenté de l'ordre de 0,8°C en un siècle.⁴³ Des variations du climat et des températures dans cet ordre de grandeur sont liées à un grand nombre de répercussions potentielles qui ne s'arrêtent pas aux frontières et n'épargneront pas le patrimoine des futures générations. Le développement durable et la protection du climat sont à l'ordre du jour politique depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue en 1992 à Rio de Janeiro.

Pourtant, le changement climatique continue de progresser. Le pourcentage des combustibles fossiles dans la production d'énergie ne cesse de croître et fait augmenter les gaz à effet de serre. Les USA, l'Europe et le Japon sont toujours les plus grands responsables au

⁴⁰ Voir ici et par la suite : Statistisches Bundesamt (2012): Nachhaltige Entwicklung in Deutschland. Indikatorenbericht 2012, Wiesbaden.

⁴¹ La déforestation, le changement d'utilisation des terres et l'agriculture sont également des contributeurs importants à la hausse des émissions de gaz à effet de serre ; voir Agence Européenne de l'Environnement (AEE / EEA) (2010) : L'environnement en Europe – état et perspectives 2010 : synthèse, Copenhague, p. 25.

⁴² Conformément au protocole de Kyoto, les substances suivantes comptent parmi les gaz à effet de serre : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote = gaz hilarant (N₂O), les hydrocarbures fluorés (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et les hexafluorides sulfurés (SF₆).

⁴³ Voir Agence Européenne de l'Environnement 2010, op.cit., p. 25 et suivante.

niveau mondial. Les économies nationales en pleine croissance, celles de la Chine, de la Russie et de l'Inde par exemple, consomment également une quantité croissante d'énergie fossile et contribuent sensiblement à l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre. Pour réaliser une croissance axée sur le principe écologique et une « économie verte » durable, il est nécessaire dans le long terme de transformer notre économie en une économie générant peu de carbone et de déconnecter la croissance économique de la pollution de l'environnement. La crise économique nous l'a montré une nouvelle fois : suite à l'effondrement soudain de la production, les émissions de CO₂ ont baissé en 2009 et le climat est sorti vainqueur de la récession mondiale. Le redressement économique l'année suivante et la hausse de la consommation énergétique due à un hiver froid ont engendré une nouvelle hausse des gaz à effet de serre.⁴⁴

L'objectif : une énergie sûre, durable, à un prix abordable

Le changement climatique abrite à la fois des risques écologiques et économiques. En effet, la transformation nécessaire des structures d'approvisionnement en énergie en un système basé sur des énergies écologiques et renouvelables doit garantir au secteur économique et aux populations un approvisionnement énergétique stable, fiable et à des prix abordables. Moteur de toute économie nationale, l'énergie contribue fortement à la compétitivité, au bien-être et à la réussite d'un pays ou d'une région. Le développement durable, quant à lui, tient compte au même titre des objectifs de développement économiques et des facteurs écologiques. En regard de la raréfaction et du renchérissement des combustibles fossiles, la politique énergétique et environnementale doit mettre l'accent sur la sûreté de l'approvisionnement et la rentabilité. C'est notamment le cas de l'UE qui ne peut pas couvrir ses besoins élevés d'énergie à partir de ses propres capacités de production et doit donc importer cette énergie. L'UE couvre plus de la moitié de sa consommation énergétique totale par les importations en raison d'une baisse de l'extraction et de la disponibilité de combustibles fossiles. La consommation d'énergie augmentant dans le même temps, la dépendance par rapport aux pays qui peuvent fournir ces matières premières devient de plus en plus forte, si bien que le risque de rupture d'approvisionnement à l'avenir est bien présent. Garantir un approvisionnement énergétique sûr, économique et respectueux de l'environnement compte parmi les plus grands défis que doit relever la politique énergétique et climatique européenne.

La politique climatique et énergétique au niveau international et européen

Les discussions politiques sur la manière de limiter les impacts dangereux sur le climat se focalisent sur l'objectif, reconnu au niveau international, visant à limiter la hausse de la température moyenne à la surface du globe à 2°C au plus par rapport au niveau préindustriel – tout réchauffement allant au-delà de cette hausse aurait des conséquences graves pour l'humanité et l'environnement. Selon les calculs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial doivent baisser d'au moins 50% par rapport au niveau de 1990. Pour l'UE et d'autres pays

⁴⁴ Entre 2008 et 2009, les gaz à effet de serre diminuent de 7,3% pour remonter de 2,4% en 2010. La hausse aurait été encore plus élevée sans l'extension progressive des énergies renouvelables. Voir European Environment Agency (2012): Higher EU greenhouse gas emissions in 2010 due to economic recovery and cold winter, www.eea.europa.eu/pressroom/newsreleases/higher-eu-greenhouse-gas-emissions.

industrialisés, ceci revient à réduire les émissions de 25 à 40% d'ici 2020 et de 80 à 95% à l'horizon 2050.⁴⁵ Un premier pas sur ce chemin qui sera long est le protocole de Kyoto entré en vigueur en 2005. Complétant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, il constitue l'un des principaux outils juridiques internationaux pour lutter contre le changement climatique. Pour la première fois, les pays industriels sont convenus d'objectifs internationaux juridiquement contraignants en matière d'émission de gaz à effet de serre. Dans une première période d'engagement qui s'étend de 2008 à 2012, les émissions globales des pays industrialisés doivent atteindre un niveau inférieur de 5,2% à celui de 1990.⁴⁶ L'Union Européenne (UE-15) s'est engagée à les réduire de 8%, les Etats membres y contribuant en fonction de leurs capacités (« accord de partage des charges - burden sharing »). Le Luxembourg et l'Allemagne réduisent ainsi leurs émissions de respectivement 28 et 21%, la France stabilise ses émissions au niveau de 1990 et la Belgique vise une réduction de 7,5%.

Dans son paquet climat-énergie, l'UE se fixe par ailleurs des objectifs ambitieux en termes de politique énergétique. Ces objectifs sont pris en compte comme indicateurs-clés dans la stratégie Europe 2020 pour une « croissance intelligente, durable et inclusive ». Les « objectifs 20/20/20 » engagent les Etats membres d'ici 2020

- ▶ à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% par rapport à 1990,⁴⁷
- ▶ à accroître l'efficacité énergétique d'env. 20% et
- ▶ à faire passer la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie à 20%.

Les sources d'énergie renouvelables et les mesures d'efficacité énergétique sont considérées comme les clés de l'énergie politique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, abaisser la dépendance vis-à-vis des importations et déconnecter les coûts énergétiques du prix du pétrole.

Indicateurs sur le changement climatique dans la Grande Région – Disponibilité des données et divergences

Une étude sur les indicateurs du développement durable dans la Grande Région, réalisée par les offices statistiques, montre qu'il n'existe jusqu'à présent que peu de données harmonisées sur le changement climatique et l'énergie au niveau de la Grande Région.⁴⁸ Ceci est également le cas des indicateurs de la Stratégie Europe 2020 dans le domaine de la politique climatique et énergétique. Ces derniers présentent des lacunes pour l'espace de coopération et ses composantes régionales :

- ▶ Sur le thème du changement climatique, les offices statistiques ne peuvent déterminer qu'un seul indicateur qui représente l'évolution temporelle et non la quantité absolue des

⁴⁵ Voir Agence Européenne de l'Environnement 2010, op. cit., p. 27.

⁴⁶ Pour mettre en place une seconde période d'engagement après 2012, les Etats contractants au protocole de Kyoto visent une convention consécutive qu'il est prévu d'adopter dans le cadre des négociations climatiques des Nations Unies fin novembre /début décembre 2012 à Doha (Qatar).

⁴⁷ Dans le cadre d'une convention globale et ample, l'UE est disposée à aller plus loin et à réduire les émissions de 30%, pour autant que d'autres pays industrialisés s'engagent à réduire leurs émissions dans un ordre de grandeur comparable et que les pays en voie de développement y contribuent en fonction de leurs capacités.

⁴⁸ Voir ici et par la suite : offices statistiques de la Grande Région (2011) : Indicateurs statistiques harmonisés – Le développement durable dans la Grande Région, sans engagement, p. 36 et suivantes.

gaz à effet de serre émis. Cela s'explique surtout par le fait que les données régionales nécessaires au calcul sont obtenues à l'aide de concepts nationaux et internationaux différents. En outre, les données sur les gaz à effet de serre émis au niveau régional ne sont pas détaillées dans toutes les régions (certaines données ne sont pas ventilées par secteur économique par ex.) ou ne sont pas disponibles sous forme de série chronologique continue.

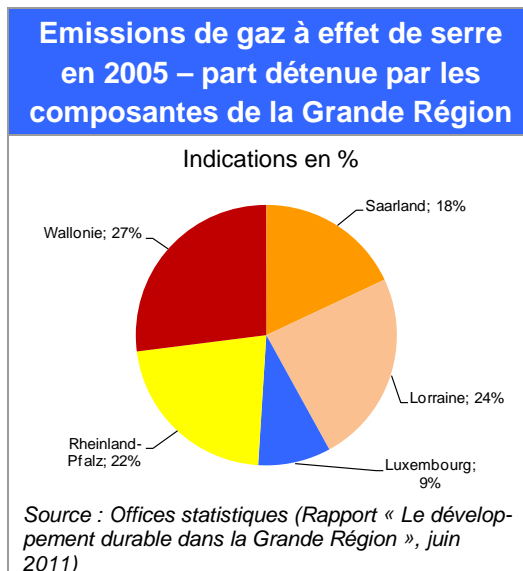
- ▶ Les bilans énergétiques des différentes régions, sur lesquels sont fondés les indicateurs énergétiques, ne sont pas établis de façon homogène, ce qui restreint également l'utilisation des données.

En faisant recours à l'étude sur le développement durable des offices statistiques, nous présenterons ci-dessus l'indicateur-clé sur les énergies renouvelables ainsi que l'évolution temporelle des émissions de gaz à effet de serre dans la Grande Région. Ces deux aspects permettent de procéder à une première estimation du volet « Changement climatique et énergie » dans la Grande Région. En regard de la grande importance de ce thème, des efforts restent à faire à l'avenir pour améliorer la base de données et actualiser régulièrement les données statistiques existantes.

Evolution temporelle des émissions de gaz de serre dans la Grande Région

Par divergence à la méthode usuelle selon laquelle l'évolution des émissions de gaz à effet de serre est mesurée par rapport à 1990 (Protocole de Kyoto), l'absence de données pour la Grande Région et ses composantes nous oblige à opter pour l'an 2000 comme année de référence.⁴⁹ Selon les indications des offices statistiques, de nettes différences apparaissent au sein de la Grande Région par rapport aux engagements de Kyoto :

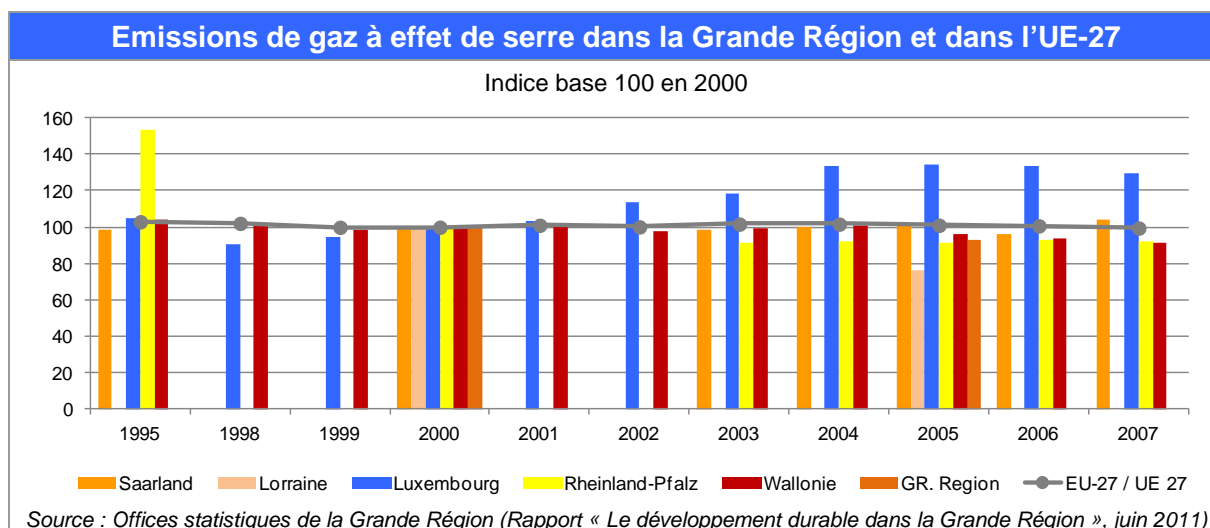
- ▶ En **Sarre**, les objectifs mentionnés pour l'UE et pour l'Allemagne devraient ne pas être atteints. En 2007, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 5,2% par rapport à 1995 (aucun résultat n'étant disponible pour 1990).
- ▶ Pour la **Lorraine**, on ne peut ni indiquer une évolution des émissions de gaz à effet de serre ni vérifier l'objectif national de réduction de ces émissions puisqu'on ne dispose ici que de chiffres pour deux années (2000 et 2005).
- ▶ Au Grand-Duché de **Luxembourg**, les émissions de gaz à effet de serre ont pu être diminuées en 2007 de 2,5% par rapport à 1990, soit une réduction qui est nettement inférieure à l'objectif national de 28%. Dans la variation temporelle, on constate toutefois que de 1995 à 2003, les émissions étaient en moyenne environ 22% en dessous de la valeur de base de 1990. En 2004, elles ont cependant augmenté de façon significative, d'environ



⁴⁹ Données disponibles pour 1990 : Luxembourg : 132,5 ; Wallonie : 103,0 ; Allemagne : 120,2 ; France : 101,1 ; Belgique : 99,1 ; UE-27 : 110,0. Les déclarations ci-dessous ont été principalement tirées de l'étude des offices statistiques de la Grande Région (op.cit.).

13% par rapport à l'année précédente, et sont ensuite demeurées à un niveau élevé jusqu'en 2006. Ce n'est qu'en 2007 que les émissions ont pu être légèrement réduites, de 3% par rapport à l'année précédente. Malgré cette évolution globalement défavorable, il convient d'attirer l'attention sur le niveau absolu des émissions de CO₂ au Grand-Duché de Luxembourg qui ne représentent en 2005 que 9% des émissions totales de la Grande Région.⁵⁰

- ▶ Parallèlement à l'utilisation renforcée de sources d'énergie renouvelables, la **Rhénanie-Palatinat** a pu réduire ses émissions de gaz à effet de serre suite aux progrès technologiques des processus et à la transformation de la production.⁵¹ La région allemande est une composante de la Grande Région qui satisfait à la fois à l'objectif de l'UE de moins 8% et à l'engagement volontaire pris pour l'ensemble de l'Allemagne de moins 21% : de 1995 à 2007, aucun résultat n'étant disponible pour 1990, les émissions de gaz à effet de serre ont pu être réduites de 40,1%. La Rhénanie-Palatinat se place ainsi en toute première position dans la Grande Région pour la conformité aux objectifs de réduction, tant en pourcentage (évolution des indices) qu'en valeurs absolues (en équivalents CO₂).
- ▶ La **Wallonie** peut également faire état d'un recul sensible, en pourcentage et en valeur absolue, des émissions de gaz à effet de serre en 2007 par rapport à 1990, à savoir de 11,6% dans la comparaison des indices et de presque 10% en équivalents CO₂. La Wallonie a donc pu, elle aussi, satisfaire à la fois à l'objectif de l'UE de moins 8% et à l'engagement volontaire belge de moins 7,5%. Malgré cette évolution positive, la Wallonie devrait, avec une contribution de 27% en 2005 aux émissions de CO₂, être la source d'émission de gaz à effet de serre la plus importante de la Grande Région.



⁵⁰ La hausse des émissions de CO₂ au Luxembourg s'explique en majeure partie par l'augmentation du trafic automobile (frontaliers, mais aussi transit, etc.). Par ailleurs, des effets spécifiques, comme la « course au carburant le moins cher » ont un impact fort sur le bilan CO₂.

⁵¹ Une autre cause est le pourcentage assez élevé de l'importation d'électricité en Rhénanie-Palatinat. Les émissions résultant de la production d'électricité ne se manifestent donc pas en Rhénanie-Palatinat, mais dans d'autres régions allemandes et y génèrent des émissions plus élevées.

Globalement, les offices statistiques estiment que la Grande Région (sans la Lorraine) est en bonne voie pour réduire ses gaz à effet de serre. Le Luxembourg et la Sarre accusent certes une stagnation de l'évolution ou une évolution négative, mais ce sont les plus petits pollueurs si l'on considère leurs contributions aux émissions de CO₂ dans l'ensemble de la Grande Région.

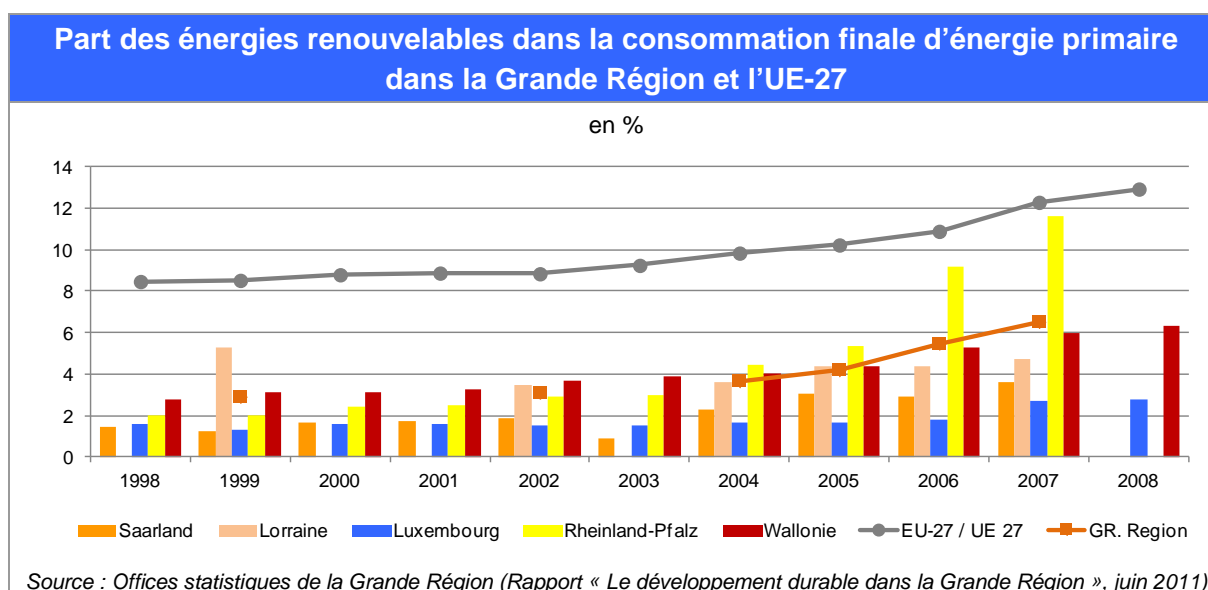
Dans l'UE-27, les émissions de gaz à effet de serre ont pu être réduites de 9,5% entre 1990 et 2007. L'objectif de l'UE de réduire de 8% ces émissions est donc réalisé. La Belgique et la France peuvent faire état d'une évolution semblable : les émissions y ont été réduites de 9,2 respectivement 5,9% (sans tableau ni graphique). Sur la même période, l'Allemagne a diminué ses émissions de 22,3%, dépassant ainsi la valeur de 21% visée dans l'engagement volontaire. L'Allemagne reste néanmoins la plus importante source de gaz à effet de serre dans l'UE.

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie primaire

Depuis 1997, la politique énergétique de l'UE appuie activement les sources d'énergie renouvelables. Des objectifs ont été définis pour la première fois dans le Livre blanc « Energie pour l'avenir : les sources d'énergie renouvelables ». Selon ce Livre blanc, le pourcentage des énergies renouvelables dans la consommation nationale d'énergie primaire doit s'élever à 12% en 2010. Le paquet climat-énergie de l'UE ainsi que la Stratégie Europe 2020 prévoient de faire passer ce pourcentage à 20% à l'horizon 2020. La Belgique s'est engagée à respecter une valeur de 13%, l'Allemagne et la France veulent atteindre 18 respectivement 23% et le Luxembourg vise une part de 11%.

Les énergies renouvelables ne sont devenues un facteur de production d'énergie permanent et en constante croissance que pendant la décennie étudiée dans le présent rapport. C'est valable pour la Grande Région et ses composantes à l'exception de la Lorraine, mais aussi pour les Etats considérés (sans graphique ni tableau) et pour l'UE-27.

- ▶ C'est en Rhénanie-Palatinat et en Allemagne que la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie a connu la plus forte augmentation : elle s'est accrue en Rhénanie-Palatinat de 9,6 points de pourcentage entre 1998 et 2007 et en Allemagne de 9,5 points entre 1998 et 2008.
- ▶ Dans les autres régions, elle fluctuait dans une fourchette allant de plus 4,5 points de pourcentage (UE-27 : 2008 par rapport à 1998) à moins 0,6 point (Lorraine : 2007 par rapport à 1999).



L'objectif de couvrir 12% de la consommation finale d'énergie par des énergies renouvelables jusqu'en 2010 a été atteint dès 2007 par l'Allemagne et l'UE-27 avec une part de respectivement 13,7% et 12,3% ; la France a suivi en 2008 avec une part de tout juste 13%. Les composantes de la Grande Région accusent en partie une part d'énergies renouvelables qui représente moins de la moitié de l'objectif cible de 12%, à l'exception de la Rhénanie-Palatinat qui a atteint une quote-part de 11,6% en 2007.

3. Emploi et marché du travail

3.1 Emploi

3.1.1 Actifs occupés et salariés (au lieu de travail)

En 2010, dernière année pour laquelle des données communes sont disponibles pour toutes les composantes régionales, environ 4,79 millions de personnes exercent une activité dans la Grande Région, soit 2,2% des actifs occupés dans l'UE-27. Environ 89% des actifs occupés dans l'espace de coopération ont le statut de salariés, c'est-à-dire qu'ils ont un emploi salarié. Au niveau européen, ce pourcentage est un peu plus faible avec environ 84% pour l'UE-27 et 86% dans l'UE des 15. Des disparités importantes apparaissent cependant au sein de la Grande Région : au Luxembourg ainsi qu'en Lorraine et en Sarre, plus de 90% des salariés perçoivent un revenu salarial en 2010. La Rhénanie-Palatinat se situe dans le même ordre de grandeur que la Grande Région avec environ 89% de salariés. La Wallonie et la CG de Belgique en revanche se situent largement en deçà de ces valeurs : seuls 83% et 81% des actifs occupés perçoivent un revenu salarial.

Pourcentage de salariés au lieu de travail dans l'emploi intérieur total en 2010 en %

GR. Région	88,8
Sarre	91,2
Lorraine	92,1
Luxembourg	94,2
Rhénanie-Palatinat	88,6
Wallonie	82,6
CG Belgique	80,9
EU-27 / UE 27	84,3
EU-15 / UE 15	86,0
Belgique	83,8
Allemagne	88,9
France	91,0

Calculs IBA / OIE, source :

Belgique, Wallonie, CG Belgique : ICN, Comptes nationaux / régionaux NACE 2008 (mars 2012).

Allemagne, Sarre, Rhénanie-Palatinat: Erwerbstätigenrechnung des Bundes und der Länder (résultats de la révision, juin 2012)

France, Lorraine : INSEE, Estimations d'emploi NAF rév. 2 (mai 2012). Les données 2010 sont provisoires.

Luxembourg : STATEC, Comptes nationaux (NACE rév.1.1).

EU / UE : Eurostat (juillet 2012)

L'évolution de l'emploi entre 2000 et 2010 est plus positive dans la Grande Région que dans l'UE

Entre 2000 et 2010, la croissance de l'emploi dans la Grande Région est meilleure, autant au niveau de la population active totale (+6,3%) qu'à celui des salariés (+6,8%), que la moyenne de l'UE-27 (+5,6% et +6,5%) et de l'UE-15 (+6,1% et +6,6%). L'évolution n'est cependant pas homogène et reflète différents cycles conjoncturels : des hausses importantes sont observées au cours des phases de reprise conjoncturelle au début du millénaire, mais le ralentissement économique, amorcé en 2001, entraîne un fléchissement sensible de la croissance de l'emploi et 2003 connaît même un recul de l'emploi. Depuis 2004, phase de reprise de la conjoncture dans le monde entier, l'emploi se stabilise dans la Grande Région et de nouvelles augmentations sont perceptibles. La conjoncture favorable a des impacts positifs sur l'emploi, notamment en 2007. De nombreux emplois sont créés, mais leur nombre n'atteint cependant pas celui du début du millénaire. En 2008, les premières conséquences de la crise financière et économique mondiale se font sentir sur le marché de l'emploi de la Grande Région vers la fin de l'année. Le solde d'emploi est encore positif, mais la hausse s'est nettement atténuée par rapport à l'année précédente.

Les pertes dues à la crise sont moins élevées dans la Grande Région que dans le reste de l'Europe

En 2009, la récession mondiale pèse également sur l'emploi dans la Grande Région. Avec une régression de 0,5% pour les actifs occupés (soit -22 900 personnes) et de 0,4% chez les salariés (soit -16 000 personnes), les pertes d'emploi sont nettement inférieures à ce que

l'on avait craint dans un premier temps. A l'échelle européenne, la situation est un peu différente : en moyenne européenne (UE-27 et UE-15), le nombre des actifs occupés et des salariés baisse respectivement de 1,8% et 1,9%. En 2010 également, l'évolution de l'emploi reste négative au sein de l'UE. Dans l'espace de coopération en revanche, la tendance est à nouveau à la hausse avec un plus de 0,7% pour les actifs occupés et de 0,8% pour les salariés. Ainsi, sous un angle purement arithmétique, les pertes sont compensées un an après le summum de la crise et le niveau de 2008 est même dépassé.⁵²

Après une longue phase caractérisée par une forte dynamique, la croissance au Luxembourg connaît un fort ralentissement

Au sein de la Grande Région, le Luxembourg dont l'économie est très performante enregistre entre 2000 et 2010 une hausse de 35,9% au niveau des actifs occupés et de 38,2% pour les salariés, soit des gains d'emploi inégalés dans les autres composantes régionales et dépassant de loin les hausses moyennes au niveau européen. De la même manière, le Grand-Duché peut confirmer sa position de tête durant la récession : le Luxembourg est la seule région de l'espace de coopération à enregistrer en 2009, année de crise, une hausse notable de l'emploi (+1%, soit 3 400 personnes). La croissance de l'emploi se poursuit en 2010 et 2011 (+1,8% et +2,7% ou 2,8%). Par rapport aux gains d'emploi avant la crise, la dynamique est cependant fortement atténuée. Et cette tendance semble se poursuivre : l'office des statistiques luxembourgeois STATEC attend un ralentissement de l'emploi en 2012 (+2,1%) et en 2013 (+1,5%). A partir de 2014/2015, la hausse atteindra à nouveau 2% et plus.⁵³ Ce résultat est relativement modeste pour le Luxembourg : entre 1997 et 2008, le Luxembourg enregistre encore une croissance moyenne de 3,9% par an (population active). Sur cette période, la hausse ne passe que trois fois (2003-2005) au-dessous des 3%. La longue phase de croissance supérieure à la moyenne semble ainsi être provisoirement terminée.

Evolution de l'emploi (au lieu de travail) entre 2000 et 2010		
Région	Actifs occupés	Salariés
	Variation en %	
GR. Région	6,3	6,8
Sarre	1,0	0,6
Lorraine	-3,0	-3,6
Luxembourg	35,9	38,2
Rhénanie-Palatinat	5,9	5,3
Wallonie	10,5	13,7
CG Belgique	1,3	4,9
EU-27 / UE 27	5,6	6,5
EU-15 / UE 15	6,1	6,6
Belgique	9,3	10,5
Allemagne	3,0	1,9
West-DE (o.B.)	3,9	3,2
France	4,7	4,7

Calculs IBA / OIE, source :

Belgique, Wallonie, CG Belgique : ICN, Comptes nationaux / régionaux NACE 2008 (mars 2012) ; 2005 : saute dans la série chronologique (NACE 2008).

Allemagne, Sarre, Rhénanie-Palatinat: *Erwerbstätigenrechnung des Bundes und der Länder (résultats de la révision, juin 2012).*

France, Lorraine : INSEE, *Estimations d'emploi NAF rév. 2 (mai 2012).* Les données 2010 sont provisoires.

Luxembourg : STATEC, *Comptes nationaux (NACE rév. 1.1).*

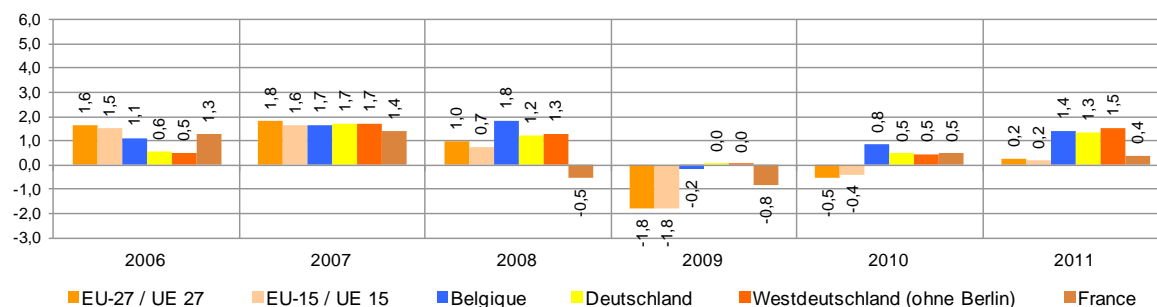
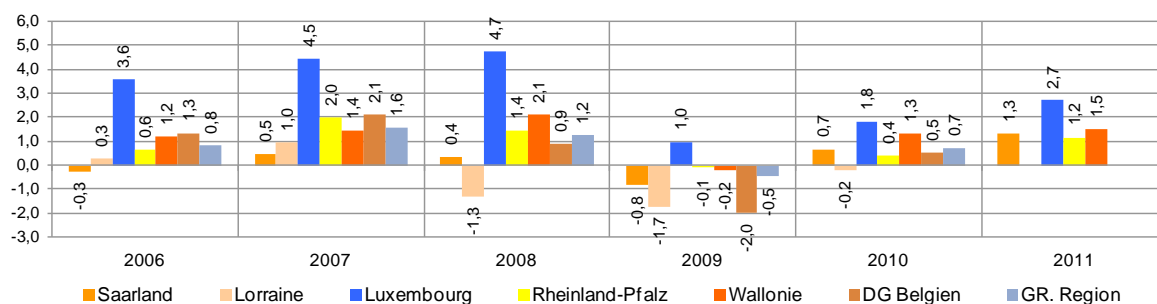
EU / UE : Eurostat (juillet 2012).

⁵² L'emploi non salarié (actifs occupés moins les salariés) enregistre en revanche de moins bons résultats. Il semble avoir été plus touché par la crise que l'emploi salarié. Le nombre de personnes exerçant une activité non salariée dans la Grande Région baisse de 0,8% en 2009 et de 0,1% en 2010, soit une régression de 5 200 personnes jusqu'en 2010 par rapport au niveau observé avant la crise.

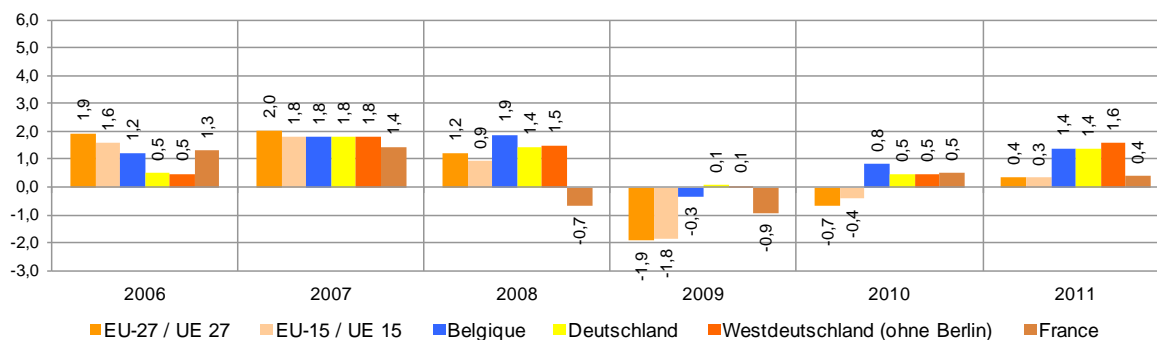
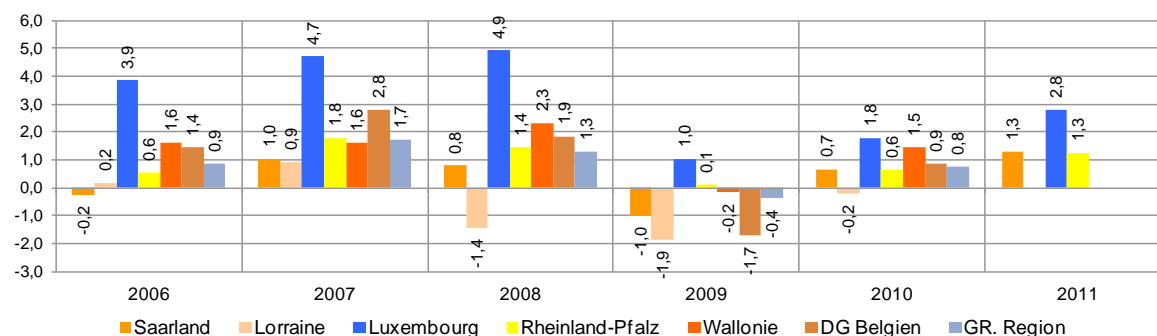
⁵³ Voir STATEC (2012) : Notes de conjoncture 1/2012. Projections économiques à moyen terme, Luxembourg, p. 54.

Evolution de l'emploi (au lieu de travail) entre 2006 et 2010/11

Actifs occupés : variation par rapport à l'année précédente en %



Salariés : variation par rapport à l'année précédente en %



Calculs IBA / OIE ; source :

Belgique, Wallonie, CG Belgique : ICN, Comptes nationaux / régionaux NACE 2008 (mars 2012) ; Belgique 2011 : Eurostat
 Allemagne, Sarre, Rhénanie-Palatinat : Erwerbstätigenrechnung des Bundes und der Länder (résultats de la révision, juin 2012)

France, Lorraine : INSEE, Estimations d'emploi NAF rév. 2 (mai 2012). Les données 2010 sont provisoires ; France 2011 : Eurostat.

Luxembourg : STATEC, Comptes nationaux (NACE rév. 1.1).

EU / UE : Eurostat (juillet 2012)

La Wallonie affiche la croissance de l'emploi la plus élevée après le Luxembourg

La Wallonie affiche un bilan de l'emploi très positif comparé au bilan interrégional et européen : en 2010, la région belge compte 10,5% d'actifs occupés et 13,7% de salariés de plus qu'en l'an 2000. La Wallonie obtient ainsi de meilleurs résultats que la plupart des autres régions de l'espace de coopération et un bilan plus positif que celui de la Belgique dans son ensemble. En revanche, la Communauté Germanophone de Belgique reste largement en deçà de ces valeurs : sur la période considérée, la hausse n'est que de 1,3% pour la population active et de 4,9% pour les salariés. En CG de Belgique, le fléchissement de la conjoncture en 2003 et la crise économique en 2009 engendrent de plus grandes pertes d'emploi qu'en Wallonie qui peut mieux se positionner. La Rhénanie-Palatinat traverse également la récession en 2009 sans pertes d'emplois notables : avec une régression de 0,1% au niveau de la population active et un léger plus de 0,1% pour les salariés, les effectifs restent pratiquement stables dans la région allemande. En 2010 et 2011, la tendance est à la hausse. Depuis le début du millénaire, le nombre des actifs occupés augmente de 5,9% et celui des salariés de 5,3%. Au niveau de la Grande Région, la Rhénanie-Palatinat se trouve dans le gros du peloton, devançant même la CG de Belgique.

Une légère croissance de l'emploi en Sarre, des pertes en Lorraine

En revanche, la croissance de l'emploi en Sarre est nettement plus faible. Les années 1998 à 2000, caractérisées par la création de nombreux emplois, sont suivies par une décennie plutôt faible avec une succession de hausses et de régressions de l'emploi. Néanmoins, la région allemande clôt son bilan global avec une hausse en 2010 : la reprise de la conjoncture en 2010 et 2011 a des impacts positifs sur l'emploi, ce qui permet, sous l'angle purement arithmétique, de compenser les pertes dues à la crise (-0,8% et -1%). Dans la région sarroise, le nombre des actifs occupés augmente de 1% entre 2000 et 2010, celui des salariés de 0,6%.

La situation est toute différente en Lorraine : à l'opposé de la tendance observée dans la Grande Région et au niveau européen, la région française dans l'espace de coopération enregistre de fortes pertes d'emplois sur la période considérée, à la fois au niveau de la population active (-3%) et à celui des salariés (-3,6%). Cette régression n'est pas uniquement un effet de la crise, mais se manifeste déjà auparavant : comme dans les autres composantes de la Grande Région, la croissance de l'emploi s'affaiblit sensiblement après l'an 2000 dans le cadre du fléchissement conjoncturel et devient négative en 2003. Par la suite, la Lorraine a beaucoup de mal à se rétablir – au niveau de l'évolution économique et de la politique de l'emploi. Ces problèmes (qui sont également d'ordre structurel) s'aggravent du fait de la récession mondiale. En 2009, année de crise, la Lorraine affiche les pertes les plus importantes au niveau des actifs occupés et des salariés dans l'espace de coopération. A l'opposé de la tendance dans la Grande Région, la Lorraine continue à perdre (légèrement) des emplois en 2010, ne pouvant ainsi atteindre ni le niveau de l'avant-crise ni le niveau de l'emploi au début du millénaire.

De légères hausses dans le secteur des services entre 2007 et 2010...

L'analyse par secteur économique montre que la hausse de l'emploi des dernières années dans la Grande Région est due uniquement au secteur des services. Le nombre d'emplois augmente également dans la construction, alors que l'industrie réduit ses effectifs. La crise économique, qui touche durement l'industrie manufacturière exportatrice, renforce cette tendance générale : entre 2007 et 2010, le nombre des salariés dans le secteur de la production (y compris la construction) baisse de 2,5% dans la Grande Région.

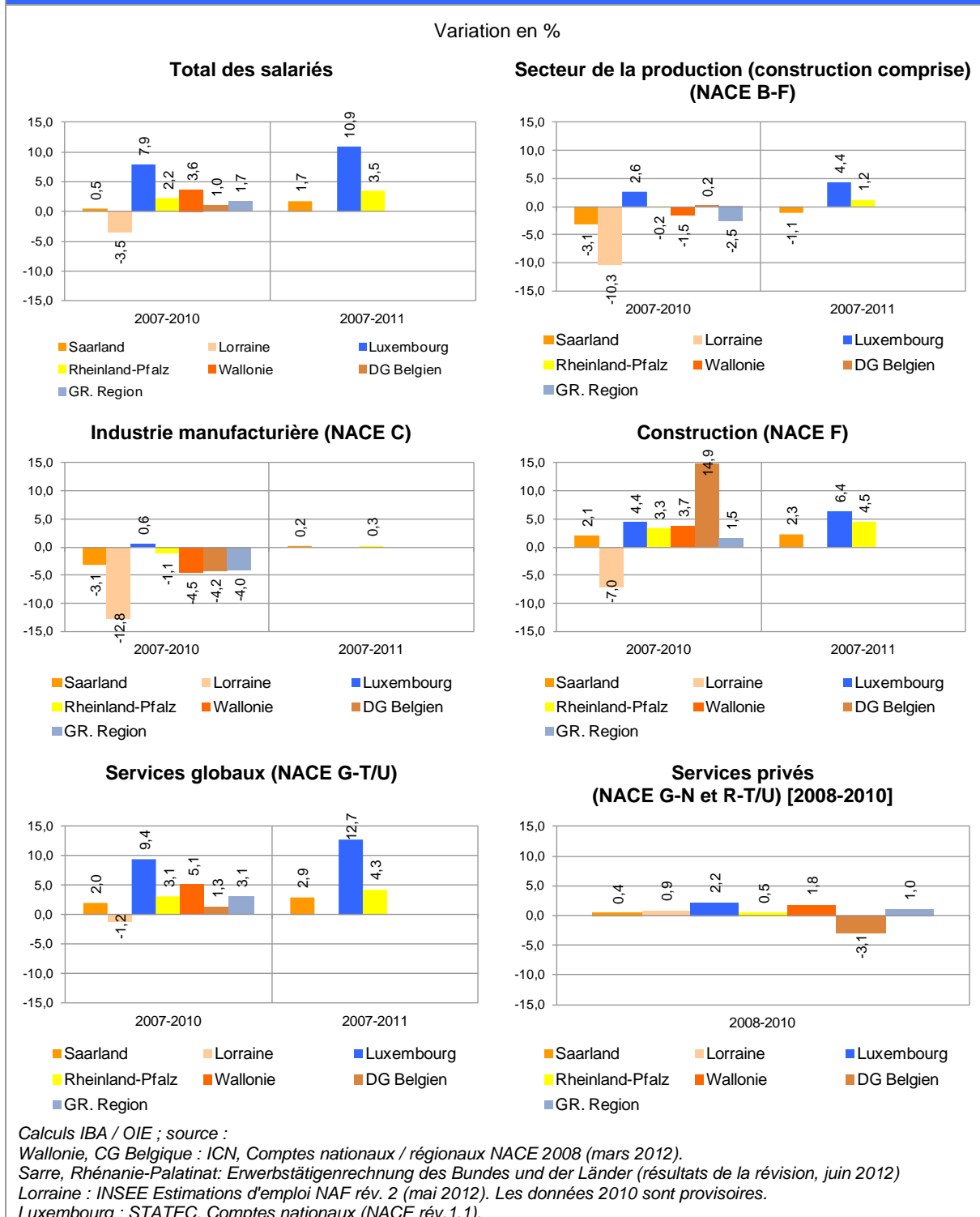
Le secteur tertiaire, quant à lui, augmente de 3,1%, mais les services privés n'obtiennent qu'un faible résultat positif du fait de la crise (+1%). Par rapport aux autres régions de l'espace de coopération, le Luxembourg et la Wallonie enregistrent une hausse supérieure à la moyenne, autant dans le secteur global des services (+9,4% et +5,1%) que dans celui des services privés (2,2% et 1,8%).

... et une réduction sensible des effectifs dans l'industrie de la Grande Région

Dans le secteur secondaire de la Grande Région, les pertes enregistrées sur la période considérée se concentrent sur l'industrie manufacturière (recul de 4%), alors que la construction affiche encore une hausse de 1,5%. La situation est singulière en Sarre : bien que l'industrie sarroise soit, avec celle du Luxembourg, de loin la plus touchée par la crise économique dans l'espace de coopération (voir chapitre 2.1), les pertes d'emplois restent modérées grâce au recours très répandu au chômage partiel et à des mesures de flexibilisation (comptes épargne-temps, réglementations relatives aux congés, etc.). Le nombre de salariés dans l'industrie manufacturière sarroise régresse globalement de 3,1% entre 2007 et 2010, soit une valeur inférieure à la moyenne de la Grande Région.

A part le Luxembourg qui affiche une légère hausse de l'emploi dans l'industrie manufacturière entre 2007 et 2010, seule la Rhénanie-Palatinat (-1,1%) réussit à faire mieux que la Sarre. L'industrie lorraine affiche quant à elle une régression largement supérieure à la moyenne (industrie manufacturière : -12,8%). Le secteur de la construction également, qui enregistre encore une hausse dans toutes les autres composantes régionales, ne sort pas sans problèmes de la récession dans la région française (-7%).

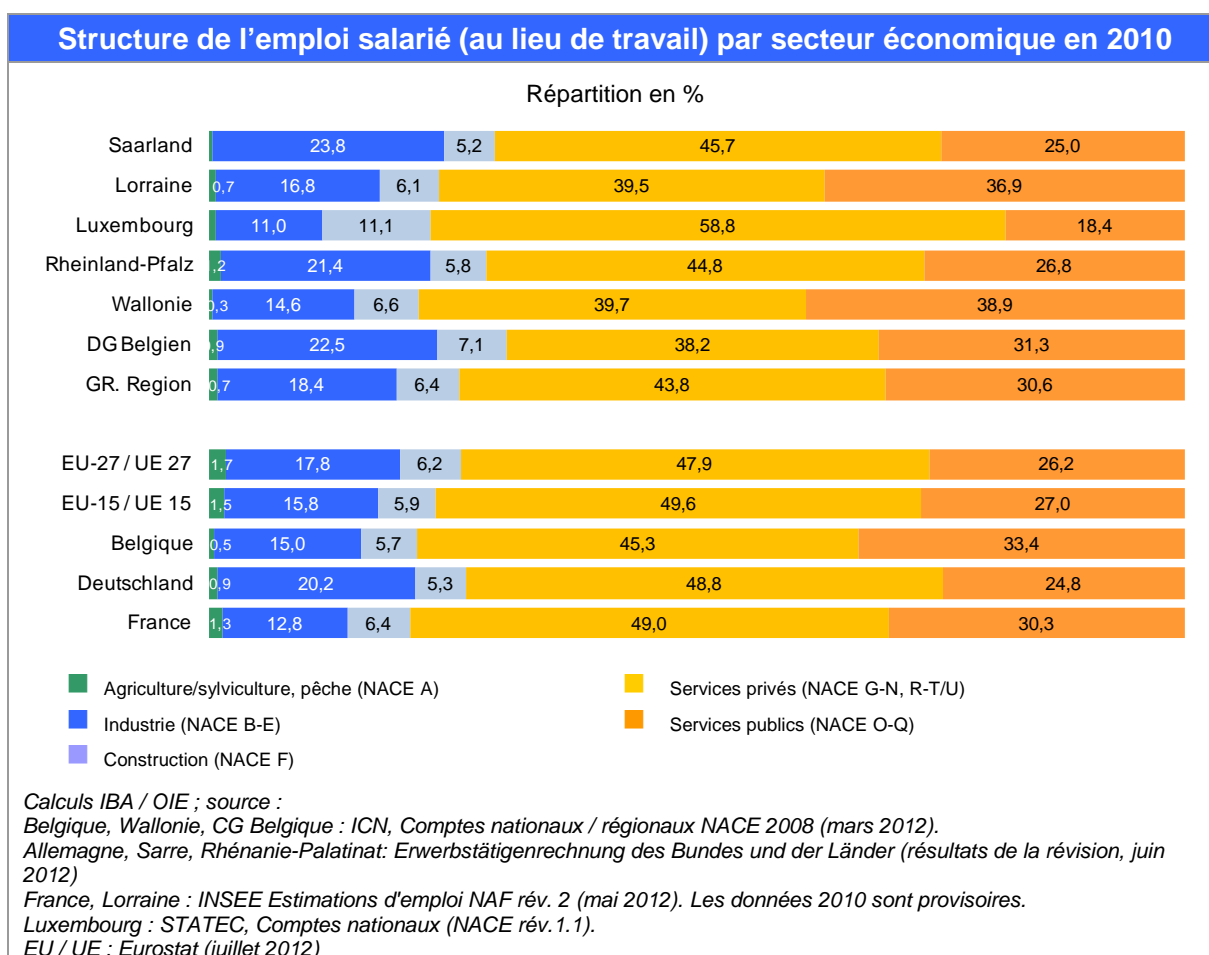
Evolution de l'emploi salarié (au lieu de travail) entre 2007 et 2010/11



Les trois quarts des salariés sont employés dans le secteur des services de la Grande Région

L'importance du secteur tertiaire ne cesse d'augmenter à l'échelle de la Grande Région : en 2010, environ les trois quarts (74,4%) des salariés travaillent dans le secteur de services. La Grande Région se situe ainsi dans la moyenne européenne (UE-27 : 74,1% ; UE-15 : 76,6%). Dans l'espace de coopération, les services représentent presque 79% et un peu plus de 77% en Wallonie et au Luxembourg et ont donc un poids très élevé dans l'emploi,

même si l'orientation structurelle est différente : alors qu'au Grand-Duché, les services privés (58,8%) ont une grande importance – bien supérieure à la moyenne interrégionale et européenne, ceci s'applique dans la région belge au secteur « Administration, éducation, et santé » qui, avec 38,9%, occupe un pourcentage de salariés bien supérieur à celui des autres régions.



Le secteur tertiaire est également fortement représenté en Lorraine où plus de trois salariés sur quatre exercent une activité. Comme en Wallonie, on note dans la région française une sous-représentation des services privés et une dominance des services publics (administration, éducation et santé). En revanche, le secteur des services atteint des valeurs plus faibles en Rhénanie-Palatinat, en Sarre et dans la CG de Belgique. Les deux régions allemandes de l'espace de coopération dépassent la barre des 70%, alors que la CG de Belgique reste légèrement en deçà. Dans ces trois régions, le secteur secondaire, c'est-à-dire le secteur de la production, a un poids plus élevé que dans le reste de la Grande Région et de l'Europe. En Sarre et en Rhénanie-Palatinat, l'industrie affiche des valeurs de 23,8% et de 21,4% et joue donc un rôle important. Les pourcentages du secteur de la construction sont en revanche inférieurs à la moyenne. La construction a un poids important dans l'emploi au Luxembourg (11,1%), alors que l'industrie n'y est que sous-représentée (également 11%).

3.1.2 Taux d'emploi et emploi à temps partiel (au lieu de résidence)

L'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi est un pilier de base de la politique européenne de l'emploi. Elle est en même temps une condition importante pour la cohésion sociale d'une société. Un des principaux objectifs de la Stratégie « Europe 2020 » pour une croissance intelligente, durable et inclusive prévoit une augmentation du taux d'emploi des personnes âgées de 20 à 64 ans à 75% à l'horizon 2020. Cet objectif doit être atteint, entre autres, par une plus forte participation à la vie active des jeunes, des personnes plus âgées et de la main-d'œuvre moins qualifiée ainsi que par une amélioration de l'insertion professionnelle des travailleurs migrants. Dans leurs programmes de réforme nationaux, les pays faisant partie de la Grande Région ont mis l'accent sur différentes priorités :

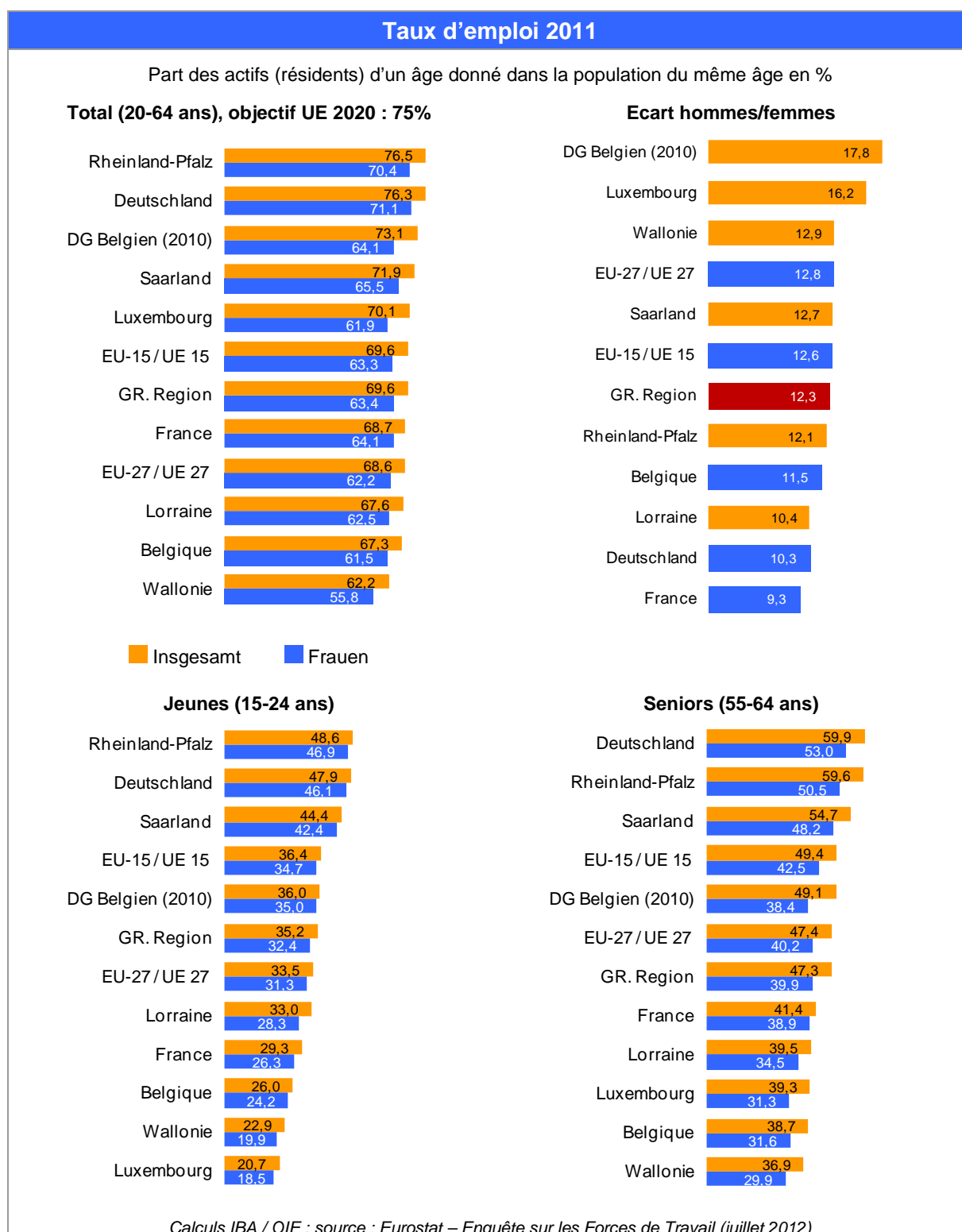
- ▶ La Belgique entend atteindre à l'horizon 2020 un taux d'emploi global de 73,2%, le taux d'emploi des femmes devant être rehaussé à 69% et celui des seniors à 50%.
- ▶ L'Allemagne vise une augmentation du taux d'emploi à 77% globalement, celui des femmes devant passer à 73% et celui des seniors à 60%.
- ▶ La France axe son objectif national sur la valeur communautaire de 75% pour le taux d'emploi global et veut atteindre en plus un taux de 70% pour les femmes.
- ▶ Le Luxembourg s'est fixé comme objectif de faire passer le taux d'emploi total à 73% à l'horizon 2020 et vise un pourcentage de 71,5% d'ici 2015

En 2011, la Grande Région est à environ 5 points de pourcentage de l'objectif « Europe 2020 »

Selon les résultats de l'Enquête sur les Forces de Travail (approche au lieu de résidence), le taux d'emploi global dans la Grande Région s'établit à 69,6% en 2011. Le pourcentage de la population active⁵⁴ dans cette tranche d'âge se situe au niveau de l'UE-15 et est supérieur d'un point de pourcentage à celui de l'UE-27. Au niveau de la Grande Région et de l'Europe, quelques efforts restent cependant à faire pour atteindre la barre des 75% en 2020, notamment si l'évolution est aussi lente que par les années passées : depuis le début du millénaire, le taux d'emploi n'a augmenté que de 3,8 points de pourcentage dans l'espace de coopération. Ce pourcentage dépasse certes nettement la moyenne européenne (+2,1 points pour l'UE-27 et +2,4 points dans l'UE-15), mais ne suffira pas, comme déjà dans le cadre de la stratégie de Lisbonne⁵⁵, à atteindre les 5 points de pourcentage nécessaires pour satisfaire à l'indicateur. La faible dynamique s'explique en premier lieu par la crise économique et financière qui, lors de son point culminant en 2009, fait baisser le taux d'emploi dans la Grande Région pour la première fois depuis 2003 et 2005. A l'opposé de la situation dans l'UE, le taux d'emploi augmente cependant à nouveau en 2010 et stagne à ce niveau en 2011. La situation dans la Grande Région est donc globalement plus favorable qu'en moyenne de l'UE : alors que les taux y baissent entre 2007 et 2011, l'espace de coopération peut afficher globalement une stagnation des taux d'emploi.

⁵⁴ Notons que les actifs occupés sont les personnes qui effectuent un travail rémunéré d'une durée d'au moins une heure par semaine. Le taux d'emploi dissimule ainsi des différences au niveau du volume de travail, qui peuvent être très importantes.

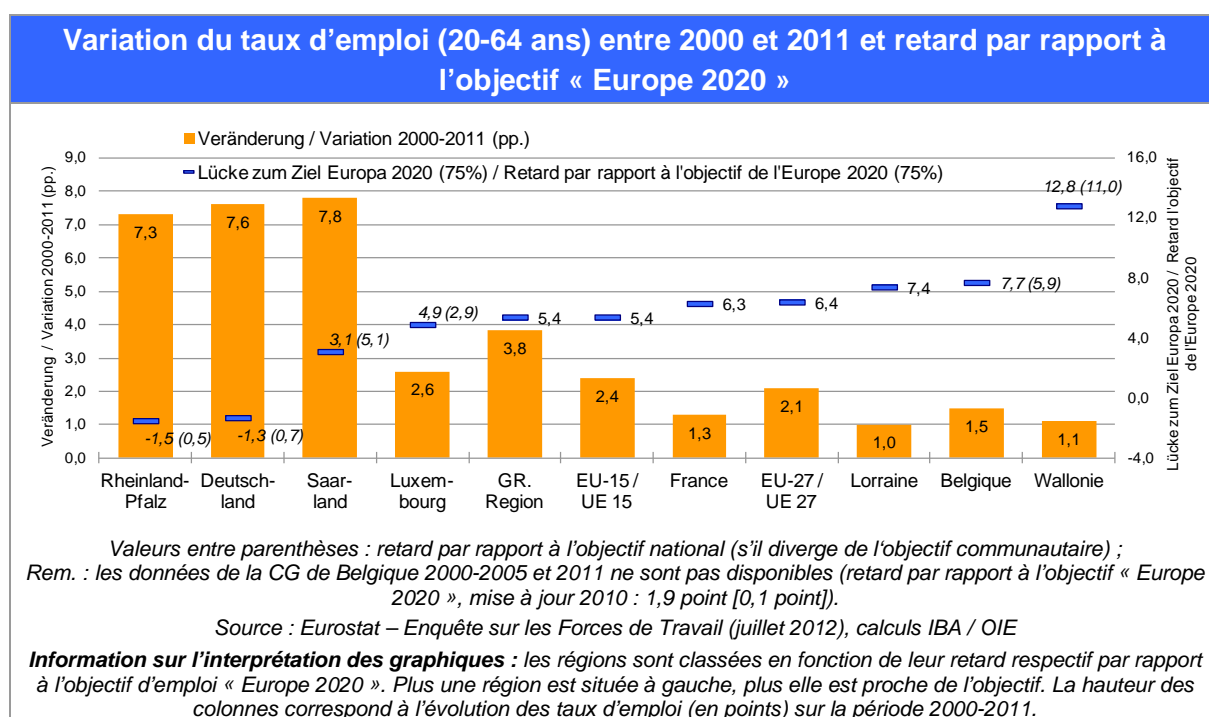
⁵⁵ Dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, l'UE s'était fixée comme objectif d'atteindre un taux d'emploi de 70% des personnes âgées de 15 à 64 ans à l'horizon 2010. Cet indicateur n'a été atteint ni au niveau de l'UE ni dans la Grande Région (moyenne).



La Rhénanie-Palatinat dépasse le taux de 77% dès 2007

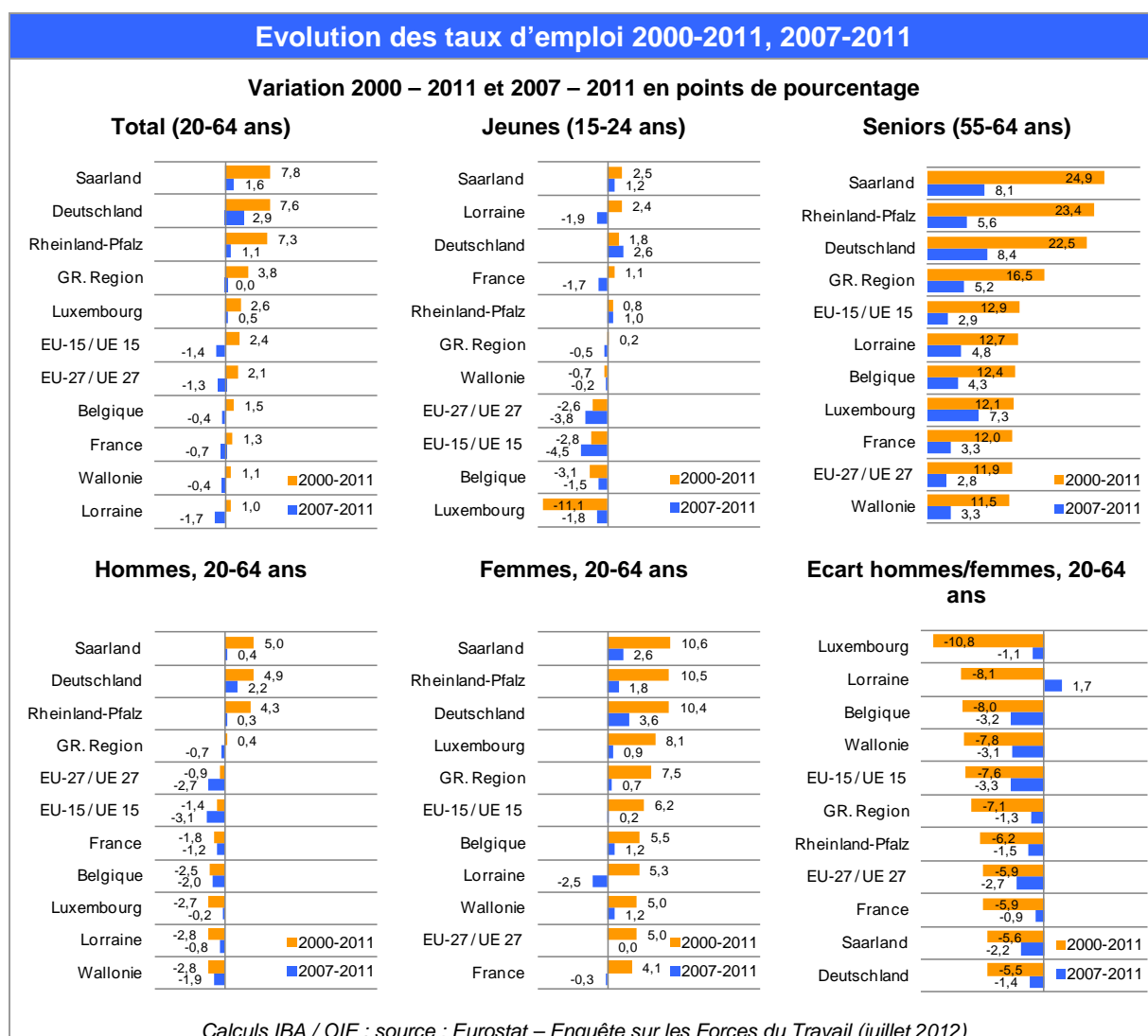
L'analyse des différentes composantes de l'espace de coopération montre qu'en 2011 les taux d'emploi dépassent la barre des 70% dans les deux régions allemandes, en CG de Belgique ainsi qu'au Grand-Duché de Luxembourg et sont ainsi supérieurs à la moyenne de la Grande Région et à la moyenne européenne. La Rhénanie-Palatinat a déjà dépassé en 2007 l'objectif de l'UE pour 2020 avec un taux d'emploi qui s'établit actuellement à 76,5%. Elle se place ainsi en première position et est sur la bonne voie pour atteindre l'objectif national plus

élevé de 77%. Ceci est également le cas pour la CG de Belgique dont le taux d'emploi est certes en 2010 inférieur de 1,9 point de pourcentage à l'objectif 2020 de l'UE, mais satisfait presque déjà à la valeur de 73,2% visée par la Belgique. La Sarre et le Luxembourg, dont les taux d'emploi totaux s'établissent à 71,9% et 70,1%, sont un peu plus éloignés de l'objectif européen et national, mais ont de bonnes chances d'atteindre le but. Les perspectives sont notamment positives en Sarre qui affiche la hausse la plus forte de toutes les composantes régionales depuis le début du millénaire (7,8 points de pourcentage). Le Luxembourg en revanche devrait faire de plus grands efforts au cours de la présente décennie, la dynamique actuelle (+2,6 points entre 2000 et 2011) ne suffisant pas à atteindre le taux national de 73% à l'horizon 2020.



La Lorraine et la Wallonie n'ont guère de chances d'atteindre l'objectif

Les taux d'emploi en Lorraine, et encore plus en Wallonie, restent largement en deçà de la moyenne européenne et de la Grande Région. Avec des pourcentages s'établissant à 67,6% et 62,2%, les deux régions de l'espace de coopération affichent le plus grand retard par rapport à l'objectif « Europe 2020 ». La dynamique de développement sur les dernières années est également beaucoup plus faible que dans les autres composantes. Cet effet se voit encore renforcé par la crise économique et financière. La Lorraine et la Wallonie sont les seules composantes régionales à afficher une régression des taux d'emploi sur la période 2007-2011. La Lorraine est particulièrement touchée par ce phénomène : après un summum de 69,3% en 2007, elle doit faire face à une évolution négative trois fois en quatre ans. La Wallonie en revanche, et même si le niveau de départ est plus faible, peut atténuer l'effondrement survenu en 2009 par de légères hausses en 2010 et stabiliser le niveau de l'emploi en 2011. En regard de ces évolutions et de la situation très tendue sur les marchés régionaux de l'emploi (voir chapitre 3.2), ni la Lorraine ni la Wallonie n'ont de chances réalistes de s'approcher des objectifs visés pour 2020.



Taux d'emploi croissant chez les femmes ...

Si le taux d'emploi doit atteindre la barre des 75% au niveau européen à l'horizon 2020, il faut veiller à une plus forte participation à la vie active non seulement de la main-d'œuvre moins qualifiée et des travailleurs migrants, mais aussi et surtout des jeunes, des seniors et des femmes. Les taux d'emploi de ces catégories sont généralement plus faibles et affichent ainsi les potentialités les plus importantes en termes de hausse – également dans la Grande Région qui se situe ici dans la moyenne européenne. En 2011, le taux d'emploi des femmes dans l'espace de coopération s'établit à 63,4%, celui des hommes à 75,7%. « L'écart hommes/femmes » est ainsi un peu moins prononcé que dans l'UE (12,3 points par rapport à 12,6 points dans l'UE-15 et 12,8 points dans l'UE-27). En même temps, la hausse du taux d'emploi des femmes dans la Grande Région depuis l'an 2000 est largement supérieure à celle observée en moyenne européenne. En revanche, le taux d'emploi des hommes n'est que légèrement supérieur en 2011 à celui observé en l'an 2000 ; il baisse même au niveau européen. En effet, les hommes sont plus touchés par la crise économique et financière, ce qui se traduit dans la Grande Région par une baisse du taux d'emploi des hommes de 0,7 point en 2011, qui passe ainsi au-dessous du niveau de 2007. Les femmes, quant à elles, peuvent afficher une hausse de 0,7 point sur cette même période.

Au sein de la Grande Région, la Rhénanie-Palatinat se place clairement en tête en 2011 avec un taux d'emploi des femmes de 70,4%. Les taux atteints par la Sarre (65,5%) et la CG de Belgique (64,1% en 2010) sont également supérieurs à la moyenne de la Grande Région qui s'établit à 63,4%. En revanche, la Lorraine (62,5%), le Luxembourg (61,9%) et surtout la Wallonie, où le taux de participation à la vie active de la population âgée de 20 à 64 ans n'est que de 55,8% en 2011, sont en retard par rapport à l'objectif. La région belge, tout comme la Lorraine, enregistre ici la hausse la plus faible depuis le début du millénaire, alors que le Luxembourg affiche les augmentations les plus fortes. Ce sont cependant la Sarre et la Rhénanie-Palatinat que l'on retrouve aux premiers rangs de la comparaison interrégionale, avec des hausses respectives de plus de 10 points sur la période considérée. Si l'évolution se poursuit à ce rythme, les deux régions atteindront, voire dépasseront, sans problème l'objectif national de 73% à l'horizon 2020. Ceci est notamment le cas pour la Rhénanie-Palatinat. En Wallonie et en Lorraine en revanche, le taux d'emploi des femmes, comme c'est déjà le cas pour le taux d'emploi global, devrait rester en deçà des objectifs nationaux.

... et augmentation sensible du taux d'emploi des seniors

La hausse du taux d'emploi dans la Grande Région s'explique d'une part par la participation des femmes à la vie active, d'autre part par la hausse enregistrée dans le taux d'emploi des seniors : en 2011, 47,3% au total des personnes âgées de 55 à 64 ans exercent une activité dans l'espace de coopération. De 30,8% en 2010, il en découle un plus de 16,5 points de pourcentage, soit nettement plus qu'en moyenne de l'UE (+11,9 points dans l'UE des 27 et +12,9 points dans l'UE-15). A l'échelle de la Grande Région et de l'Europe, les seniors sont moins touchés que les autres tranches d'âge par la réduction des effectifs sur le marché du travail : leur taux d'emploi dans l'espace de coopération augmente de 5,2 points par rapport à 2007 ; dans l'UE, la hausse s'établit à 2,8 et 2,9 points sur cette même période.

La comparaison interrégionale montre que les deux régions allemandes affichent les taux d'emploi de seniors les plus élevés. En même temps, elles enregistrent depuis 2000 et depuis 2007 des hausses dépassant de loin les résultats des autres composantes régionales. Avec un taux d'emploi des seniors s'établissant actuellement à 59,6% en Rhénanie-Palatinat et à 54,7% en Sarre, l'objectif national de 60% à l'horizon 2020 semble réaliste. La CG de Belgique n'aura, elle non plus, aucune difficulté à atteindre l'objectif belge de 50% repris de la Stratégie de Lisbonne. Dès 2010, le taux d'emploi des 55 à 64 ans s'élève à 49,1% dans la CG de Belgique, ce qui lui permet, comme en Rhénanie-Palatinat, d'atteindre pratiquement l'objectif national. La situation est toute différente dans les autres composantes de l'espace de coopération : en 2011, elles sont toutes encore en deçà de la barre des 40%, raison pour laquelle le taux moyen de la Grande Région est inférieur à celui de l'UE. La Wallonie, où seuls 36,9% de la population âgée de 55 à 64 ans exercent une activité, est distancée de loin. La région belge est également aux derniers rangs en ce qui concerne la dynamique de développement au cours des années passées.

Stagnation du taux d'emploi des jeunes

Il n'y a guère de modifications durant la dernière décennie au niveau de l'emploi des jeunes de 15 à 24 ans, une catégorie particulièrement sensible à la conjoncture. Alors que les taux d'emploi des jeunes ont fortement augmenté dans la Grande Région au début du millénaire du fait de la bonne situation économique (35% en l'an 2000 et 36,1% en 2001), l'évolution

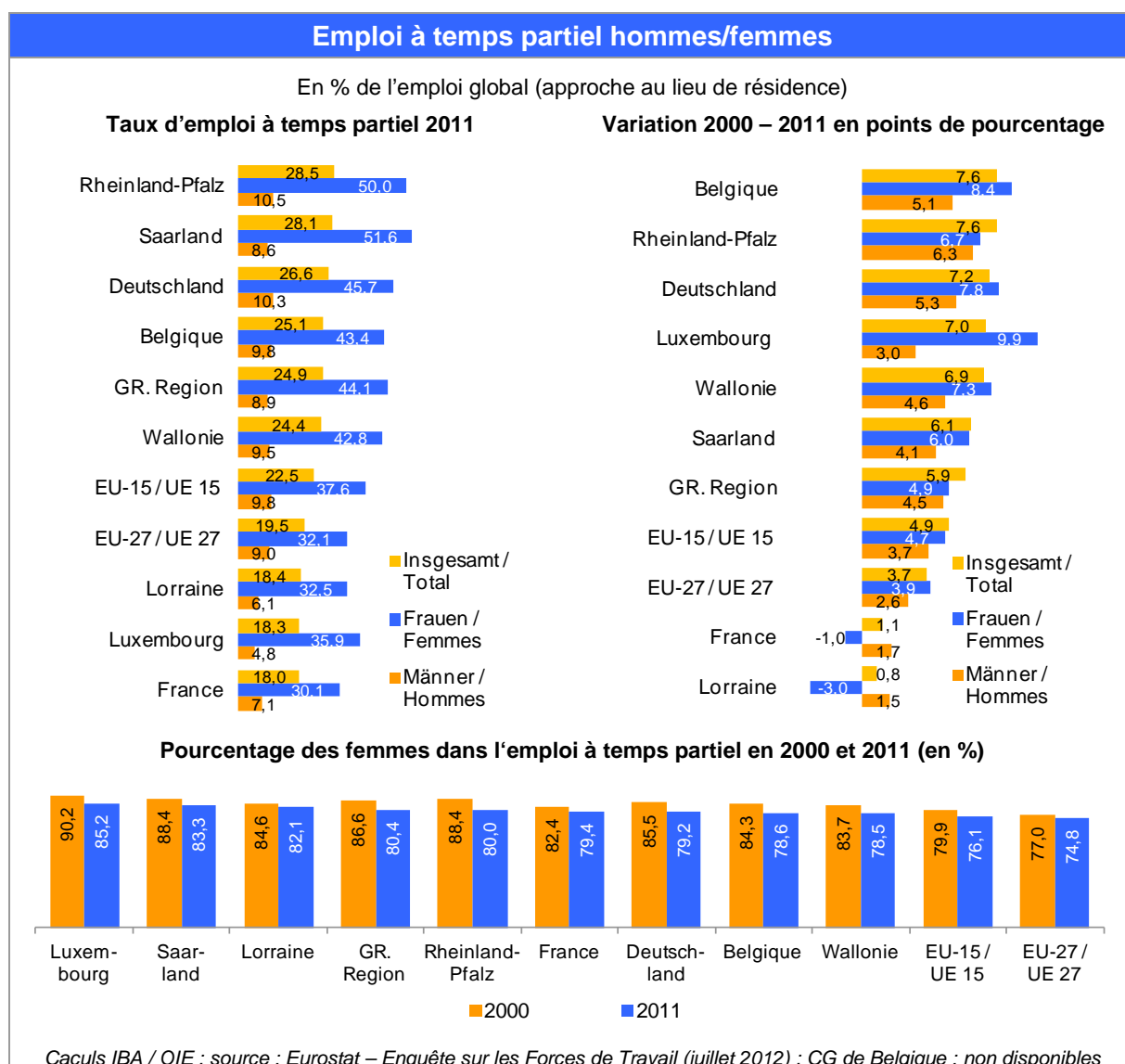
est très hétérogène depuis. Jusqu'en 2004, le taux baisse dans un premier temps pour s'établir à 30,8% et remonte ensuite à 35,7% jusqu'en 2007. Ces hausses sont pratiquement anéanties avec le début de la récession mondiale : dès 2008, le taux passe à 35% et tombe ensuite à 34,2% en 2009. En 2010 et 2011, on observe à nouveau une légère tendance à la hausse : avec un taux d'emploi des jeunes s'établissant à 35,2% à l'heure actuelle, la Grande Région dresse un bilan globalement positif sur la période 2000-2011. En moyenne, les Etats membres de l'UE subissent des pertes imputables en grande partie à la crise.

Au sein de la Grande Région, les deux régions allemandes se placent également en tête au niveau de l'emploi des jeunes : en Rhénanie-Palatinat, presque la moitié (48,6%) des jeunes âgés de 15 à 24 ans participent à la vie active en 2011 ; leur taux est de 44,4% en Sarre. Il convient cependant de tenir compte ici du poids élevé du système parallèle de formation professionnelle en Allemagne qui compte les jeunes en formation dans les entreprises comme des actifs occupés. Les deux régions allemandes dans l'espace de coopération et l'Allemagne dans son ensemble affichent des taux nettement supérieurs à la moyenne de l'UE. La CG de Belgique, qui affiche un taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans de 36% (rapporté à 2010), se situe juste en deçà du niveau de l'UE-15, mais légèrement au-dessus de la moyenne de la Grande Région. Suivent la Lorraine avec 33% et – distancés de loin – la Wallonie (22,9%) et le Luxembourg (20,7%). Des disparités importantes apparaissent également au niveau de la dynamique des dernières années : alors que le taux d'emploi des jeunes augmente globalement en Sarre, en Lorraine et en Rhénanie-Palatinat depuis l'an 2000, à l'opposé de la tendance observée en Europe, des reculs sont enregistrés en Wallonie et, encore plus, au Luxembourg. La situation des jeunes se dégrade également en Lorraine depuis 2007 ; en revanche, les deux régions allemandes peuvent accroître leurs taux durant la récession.

Le taux d'emploi à temps partiel dans la Grande Région est largement supérieur à celui de l'UE

Les emplois à temps partiel (temps de travail inférieur à un plein temps) permettent aux salariés de mieux concilier vie professionnelle et vie privée. L'emploi à temps partiel peut donc être positif pour autant que le salarié prenne cette décision de plein gré et qu'il ne corresponde pas à un sous-emploi. En 2011, un quart des salariés dans la Grande Région travaille à temps partiel – un chiffre bien supérieur à la moyenne européenne (19,5% dans l'UE-27 et 22,5% dans l'UE-15). Depuis l'an 2000, le taux a augmenté de 5,9 points dans l'espace de coopération, ce qui correspond à une hausse bien plus prononcée qu'au niveau européen.

La comparaison interrégionale fait apparaître des taux d'emploi à temps partiel élevés pour les deux régions allemandes, alors que la Wallonie, et plus particulièrement la Lorraine et le Luxembourg, affichent des valeurs nettement plus faibles. Ce constat s'applique également aux taux hommes/femmes qui varient sensiblement. L'emploi à temps partiel concerne fondamentalement plutôt les femmes : en 2011, 86,6% des salariés occupant un emploi à temps partiel sont des femmes. Globalement, 44,1% des femmes exerçant une activité ont un emploi à temps partiel. Chez les hommes, ce taux est de 8,9%. Le taux d'emploi à temps partiel le plus élevé chez les hommes est enregistré en Rhénanie-Palatinat (10,5%), puis en Wallonie (9,5%) et en Sarre (8,6%). En Lorraine et au Luxembourg, ce type d'emploi joue un rôle secondaire autant chez les hommes que chez les femmes.



3.1.3 Marché du travail transfrontalier

La forte mobilité transfrontalière des travailleurs est une des principales caractéristiques de la Grande Région. Avec un quart des frontaliers en Europe, le centre européen situé entre la Sarre, la Moselle et la Meuse compte le plus grand nombre de frontaliers au sein de l'Union européenne. Seule la Suisse emploie plus de frontaliers résidant à l'étranger.⁵⁶

La mobilité des travailleurs continue d'augmenter : la Grande Région compte environ 213 400 frontaliers en 2011

Les marchés régionaux de l'emploi sont imbriqués les uns dans les autres du fait des flux migratoires en tous sens et le nombre de frontaliers augmente régulièrement depuis les années 1980.⁵⁷ La crise économique et financière n'a pas interrompu cette tendance à la hausse ; l'augmentation est cependant moins dynamique, notamment dans un premier temps : alors que le nombre de frontaliers entrants augmente d'environ 5 à 7% par an jusqu'en 2008 dans la Grande Région, la croissance s'affaiblit en 2009 et n'atteint plus que 1,2%. Mais même au summum de la crise, environ 2 400 personnes de plus qu'en 2008 trouvent un emploi dans une région frontalière voisine. Au cours des deux années suivantes, la croissance se renforce légèrement et s'établit à +1,4% et +3,6%. A la mi-2011, la Grande Région compte au total 213 386 personnes franchissant une frontière en général une fois par jour pour aller travailler dans une région voisine (frontaliers entrants).

Une étude publiée en 2011⁵⁸ sur les frontaliers dans la Grande Région montre que ces derniers sont généralement plus jeunes et plus qualifiés que les actifs résidents. Par ailleurs, il ce sont le plus souvent des hommes et la nationalité des frontaliers correspond plus rarement que chez les résidents à la nationalité de leur pays de résidence. Par ailleurs, les frontaliers occupent moins souvent un emploi à temps partiel, travaillent plus souvent dans de grandes entreprises et ont moins souvent des contrats à durée déterminée que les travailleurs résidents.

Disparités régionales, moteur du phénomène frontalier

L'ampleur et le sens des flux frontaliers varient fortement selon la région. Malgré la multitude de raisons personnelles poussant des salariés à aller travailler dans une autre région, ces flux sont fortement influencés par l'évolution économique et la situation sur le marché de l'emploi dans les régions d'origine et d'accueil des frontaliers. Les emplois proposés et la rémunération qui y est liée sont des facteurs décisifs. Dans la Grande Région, plus de la moitié (55,4%) des frontaliers est originaire de Lorraine à la mi-2011 et presque les trois quarts d'entre eux (72,8%) travaillent au Luxembourg. Par ailleurs, la Wallonie joue un rôle important. Elle rassemble un quart (24,6%) des frontaliers sortants et 15,1% des frontaliers entrants. 14,8% (Rhénanie-Palatinat) et 4,7% (Sarre) des frontaliers dans l'espace de coopé-

⁵⁶ Fin 2011, la Suisse compte 258 811 frontaliers dont plus de la moitié sont originaires de France (52,7%), suivie de l'Allemagne (21%) et de l'Italie (22,8%) ; voir Confédération helvétique, Office fédéral de la Statistique OFS (2012) : Un tiers de frontaliers en plus en cinq ans. Communiqué de presse n° 0350-1201-40 du 05/03.

⁵⁷ Voir Wille, C. (2012): Grenzgänger und Räume der Grenze. Raumkonstruktionen in der Großregion SaarLor-Lux. (Luxemburg-Studien / Études luxembourgeoises, Bd. 1), Frankfurt/M., S. 105ff.

⁵⁸ Voir Offices Statistiques de la Grande Région (éditeur) (2011) : Qui sont les frontaliers de la Grande Région ? Caractéristiques et déterminants de la mobilité professionnelle, Luxembourg

ration sont installés dans les deux régions allemandes ; selon les régions d'accueil, les pourcentages s'élèvent à 9% pour la Sarre et à 2,4% pour la Rhénanie-Palatinat.

Frontaliers dans la Grande Région en 2011

Frontaliers entrants

Destination	Zone d'origine				Frontaliers entrants Total	Date	Source
	Allemagne	France	Luxembourg	Belgique			
Sarre		19 105	53	16	19 174	30/06/2011	BA
Rhénanie-Palatinat		4 846	168	176	5 190	30/06/2011	BA
Lorraine	env. 1 120		env. 200	env. 130	env. 1 450	2005	ADEM EURES
Luxembourg	39 310	76 964		39 092	155 366	30/06/2011	IGSS
Wallonie	791	31 058	357		32 206	30/06/2011	INAMI
GR. Région	41 221	131 973	778	39 414	213 386		

Frontaliers sortants

Zone d'origine	Destination				Frontaliers sortants Total	Date	Source
	Allemagne	France	Luxembourg	Belgique			
Sarre		env. 1 000	7 647	.	8 647	2001 - 31/03/2011	INSEE/ IGSS
Rhénanie-Palatinat		env. 120	26 902	.	27 022	2001 - 31/03/2011	INSEE/ IGSS
Lorraine	19 255		76 400	5 556	101 211	2011	INSEE
Luxembourg	311	env. 200		462	973	30/06/2011 - 2001 -	BA/ INSEE/
Wallonie	5 097	4 428	35 421		44 946	30/06/2011	INAMI
GR. Région	24 663	5 748	146 370	6 018	182 799		

La date butoir pour les données sur les frontaliers entrants et sortants est si possible le 30/06.

A la date du 30/06/2011, la Sarre compte un total de 24 658 frontaliers entrants originaires de Rhénanie-Palatinat ; la Rhénanie-Palatinat, quant à elle, enregistre à la même date un total de 15 137 frontaliers entrants venus de Sarre (source : BA)

BA: Bundesagentur für Arbeit – Allemagne

IGSS: Inspection Générale de la Sécurité Sociale – Luxembourg

INAMI: Institut national d'Assurance Maladie-Invalidité – Belgique

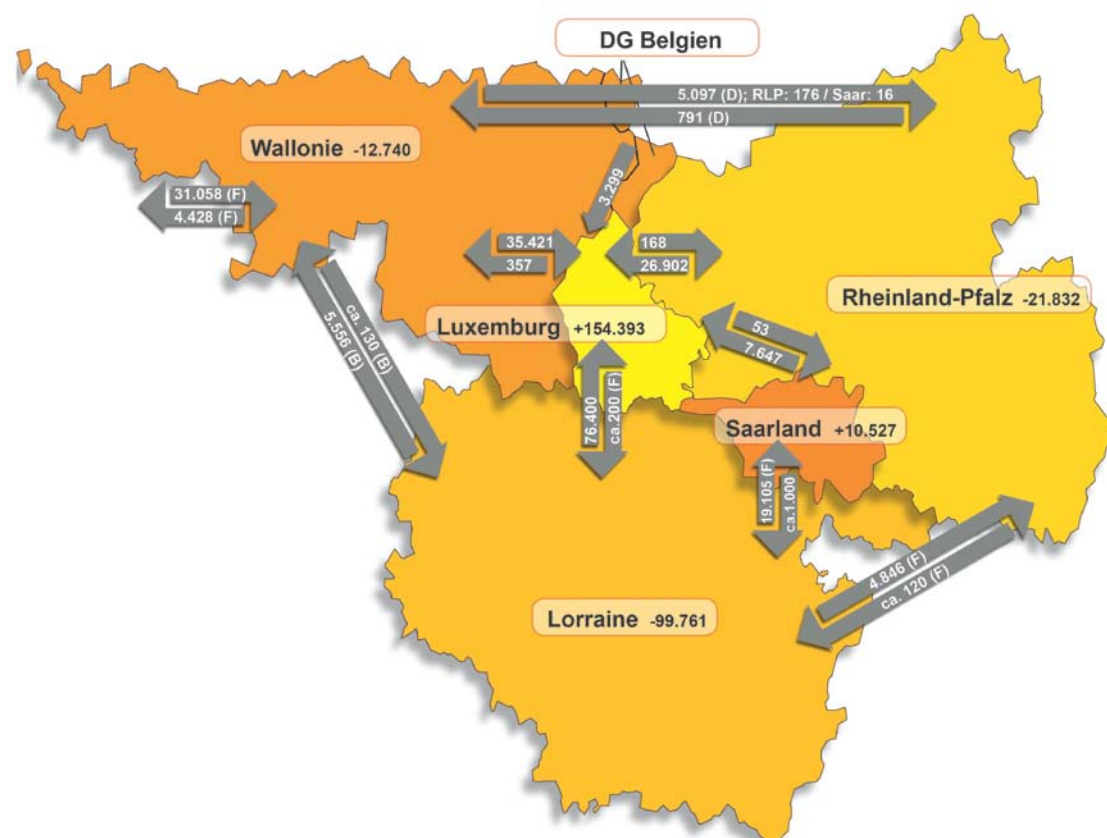
INSEE: Institut national de la statistiques et des études économiques – France

Source : Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (IBA/OIE)

Le Luxembourg et la Sarre accueillent plus de salariés, les autres régions en perdent

Concernant l'entrée et la sortie de main-d'œuvre au niveau transfrontalier, on citera notamment le Luxembourg et la Sarre qui affichent tous deux un solde positif s'établissant à 154 393 et 10 527 personnes. Toutefois, le Luxembourg enregistre des excédents croissants de frontaliers entrants, alors que ces derniers baissent constamment en Sarre. Dans les autres régions, le solde migratoire est négatif, et même supérieur à la moyenne en Lorraine : l'excédent de frontaliers sortants atteignant 99 761 personnes, la région France-Est envoie plus de salariés dans les autres composantes de l'espace de coopération qu'elle n'en accueille.

Flux frontaliers dans la Grande Région en 2011



A la date du 30/06/2011, la Sarre compte un total de 24 658 frontaliers entrants originaires de Rhénanie-Palatinat ; la Rhénanie-Palatinat, quant à elle, enregistre à la même date un total de 15 137 frontaliers entrants venus de Sarre (source : BA)

Sources : IGSS ; BA ; INAMI ; INSEE (estimations)

Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (IBA/OIE)

Information : le nombre de frontaliers entrants et celui de frontaliers sortants dans les différentes régions ne peuvent pas se compenser, l'aire de recrutement du marché de l'emploi transfrontalier dépassant les frontières de la Grande Région. Le nombre de frontaliers entrant dans la Grande Région est donc supérieur à celui des frontaliers quittant les différentes composantes régionales.

Hausse de l'emploi frontalier au Luxembourg, mais à un plus faible niveau

Le Luxembourg reste le plus grand employeur des frontaliers dans la Grande Région. A la mi-2011, le pays accueille 155 366 frontaliers dont environ la moitié habite en France et un quart respectivement en Allemagne et en Belgique. Le nombre de frontaliers augmente donc à nouveau au Grand-Duché de Luxembourg, même si la croissance est sensiblement inférieure à celle observée avant la crise économique et financière : jusqu'en 2008, le taux de variation annuelle est encore de quelque 7 à 8% ; il s'affaiblit sous l'effet de l'effondrement conjoncturel mondial pour s'établir à 1,3% (2009) et 1,9% (2010). Un léger redressement est observé en 2011 avec un plus de 3,3%. Selon les prévisions disponibles, une hausse sensible n'est attendue à nouveau que pour la période 2014/2015.⁵⁹ Rétrospectivement, l'évolution dans les différentes zones d'origine se présente comme suit :

- ▶ Entre 2003 et 2011, le nombre de frontaliers originaires d'Allemagne subit une hausse supérieure à la moyenne (+81%). La hausse la plus importante vient des frontaliers sarrois dont le nombre a plus que doublé (passant de 3 384 à 7 647 personnes). Deux tiers

⁵⁹ Voir STATEC : Note de conjoncture, n° 1/2012, p. 53.

d'entre eux habitent dans le district de Merzig-Wadern (et notamment à Perl, Merzig et Mettlach) à proximité immédiate du Luxembourg. Dans la région voisine, la Rhénanie-Palatinat, la hausse est plus modérée (+72%), mais à un niveau quantitatif beaucoup plus élevé : fin mars 2011, 26 902 salariés quittent la Rhénanie-Palatinat pour aller travailler au Luxembourg. Eux-aussi viennent pour la plupart des zones proches de la frontière (notamment Trèves-Sarrebourg, puis Bitburg-Prüm et la ville de Trèves).

- ▶ En revanche, les frontaliers originaires de France ou de Belgique n'augmentent que de 38% et 34% (Lorraine : +41%, Wallonie : +33% ; voir plus en détail ci-dessous) entre 2003 et 2011. A la mi-2011, le nombre de frontaliers originaires d'Allemagne travaillant au Luxembourg est pour la première fois supérieur à celui des frontaliers issus de Belgique.
- ▶ En 2009 également, année de crise, les zones d'origine allemandes obtiennent de meilleurs résultats (+3,9%) que les zones françaises et belges (+0,6% et +0,2%). Côté sarrois, la hausse atteint même 8,2%. Les frontaliers originaires de Rhénanie-Palatinat et de Wallonie connaissent une hausse de 1,1%, alors que la Lorraine est la seule région d'origine à afficher un solde négatif (-2,2%). Cet effondrement s'explique par le poids élevé des Français dans le secteur industriel ou dans le travail intérimaire, particulièrement touchés par la crise. Un léger redressement est observé l'année suivante (+3,1%), mais il s'affaiblit de nouveau en 2011 (+2,6%).

Lorraine : plus de 100 000 frontaliers sortants pour la première fois en 2011

En 2011, les frontaliers originaires de Lorraine passent pour la première fois au-dessus de la barre des 100 000. Avec 101 211 frontaliers sortants, la région française reste la région source la plus importante dans l'espace de coopération. Les trois quarts des Lorrains qui quittent leur région se rendent principalement au Luxembourg. Un cinquième environ ont un emploi en Allemagne (19%) et 5,5% en Belgique.

- ▶ Jusqu'en 1990, les régions allemandes sont encore la destination privilégiée des Français. Elles sont ensuite remplacées par le Luxembourg qui connaît un grand essor dans le secteur des services. Depuis, un nombre croissant de Lorrains se rend au Luxembourg pour y travailler. La plupart d'entre eux habitent à proximité immédiate de la frontière (notamment à Thionville et Longwy). En même temps, l'aire de recrutement s'étend vers le sud (Metz, Briey). Depuis peu, les hausses y sont plus élevées que dans les centres traditionnels du nord de Lorraine, bien qu'à un plus faible niveau quantitatif.
- ▶ En revanche, le nombre de frontaliers lorrains se rendant en Allemagne ne cesse de baisser après avoir atteint son point culminant en 2001 avec 24 837 personnes. Depuis, les taux de variation annuelle oscillent entre -1 et -3%⁶⁰. Sous l'effet de la crise, le flux déjà régressif connaît un nouvel effondrement (-3,9% ; voir plus en détail ci-dessous).
- ▶ Avant 2009, le flux de frontaliers lorrains se rendant en Belgique ne cesse d'augmenter et affiche une hausse annuelle de quelque 5%, voire bien supérieure en 2007 et 2008. Par rapport aux autres destinations, le flux de frontaliers vers la Belgique augmente également de 2,2% en 2009, année de crise, et atteint ainsi le meilleur résultat. La crise se manifeste certes également en Wallonie, mais l'impact sur l'emploi frontalier est moins fort que ce que l'on avait craint au début. En 2010 également, le marché frontalier affiche une dynamique relativement positive (+2,4%) qui s'affaiblit cependant sensiblement un an plus

⁶⁰ L'année 2005 est une exception avec une augmentation de 1,0%.

tard (+0,7%). L'INSEE parle dans ce contexte d'un arrêt éventuel de ce flux de frontaliers qui a augmenté pendant env. 20 ans.⁶¹

Le recul du flux frontalier dans les régions allemandes se poursuit

Alors que le nombre de frontaliers quittant les régions allemandes pour se rendre au Luxembourg a fortement augmenté au cours des dernières années (voir ci-dessus), celui des frontaliers entrants originaires de France continue de baisser :

- ▶ A la mi-2011, la Sarre emploie 19 105 salariés venus de France. Leur nombre baisse constamment depuis dix ans. Sous l'effet de la crise qui engendre une baisse sensible de 4,1%, ce chiffre passe pour la première fois en deçà de la barre des 20 000. La régression a touché notamment l'industrie manufacturière et les services fournis aux entreprises. Ces branches, tout comme le commerce, sont les secteurs privilégiés par les frontaliers français en Sarre. Au cours des années suivantes, la régression s'affaiblit à nouveau, ce qui ne doit cependant pas être surévalué : en regard du profil des frontaliers, la tendance à la baisse devrait se poursuivre à l'avenir. En effet, les salariés plus âgés représentent une partie croissante des frontaliers – un effet renforcé par la crise, les plus jeunes et les personnes d'un âge moyen ayant été fortement touchés par les pertes d'emplois. Les travailleurs âgés, quant à eux, quitteront la vie active dans le moyen terme, ce qui ne permet pas de régénération statistique, les générations de frontaliers leur succédant privilégiant le marché de l'emploi luxembourgeois.
- ▶ Le flux de frontaliers originaires de France vers la Rhénanie-Palatinat s'établit à 4 846 personnes en 2011, soit un chiffre bien inférieur à celui de la Sarre. En revanche, l'évolution est en partie différente : on note en particulier la hausse soudaine de 4,8% en 2008, qui, sous l'effet de la crise, devient négative en 2009 (-3,3%) et reste à ce niveau en 2010. Un léger redressement (+0,9%) est relevé en 2011. Cette évolution est impactée par la concentration géographique des frontaliers originaires de France (dont de nombreux Alsaciens) à GERMERSHEIM, ville proche de la frontière, ce qui entraîne parallèlement un poids particulier dans l'emploi : centre industriel et site de la plus grande usine de camions au monde de Daimler (Wörth am Rhein), le district offre un emploi à environ la moitié des frontaliers français en Rhénanie-Palatinat. Ceux-ci dépendent fortement de l'évolution conjoncturelle dans le secteur des véhicules utilitaires qui, après une année exceptionnelle en 2008, a subi de plein fouet la crise économique mondiale. Le creux de la vague n'est atteint ici qu'en 2010 et est suivi d'un net redressement, bien que les marchés soient toujours volatils.

Enfin, il faut tenir compte dans les deux régions allemandes de l'espace de coopération du fait que le flux de frontaliers originaires de France englobe également de nombreux Allemands qui habitent chez leur voisin, mais continuent de travailler dans leur pays natal (voir également chap. 5.3.2). Le pourcentage de ces frontaliers dits atypiques représente un tiers des frontaliers en Sarre à la mi-2011 et un cinquième en Rhénanie-Palatinat (7 471 personnes au total). Ce sont eux qui atténuent le recul du flux de frontaliers français : le nombre de frontaliers originaires de France sans nationalité allemande a baissé d'un tiers au total depuis l'an 2000, alors que celui des frontaliers atypiques a augmenté de 13,6%. Ce phénomène se retrouve également dans la crise qui a touché moins gravement les frontaliers en-

⁶¹ Voir INSEE : Bilan économique et social 2011. Économie Lorraine, n° 285-286.

trants allemands, sachant cependant que l'éventail des secteurs d'emploi est nettement plus large.

Le flux de frontaliers originaires de France vers la Wallonie connaît une évolution dynamique

La Wallonie est à la fois lieu de travail et lieu de résidence pour un grand nombre de frontaliers : à la mi-2011, la région belge compte un total de 32 206 frontaliers entrants contre 44 946 frontaliers sortants.⁶²

- ▶ Les frontaliers entrants viennent en premier lieu de France (96%). Leur nombre n'a cessé d'augmenter au cours des années passées. Depuis 2002, la hausse est en moyenne de 5,7% par an, 2008 étant une année exceptionnelle avec + 11,2%. En 2009, cette croissance baisse de moitié pour s'établir à +5,6% et retombe en 2010 à +1,4%. Dès 2011, une hausse sensible de 8,3% permet à la Belgique de retrouver le niveau de l'avant-crise. On peut donc partir globalement d'une croissance dynamique stable. En profitent notamment les frontaliers issus du Nord-Pas-de-Calais qui représentent la majeure partie des frontaliers originaires de France et se rendant en Wallonie. En effet, les frontaliers français se rendent principalement dans la province voisine du Hainaut (75%). Un cinquième (19,2%) des frontaliers originaires de France travaille dans la province belge du Luxembourg, toute proche de la Lorraine. Ici aussi, les chiffres augmentent depuis l'an 2000, mais nettement moins vite que dans la province du Hainaut. Depuis peu, l'évolution a même tendance à stagner ou est négative (voir ci-dessus).
- ▶ Malgré l'évolution qui s'est ralentie sous l'effet de la crise, les 44 946 frontaliers sortants (nombre en hausse constante) se concentrent de plus en plus sur le marché de l'emploi luxembourgeois. A la mi-2011, 79% environ de tous les frontaliers wallons y travaillent; l'Allemagne et la France en revanche ne jouent ici qu'un rôle secondaire (11 et 10%). C'est d'ailleurs ce que soulignent les taux de variation qui font état d'une hausse nettement plus importante du nombre de frontaliers se rendant au Luxembourg depuis la fin des années 1990. La crise économique s'est traduite par une stagnation ou une légère baisse de tous les flux de frontaliers sortants. En 2011, la tendance est à nouveau à la hausse pour le Luxembourg et l'Allemagne, alors qu'en France, les chiffres qui avaient atteint leur summum en 2010 baissent sensiblement.

⁶² Sans prise en compte des Pays-Bas (frontaliers entrants : 177 ; frontaliers sortants : 1 442 ; mise à jour : 30 juin 2011)

3.2 Chômage

Le taux de chômage recensé en 2011 dans la Grande Région est nettement inférieur à celui de l'Union européenne

Le taux de chômage recensé dans le cadre de l'Enquête sur les Forces de Travail de l'UE et harmonisé selon l'approche de l'OIT s'élevait à 7,4 % dans la Grande Région en 2011 et était donc inférieur de plus de 2 points de pourcentage au niveau observé à l'échelon européen (9,6 %). Or, en 2007 et 2008, le chômage était plus élevé dans l'espace de coopération qu'il ne l'était en moyenne dans le reste de l'Union européenne. Cette évolution positive s'explique par le fait que l'impact de la crise sur le marché du travail a été moins important dans la Grande Région : le taux de chômage a connu une forte progression dans certains pays de l'Europe des 27 tant en 2009 qu'en 2010 (respectivement +1,9pp et +0,7pp.), pour finalement s'établir en 2011 au niveau record de 9,6 %, qui n'avait pas été atteint depuis 1999. Dans la Grande Région aussi, le taux de chômage a dans un premier temps augmenté de 1,2 point de pourcentage en 2009, année marquée par la crise, ce qui l'a alors fait passer à 8,7 %. Mais une diminution a été observée dès 2010 du fait de la reprise conjoncturelle et s'est poursuivie l'année suivante. Au final, le taux de chômage recensé dans la Grande Région en 2011 était à son niveau le plus faible depuis 2002 (7,5 %).

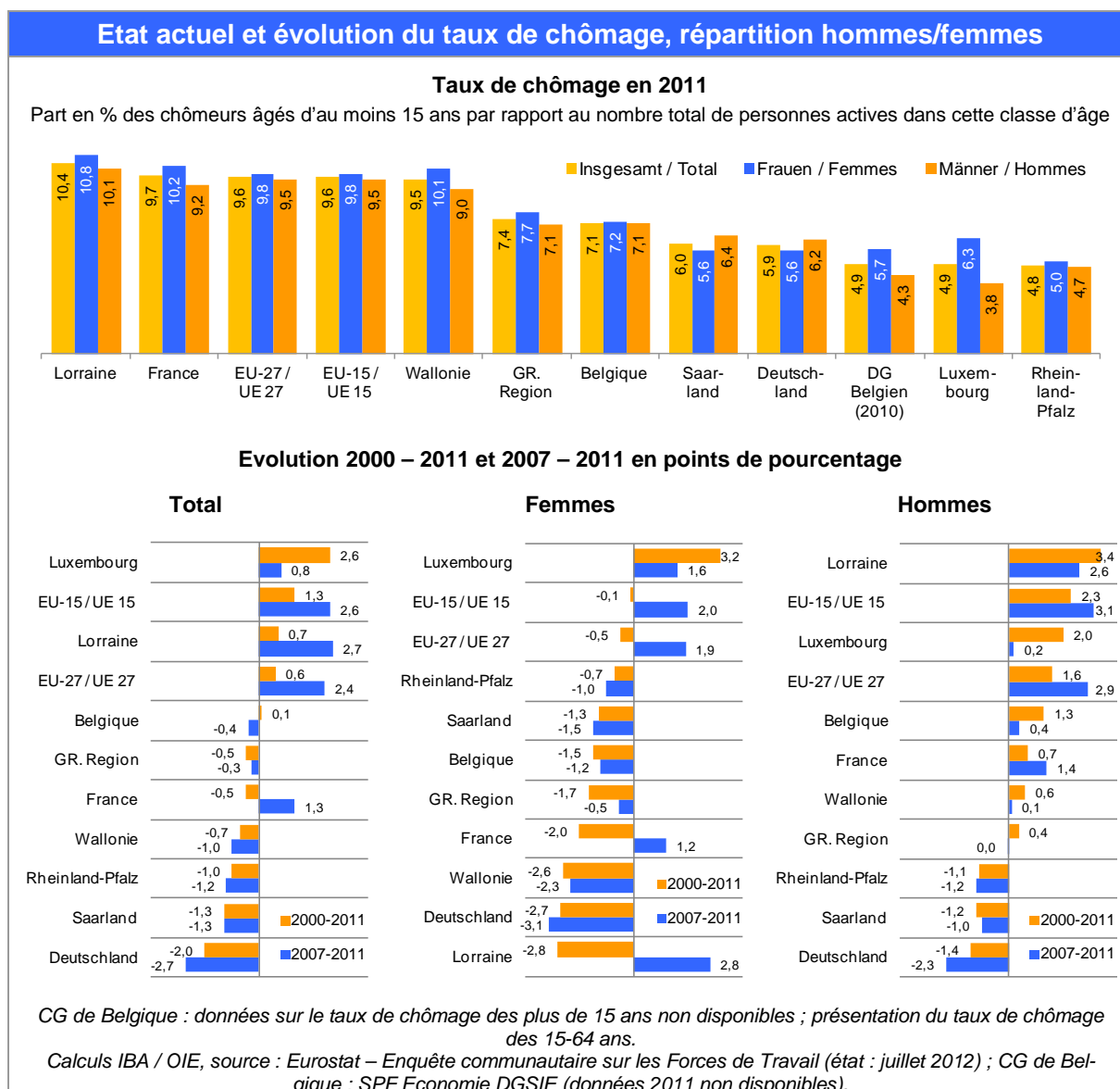
La Lorraine particulièrement touchée par la hausse du chômage liée à la crise

En 2009, la crise économique s'est manifestée par une hausse du taux de chômage dans presque toutes les composantes régionales. Les seules régions épargnées ont été le Luxembourg et la CG de Belgique, qui ont pu au minimum maintenir leur taux de chômage (pourtant déjà très faible par rapport au reste de la Grande Région) alors que la récession atteignant son point culminant. Le chômage a en revanche fortement progressé dans les deux composantes régionales qui affichent depuis des années déjà les taux de chômage les plus élevés de l'espace de coopération, à savoir la Lorraine et la Wallonie : en 2009, le taux de chômage s'établissait ainsi à 11,6 % en Lorraine, alors qu'il n'était que de 8,4 % un an plus tôt. La hausse a été un peu moins brutale en Wallonie, où le chômage a enregistré une progression de 1,2 point de pourcentage, atteignant ainsi 11,2 % en 2009.

Les répercussions de la récession sur le marché du travail ont également été perceptibles dans les régions allemandes : en Rhénanie-Palatinat, le taux de chômage est passé de 5,6 % en 2008 à 6 % en 2009 ; en Sarre, il a progressé de 7,1 % en 2008 à 8,3 % en 2009. Mais contrairement aux autres composantes régionales, les deux Länder allemands ont connu une nette amélioration de la situation du marché du travail en 2010 et 2011 : la forte reprise économique qui a suivi la crise a permis de faire sensiblement baisser les taux de chômage, si bien que la tendance générale d'un chômage en baisse observée depuis 2005 a été rétablie en Rhénanie-Palatinat comme en Sarre. Ces deux régions présentent ainsi en 2011 les taux de chômage de loin les plus faibles, avec respectivement 4,8 % (Rhénanie-Palatinat) et 6 % (Sarre), ce qui leur permet également d'afficher le meilleur bilan de la Grande Région dans le domaine de la réduction du chômage au cours des dix dernières années.

Seule la Wallonie a également accompli des progrès sur ce point, avec un taux de chômage passé de 10,2 % en l'an 2000 à 9,5 % en 2011. Le chômage a en revanche progressé en

Lorraine et au Luxembourg. Ces deux régions sont en outre les seules de l'espace de coopération dans lesquelles le taux de chômage a continué à augmenter en 2011 : en Lorraine, le chômage a connu une progression de 0,6 point de pourcentage qui l'a porté à 10,4 %, tandis qu'au Luxembourg, il a augmenté de 0,5 point de pourcentage pour finalement s'établir à 4,9 %. Pour la première fois, le Grand-Duché n'est donc plus en mesure de s'imposer en tête de la liste des composantes régionales présentant le taux de chômage le plus faible, la première place revenant désormais à la Rhénanie-Palatinat.



Le chômage des femmes reste supérieur à celui des hommes dans la Grande Région

Malgré une forte baisse au cours des dix dernières années, le chômage des femmes reste un peu plus élevé que celui des hommes dans la Grande Région. Il s'établit en moyenne à 7,7 % en 2011, soit 0,6 point de pourcentage de plus que le taux de chômage des hommes (7,1%). La Sarre est la seule à faire exception à cette règle : dans ce Land – comme dans l'ensemble de l'Allemagne – le chômage a davantage touché les hommes (6,4 %) que les femmes (5,6 %) en 2011. De 2000 à 2011, tout comme de 2007 à 2011, le taux de chômage des femmes a baissé dans presque toutes les composantes régionales de l'espace de coo-

pération. Dans l'ensemble, la Grande Région a obtenu dans ce domaine de meilleurs résultats que la moyenne des Etats-membres de l'Union européenne : alors qu'à l'échelon européen, le bilan global de 2000 à 2011 ne se solde que par une légère baisse en raison de la hausse des taux engendrée par la crise, dans la Grande Région, le taux de chômage des femmes était inférieur de 1,7 point de pourcentage à son niveau de l'an 2000. Cette tendance est valable dans toutes les composantes régionales de l'espace de coopération à l'exception du Luxembourg, qui a enregistré une hausse de 3,2 points de pourcentage au cours de la même période. Là encore, les effets de la récession sont tangibles, tout comme ils le sont à l'échelon européen – mais contrairement au reste de l'UE, ils ont davantage affecté les femmes que les hommes (+1,6pp contre +0,2 pp). La Lorraine a connu une évolution similaire : le chômage des femmes a connu une progression de 2,8 points de pourcentage, soit une augmentation un peu plus importante que celle du chômage des hommes (+2,6pp).

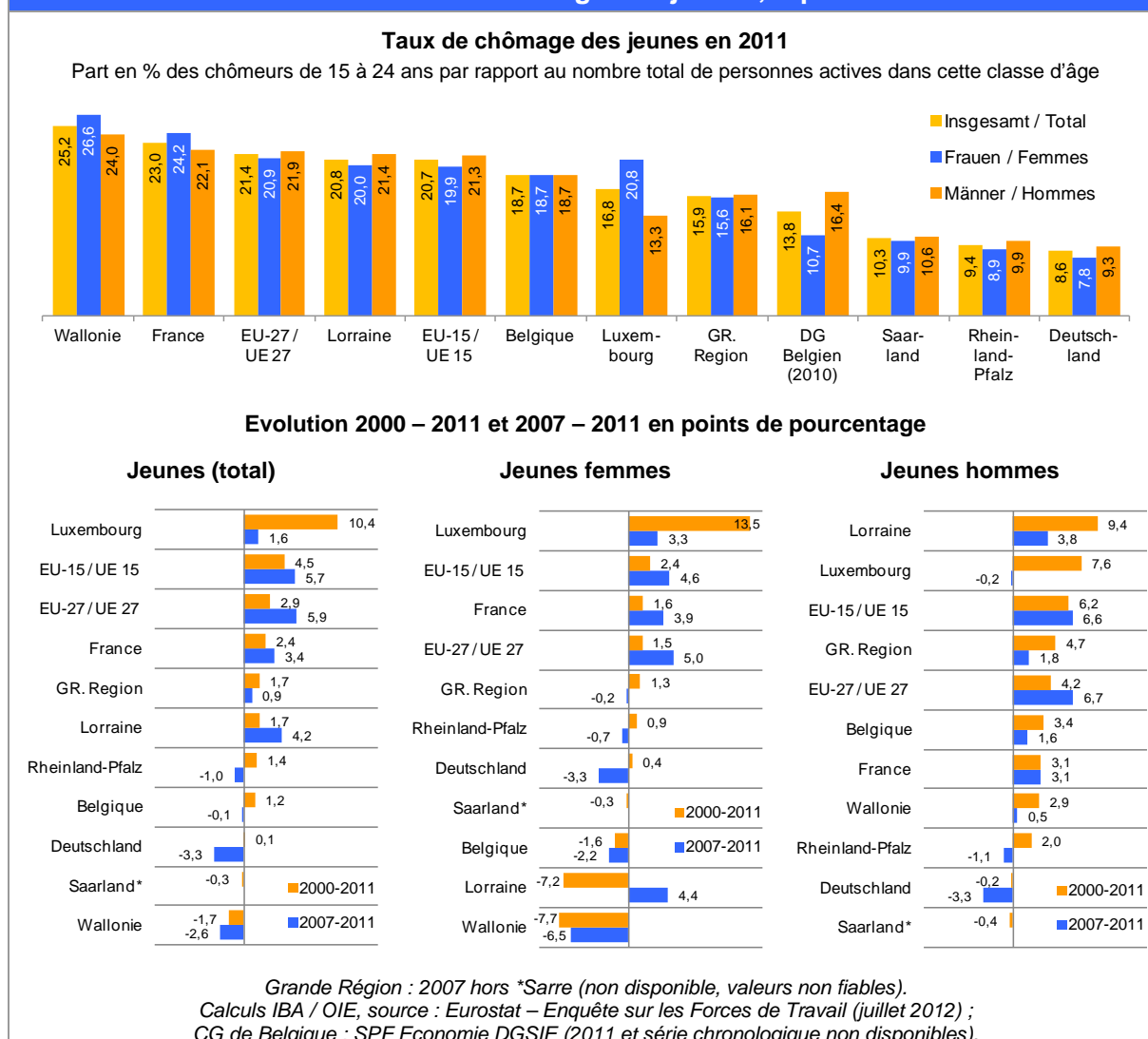
Chômage des jeunes en hausse, mais le taux de la Grande Région reste inférieur à la moyenne européenne

La situation des jeunes sur le marché de l'emploi s'avère de plus en plus préoccupante : en 2011, 15,9 % des actifs âgés de 15 à 24 ans n'avaient pas de travail. Ce taux est certes largement inférieur à la moyenne européenne (UE-27 : 21,4 % ; UE-15 : 20,7 %), mais des écarts importants existent entre les différentes composantes régionales de la Grande Région : avec 25,2 % (soit un niveau sensiblement supérieur à la moyenne), la Wallonie s'impose en tête du classement au sein de l'espace de coopération, suivie par la Lorraine (20,8 %). Malgré une situation économique plus favorable, le Luxembourg compte 16,8 % de chômeurs parmi les actifs de moins de 25 ans ; le Grand-Duché se situe ainsi au-dessus de la moyenne de la Grande Région et arrive en troisième position de la liste des composantes régionales dans lesquelles le chômage des jeunes est le plus élevé. La CG de Belgique et les deux Länder allemands se distinguent en revanche, avec un taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans compris entre 13,8 % dans la CG, 10,3 % en Sarre et 9,4 % en Rhénanie-Palatinat.

A l'instar des taux d'emploi (voir le point 3.1.2), le chômage des jeunes – sensible aux aléas de la conjoncture – connaît également une évolution inégale au sein de la Grande Région : alors qu'au début de la décennie, les taux se maintenaient à un niveau relativement bas (13 % à 14 %), le chômage a fortement progressé au cours des années suivantes, pour finalement s'établir à son niveau record de la décennie en 2005 et 2006, avec 20,5 %. Après une baisse de 5 points de pourcentage en 2007, le taux de chômage est remonté à 16,4 % en 2008 et a même atteint 19,6 % en 2009, année placée sous le signe de la crise. Il a toutefois diminué dès 2010 et a été ramené à 18 %. Cette baisse s'est poursuivie en 2011 jusqu'à un niveau de 15,9 %. De façon générale, le taux de chômage des jeunes s'établissait ainsi, en 2011, à 1,7 point de pourcentage au-dessus de son niveau de l'an 2000 ; la période de 2007 à 2011 s'est caractérisée par une progression de 0,9 point de pourcentage. La hausse moyenne a été sensiblement plus élevée dans l'Union européenne, surtout depuis le début de la crise. A l'échelon européen tout comme dans la Grande Région, ce sont surtout les hommes jeunes qui ont vu leur situation se dégrader ; le bilan final s'est avéré largement plus favorable pour les jeunes femmes.

Dans la Grande Région, le chômage des jeunes a affiché en Wallonie un recul supérieur à la moyenne, qui était toutefois dû exclusivement à l'évolution du chômage chez les jeunes femmes. En Sarre, une légère baisse a encore été recensée, tandis que dans les autres composantes régionales, le nombre de jeunes sans emploi était plus élevé en 2011 qu'en 2000. La hausse de loin la plus importante a été observée au Luxembourg, où les jeunes femmes ont été davantage touchées par le chômage que les jeunes hommes.

Etat actuel et évolution du taux de chômage des jeunes, répartition hommes/femmes

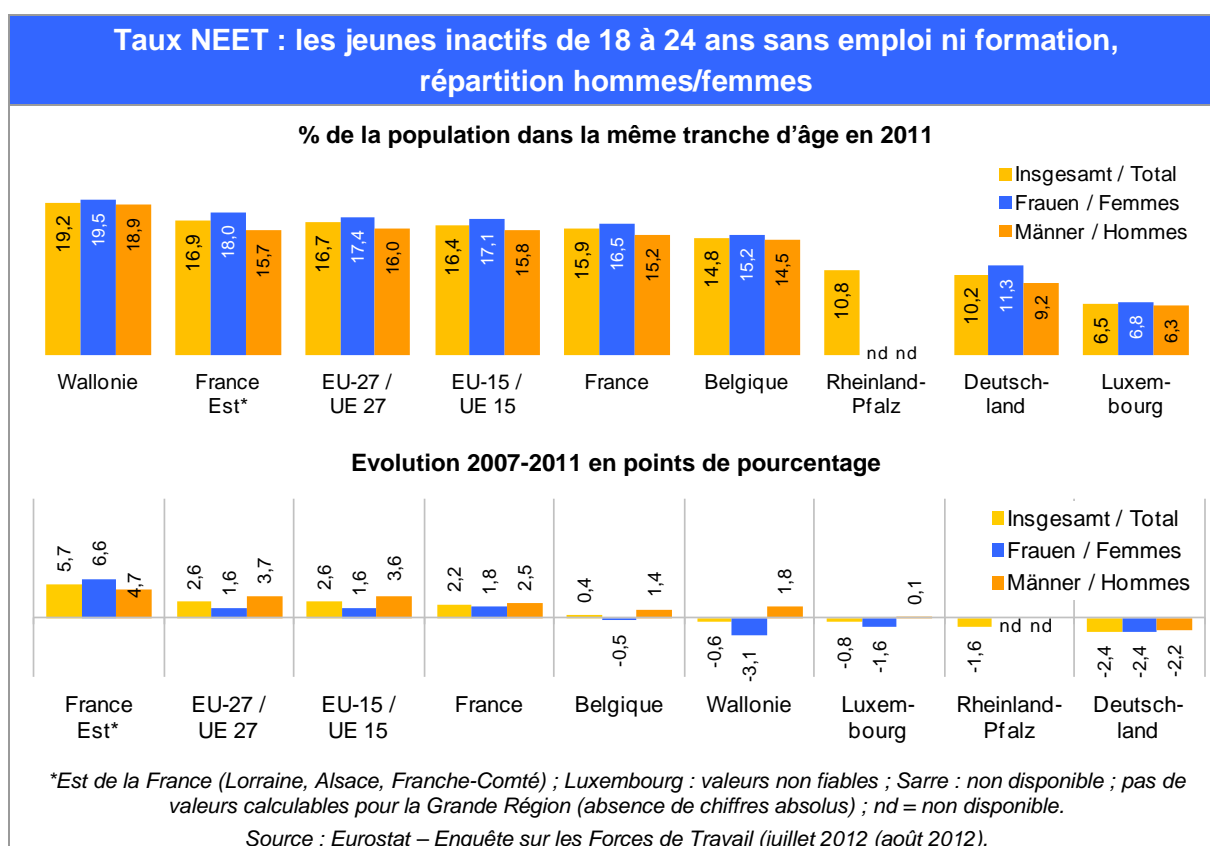


Les jeunes déscolarisés, sans emploi ni formation (taux NEET)

Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, l'Union européenne a accordé une attention accrue au problème des jeunes déscolarisés qui sont également sans emploi et sans formation. L'initiative « Jeunesse en mouvement » et les lignes directrices consacrées à la politique de l'emploi considèrent qu'il est urgent de prendre des mesures visant à donner une activité aux jeunes déscolarisés qui n'ont ni emploi, ni formation et qui courent ainsi le risque, à terme, d'être exclus du marché du travail et de devenir tributaires des allocations. En 2011, les jeunes ne disposant pas d'un emploi ou ne suivant pas de formation représentaient en moyenne 16,7 % des jeunes de 18 à 24 ans dans l'Europe des 27. Les femmes sont un peu plus touchées par ce phénomène que les hommes (17,4 % contre 16 %). Ce taux

« NEET⁶³ » a augmenté de 2,6 points de pourcentage depuis 2007. A cause de la crise, cette progression a affecté davantage les jeunes hommes que les jeunes femmes.

Dans la Grande Région, le taux NEET varie fortement dans les composantes régionales pour lesquelles des données sont disponibles : à l'instar du chômage des jeunes, les taux recensés en Wallonie et dans l'Est de la France sont largement supérieurs à la moyenne, avec respectivement 19,2 % et 16,9 %. En Rhénanie-Palatinat et au Luxembourg, 10,8 % et 6,5 % des 18-24 ans font partie de ce groupe NEET. Dans ces deux régions tout comme en Wallonie, le taux NEET était un peu plus faible en 2011 qu'en 2007 et ce sont surtout les femmes qui ont bénéficié de ce recul. La situation est tout autre dans l'Est de la France : en 2011, le nombre des jeunes inactifs sans emploi ni formation était supérieur de 5,7 points de pourcentage à son niveau de 2007 – soit une hausse plus de deux fois supérieure à celle de la moyenne européenne.



Environ 46 % de tous les chômeurs de la Grande Région sont sans emploi depuis plus d'un an

Les chômeurs sans emploi depuis longtemps posent un problème particulier. Outre les coûts sociaux élevés engendrés par les prestations sociales et les pertes occasionnées en matière d'impôts et de cotisations, cette situation entraîne des répercussions négatives sur la cohésion sociale et a par ailleurs des conséquences financières et psychologiques immédiates sur les chômeurs et leurs familles. En 2011, 3,4 % de tous les actifs de la Grande Région étaient au chômage depuis plus d'un an, ce qui représente une baisse de 0,5 point de pourcentage par rapport à 2007 et de 0,7 point de pourcentage par rapport à l'an 2000. La situa-

⁶³ NEET – Not in Education, Employment or Training.

tion de la Grande Région s'est donc légèrement améliorée au cours de la décennie écoulée ; cette évolution est essentiellement imputable à la baisse des taux intervenue depuis 2006. Mais la crise économique et financière a mis fin à cette tendance et provoqué une nouvelle hausse en 2009 et 2010. Une nouvelle baisse a toutefois eu lieu en 2011, si bien que le taux actuel est de nouveau inférieur à son niveau de 2008 (3,5 %).

Le pourcentage des chômeurs de longue durée par rapport au nombre total de chômeurs a suivi une évolution très similaire et s'établit en moyenne à 45,6 % en 2011 dans la Grande Région. Ce taux a augmenté en 2009 après avoir diminué régulièrement depuis 2006. Dans l'ensemble, la proportion des chômeurs de longue durée parmi l'ensemble des chômeurs reste plus élevée dans la Grande Région que dans l'ensemble de l'Europe (UE-27 : 43,1 %; UE-15 : 42,6%).

La Wallonie est la région la plus touchée par le chômage de longue durée

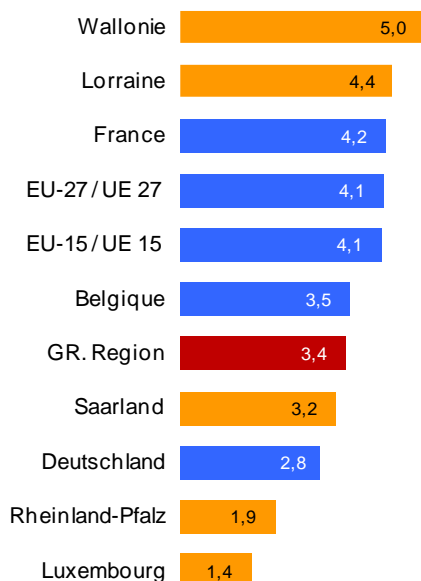
Au sein de la Grande Région, la Wallonie est la région la plus touchée par le phénomène du chômage de longue durée : elle se positionne devant les autres composantes régionales tant pour ce qui est du taux global (5 %) qu'en ce qui concerne la proportion des chômeurs de longue durée par rapport au nombre total de chômeurs (52,7 %). Mais la Wallonie a également enregistré les plus fortes baisses de tout l'espace de coopération pour ces deux indicateurs au cours des dix dernières années. La Lorraine a en revanche dû faire face à une hausse de ces taux au cours de la période étudiée : en 2011, le taux du chômage de longue durée s'élevait à 4,4 % de la population active, ce qui place la région française au-dessus de la moyenne européenne et nationale, tout comme la Wallonie. La situation observée en Lorraine est toutefois un peu plus favorable en ce qui concerne la structure du chômage : avec 41,8 %, la proportion des chômeurs de longue durée parmi l'ensemble des chômeurs est plus faible que dans l'ensemble de la Grande Région et inférieure aux taux français et européen.

Comparativement, la Sarre ne fait pas bonne figure dans ce domaine puisqu'elle se classe juste derrière la Wallonie, avec 52,4 %. Le niveau du chômage étant toutefois sensiblement moins élevé en Sarre, le taux du chômage de longue durée s'avère lui aussi dans l'ensemble plus faible (3,2 %). Le Land allemand est en outre parvenu à réduire significativement les taux de chômage par rapport à l'an 2000. La Rhénanie-Palatinat a également obtenu de bons résultats dans la lutte menée au cours de cette période contre le chômage de longue durée ; à l'échelle de la Grande Région, elle se classe ainsi en deuxième position en ce qui concerne les deux indicateurs. Le chômage de longue durée le moins élevé a été recensé au Luxembourg : en 2011, seulement 1,4 % de l'ensemble des actifs était au chômage depuis plus d'un an dans le Grand-Duché et le taux des chômeurs de longue durée par rapport à l'ensemble des chômeurs s'établissait à 28,8 %. Ces deux taux ont cependant fortement progressé par rapport à leur niveau de l'an 2000 ; cette hausse est même plus importante que dans toutes les autres composantes régionales.

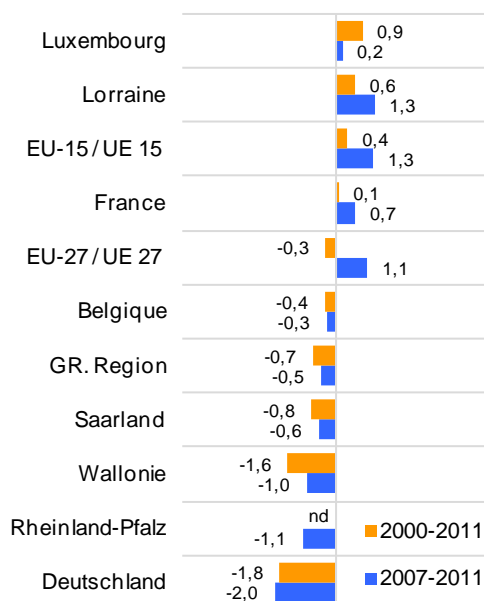
Etat actuel et évolution du chômage de longue durée

Taux du chômage de longue durée en 2011

Part en % des chômeurs de longue durée de plus de 15 ans par rapport à l'ensemble des actifs de cette tranche d'âge

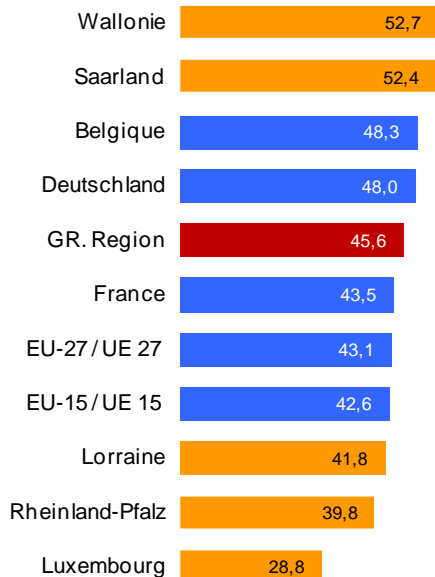


Evolution 2000 – 2011 et 2007 – 2011 en points de pourcentage

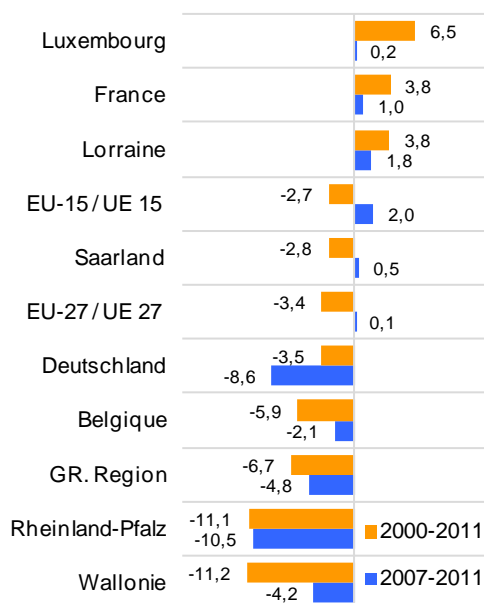


Taux des chômeurs de longue durée en 2011

Part en % des chômeurs de longue durée de plus de 15 ans par rapport à l'ensemble des chômeurs de cette tranche d'âge



Evolution 2000 – 2011 et 2007 – 2011 en points de pourcentage



Calculs IBA / OIE, source : Eurostat – Enquête sur les Forces de Travail (données mises à jour en juillet 2012) ; CG de Belgique non disponible.

4. Education

Dans une société basée sur la connaissance, le niveau de qualification joue un rôle primordial : l'éducation contribue de manière essentielle à maintenir la compétitivité et la capacité d'innovation des entreprises et la cohésion sociale mais elle représente également la clé de la réussite personnelle et de la participation sociale. La participation à l'enseignement de haut niveau est un moyen indispensable pour assurer une offre de main-d'œuvre suffisante et exploiter, quelle que soit l'origine sociale, l'ensemble des réserves de talent ainsi que le potentiel de développement personnel et les capacités individuelles dans la société au même titre que dans la vie professionnelle et privée. A cet égard, elle est à la fois condition et moteur d'une « croissance intelligente, durable et inclusive » dont l'Union européenne a fait sa ligne stratégique directrice pour la décennie jusqu'en 2020, l'étayant par ailleurs – comme dans le cadre du processus de Lisbonne déjà – de ses propres objectifs en matière de politique d'enseignement général et de formation professionnelle.

La Grande Région – une diversité culturelle, linguistique et éducative

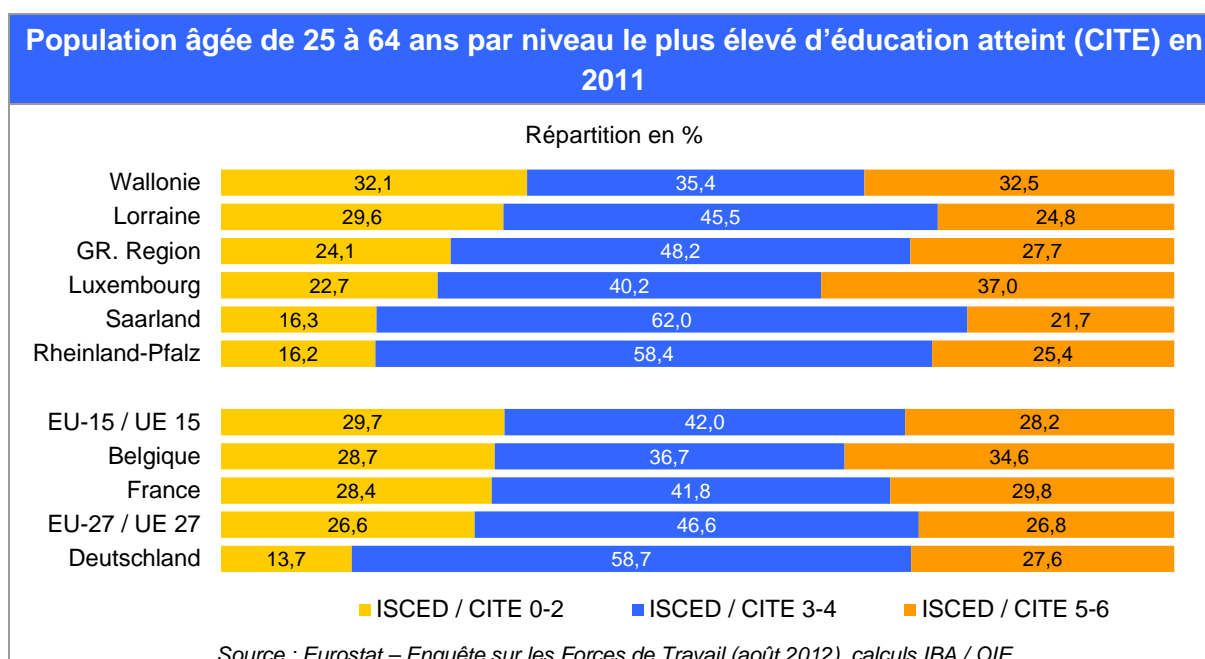
Dans ce contexte, il est utile de disposer d'un grand nombre d'informations sur la situation actuelle et les tendances de l'évolution ainsi que sur les problèmes et les défis dans le domaine de l'éducation. La disponibilité limitée des données ne permet toutefois pas de répondre systématiquement à ces besoins, surtout lorsque l'on s'inscrit dans une optique de comparaison interrégionale. La Grande Région forme une zone de contact entre deux cultures, trois langues, six territoires avec respectivement leurs propres systèmes d'éducation qui empruntent des voies différentes pour préparer l'avenir des jeunes générations ou permettre l'apprentissage tout au long de la vie. Les systèmes éducatifs se différencient du point de vue de leur architecture, des déroulements, des contenus, des durées de formation ainsi que des conditions d'accès. Ceci rend d'autant plus difficile la mise en commun des données relatives à l'enseignement.⁶⁴ Pour cette raison, la présentation ci-dessous s'appuie pour l'essentiel sur les statistiques régionales d'Eurostat, lesquelles ne couvrent néanmoins, au niveau NUTS 2 dont il est question ici, qu'une petite part de ce large domaine qu'est celui de l'éducation. Par ailleurs, en marge de ce rapport, le thème complexe du multilinguisme et de l'apprentissage des langues dans la Grande Région a été abordé. A la base de cette analyse se trouvent les travaux de fond réalisés par l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi dont les premières conclusions sont présentées.

4.1 Niveau de formation

Dans la Grande Région en 2011, près de 76 % des personnes âgées entre 25 et 64 ans possédaient au moins un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (à partir du niveau 3 de la CITE), ce qui correspond généralement au niveau de qualification minimum requis internationalement pour le développement des sociétés basées sur la connais-

⁶⁴ A cet égard, les instituts statistiques de la Grande Région ont, dans le passé, effectués un travail de fond et mis à disposition un grand nombre de données harmonisées sur le portail statistique commun. Au moment de la rédaction du présent rapport, certaines régions présentaient d'importants retards dans l'actualisation des chiffres, si bien que ces derniers n'ont malheureusement pu être utilisés. C'est principalement la Wallonie qui pose problème. La raison en réside notamment dans le fait que l'éducation relève de la compétence de la Communauté française, dont le territoire n'est, géographiquement, pas identique à celui de la Wallonie.

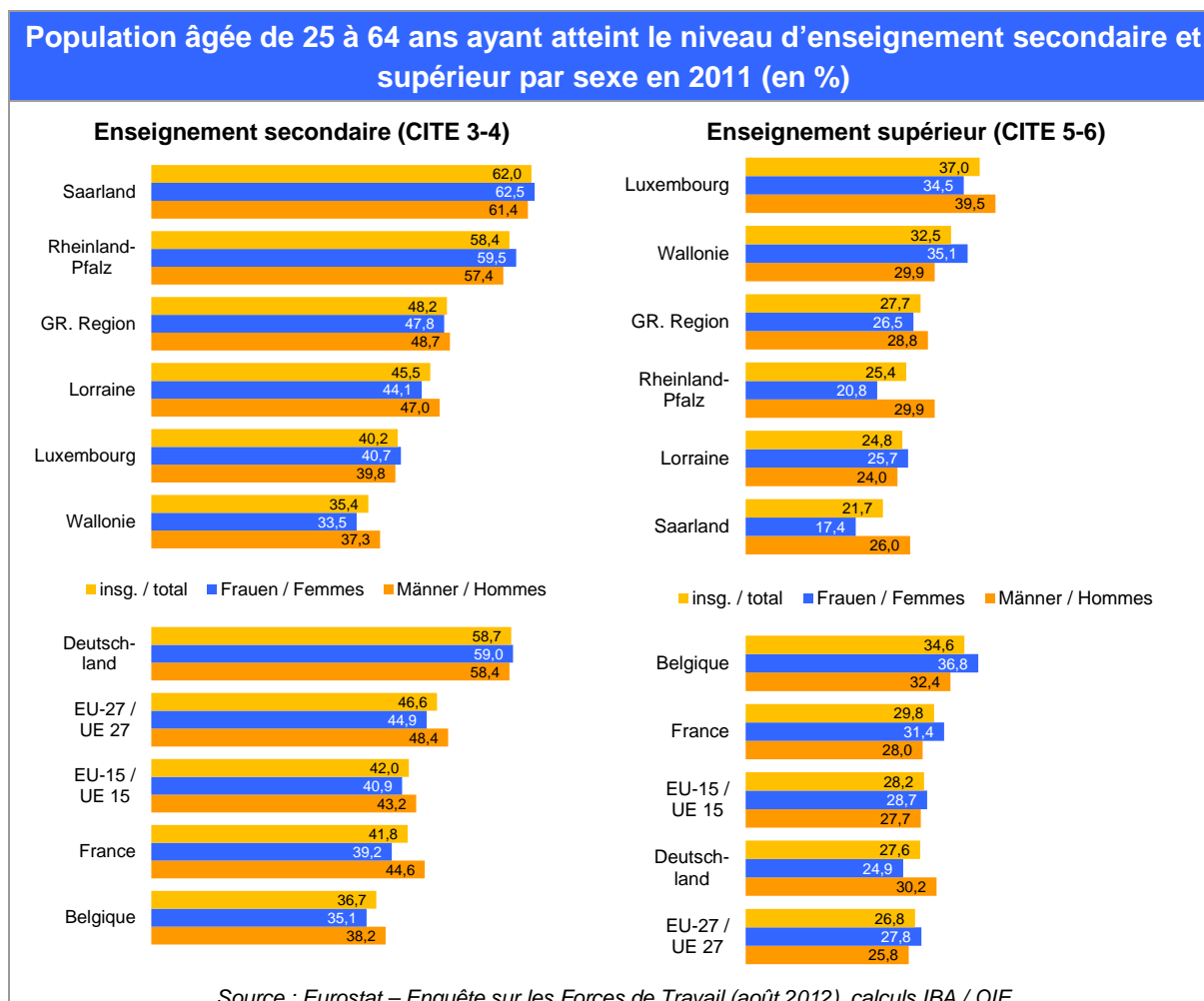
sance. Dans ce segment, le niveau de formation de la population de l'espace de coopération se situe nettement au-dessus de la moyenne européenne de 73 % (UE-27), voire de 70 % (UE -15) ; les composantes régionales allemandes ont tout particulièrement contribué à ce résultat. Parallèlement, la part de la population adulte ayant quitté le système éducatif à la fin de la scolarité obligatoire et ne disposant pas de qualification professionnelle (max. CITE 2) est, dans la Grande Région, inférieure à celle de l'UE par ailleurs. La comparaison interrégionale révèle que la Wallonie et la Lorraine se distinguent par un pourcentage de population faiblement qualifiée supérieur à la moyenne, les deux Länder allemands ainsi que le Luxembourg, par un pourcentage de cette même population inférieur à la moyenne. L'analyse des chiffres nationaux indique toutefois que la répartition des divers niveaux de la CITE fait également apparaître des différences entre les systèmes éducatifs respectifs. Simultanément, toutes les composantes régionales enregistrent des résultats inférieurs à la moyenne nationale respective, c.-à-d. que le pourcentage des personnes faiblement qualifiées y était toujours supérieur.



Le pourcentage de la population de la Grande Région titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur se situe dans la moyenne européenne

Si l'on ne considère que la part de la population âgée de 25 à 64 ans titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur ou équivalent (CITE 5-6), la Grande Région se situe globalement dans la moyenne européenne. D'importants écarts apparaissent toutefois entre les composantes de l'espace de coopération : la comparaison interrégionale comme européenne fait apparaître que le Luxembourg, avec 37 %, se place nettement en tête, suivi de la Wallonie avec environ 32,5 %. La Rhénanie-Palatinat (25,4 %), la Lorraine (24,8 %) et la Sarre (21,7 %) sont quant à elles quelque peu distancées. Ces régions se situent d'ailleurs en partie nettement sous leur moyenne nationale respective. Le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur comparativement faible dans les régions allemandes doit toutefois être relativisé au regard de la place prépondérante occupée par la formation professionnelle dans ce pays. Ainsi, plus de la moitié des jeunes y ont choisi cette filière qui offre un autre enseignement attrayant en-deçà du niveau universitaire et n'existe pas sous cette forme

dans de nombreux pays par ailleurs.⁶⁵ En Allemagne, l'apprentissage, dans de nombreuses professions, s'effectue traditionnellement dans le cadre du système dual où la formation intervient tour à tour dans l'entreprise et à l'école professionnelle. Dans d'autres pays, les diplômes comparables sont souvent proposés en instituts universitaires techniques ou en universités.⁶⁶ La part de la population ayant un niveau de qualification moyen est, en conséquence, élevée dans les régions allemandes.



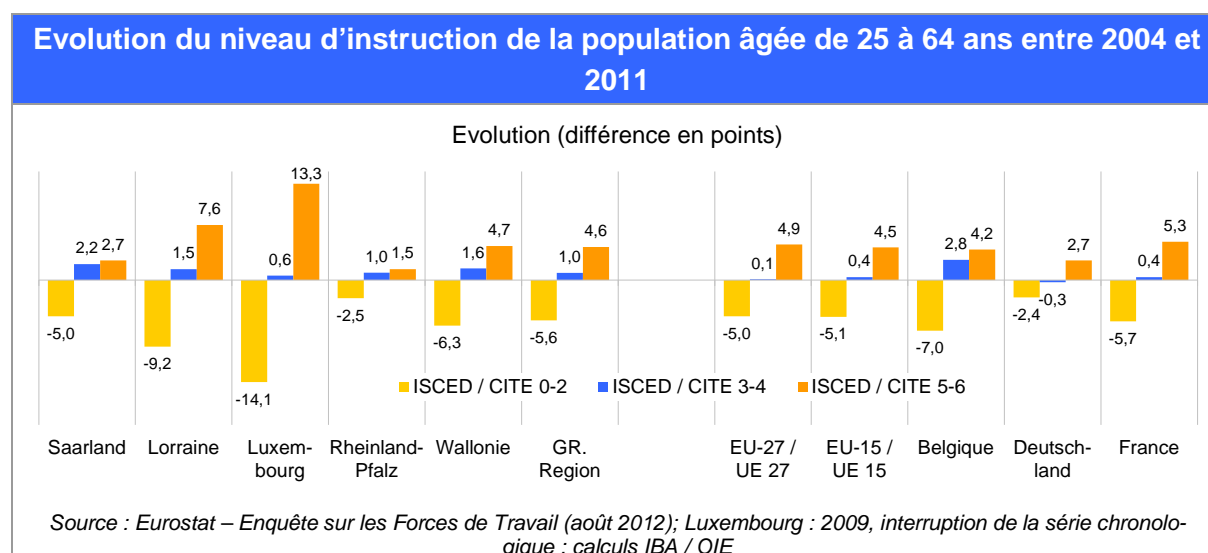
⁶⁵ Le système d'apprentissage allemand en-deçà du niveau universitaire comprend trois grands secteurs avec chacun une réglementation spécifique : le système dual, alternant l'enseignement en entreprise et à l'école – il s'agit du secteur quantitativement le plus important –, l'école professionnelle à plein temps, formant principalement à des métiers de service, et le système transitoire qui ne dispense pas une formation professionnelle complète, mais transmet des compétences de différentes natures préparant à la vie professionnelle. En 2011, au niveau fédéral, les nouveaux arrivants se sont répartis comme suit sur les différents types d'enseignement : environ 51 % pour le système dual, 20,4 % pour l'école professionnelle à plein temps et 28,6 % pour le système transitoire ; cf. *Autorengruppe Bildungsberichterstattung* (Ed.) (2012) : *Bildung in Deutschland 2012*, Bielefeld, p. 102).

⁶⁶ Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche (2012) : annexe au communiqué de presse relatif à l'étude de l'OCDE « *Bildung auf einen Blick 2012* » (Regards sur l'éducation 2012) du 11 septembre 2012, Berlin, p. 5. S'il est tenu compte du domaine postsecondaire non supérieur (CITE 4) comme d'un niveau de formation équivalent, les taux se modifient considérablement : l'Allemagne atteint alors un pourcentage d'environ 38 % (hommes : 37 %, femmes : 33%), la Rhénanie-Palatinat 32 % (hommes : 37 %, femmes : 29 %) et la Sarre 29 % (hommes : 32 %, femmes : 26 %). (Source : *Mikrozensus, Internationale Bildungsindikatoren im Ländervergleich 2012, ISCED-4-Daten für 2010*). Le niveau de formation CITE 4 n'a qu'une importance marginale dans les autres pays de la Grande Région ; c'est le Luxembourg qui, avec 3 % de la population adulte en 2009, a encore atteint le taux le plus élevé dans ce secteur ; la Belgique enregistre 1 %, la France, 0 % (OCDE, Regards sur l'éducation).

La répartition par sexe révèle que ces dernières années, dans l'ensemble de la Grande Région, les femmes ont refait une grande partie de leur retard en matière de qualification. Il n'y a ainsi pratiquement plus d'écart par rapport aux hommes. Dans certaines composantes régionales, leur pourcentage dans le segment de l'enseignement moyen et supérieur se situe même déjà au-dessus de celui des hommes. Ainsi, en 2011, les femmes ont-elles en effet dépassés ces derniers dans le cas des diplômés du secondaire en Sarre, en Rhénanie-Palatinat ainsi qu'au Luxembourg et dans celui de l'enseignement supérieur en Wallonie et en Lorraine.

Le Luxembourg enregistre la plus forte progression du taux des diplômés de l'enseignement supérieur...

Entre 2004 et 2011, le pourcentage de la population adulte faiblement qualifiée a diminué de 5,6 points dans la Grande Région. Le segment de la qualification moyenne a quant à lui enregistré une légère progression, la hausse atteignant 4,6 points dans l'enseignement supérieur. S'agissant des personnes faiblement qualifiées, la baisse dans la Grande Région a été un peu plus marquée que dans le reste de l'Europe ; pour ce qui concerne le taux des diplômés de l'enseignement supérieur en revanche, la progression est apparue quelque peu moins forte que dans l'UE-27 en moyenne. Au sein de l'espace de coopération, le Luxembourg tout particulièrement, mais aussi la Lorraine ont enregistré une hausse supérieure à la moyenne des diplômés dans l'enseignement supérieur. La Wallonie se place globalement dans la moyenne de la Grande Région, alors que les deux composantes allemandes se situent nettement au-dessous. Avec une hausse de seulement 1,5 point, la Rhénanie-Palatinat, notamment, n'enregistre qu'une progression très faible.



... et la plus forte baisse dans le segment des niveaux de formation faibles

Le Luxembourg peut se targuer de résultats tout aussi remarquables dans le cas de la population faiblement qualifiée : entre 2004 et 2011 en effet, la part de la population du Grand-Duché âgée de 25 à 64 ans ne disposant que d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire a pu être abaissée de 14 points – ce qui est nettement plus que la moyenne grand-régionale et européenne. Il en est de même de la Lorraine qui, durant la période de l'étude, a enregistré une baisse de 9,2 points. La Wallonie et la Sarre se situent

légèrement au-dessus, pour la première, et légèrement en dessous, pour la seconde, de la moyenne de la Grande Région (respectivement -6,3 points et -5 points). La Rhénanie-Palatinat ferme une fois encore la marche. La part des adultes faiblement qualifiés ne s'y est que faiblement réduite de 2,5 points.

Valeur de référence européenne 2020 : augmentation du taux des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30 à 34 ans

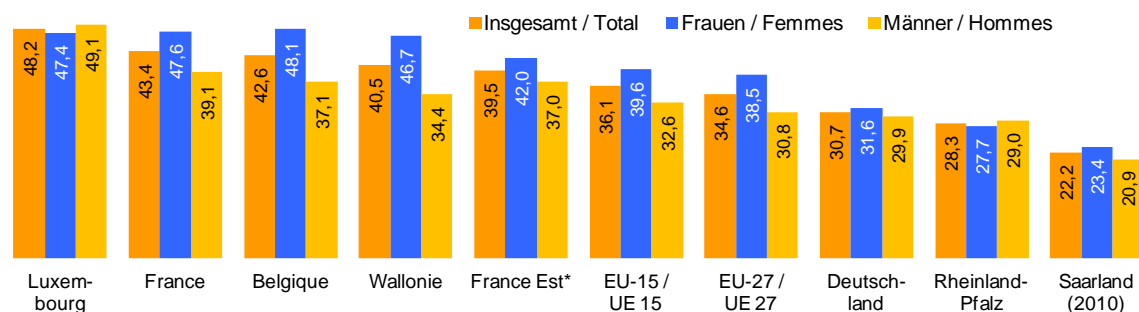
Une formation supérieure ou équivalente peut fortement stimuler une croissance économique basée sur la connaissance et l'innovation. Elle produit en effet les forces de travail hautement qualifiées nécessaires aux activités de recherche et de développement. Elle assure par ailleurs la transmission des compétences requises dans une économie à forte intensité de connaissance. C'est pourquoi, dans le cadre de la stratégie Europe 2020, il a été décidé, parallèlement à d'autres valeurs de référence, de faire passer la part des 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent à au moins 40 % en 2020. Les objectifs nationaux respectivement définis varient toutefois considérablement : parmi les pays de la Grande Région, le Luxembourg vise la moyenne fixée pour l'UE, la France entend atteindre 50 % dans la classe d'âge des 17 à 33 ans. La Belgique ambitionne les 47 % chez les 30 à 34 ans, l'Allemagne s'étant quant à elle fixé comme but un taux de 42 % dans cette même catégorie. S'agissant de la République fédérale, il est à noter que l'objectif national intègre également les diplômes postsecondaires non supérieurs (CITE 4) afin de prendre en considération le système de la formation professionnelle, d'une importance toute particulière dans ce pays.

Si l'on considère les parts correspondantes des 30 à 34 ans ayant mené à terme leurs études universitaires ou équivalentes, la comparaison interrégionale et européenne fait apparaître des classements similaires à ceux des taux de diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population adulte totale. Une fois encore, le Luxembourg et la Wallonie enregistrent des résultats supérieurs à la moyenne : avec 48,2 et 40,5 % en 2011, ces deux composantes régionales se situent non seulement bien au-dessus des autres régions de l'espace de coopération, mais dépassent aussi nettement la moyenne européenne qui s'établit à 36,1 % (UE-15) et 34,6 % (UE-27). Le Grand-Duché a ainsi déjà atteint ses objectifs pour 2020 et la Wallonie se trouve sur la bonne voie. Cette performance est tout particulièrement le résultat des fortes hausses enregistrées ces dernières années qui ont valu au Grand-Duché notamment une place parmi les premiers États membres de l'UE.

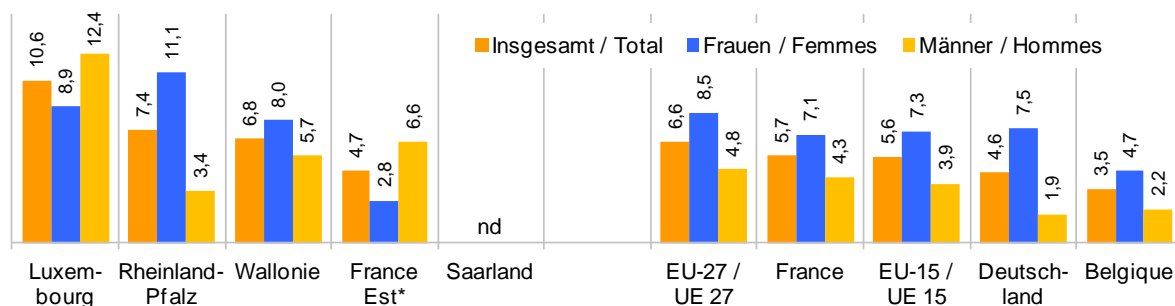
Population âgée de 30 à 34 ans titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5-6) par sexe en 2011

Valeur de référence de l'UE : au moins 40 % en 2020

2011 en % de la population du même âge



Evolution 2005-2011 (différence en points)



* France-Est (Lorraine, Alsace, Franche-Comté); Luxembourg, interruption de la série chronologique en 2009; nd = non disponible

Calculs IBA / OIE ; source : Eurostat – Enquête sur les Forces de Travail (août 2012), pas de calcul possible pour la Grande Région (valeurs absolues manquantes) ; Sarre : Statistisches Amt (Mikrozensus, Internationale Bildungsindikatoren 2012).

La Rhénanie-Palatinat a elle aussi enregistré une nette augmentation. Avec un taux de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30 à 34 ans de 28,3 % actuellement, elle se retrouve en queue de classement en compagnie de son voisin sarrois (22,2 % en 2010). Ces deux régions, et notamment la Sarre, se situent ainsi également sous la moyenne fédérale qui, en 2011, s'établissait à 30,7 %. Si les diplômés de niveau CITE 4 sont pris en considération dans le calcul des objectifs nationaux, l'Allemagne avait pratiquement atteint, en 2010 déjà, sa valeur de référence pour 2020 avec un taux global de 41 %.⁶⁷ Il est difficile d'apprécier la situation en Lorraine : les chiffres requis n'étant fournis que jusqu'au niveau territorial NUTS 1, ils ne sont donc disponibles que globalement pour la région France-Est, c.-à-d. conjointement avec l'Alsace et la Franche-Comté. Avec un taux de diplômés parmi les 30 à 34 ans de 39,5 % en 2011, la région France-Est s'est certes située sous la moyenne française (43,4 %) ; au niveau européen toutefois, elle est – malgré des taux de croissance inférieurs à la moyenne ces dernières années – restée bien placée, juste derrière la Wallonie.

⁶⁷ Cf. *Autorengruppe Bildungsberichterstattung 2012, op. cit.*, p. 44 ; il n'y a pas de chiffres de référence pour la Rhénanie-Palatinat et la Sarre dans cette classe d'âge.

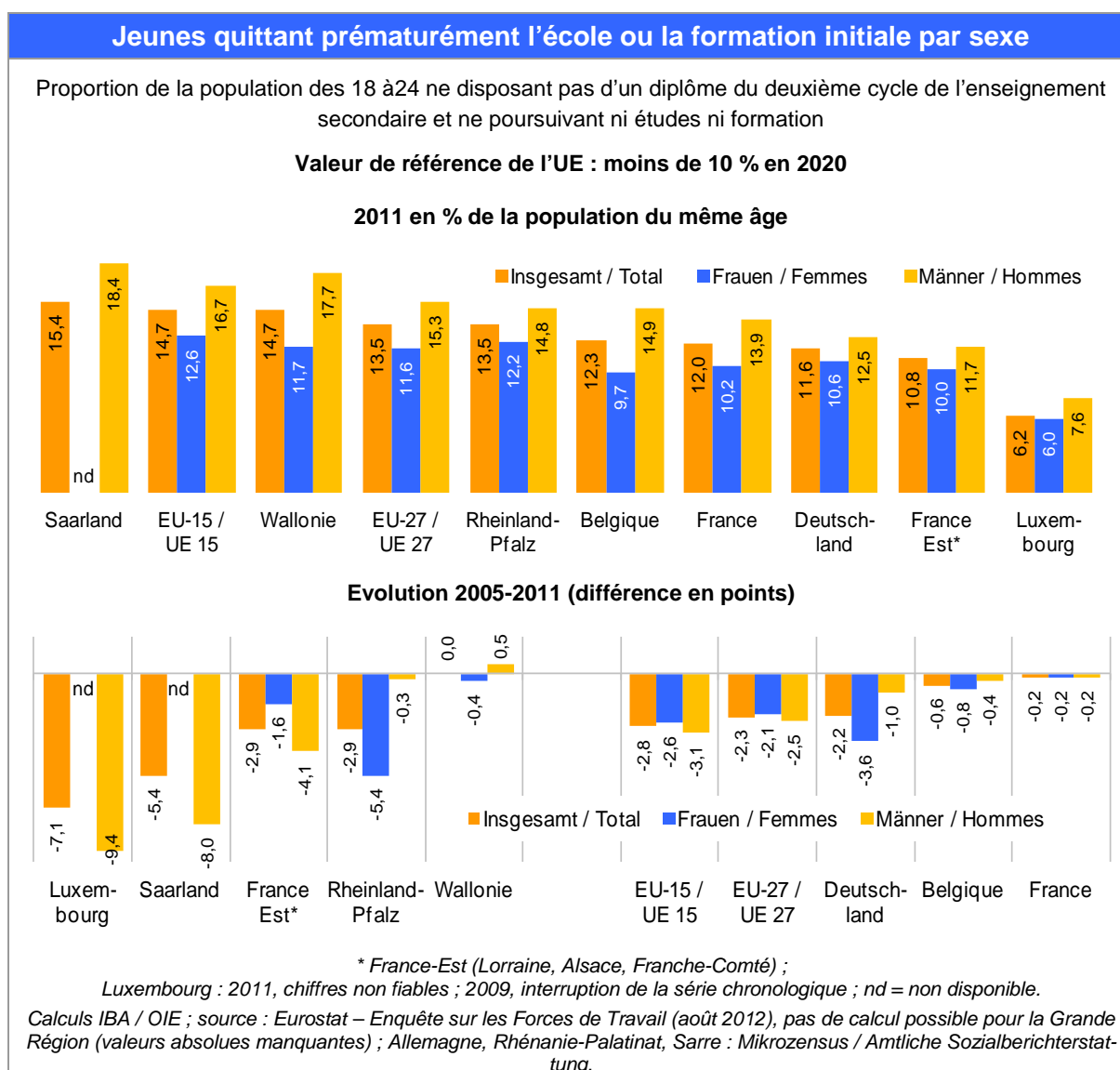
Valeur de référence de l'UE pour 2020 : diminution de la part des jeunes quittant prématurément l'école ou la formation initiale

L'acquisition d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire est considérée comme une qualification minimale pour une intégration réussie aux sociétés de la connaissance modernes et disposer de chances suffisantes sur le marché de l'emploi. Les statistiques le montrent clairement : le risque de chômage est inversement proportionnel au niveau de formation. Simultanément, les diplômés de l'enseignement secondaire d'un niveau élevé représentent une base pour une participation au processus aujourd'hui nécessaire de l'apprentissage tout au long de la vie. C'est pourquoi, la politique européenne de l'éducation a pour objectif, à l'autre extrémité de l'éventail de qualification, de ramener à moins de 10 % en 2020 la part des 18 à 24 ans ayant atteint au maximum le niveau du premier cycle du secondaire (CITE 0, 1, 2 ou 3c) et ne prenant plus part à aucun programme de formation ou de formation initiale. Etant donné que l'absence d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire limite non seulement fortement les perspectives d'avenir des jeunes gens, mais réduit aussi le potentiel de formation de main-d'œuvre qualifiée dans l'économie, les taux de jeunes quittant prématurément l'école ou la formation initiale représentent, parallèlement aux diplômés de l'enseignement supérieur, des indicateurs de référence pour la stratégie Europe 2020.⁶⁸ L'Allemagne et le Luxembourg ont défini leurs objectifs nationaux en fonction des prescriptions de l'UE ; la Belgique et la France, en visant 9,5 %, sont une fois encore prêtes à demeurer en-deçà.

Part des jeunes quittant prématurément l'école supérieure à la moyenne en Sarre et en Wallonie

En dépit de certaines évolutions positives ces dernières années, la part des jeunes quittant prématurément l'école ou la formation initiale était encore, au niveau européen, de 13,5 % en 2011. Il est à noter que le taux des jeunes hommes est ici systématiquement supérieur à celui des jeunes femmes. Au regard du niveau actuellement atteint, des écarts considérables s'observent toutefois entre les pays et les régions. Cela vaut aussi pour les composantes de la Grande Région : au sein de l'espace de coopération, la Sarre et la Wallonie ont, avec 15,4 et 14,7 %, enregistré, de loin, les taux les plus élevés. Ces deux régions ne dépassent ainsi pas seulement la moyenne de l'UE-27, mais se situent aussi largement au-dessus de la valeur de référence nationale respective. La Rhénanie-Palatinat (13,5 %) se place en milieu de classement, alors que la région France-Est (10,8 %) et avant tout le Luxembourg (6,2 %) ont très nettement, au plan interrégional et européen, réalisé les meilleures performances.

⁶⁸ Le Conseil de l'Union européenne avait, dès 2003, fait de cet indicateur l'une des cinq valeurs de référence en matière de politique de l'éducation dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Etant donné qu'un taux inférieur à 10 % n'a pas, et de loin, été atteint à l'échéance de 2010, c'est à présent l'objectif visé pour 2020.



S'agissant des taux d'évolution, le Grand-Duché était une fois encore largement en tête (moins 7,1 points au total). Il ne faut toutefois pas surinterpréter ces chiffres (variation et niveau atteint) du fait des restrictions méthodologiques (chiffres non fiables et interruption des séries chronologiques en 2009). La Sarre a réalisé d'importants progrès : dans cette région, la proportion de la population des 18-24 ans ayant quitté prématurément l'école ou la formation initiale a pu être réduite de 5,4 points entre 2005 et 2011. Dans le cas des jeunes hommes, particulièrement touchés, les chiffres sont même en recul de 8 points. La région France-Est et la Rhénanie-Palatinat ont, durant la période de référence, enregistré des baisses de 2,9 points. L'évolution en Wallonie est contraire à la tendance générale. En effet, en présence d'un taux globalement stagnant, la part des jeunes quittant prématurément l'école n'a pu être légèrement réduite que pour les femmes. Dans le cas des hommes en revanche, elle a même quelque peu augmenté. C'est pourquoi, l'amélioration des chances à la formation et à l'emploi des jeunes revêt une priorité absolue dans la région belge.⁶⁹ Car, en même temps, le taux de chômage des jeunes se situe nettement au-dessus de la moyenne (25,2 % en 2011), celui des jeunes actifs inoccupés âgés de 18 à 24 ans ne pour-

⁶⁹ Cf. à ce propos dans le détail le programme de réforme nationale belge d'avril 2012 où sont exposées les priorités politiques respectives pour chaque région.

suyant ni études ni formation (les « NEET ») étant quant à lui, avec 19,2 %, le plus élevé de la Grande Région (cf. à ce propos également chap. 3.2).

4.2 Participation à l'enseignement

Un enseignement de grande qualité associé à une forte participation de la population, du niveau préscolaire, en passant par l'enseignement primaire et secondaire, jusqu'aux universités et à la formation professionnelle initiale et continue, sans omettre l'apprentissage tout au long de la vie, est indispensable d'un point de vue social et économique pour le développement de la société actuelle basée sur la connaissance. Selon les données d'Eurostat, 2,56 millions d'élèves et d'étudiants étaient, en 2010, inscrits dans un établissement d'enseignement de la Grande Région (CITE 0-6), soit près de 11 300 de plus qu'en 2000. 388 300 enfants ont fréquenté les établissements préscolaires (CITE 0). Un peu moins de 1,22 million d'élèves étaient scolarisés dans un établissement d'enseignement primaire (CITE 1) ou un établissement du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2), et se trouvaient donc en cours de scolarité obligatoire. 582 000 enfants et adolescents fréquentaient un établissement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou suivaient un enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4). Enfin, la Grande Région comptait en 2010 près de 370 000 étudiants dans l'enseignement supérieur (CITE 5-6).

Participation à l'éducation de la première enfance

Ces dernières années, le débat sur l'éducation de la première enfance a été de plus en plus présent dans les milieux politiques. C'est dans les premières années de la vie que sont jetées les bases d'une biographie éducative réussie. Les processus d'apprentissage et de développement durant la période située entre la naissance et l'entrée à l'école primaire sont extrêmement importants pour le développement de l'enfant par la suite. Les mesures de formation dans la première enfance ont pour objet de préparer l'enfant physiquement, affectivement, socialement et intellectuellement à passer du milieu familial à l'école primaire et de les doter des capacités et des aptitudes dont ils auront besoin au premier échelon du système éducatif. La Commission européenne a de ce fait défini en 2009 une nouvelle valeur de référence selon laquelle, en 2020, au moins 95 % des enfants entre quatre ans et l'âge légal de scolarisation devront prendre part aux mesures de formation préscolaire. Cet indicateur fait partie des objectifs de la politique de l'éducation qui ont été déclarés prioritaires dans le « Cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation » (« ET 2020 ») (cinq valeurs de référence au total).

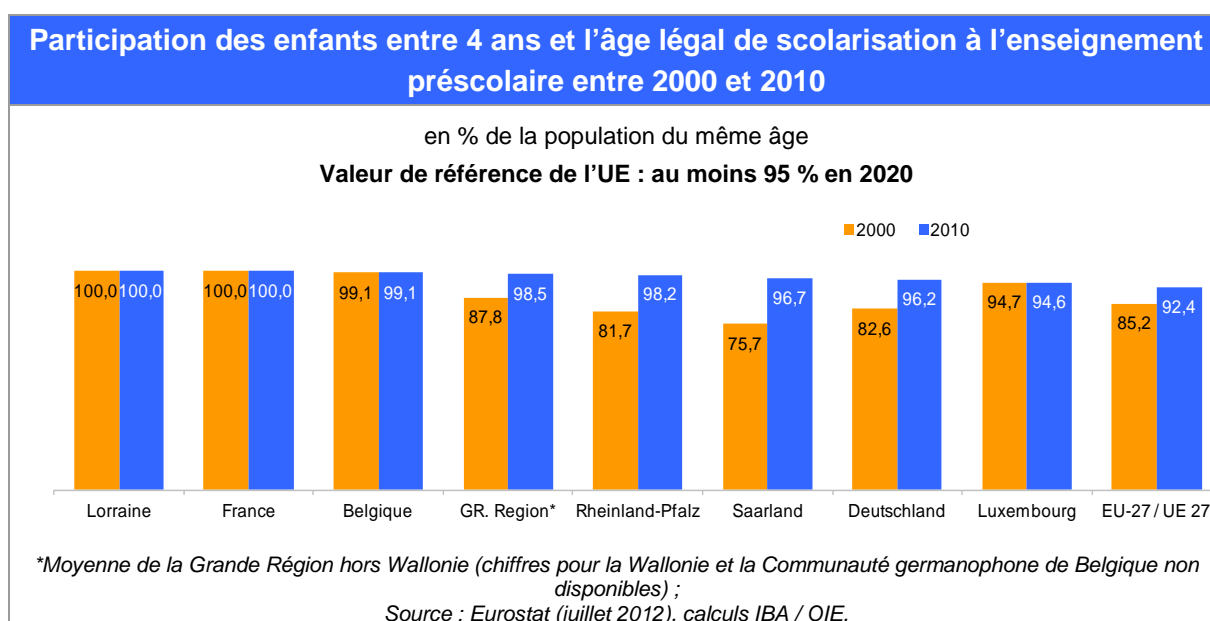
Objectifs de l'UE déjà dépassés en 2005 dans la Grande Région

En 2010 dans la Grande Région (hors Wallonie), 98,5 % des enfants entre quatre ans et l'âge légal de scolarisation (en l'occurrence les enfants de quatre et cinq ans), donc presque tous, ont fréquenté un établissement préscolaire, participant ainsi, au moins d'un point de vue formel, aux mesures éducatives de la première enfance.⁷⁰ Dès 2005, l'objectif de 95 % a été dépassé dans l'espace de coopération, ce qui n'est pas encore le cas à ce jour au niveau

⁷⁰ Il est impossible de se prononcer sur la qualité de l'enseignement préscolaire sur la base de ces données.

européen (UE-27 : 92,4 %). La comparaison interrégionale révèle que la Lorraine, avec un taux de 100 %, tient depuis longtemps un rôle de premier ordre. Pour la Wallonie, qui n'est pas prise en considération dans le taux grand-régional en raison de l'absence de données, Eurostat mentionnait dès 2001 un pourcentage de 98,5 % ; la Belgique dans son ensemble a atteint près de 99 % en 2010. Le Luxembourg se situe lui aussi depuis des années, avec des variations, au-dessus de 90-95 %.⁷¹

Il appartenait en conséquence principalement aux deux régions allemandes de l'espace de coopération de refaire leur retard. Ainsi, dans les deux Länder, a-t-on évoqué, selon des considérations de politique éducative, familiale et paritaire, l'instauration de mesures d'aide correspondantes. Et celles-ci ont produit un effet – au moins quantitativement : en Rhénanie-Palatinat, le taux de participation à l'enseignement préscolaire des enfants de quatre et cinq ans a augmenté de 16,5 points, passant de 81,7 % en 2000 à désormais 98,2 %. En Sarre, où le niveau était initialement faible, la progression depuis le tournant du millénaire est apparue, avec une hausse de 21 points, plus forte encore ; cette région a ainsi atteint 96,7 % en 2010. Grâce à cette dynamique de développement positive, la Rhénanie-Palatinat a pu dépasser l'objectif des 95 % en 2005, la Sarre la rejoignant l'année suivante.



Elèves dans le deuxième cycle du secondaire ou suivant un enseignement postsecondaire non supérieur

Le deuxième cycle de l'enseignement secondaire commence normalement à la fin de la scolarité obligatoire. Pour y accéder, les élèves doivent en général avoir préalablement accompli

⁷¹ Il est à noter que les catégories d'âges varient considérablement dans l'enseignement préscolaire et primaire en fonction des composantes régionales. Niveau préscolaire (CITE 0) : l'enseignement préscolaire n'est obligatoire qu'au Luxembourg, et ce à partir de l'âge de 4 ans. Dans les autres régions, le jardin d'enfants ou l'école maternelle sont facultatifs, l'âge minimum requis étant de deux ans en Lorraine, de deux ans et demi en Wallonie et de trois ans dans les régions allemandes. Niveau primaire (CITE 1) : l'école est, en général, légalement obligatoire à partir de 6 ans. Dans les régions allemandes, le niveau primaire comprend les classes 1 à 4 de la « *Grundschule* » ; au Luxembourg, il y a six classes. Les écoliers lorrains vont à l'école primaire jusqu'à l'âge de 11 ans. En Wallonie, la scolarité primaire est obligatoire durant six ans et se répartit sur trois niveaux de deux ans respectivement.

neuf ans ou plus d'études à plein temps.⁷² A ce moment-là, les jeunes gens doivent simultanément choisir de poursuivre leur scolarité, d'effectuer une formation professionnelle ou d'entrer directement dans la vie active. Après le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général (CITE 3A), les élèves ayant décroché leur diplôme peuvent normalement accéder à l'enseignement supérieur. Le versant professionnel du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3B) a principalement vocation à initier les élèves au monde du travail et à les préparer à d'autres cursus professionnels ou techniques. L'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4) regroupe pour sa part des programmes situés au-delà du domaine de l'enseignement secondaire du deuxième cycle, sans toutefois (généralement) être considérés comme des programmes de niveau universitaire.⁷³ Afin de couvrir les tranches d'âges plus ou moins larges selon les pays et les systèmes éducatifs, l'on se réfère en général, pour les comparaisons internationales, au groupe d'âge très étendu des 15 – 24 ans.⁷⁴

En Wallonie, près de 59 % des jeunes de 15 à 24 ans suivent une filière de qualification moyenne

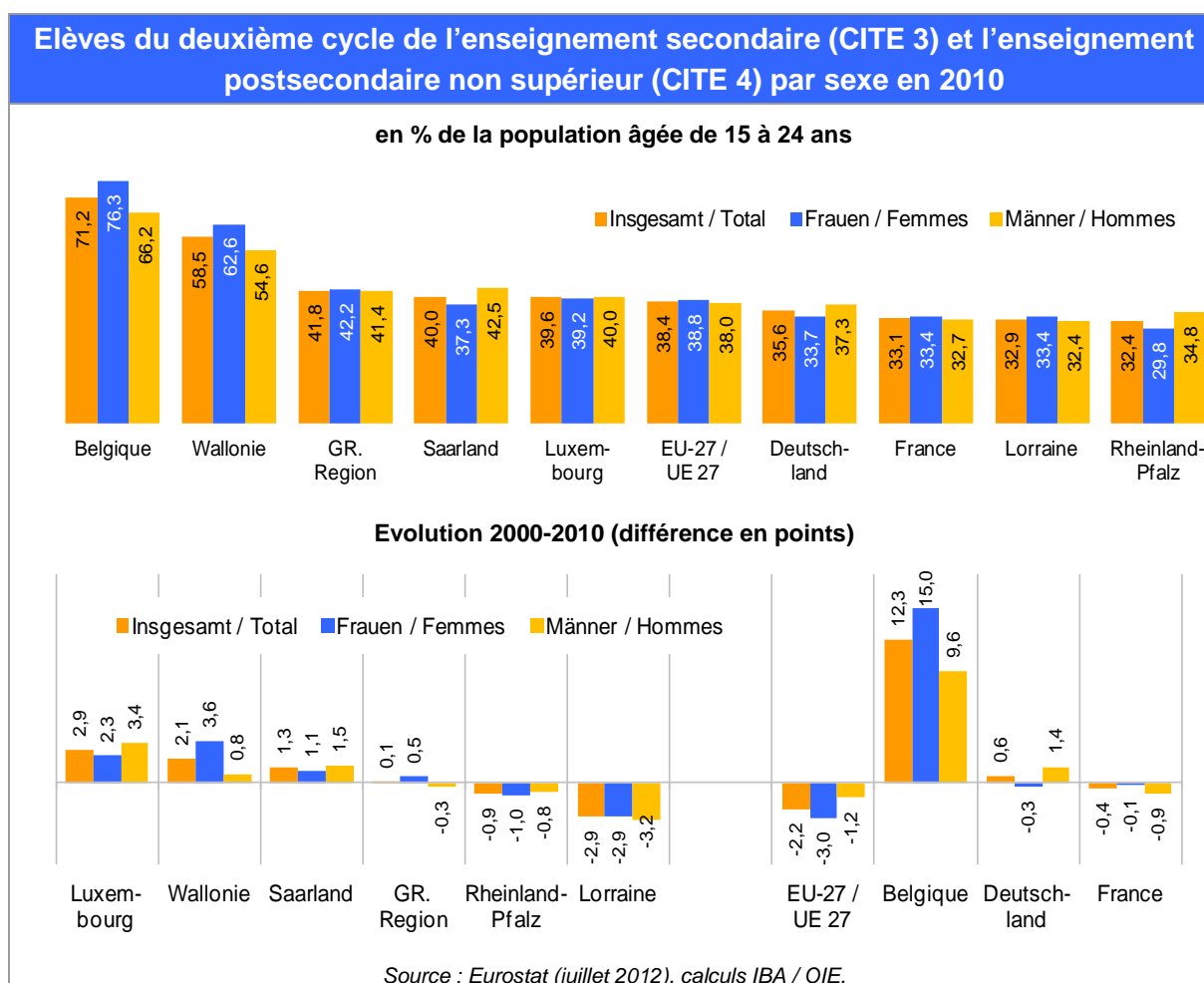
En 2010, près de 42 % des jeunes âgés entre 15 et 24 ans dans la Grande Région étaient inscrits dans un établissement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) et de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4).⁷⁵ Avec près de 59 %, la Wallonie affiche le taux de loin le plus élevé ; dans le cas des jeunes femmes, ce chiffre atteint même presque 63 %. Toutes les autres composantes de la Grande Région se situent, autant pour les résultats globaux que pour les taux par sexe, à un niveau nettement inférieur. La Wallonie – comme les autres régions belges d'ailleurs – se place ainsi dans le groupe de tête des régions européennes enregistrant des taux supérieurs à 50 % (principalement les pays nordiques ainsi que l'Italie et la Hongrie).

⁷² Il n'est pas tenu compte de l'enseignement primaire (CITE 1) et du premier cycle du secondaire (CITE 2) étant donné que, à ce niveau, l'école est obligatoire sur l'ensemble du territoire de l'étude ; la proportion des élèves participant à ces formations atteint ainsi pratiquement 100 % dans toutes les régions.

⁷³ Régulièrement, en automne, lorsque sont publiés les résultats actuels de l'étude comparative de l'OCDE « Regards sur l'éducation », l'Allemagne se plaint ainsi auprès de l'OCDE qui ne tient pas suffisamment compte, à son sens, de la signification de la formation professionnelle allemande ; au sujet de la problématique du niveau CITE 4, cf. également les explications livrées au chap. 4.1 (valeurs de référence de l'UE 2020 concernant le pourcentage de la population âgée de 30 à 34 ans titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur et la « réglementation dérogatoire » relative aux objectifs nationaux allemands. Celle-ci s'applique d'ailleurs également à l'Autriche).

⁷⁴ Cf. Eurostat (2012) : Education statistics at regional level. Statistic Explained (Data from February 2012). http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Education_statistics_at_regional_level.

⁷⁵ Il est ici procédé selon la méthode usuelle (également appliquée par Eurostat) : la population scolaire qui inclut tous les groupes d'âge est rapportée au groupe des 15 – 24 ans.



Dans les autres régions de l'espace de coopération, la part des 15 – 24 ans suivant des programmes de formation des niveaux CITE 3 et 4 se situe entre 40 % environ en Sarre et au Luxembourg jusqu'à un tiers respectivement en Lorraine et en Rhénanie-Palatinat. Au cours de la dernière décennie, ces dernières ont – comme la moyenne de l'UE – enregistré des taux légèrement en baisse, alors que le Grand-Duché, la Wallonie ainsi que la Sarre progressaient légèrement quant à eux. Globalement, les variations sont restées relativement limitées durant la période de référence. La Belgique, avec une hausse de plus de 12 points depuis 2000, constitue une exception à cet égard. La progression a été particulièrement marquée chez les jeunes femmes qui ont été toujours plus nombreuses à décider de continuer de suivre un enseignement à cet âge.

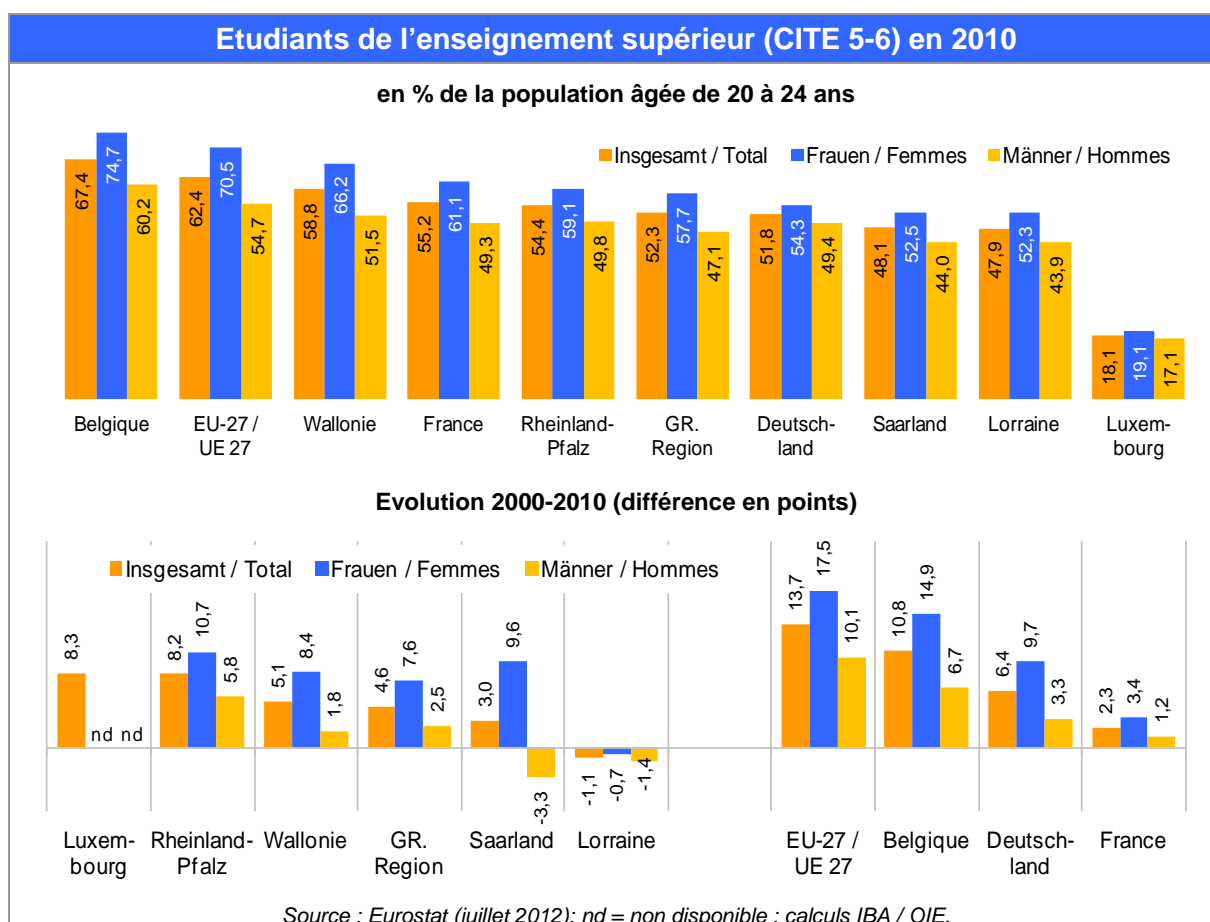
Etudiants de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur comprend, outre les programmes de recherche approfondie (CITE 6), à la fois des programmes de formation à dominance théorique (CITE 5A) et des programmes davantage orientés vers la pratique et, donc, l'emploi (CITE 5B). Alors que les premiers doivent permettre d'accéder à des professions exigeant un haut niveau de qualification ainsi qu'à des filières axées sur la recherche de haut niveau, les seconds préparent l'entrée dans la vie active. Normalement, la condition d'admission est d'avoir achevé avec succès le deuxième cycle du secondaire, c.-à-d. le niveau CITE 3 et/ou 4. Le nombre des étudiants est rapporté à la population de la classe de 20-24 ans, ce qui permet de connaître la taille relative de la population d'étudiants au niveau régional. Il est à considérer néanmoins

que cet indicateur est basé sur les données concernant l'endroit où les étudiants font leurs études, et non pas leur lieu d'origine ou de résidence. En conséquence, ce sont généralement les régions où se situent de grandes universités ou accueillant d'autres instituts proposant des filières de l'enseignement supérieur - et attirant donc de nombreux étudiants non originaires de la région - qui enregistrent des taux élevés. C'est pourquoi, il y a lieu, lors de l'interprétation des chiffres, de prendre en considération, outre la composition par âge spécifique de la population respective, la structure régionale de l'enseignement supérieur, c.-à-d. la concentration ou la dispersion des équipements correspondants dans les régions.

Fréquentation des universités dans la Grande Région inférieure à la moyenne de l'UE

En 2010, dans la Grande Région, un peu plus de la moitié (52,3 %) des jeunes âgés de 20 à 24 ans fréquentaient un établissement d'enseignement supérieur – nettement moins que la moyenne de l'UE-27 (62,4 %). La dynamique de développement est elle aussi restée nettement inférieure à la tendance européenne durant la dernière décennie (+4,6 contre +13,7 points). Au sein de l'espace de coopération, la Wallonie (58,8 %) et la Rhénanie-Palatinat (54,4 %) ont, en raison d'un nombre plus important d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur, comme l'on s'y attendait enregistré des taux bien plus élevés que les autres composantes régionales. Avec des parts d'environ 48% respectivement, la Sarre et la Lorraine étaient encore relativement proches de la moyenne de la Grande Région, le chiffre du Luxembourg y étant, comme c'est toujours le cas pour cet indicateur, nettement inférieur : si l'on se réfère à la catégorie d'âge spécifique, le Grand-Duché atteint un taux de seulement 18 % environ. La faiblesse de ce chiffre ne doit toutefois pas être interprété comme un manque de motivation pour les études – le taux supérieur à la moyenne de diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population adulte est la preuve du contraire (*cf.* chap. 4.1). Ceci s'explique avant tout par le fait que les jeunes, au Luxembourg, poursuivent traditionnellement leurs études à l'étranger et perçoivent des bourses en conséquence. C'est pourquoi, au Grand-Duché, le secteur de l'enseignement supérieur a longtemps été beaucoup moins développé que dans d'autres pays. Cette situation s'est certes en partie modifiée depuis la création de l'université en 2003 - 2004 – et les chiffres reflètent clairement les hausses enregistrées depuis. L'Université du Luxembourg se définissant toutefois explicitement comme une université internationale dédiée à la recherche, avec un nombre plutôt restreint et concentré de filières, la progression atteindra ses limites dans un avenir plus ou moins rapproché. Aujourd'hui, de nombreuses Luxembourgeoises et de nombreux Luxembourgeois poursuivent donc leurs études à l'étranger, principalement dans les universités des régions voisines de l'espace de coopération, une situation qui ne se modifiera pas à l'avenir.

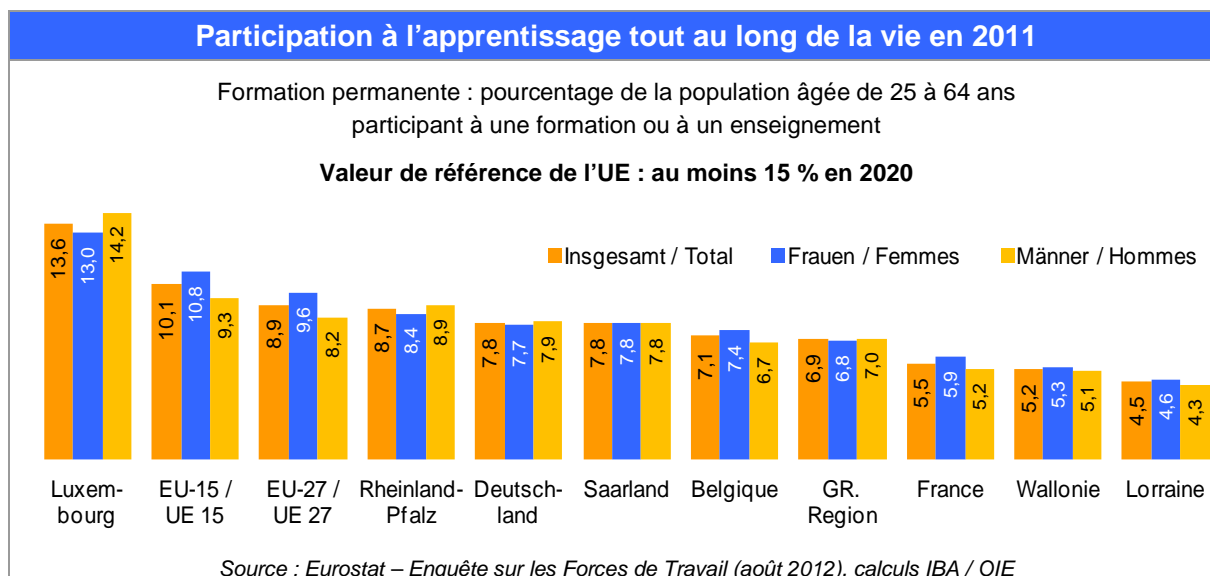


Participation à l'apprentissage tout au long de la vie

Même après l'école, une formation professionnelle ou les études, l'apprentissage est loin d'être achevé. Il s'agit bien davantage d'un processus permanent qui peut s'étendre d'une formation de qualité dès la première enfance à l'apprentissage durant la retraite. La formation permanente, dans un contexte éducatif formalisé ou en dehors, joue ainsi, parallèlement au premier diplôme, un rôle essentiel et ne cesse de progresser : l'apprentissage tout au long de la vie revêt d'une part une importance toute particulière pour le développement personnel et la participation sociale. Elle constitue d'autre part une condition impérative pour maintenir l'employabilité des personnes dans une société de connaissance placée sous le signe du progrès technique et de la mondialisation, où les connaissances acquises sont très vite dépassées. L'apprentissage tout au long de la vie prend une dimension supplémentaire dans le contexte de l'évolution démographique qui a pour conséquence le maintien prolongé des seniors dans la vie active. L'objectif est d'offrir un accès libre et égal pour tous à des programmes d'apprentissage de haut niveau ainsi qu'à de nombreuses expériences d'apprentissage, quel que soit l'âge et le niveau de qualification. Dans ce contexte, l'Union européenne s'est fixé pour objectif dans le cadre de sa politique de l'éducation (ET 2020) qu'avant 2020, au moins 15 % de la population adulte (25 à 64 ans) en moyenne participent à l'apprentissage tout au long de la vie.

Taux de participation moyen dans la Grande Région très éloigné des objectifs pour 2020

Dans la Grande Région, 6,9 % en moyenne des adultes âgés de 25 à 64 ans ont, en 2011, participé à une formation ou à un enseignement – ce qui est nettement moins que la moyenne européenne qui, avec des taux de 10,1 % (UE-15) et de 8,9 % (UE-27), n'est elle-même pas très élevée. Bien que la participation à l'apprentissage tout au long de la vie ait progressé dans toutes les régions depuis 2000,⁷⁶ les chiffres de l'UE dans son ensemble et de la Grande Région tout particulièrement sont encore très éloignés des objectifs fixés pour 2020.



Au sein de l'espace de coopération, le Luxembourg s'en est, avec un taux de 13,6 % largement supérieur à la moyenne, rapproché le plus. Il devrait ainsi sans difficulté atteindre l'objectif fixé. La situation dans les autres composantes régionales est très différente. Les taux en 2011 s'y échelonnaient en effet entre 8,7 % en Rhénanie-Palatinat et de très faibles 5,2 et 4,5 % en Wallonie et en Lorraine, en passant par 7,8 % en Sarre. Au niveau européen, comme dans la Grande Région, l'apprentissage tout au long de la vie est donc encore loin d'être une réalité pour la grande majorité des adultes. De nombreux efforts seront ainsi nécessaires afin d'atteindre l'objectif fixé pour 2020.

Digression: Multilinguisme et apprentissage des langues dans la Grande Région

Les politiques publiques d'éducation et d'emploi de la plupart des pays européens évoquent l'enjeu de l'apprentissage des langues étrangères pour le développement économique et social des territoires et l'intégration européenne. Dans la Grande Région, la densité des échanges de tous ordres qui s'opèrent aux frontières et les transformations des marchés du travail internes contribuent à éveiller les consciences sur cet enjeu. Les représentants institutionnels en charge des politiques publiques d'éducation et d'emploi dans la Grande Région expriment le souhait de voir se développer le plurilinguisme prioritairement (mais pas exclusivement) en direction des langues parlées dans la Grande Région.

⁷⁶ En raison des données manquantes et d'une interruption de la série chronologique au Luxembourg (2009), il est ici renoncé à une représentation des tendances de l'évolution, des taux nettement supérieurs apparaissant par la suite.

Mais pour que des populations traitent simultanément plusieurs langues, il faut qu'elles les aient apprises et qu'elles les exercent. C'est avant tout à l'école que l'apprentissage des langues étrangères est initié, puis il se poursuit pour une partie plus restreinte de la population tout au long de la vie d'adulte. La plupart des travailleurs de demain et des résidents, qui œuvreront à faire de la Grande Région un territoire attractif en Europe, sont donc en train d'être formés aujourd'hui, à l'intérieur de nos systèmes éducatifs.

Constatant qu'il n'existait pas d'état des lieux récent sur les systèmes d'enseignement des langues dans la Grande Région, l'OIE a lancé cette année une première étude sur l'enseignement des langues étrangères en formation initiale à l'école primaire et dans le secondaire. La complexité des systèmes éducatifs rend extrêmement difficile une comparaison rigoureuse des dispositifs proposés aux jeunes. L'étude, réalisée à l'aide des données disponibles, propose néanmoins un survol méthodique des structures en place et de leur réforme progressive. Elle a donné lieu à la production d'un rapport de synthèse qui porte sur tout le territoire de la Grande Région ainsi que de deux monographies, une sur la Lorraine, l'autre sur la Sarre.

Ces travaux ont permis de dresser un certain nombre de constats qui portent d'une part, sur le processus même d'élaboration d'un état des lieux dans ce domaine de l'éducation, et d'autre part, sur les dispositifs d'enseignement des langues appréhendés à travers les données collectées.

Le déroulement de l'étude

En l'état actuel des choses, le rapprochement des informations sur l'enseignement des langues à l'intérieur des systèmes éducatifs est freiné du fait :

- ▶ De l'absence d'un vocabulaire partagé. De très nombreuses notions (« degré », « cycle », « classe », « division », « section », etc., mais aussi langue « étrangère », langue « cible », langue « première », etc.) n'ont pas la même signification d'une région à l'autre. Il en résulte que les rapprochements doivent être opérés avec beaucoup de prudence, même si les travaux d'une organisation européenne comme Eurydice,⁷⁷ peuvent apporter une aide précieuse à la compréhension.
- ▶ De la non disponibilité de certaines informations statistiques : liée parfois à l'inexistence de base de données adaptées à l'analyse socioéconomique, mais aussi parfois à la réticence des services statistiques des autorités organisatrices des enseignements à diffuser des informations susceptibles d'une exploitation qui leur échappe.
- ▶ Du manque de temps : il aurait fallu pousser très loin l'investigation pour venir à bout de l'hétérogénéité des systèmes éducatifs, de l'identification des acteurs qui les font fonctionner, et de l'appréhension des grands principes sur lesquels s'appuient quotidiennement les professionnels de l'éducation et de la formation.

L'étude a été menée en un temps contraint, à partir de fonds documentaires et des données quantitatives et qualitatives disponibles fournies le plus souvent par des acteurs de

⁷⁷ Qui a pour rôle de fournir des informations et des analyses sur les systèmes d'enseignement de 38 états - membres de l'UE ou de l'AELE entre autres.

l'éducation ou collectées dans le cadre d'entretiens de face à face, mais qui demeurent souvent parcellaires.

Premier corollaire direct de ces modalités de travail : l'attention est appelée principalement sur les cursus suivis par une majorité d'élèves. Toutefois, des efforts ont été faits pour rendre compte de dispositifs spécifiques visant un renforcement des langues étrangères ou un ajustement de l'enseignement des langues étrangères pour des publics cibles. Nombre d'aspects relatifs à l'enseignement linguistique peuvent ainsi être portés à la connaissance du grand public.

Second corollaire direct de ces modalités de travail : nous n'obtenons pas de données harmonisées pour chaque composante de la Grande Région, mais des traits saillants restitués par les auteurs sur la problématique des langues telle qu'elle est posée localement, aujourd'hui. En dépit de cette limite, la juxtaposition de ces problématiques singulières ouvre la réflexion sur ce qui se passe chez les voisins, et sur ce qu'il serait pertinent de faire pour favoriser la maîtrise des langues étrangères par le plus grand nombre de citoyens.

Les résultats de l'étude

Les résultats de l'étude s'avèrent parfois contre-intuitifs. Ils sont résumés ci-après sous forme de grands constats.

Premier constat : Les situations politiques, sociales et économiques des composantes de la Grande Région sont à bien des égards forts différents mais il existe une convergence dans les visées éducatives relatives à l'apprentissage des langues étrangères dans la Grande Région.

- ▶ La convergence dans les visées s'exprime à travers les prises de position des acteurs politiques qui considèrent le plurilinguisme comme un facteur déterminant pour :
- ▶ Le développement personnel et la participation au monde globalisé,
- ▶ Le processus d'intégration européenne (Europe des citoyens) et, en général, la compréhension des peuples,
- ▶ La compétitivité de l'économie,
- ▶ L'employabilité des salariés,
- ▶ L'intégration des immigrés.

Ces acteurs reprennent à leur compte les préconisations exprimées par le Conseil de l'Union européenne en 2008 :

- ▶ La diversité linguistique de l'Europe doit être préservée et la parité entre les langues pleinement respectée.
- ▶ Comme les besoins linguistiques peuvent varier en fonction des intérêts, du travail et de l'héritage culturel de chacun, ceux qui apprennent une langue devraient avoir à leur disposition l'éventail linguistique le plus large possible et bénéficier du soutien des nouvelles technologies, de méthodes innovantes et du travail en réseau des formateurs.
- ▶ En vue de promouvoir la croissance économique et la compétitivité, il convient de disposer d'une base suffisante de connaissance de langues non européennes ayant un rayon-

nement mondial tout en défendant la place des langues européennes sur la scène internationale.

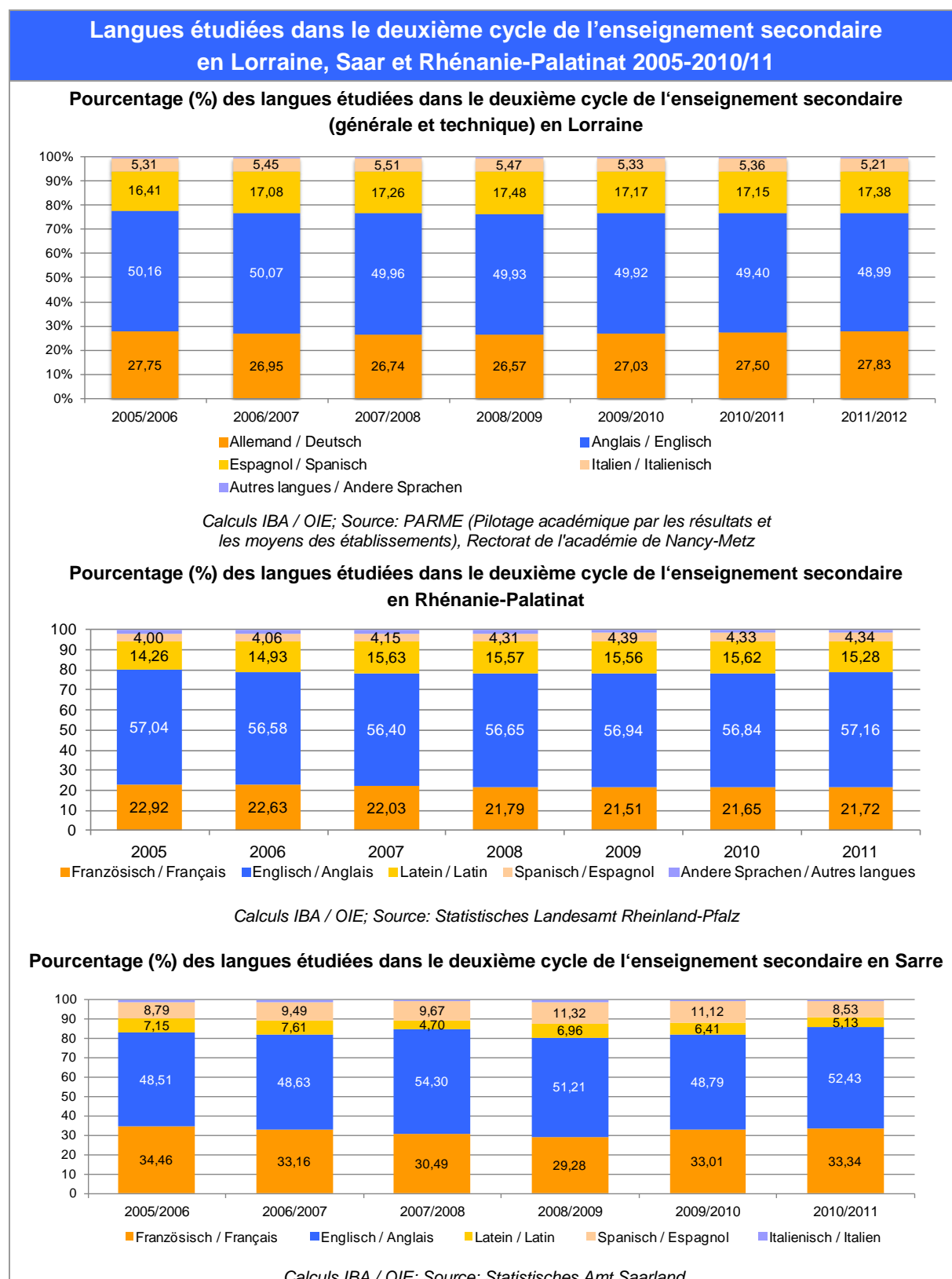
Si les régions constituant la Grande Région sont donc plutôt d'accord sur les finalités conférées à l'enseignement des langues et sur les objectifs généraux à atteindre, elles ne partent pas toutes du même point puisque leur situation sociale est dissemblable. Les dispositifs mis à œuvre de part et d'autre des frontières ne peuvent donc pas être identiques et il est logique d'imaginer que certaines régions seront plus rapides que d'autres pour atteindre les objectifs visés.

Si on raisonne à l'échelle de la Grande Région dans son ensemble, il apparaît cependant qu'un enjeu supplémentaire se greffe sur celui immédiat du polyglottisme. Il s'agit de limiter le risque de décrochage de certains territoires, en particulier de la Wallonie francophone et d'une partie de la Lorraine où les populations sont très souvent monolingues. Pour l'heure, des zones comme le Luxembourg ou le territoire de la Communauté germanophone de Belgique apparaissent comme les plus performantes en matière de plurilinguisme (l'éducation initiale y est effectivement trilingue dès le plus jeune âge) et leurs marchés du travail offrent des opportunités d'emplois abondantes pour les travailleurs qui maîtrisent une ou plusieurs langues étrangères.

Dans la mesure où les composantes de la Grande Région ne partent pas toutes du même point alors qu'elles partagent l'objectif d'amener tous leurs citoyens à maîtriser au moins deux langues étrangères, une méthode ouverte de coordination semble un instrument approprié pour développer la coopération entre composantes et construire une forme d'unité au sein de la Grande Région. Le partage de bonnes pratiques, le parangonnage, mais surtout la coopération volontaire lors d'expériences partagées et l'évaluation rigoureuse des effets de méthodes utilisées pour enseigner les langues étrangères, constituent des leviers d'incitation intéressants.

Second constat : Alors que les linguistes, les enseignants, les intellectuels et de nombreux membres de la classe politique défendent la diversité linguistique et culturelle, la demande sociale (celle des familles et des jeunes) se focalise sur l'anglais, considéré comme la lingua franca. La vitesse avec laquelle la langue anglaise s'est imposée partout après la seconde guerre mondiale (et aussi dans la Grande Région comme en attestent les données chiffrées) s'explique par le comportement des individus qui privilégient leurs intérêts personnels et anticipent les gains qu'ils auront à maîtriser la langue anglaise. Cette position est au demeurant rationnelle quand on en reste à l'échelle de l'individu, mais elle provoque la relégation des autres langues, voire leur disparition, avec les conséquences négatives qui en résultent non seulement sur le plan culturel et patrimonial, mais aussi en terme de construction des marchés de biens et de services (car il s'agit aussi de préserver les intérêts commerciaux des producteurs européens). Les autorités académiques ont parfaitement saisi les enjeux relatifs au choix des langues et tentent dans la mesure du possible de trouver les moyens de limiter l'effet boule de neige de cette demande sociale. En Lorraine, une stratégie intéressante consiste à ouvrir des classes bilangues dans lesquelles, dès l'entrée au collège, l'enfant apprend deux langues (il poursuit la langue apprise au primaire, souvent l'anglais sauf en Moselle, et

débutent son apprentissage dans la seconde langue, qui peut alors être plus fréquemment l'allemand). Il semble donc que l'une des réponses possibles pour minorer la concurrence entre les langues soit justement d'ouvrir l'offre elle-même de cours de langues. Selon cette analyse, dans la Grande Région, l'apprentissage de langue du voisin devrait donc accompagner autant que possible l'apprentissage de l'anglais.



Troisième constat : Dans plusieurs zones de la Grande Région, un arbitrage doit être trouvé à l'intérieur du système d'éducation/formation sur les langues étrangères à enseigner lorsque les établissements accueillent des enfants issus de l'immigration. Le Luxembourg présente sur ce point une situation atypique, avec une population qui vient d'une multitude de pays. Le principe de l'enseignement des langues et cultures d'origine, s'il est admis une fois encore dans toutes les composantes de la Grande Région, est extrêmement difficile à mettre en œuvre pour plusieurs raisons. Il s'agit :

- ▶ D'une part, d'intégrer dans la société les jeunes immigrés en leur apprenant le plus rapidement et correctement possible la langue véhiculaire du pays, et ce faisant, de réduire les inégalités subies à l'école, puis plus tard dans le monde du travail,
- ▶ D'autre part, de préserver le lien avec les langues et cultures d'origine qui sont à la fois constitutives de leur identité actuelle et promesses de compétences à faire valoir dans le monde professionnel futur. Deux principes sont alors mis en tension, celui de l'intégration à travers la maîtrise linguistique et celui de la préservation de la diversité linguistique. En Lorraine, un dispositif fonctionne dans l'enseignement primaire, qui permet avec l'appui des pays d'origine, de préserver un enseignement des langues et cultures d'origine (ELCO). Mais les contraintes pesant sur les dépenses d'éducation limitent le champ des possibles. Il semble donc que, hormis ce type de dispositif d'ampleur contrôlée, seul le monde associatif puisse compléter l'offre de langues faites à l'école, avec sans doute l'appui des consulats ou ambassades des pays concernés. Cette complémentarité n'est pas anecdotique. Elle est une voie possible pour encourager les enfants issus de l'immigration à parler et écrire la langue du pays d'accueil sans rien renier de leurs origines, et à s'armer face aux inégalités qu'il ne faudrait pas sous-estimer et que les systèmes scolaires ne parviennent pas à neutraliser totalement.

Quatrième constat : L'étude n'a pas permis d'explorer de façon approfondie la place réelle conférée aux langues étrangères dans l'enseignement professionnel. Certes, dans de nombreuses filières où le plurilinguisme est une condition sine qua non d'accès à l'emploi (dans le tourisme par exemple), les enseignements de langue sont intégrés aux programmes. Mais les interviewés mettent en avant les difficultés de nombreux élèves en enseignement général, difficultés qui, plus que la notion de vocation ou d'intérêt pour un métier, expliquent leur présence dans les filières de formation professionnelle : dans toute la Grande Région, à l'exception peut-être de la Communauté germanophone de Belgique, la formation professionnelle est située en bas des hiérarchies scolaires. L'insuffisante maîtrise de concepts dans la langue maternelle constitue un handicap important lorsqu'il s'agit d'apprendre une autre langue car la méta communication par laquelle les enseignants sont susceptibles de passer, pour expliquer les normes pour parler et écrire par exemple, est rendue inefficace. Si des barrages se dressent quant à l'assimilation du contenu lui-même, il faut bien que des solutions soient trouvées sur le registre des méthodes, de la didactique. Les systèmes éducatifs de la Grande Région sont confrontés à ce défi d'expérimenter des méthodes linguistiques qui aident ces jeunes apprenants à s'exprimer en langue étrangère, à oser cette expérience de la parole. Au final, c'est sans doute dans la formation professionnelle mais pas seulement, que les compétences des enseignants eux-mêmes sont déterminantes pour l'enseignement des langues.

Cinquième constat : L'accroissement des mobilités tant universitaires que professionnelles a créé un nouveau besoin en matière de certification. Il s'agit aujourd'hui d'attester des capacités acquises par les individus sur le plan linguistique par des épreuves expressément dédiées à la langue. Le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) contribue à la formalisation des capacités de compréhension et d'expression à l'oral et à l'écrit aux différents stades de maîtrise d'une langue étrangère. En formation initiale, les niveaux du CECRL (A pour l'utilisateur élémentaire, B pour l'utilisateur indépendant, et C pour l'utilisateur expérimenté) sont souvent explicitement impliqués dans la formulation des objectifs à atteindre au terme d'un cycle de formation. Certains titres délivrés mentionnent le caractère « européen » du cursus suivi par l'élève, en particulier lorsque les programmes d'enseignement ont été établis en liaison étroite avec le pays où la langue étrangère est parlée. Mais il n'existe pas à proprement parler de système harmonisé d'épreuves linguistiques partagées entre les composantes de la Grande Région et c'est sur le marché privé détenu par quelques grands opérateurs historiques de l'enseignement des langues que les candidats à la mobilité vont chercher leurs certifications. Cette situation d'une part, défavorise les enfants de familles pauvres qui ne peuvent pas payer le coût élevé de cours et tests de langues privés et d'autre part, induit une normalisation autour de standards externes que les employeurs eux-mêmes finissent par soutenir puisqu'ils n'ont aucun autre moyen rapide de situer les compétences linguistiques des candidats à l'emploi. La question des certifications est à replacer au cœur des discussions des autorités organisatrices des enseignements dans la Grande Région afin de faire un état des lieux de l'existant et des améliorations possibles.

Les préconisations :

Le rapport de l'OIE se clôture par une série de préconisations d'actions. De nombreuses actions en faveur du plurilinguisme sont d'ores et déjà connues mais elles restent trop rares pour qu'il y ait un véritable effet de masse. Il s'agit par exemple de développer des voyages linguistiques à l'étranger, de regarder des films en version originale sous-titrée, de lire toutes sortes de documents (y compris des bandes dessinées) dans la langue étrangère, de surfer sur Internet, de pratiquer l'écoute active en travaillant avec des DVD ou des baladeurs, de participer à des événements ou fêtes des différentes communautés linguistiques, de participer à des concours avec des établissements jumelés, d'organiser des séjours de longue durée avec scolarisation des élèves dans le pays d'accueil, ...

Trois préconisations méritent d'être soulignées dans la présente synthèse. Elles portent sur :

- ▶ La formation des enseignants : outre les éventuels séjours à l'étranger des professeurs de langues, afin qu'ils puissent améliorer et maintenir leurs propres compétences linguistiques, une piste d'action consisterait à organiser entre les régions, dans le cadre de conventions souples, des échanges d'enseignants pour les disciplines non linguistiques, chaque État continuant à rétribuer son personnel ainsi détaché ou expatrié à l'étranger en suivant une logique de réciprocité (échange de professeurs d'histoire, géographie, littérature, mathématiques, mécanique, arts plastiques, etc.). Cette orientation permettrait de créer plus rapidement les conditions d'un enseignement bilingue.⁷⁸

⁷⁸ Qu'il soit appelé comme dans la Fédération Wallonie-Bruxelles enseignement « par immersion » ou comme en Lorraine enseignement en classe « biculturelle ».

- ▶ La nécessité de procéder à des évaluations scientifiques de l'effet de certaines méthodes d'enseignement des langues car l'enjeu n'est pas seulement de trouver des méthodes efficaces mais aussi efficientes, c'est-à-dire qui permettent d'optimiser les moyens financiers mis en œuvre au regard des résultats obtenus. L'introduction des technologies de l'information dans l'enseignement des langues mériterait d'être étudiée par des chercheurs et enseignants/formateurs expérimentés afin que de déterminer sous quelles conditions précises ces technologies améliorent les performances linguistiques des apprenants.
- ▶ La clarification, avec les représentants des employeurs de la nature des compétences exigées en langue étrangère dans les emplois les plus fréquemment proposés. Au sein de la Grande Région, la dernière étude en date sur les besoins en compétences linguistiques des différents secteurs d'activité est celle de Fehlen et Pigeron-Piroth réalisée à partir de l'analyse d'offres d'emploi parues au luxembourgeois en 2009. Si la parfaite maîtrise d'une langue étrangère permet à celui qui la possède d'être autonome sur le plan linguistique, elle ne constitue pas forcément le niveau à atteindre pour occuper certains emplois. Quelquefois, des compétences partielles suffisent à assurer un échange efficace. Selon les fonctions occupées, le niveau recherché pour être opérationnel peut consister en la maîtrise d'un nombre limité de vocables ou concepts correspondant à des routines professionnelles ou, à un degré un peu plus élevé de compétences, en un « multilinguisme réceptif », qui se caractérise par le fait que chacun des interlocuteurs parle dans sa langue maternelle et tous se comprennent. L'étude de l'OIE invite à une exploration plus précise de registres linguistiques et degrés de compétences requis en milieu professionnel afin d'ajuster les programmes d'enseignement en formation professionnelle initiale et en formation continue pour les adultes.

5. Conditions de vie

Améliorer les conditions de vie et créer des conditions équivalentes dans le but de renforcer la cohésion sociale et territoriale sont des objectifs centraux de la politique européenne qui s'inscrivent également dans la nouvelle stratégie « Europe 2020 ». La Commission européenne y esquisse une vision de l'économie sociale de marché dans l'Europe du 21^{ème} siècle qui doit permettre de sortir de la crise actuelle et de mettre en place une croissance intelligente, durable et inclusive pour poser les bases d'une économie plus compétitive offrant plus d'emplois. Mais comment mesurer une croissance durable qui ne soit pas uniquement axée sur une augmentation de la productivité purement économique, mais soit en conformité avec les besoins écologiques et contribue également à accroître la prospérité et le bien-être de la population, c'est-à-dire apporte un plus en terme de qualité de vie pour tous ? Un débat politique sur cette question s'est engagé au niveau international ces dernières années. Ce débat a notamment été ouvert à la suite du rapport de la Commission dite « Stiglitz-Sen-Fitoussi » sur la Mesure de la Performance Economique et du Progrès Social⁷⁹ et de la communication présentée par la Commission Européenne « Le PIB et au-delà »⁸⁰.

A l'échelle de la Grande Région également, des premières initiatives ont été engagées pour mesurer le progrès social et le bien-être dans une perspective de long terme et se consacrer aux questions de développement durable sur la base d'un catalogue d'indicateurs approprié. Les résultats de ces projets n'existant pas jusqu'à présent sous forme d'un reporting statistique continu et la base de données disponibles dans la Grande Région ne permettant guère de renseigner des indicateurs sociaux et écologiques, nous continuons donc à faire appel principalement à des indicateurs matériels, ceci également pour assurer la continuité du reporting.⁸¹ Les considérations sont essentiellement axées sur les revenus reproduits à l'aide du revenu disponible des ménages privés, du taux de risque de pauvreté et de l'évolution des rémunérations salariales et des bénéfices des entreprises. Enfin, le rapport décrit l'évolution des prix à la consommation et du prix de l'immobilier, ce dernier aspect contenant également des déclarations sur la mobilité résidentielle transfrontalière dans la Grande Région.

5.1 Revenus

5.1.1 Revenus des ménages et risque de pauvreté

Après déduction des impôts directs et des cotisations sociales des revenus du travail et du capital et prise en considération des transferts courants perçus tels que les pensions de retraite et les prestations sociales, le revenu disponible des ménages privés dans la Grande

⁷⁹ Cf. Stiglitz et al. (2009): Report by the Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress ; à télécharger à partir du site www.stiglitz-sen-fitoussi.fr.

⁸⁰ Cf. Commission Européenne (2009) : « Le PIB et au-delà. Mesurer le progrès dans un monde en mutation ». Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen, COM (2009) 433 définitif. Bruxelles.

⁸¹ Les résultats statistiques sur le volet « Changement climatique et énergie », examinés au chapitre 2 (économie) et tirés de l'étude des Offices statistiques sur les indicateurs du développement durable dans la Grande Région, publiée en 2011, ont été utilisés dans le cadre du présent rapport.

Région s'élève en 2009 à 208,7 milliards d'euros au total.⁸² Ainsi, chaque habitant, quel que soit son âge, dispose, sous un angle purement statistique, de 18 636 euros en moyenne aux fins de consommation ou de constitution d'épargne.

Dans la Grande Région, le revenu par habitant est le plus élevé au Luxembourg et le plus faible dans la CG de Belgique dans la Grande Région

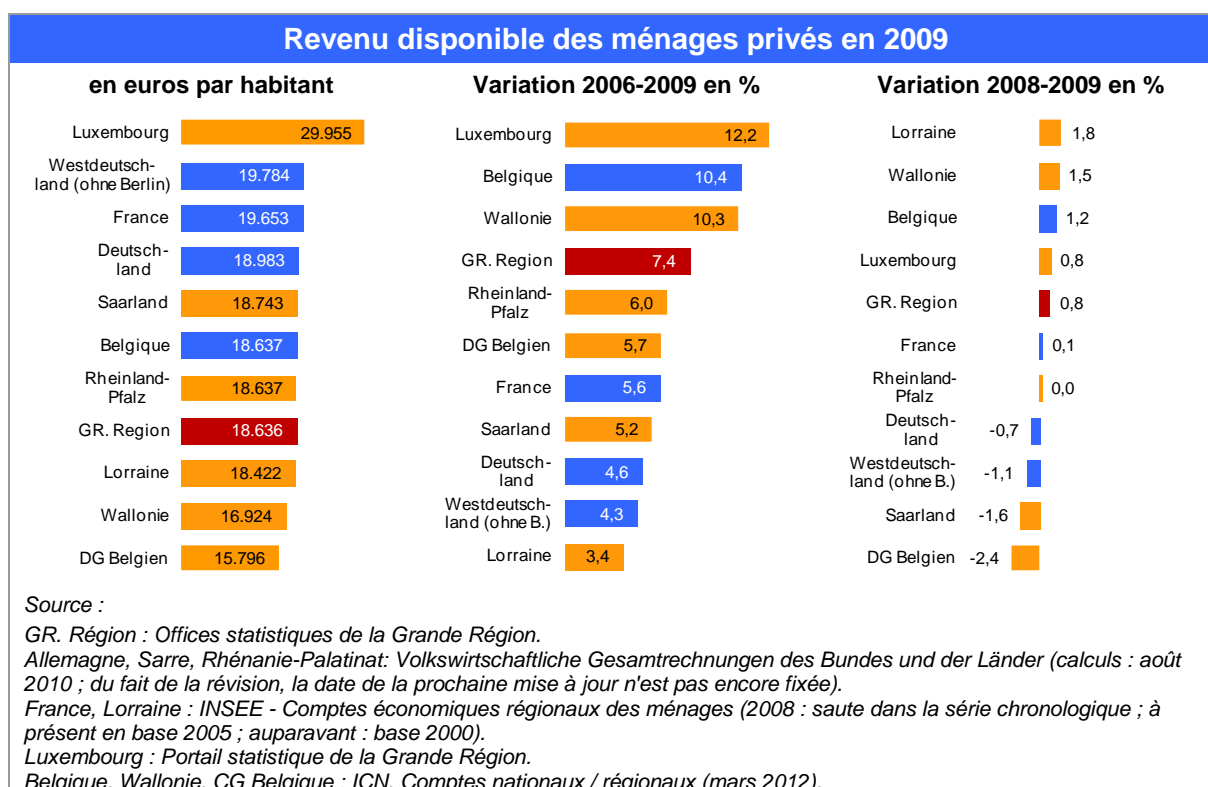
Les revenus par habitant des ménages privés varient cependant fortement au sein de la Grande Région : si l'on considère les différentes composantes régionales, le Luxembourg arrive en 2009 en première position du revenu par habitant avec 29 719 euros, dépassant de loin les autres régions dans l'espace de coopération. Viennent ensuite les deux régions allemandes et la Lorraine dont les valeurs varient entre 18 743 euros (Sarre), 18 637 euros (Rhénanie-Palatinat) et 18 422 euros (Lorraine) et sont donc relativement proches les unes des autres. Sous l'angle statistique, les habitants en Wallonie et en CG de Belgique ont un revenu nettement inférieur : ils ne disposent en moyenne en 2009 que de 16 924 euros (Wallonie) et de 15 796 euros (CG de Belgique) aux fins de consommation ou d'épargne. Les disparités régionales sont donc très importantes dans la Grande Région : ainsi, un ménage privé au Luxembourg dispose en moyenne de 10 976 euros de plus par habitant qu'un ménage sarrois qui vient en seconde position ; l'écart est même de 13 923 euros par rapport à la CG de Belgique que l'on retrouve au dernier rang.

Depuis 2006, le revenu disponible nominal des ménages privés augmente de 7,4% par habitant dans la Grande Région. Cette évolution est portée en premier lieu par le Luxembourg et la Wallonie où la hausse (12,2% et 10,3%) est nettement supérieure à la moyenne de la Grande Région. En revanche, la hausse du revenu par tête dans les autres régions de l'espace de coopération est beaucoup plus modérée : en Rhénanie-Palatinat et dans la CG de Belgique, la hausse du revenu en 2009 est d'environ 6% ; elle n'atteint que 5,2% en Sarre. Au dernier rang, on trouve la Lorraine où la hausse ne s'élève qu'à 3,4% sur cette période et reste ainsi au-dessous de la moyenne française (+5,6%). Ce retard est encore plus prononcé en CG de Belgique où la hausse entre 2006 et 2009 ne représente que la moitié de la hausse nationale moyenne. Dans les deux régions allemandes de l'espace de coopération, les revenus par tête des ménages privés augmentent plus qu'en moyenne fédérale.

La comparaison des revenus entre 2008 et 2009, compte tenu de la crise économique et financière, montre qu'au sein de la Grande Région les ménages privés subissent des pertes nominales en Sarre et dans la CG de Belgique durant la récession. En termes réels, c'est-à-dire compte tenu du taux de renchérissement très faible durant l'année de crise, les ménages rhénano-palatins enregistrent également une baisse de leurs revenus,⁸³ alors que les autres régions affichent encore une hausse.

⁸² Y compris le Luxembourg qui affiche également des comptes budgétaires dans ses comptes nationaux. On dispose ainsi pour la première fois d'informations sur le revenu disponible des ménages privés au Grand-Duché. Les chiffres absolus sur le revenu disponible (en milliards d'euros) sont tirés de la banque de données régionales d'Eurostat (la banque ne comprend pas de données récentes pour l'UE-27 ou l'UE-15, raison pour laquelle aucune comparaison n'est effectuée avec la moyenne communautaire sur cet indicateur). La moyenne de la Grande Région par habitant, qui n'est pas reproduite dans le portail statistique, est calculée par les offices statistiques de la Grande Région.

⁸³ Par rapport à 2008, le revenu nominal disponible des ménages privés en Rhénanie-Palatinat baisse de 0,5 pour cent ; en moyenne, le revenu par habitant reste cependant pratiquement inchangé, car le nombre



Moins de pauvreté et d'exclusion sociale – un objectif central de la stratégie « Europe 2020 »

Malgré les nombreux efforts effectués pour améliorer le niveau de vie général, la pauvreté et l'exclusion sociale constituent toujours un gros problème au sein de l'Union européenne, l'une des régions les plus riches du monde ; il existe toutefois d'importantes disparités selon les pays. Selon Eurostat, 115,7 millions de personnes dans l'UE-27 vivent en 2010 dans des ménages considérés comme menacés par la pauvreté ou l'exclusion sociale. En regard de tels chiffres, l'Union européenne fait de la lutte contre la pauvreté et de l'insertion sociale l'un des principaux volets politiques de sa nouvelle « Stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive » et définit des objectifs concrets : à l'horizon 2020, il convient de réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté dans les 27 Etats membres.

Dans le cadre de la Stratégie « Europe 2020 », le Conseil européen mentionne trois indicateurs pour définir les personnes menacées de pauvreté : le taux de risque de pauvreté, la privation matérielle et le nombre de personnes vivant dans des ménages au chômage. Les Etats membres doivent choisir concrètement l'indicateur correspondant à leur objectif national respectif, les indicateurs n'étant pas tous appropriés pour chacun des pays.⁸⁴

d'habitants baisse également de 0,5 pour cent (selon Kertels, W. (2011): Verfügbares Einkommen der privaten Haushalte in den kreisfreien Städten und Landkreisen 2009. Tiré de : Statistische Monatshefte Rheinland-Pfalz, Nr. 11/2011, S. 986-995, hier: S. 993).

⁸⁴ La Belgique s'est fixée pour objectif de réduire de 380 000 individus le nombre des personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale à l'horizon 2020. L'Allemagne a recours à l'indicateur sur les personnes vivant des ménages au chômage et le rapporte au chômage de longue durée, une des principales raisons de la pauvreté et de l'exclusion sociale : d'après ces chiffres, le nombre de chômeurs de longue durée doit baisser de 20 pour cent (par rapport à la moyenne de 2008) à l'horizon 2020. La France, quant à elle, entend réduire le taux de risque de pauvreté d'un tiers, soit 1,6 million de personnes, sur la période 2007-2012. Le Luxembourg n'a pas défini d'objectif quantitatif.

Qu'entend-on par risque de pauvreté ?

Le principal indicateur de mesure de la pauvreté monétaire dans des sociétés d'abondance, disponible dans les différentes composantes de la Grande Région, est le taux de risque de pauvreté. Selon les critères de l'UE, il se définit comme la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu médian de la population (après charges sociales). La pauvreté et le risque de pauvreté sont donc mesurés en termes relatifs, c'est-à-dire que les revenus de chaque individu sont comparés au bien-être de la population respective. Les valeurs seuils divergeant sensiblement selon les Etats, cet indicateur est calculé au niveau national. Il n'est donc pas possible de déterminer une valeur commune pour la Grande Région, les sources de données étant différentes.⁸⁵ Les taux indiqués ci-dessous pour les différentes composantes régionales se réfèrent tous au seuil national respectif.

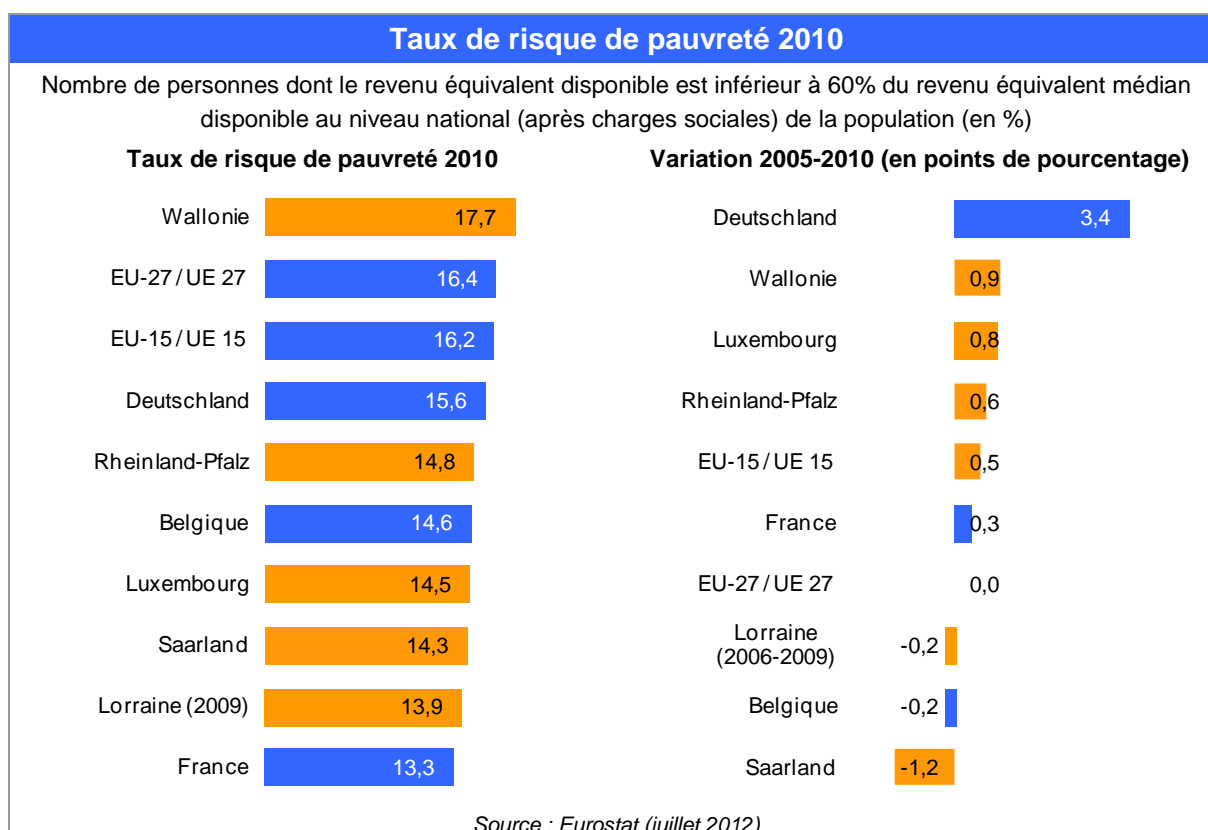
Le risque de pauvreté le plus élevé dans la Grande Région est observé en Wallonie

En 2010, 16,4% de la population dans l'UE-27, c'est-à-dire plus d'une personne sur six, sont menacés de pauvreté (après charges sociales). Ainsi, le taux de risque de pauvreté est inférieur à la moyenne européenne dans presque toutes les composantes de la Grande Région, ainsi que dans les Etats nationaux correspondants. Seule la Wallonie fait exception à cette règle : comparé au revenu moyen en Belgique, 17,7% de la population wallonne sont exposés à un risque de pauvreté plus élevé. Ce pourcentage est nettement supérieur à celui des autres régions de l'espace de coopération ; par ailleurs, le taux de risque de pauvreté dépasse de loin la moyenne nationale (14,6%). De la même manière, le nombre de personnes menacées de pauvreté en Lorraine est supérieur à celui de ces personnes en France (13,9% contre 13,3%), alors que les deux régions allemandes atteignent des valeurs inférieures à la moyenne fédérale.⁸⁶ La comparaison interrégionale fait cependant apparaître le taux le plus faible pour la région française. Mise à part la Wallonie, les valeurs sont cependant relativement proches les unes des autres ; l'écart s'établit à moins d'un point de pourcentage en 2010.

L'évolution du taux de risque de pauvreté varie légèrement selon les composantes régionales : alors que la Sarre et la Lorraine peuvent légèrement abaisser le risque de pauvreté entre 2005 et 2010, les taux augmentent en Rhénanie-Palatinat, au Luxembourg et en Wallonie. La hausse est certes inférieure à un point de pourcentage, mais dépasse légèrement le niveau européen.

⁸⁵ Cf. Offices statistiques de la Grande Région (2011) : Indicateurs statistiques harmonisés – Développement durable dans la Grande Région, sans engagement, p. 79.

⁸⁶ Mentionnons ici qu'Eurostat indique pour l'Allemagne des valeurs plus élevées que celles données au niveau national dans le cadre du rapport social officiel (2005 : 14,7% ; 2010 : 14,5% ; voir <http://www.amtliche-sozialberichterstattung.de/A1armutsgefahrungsquoten.html>). En revanche, les taux indiqués pour la Sarre et la Rhénanie-Palatinat sont identiques dans les deux sources de données.



5.1.2 Revenus du travail et du capital

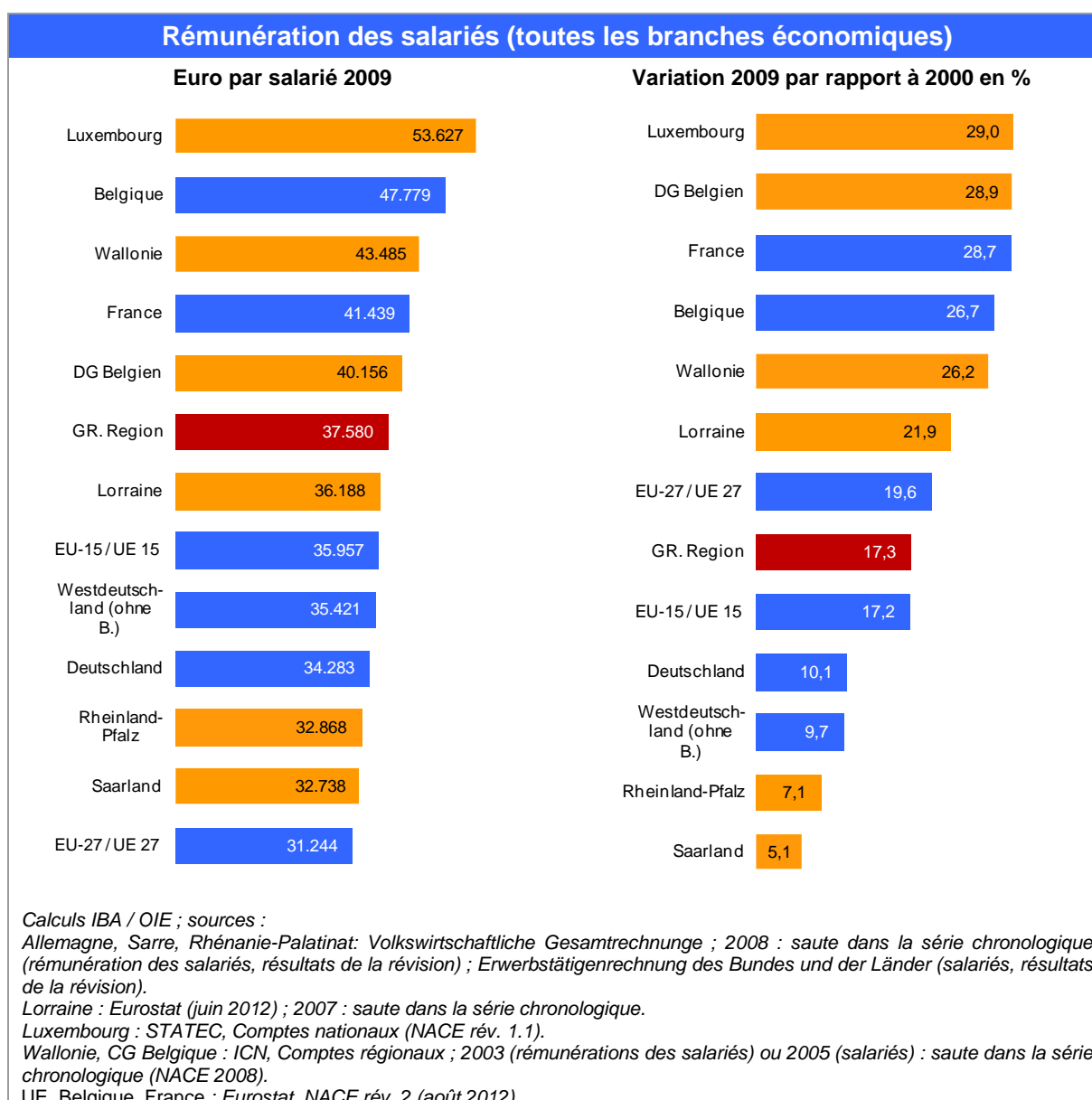
En 2009⁸⁷, année caractérisée par la récession, les rémunérations perçues par les salariés dans la Grande Région, c'est-à-dire la totalité des salaires et traitements bruts, y compris les cotisations sociales réelles et à la charge des employeurs, s'élèvent au total à quelque 158,7 milliards d'euros (valeur nominale), soit près d'un quart de plus qu'en 2000. Par rapport à 1996, les rémunérations des salariés comptabilisées au titre de la masse salariale augmentent de près de 39%. Rapporté à l'ensemble des salariés employés dans l'espace de coopération (4,2 millions), dont le nombre a progressé de 6% depuis le début du millénaire et de 14% depuis 1995, ce chiffre correspond à une rémunération moyenne de quelque 37 580 euros par habitant en 2009, soit une valeur supérieure à la moyenne européenne (31 244 euros par habitant pour l'UE-27 et 35 957 pour l'UE des 15).

De grandes disparités interrégionales au niveau des rémunérations

De nettes différences apparaissent à cet égard entre les différentes composantes de la Grande Région : en 2009, l'éventail des rémunérations va de 53 627 euros en moyenne par tête pour les salariés employés au Luxembourg à 32 738 euros en Sarre – une différence de quelque 20 900 euros. Le Luxembourg affiche ainsi des valeurs bien supérieures à la moyenne, autant au niveau interrégional qu'eupéen (149% de la moyenne de l'UE-15). La Wallonie, la CG de Belgique et la Lorraine dépassent également la moyenne de l'UE-15 avec respectivement 43 485 euros, 40 156 euros et 36 188 euros par salarié, mais restent

⁸⁷ A la date d'établissement du rapport, 2009 est la dernière année pour laquelle on dispose de données communes pour toutes les composantes régionales.

en deçà de leur niveau national respectif. Par rapport aux autres composantes régionales de l'espace de coopération, les salariés employés en Rhénanie-Palatinat et en Sarre ont un revenu nettement inférieur qui s'établit à 32 738 euros et 32 868 euros en moyenne. Ces valeurs sont également inférieures à la moyenne fédérale et ouest-allemande. Le niveau de rémunération des salariés ne dépend toutefois pas seulement de la structure économique de la région, mais aussi de la structure de l'emploi. Le nombre d'emplois à temps partiel est globalement plus élevé en Allemagne, avec un pourcentage encore supérieur en Rhénanie-Palatinat et en Sarre, de sorte que la valeur par tête a tendance à baisser. En outre, la rémunération par salarié indiquée ici n'est pas identique au revenu disponible, étant donné que les impôts et charges sociales perçus sur le revenu salarié varient selon les Etats (voir également chapitre 2.2).

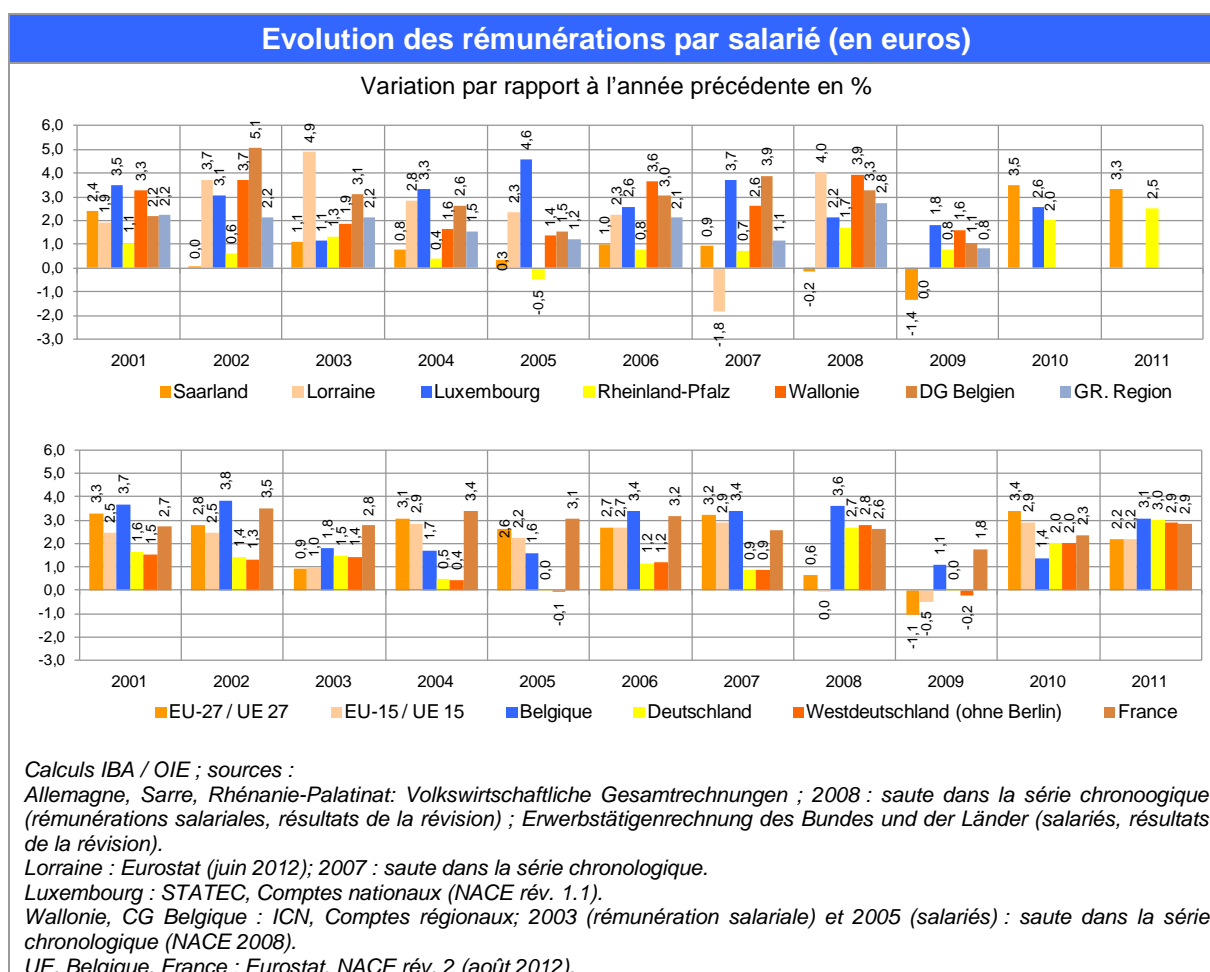


La hausse des rémunérations salariales dans la Grande Région se situe dans la moyenne européenne

Entre 2000 et 2009, les rémunérations par salarié dans la Grande Région augmentent de 17,3%, soit de quelque 5 550 euros (en termes nominaux). La hausse observée dans l'espace de coopération correspond ainsi en gros à la tendance européenne (+17,2% dans l'UE des 15 et +19,6% dans les 27 Etats membres de l'UE). Des disparités sensibles apparaissent également au niveau de la dynamique d'évolution : on notera notamment la très faible hausse des rémunérations salariales dans les deux régions allemandes, et en Allemagne également, par rapport aux autres composantes régionales et au reste de l'Europe. Le Luxembourg et la CG de Belgique, que l'on retrouve aux premiers rangs, affiche des valeurs supérieures d'un facteur six à celles indiquées par la Sarre qui se place en dernière position. Par ailleurs, la hausse des rémunérations par salarié en Sarre et en Rhénanie-Palatinat est restée bien inférieure à celle enregistrée au niveau fédéral sur la période considérée. La Lorraine et la Wallonie restent également en deçà des moyennes nationales.

Evolution pour l'essentiel positive des rémunérations par tête malgré la crise économique

Les taux de variation annuelle montrent qu'en 2009 les rémunérations salariales connaissent une évolution encore positive dans la Grande Région malgré la crise économique.



La Sarre, particulièrement touchée par la récession, fait exception à la règle (voir chap. 2.1) ; les pertes imputables à l'allocation de chômage partiel entraînent une baisse nominale du revenu par tête de 1,4% par rapport à 2008. En Lorraine, les revenus stagnent et toutes les autres régions de l'espace de coopération enregistrent encore une hausse, même si celle-ci est le plus souvent bien inférieure à celle affichée avant la crise économique et financière. Le redressement économique en 2010 et 2011 fait à nouveau augmenter les revenus ; dans les régions pour lesquelles on dispose déjà des données, cette hausse est même supérieure à celle enregistrée durant l'année précédant la crise. C'est notamment le cas dans les deux régions allemandes qui affichent au cours de ces deux dernières années les hausses les plus élevées de la décennie.

Bénéfices des entreprises – remarque méthodologique

Au niveau des régions, le calcul des revenus selon la comptabilité nationale n'est pas suffisamment différencié, a fortiori lorsqu'il s'agit d'une comparaison interrégionale, pour obtenir des données séparées permettant d'opérer une distinction fonctionnelle des revenus entre les facteurs de production travail et capital. Il est toutefois possible d'apporter une réponse au moins partielle à cette question à travers une analyse simplifiée effectuée au niveau de la comptabilité nationale, c'est-à-dire en calculant la valeur ajoutée brute. La valeur brute ajoutée est d'une part un indicateur de la production économique totale d'une région sous forme de biens et de services. D'autre part, elle correspond au revenu globalement généré dans une économie nationale. Ainsi les bénéfices des entreprises peuvent-ils, dans une approche brute, être déduits de la différence entre la valeur ajoutée brute et la rémunération des salariés.

Evolution comparative des rémunérations salariales et des bénéfices des entreprises

En 2009, l'économie de la Grande Région génère une valeur ajoutée brute nominale d'environ 272 milliards d'euros. Les rémunérations salariales s'élèvent à 158,7 milliards d'euros et les bénéfices des entreprises à 113,6 milliards d'euros. Rapporté à la valeur ajoutée brute, on obtient une part du travail de 58% et une part des profits de 42%. En 2008, les parts correspondantes étaient encore de 55,8% et 44,8%. La crise a donc touché les entreprises plus fortement que les salariés : alors que les rémunérations salariales dans la Grande Région augmentent encore globalement de 0,4 pour cent en 2009, les bénéfices des entreprises fondent de 9,2% (sans tableau ni graphique). La régression est largement supérieure à la moyenne en Sarre où les entreprises doivent assumer une perte de 22,4%. Les pertes sont sensiblement inférieures, mais dépassent néanmoins la barre des 10%, au Luxembourg (-12,9%), alors que les entreprises dans les autres régions de l'espace de coopération sortent mieux de la crise (CG de Belgique : -9,5% ; Rhénanie-Palatinat : -8,5%, Wallonie : -6,1%, Lorraine : -3,9%).

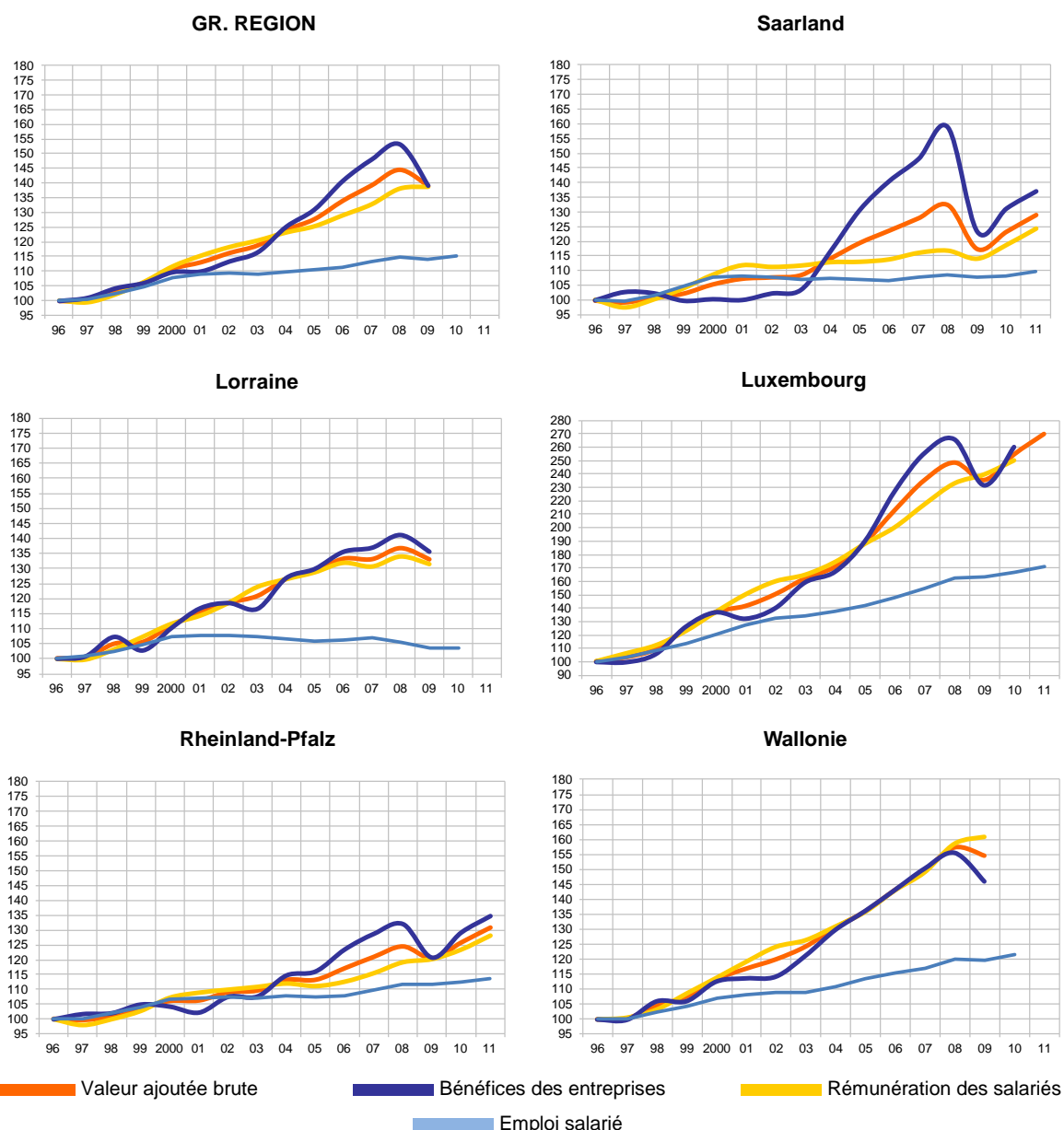
Jusqu'à la crise, les entreprises profitent plus de la croissance économique

Il s'agit toutefois d'un effet spécial unique jusqu'à présent qui se superpose à la tendance dominante jusque-là. L'évolution nominale de la valeur ajoutée brute, des rémunérations salariales et des bénéfices des entreprises sur une période relativement longue, soit de 1996 à 2008 (année précédant la crise) montre que le facteur de production capital profite davantage que le facteur de production travail de la croissance économique et de l'amélioration de

la productivité dans la Grande Région : la valeur ajoutée brute augmente de 44,5% entre 1996 et 2008. Sur la même période, les rémunérations des salariés connaissent une hausse globale de 38,3%, alors que les bénéfices des entreprises augmentent largement plus, soit de 53,3%. Cette tendance est observée dans toutes les composantes régionales, à l'exception de la Wallonie, même si la dynamique d'évolution fait apparaître des différences sensibles entre les deux facteurs (voir graphiques).

Evolution de la valeur ajoutée brute, des rémunérations salariales et des bénéfices des entreprises

1996 = 100%



Remarque méthodologique sur les bénéfices des entreprises : approche simplifiée = différence entre valeur ajoutée brute et rémunérations salariales.

Calculs IBA / OIE ; source :

Sarre, Rhénanie-Palatinat: Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen der Länder; 2008 : rupture de série (rémunérations des salariés, valeur ajoutée brute, résultats de la révision) ; Erwerbstätigenrechnung (salariés, résultats de la révision).

Lorraine : Eurostat (juin 2012) ; 2007 : rupture de série.

Luxembourg : STATEC, Comptes nationaux (NACE rév. 1.1).

Wallonie : ICN, Comptes régionaux ; 2003 (rémunérations des salariés, valeur ajoutée brute) et 2005 (salariés) : rupture de série (NACE 2008).

L'analyse des séries chronologiques montre que les rémunérations salariales et les bénéfices des entreprises évoluent pour l'essentiel en parallèle dans la Grande Région jusqu'en 2004, date de la reprise conjoncturelle. L'évolution des bénéfices des entreprises y fait exception avec une stagnation en 2001, voire un léger recul par rapport aux rémunérations salariales et à la valeur ajoutée brute – une évolution sans doute davantage due à la pression accrue subie par les revenus de capitaux suite à l'éclatement de la bulle spéculative sur les valeurs technologiques qu'à une participation renforcée des salariés à la croissance économique. De 2005 à 2007/2008 en revanche, les bénéfices des entreprises enregistrent une croissance nettement plus forte que les rémunérations des salariés, ces deux indicateurs s'écartant progressivement l'un de l'autre – une évolution particulièrement prononcée en Sarre à l'échelle de la Grande Région. En 2009, l'écart entre ces deux indicateurs se réduit à nouveau du fait de la récession.

La baisse sensible des bénéfices des entreprises accompagnée d'une (légère) hausse simultanée des rémunérations salariales reflète un effet cyclique relativement typique : l'expérience montre que l'emploi ne réagit qu'avec un certain retard aux évolutions de l'activité macroéconomique. Ainsi, en cas de récession, les revenus du travail restent dans un premier temps à un niveau relativement élevé, alors que les revenus du capital baissent sensiblement et sont donc plus sensibles à l'évolution de la conjoncture. Le phénomène inverse est observé en période de reprise conjoncturelle. Cet effet se manifeste ainsi dans les régions pour lesquelles on dispose de données en 2010 et 2011 : au Luxembourg par exemple, les rémunérations salariales augmentent de 4,4% et les bénéfices des entreprises de 12,3% en 2010 pour une croissance nominale de la valeur ajoutée brute de 8,2%. On retrouve les mêmes rapports, bien qu'à un moindre niveau, dans les deux régions allemandes. Ici toutefois, l'écart entre les deux indicateurs n'est plus aussi prononcé que dans les années antérieures à la crise.

Salaires nominaux et réels : la Sarre et la Rhénanie-Palatinat enregistrent des pertes

Les augmentations de salaires ne font augmenter le pouvoir d'achat des salariés que si la hausse des salaires nominaux est supérieure à l'augmentation des prix à la consommation. Du point de vue des salariés, l'indicateur-clé est l'évolution des salaires réels, c'est-à-dire les salaires nominaux corrigés des variations de prix. L'évolution de ces derniers dans la Grande Région fait apparaître des tendances très variables dans les différentes composantes régionales⁸⁸ entre 2000 et 2009, les salaires nominaux augmentent le plus fortement au Luxembourg et dans la CG de Belgique, suivis de la Wallonie et de la Lorraine. En revanche, les deux régions allemandes restent loin derrière ; la hausse nominale dans ces deux composantes est nettement inférieure à celle des autres régions sur la période considérée. On retrouve cette même tendance au niveau de l'évolution des salaires réels corrigés des variations des prix, qui influencent pour l'essentiel le pouvoir d'achat : à l'opposé du Luxembourg, des deux régions belges et de la Lorraine, où l'évolution moyenne des salaires réels sur l'année est encore positive entre 2000 et 2009, les salariés dans les deux régions allemandes subissent des pertes réelles compte tenu de l'évolution des prix. Alors que les salaires réels y augmentent encore légèrement en 2000, 2001 (Sarre) et 2003, ils sont en perte

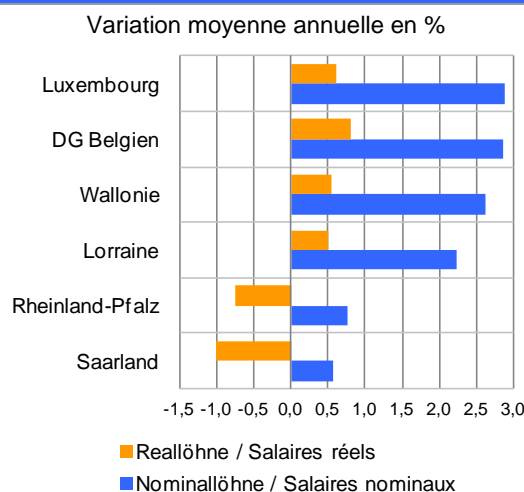
⁸⁸ L'analyse ci-dessous ne porte pas strictement sur les « salaires », mais sur les données relatives aux rémunérations par salarié utilisées auparavant. Le terme très large de « salaire » utilisé ici comprend en conséquence l'ensemble des coûts de la main-d'œuvre.

constante entre 2004 et 2007/2008, c'est-à-dire en phase d'essor conjoncturel. Cette tendance est également relevée au niveau national, faisant ainsi apparaître une situation singulière : l'emploi augmente sensiblement, le chômage baisse pour la première fois depuis longtemps et les taux de croissance économique sont tout à fait remarquables – des facteurs qui, en fait, devraient venir renforcer la position des salariés et des syndicats dans le cadre des négociations salariales. Et pourtant, les salariés subissent pendant plusieurs années des pertes de salaires réelles comme il n'y en a jamais eu auparavant en République fédérale d'Allemagne.⁸⁹ L'Allemagne est, au cours de la dernière décennie, le seul pays en Europe à avoir subi des pertes de salaires réelles et joue ainsi un rôle particulier dans la politique salariale.⁹⁰

Dans les autres composantes de la Grande Région, le bilan n'est pas non plus chaque année favorable pour les salariés. Ainsi, en Wallonie, les salariés doivent faire face à une baisse de leurs salaires réels en 2004 et 2005 (ici aussi dans la CG de Belgique). En Lorraine, après avoir stagné en 2001, les salaires réels augmentent fortement, mais cette hausse s'atténue sensiblement à partir de 2004. En 2007, l'évolution est même négative, sachant toutefois qu'une saute méthodologique dans la série chronologique influence le résultat. Les salariés luxembourgeois, quant à eux, bénéficient de hausses de salaires sensibles durant les années de fort essor conjoncturel jusqu'en 2007 (à l'exception des années 2003 et 2006).⁹¹

Cette tendance est toutefois interrompue provisoirement en 2008, et pas uniquement au Grand-Duché : le renchérissement des matières premières sur les marchés internationaux notamment donne lieu dans la première moitié de 2008 à des taux d'inflation records, se traduisant par une baisse des salaires réels dans presque toutes les composantes de la Grande Région. La tendance des prix se renverse à nouveau ensuite, à tel point que l'on parle déjà d'un risque de déflation. En 2009, summum de la crise économique et financière qui sévit dans le monde entier, les salariés profitent toutefois de taux de renchérissement

Evolution moyenne annuelle des salaires nominaux et réels dans la Grande Région entre 2000 et 2009



Calculs IBA / OIE ; source :

Sarre, Rhénanie-Palatinat: Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen der Länder ; 2008 : rupture de série (rémunérations, résultats de la révision) / statistiques des prix à la consommation (base 2005).

Lorraine : Eurostat (juin 2012) ; 2007 : rupture de série / INSEE, Indice des prix à la consommation - Ensemble des ménages, France entière, base 2005.

Luxembourg : STATEC, Comptes nationaux (NACE rév. 1.1) / STATEC (base 2005).

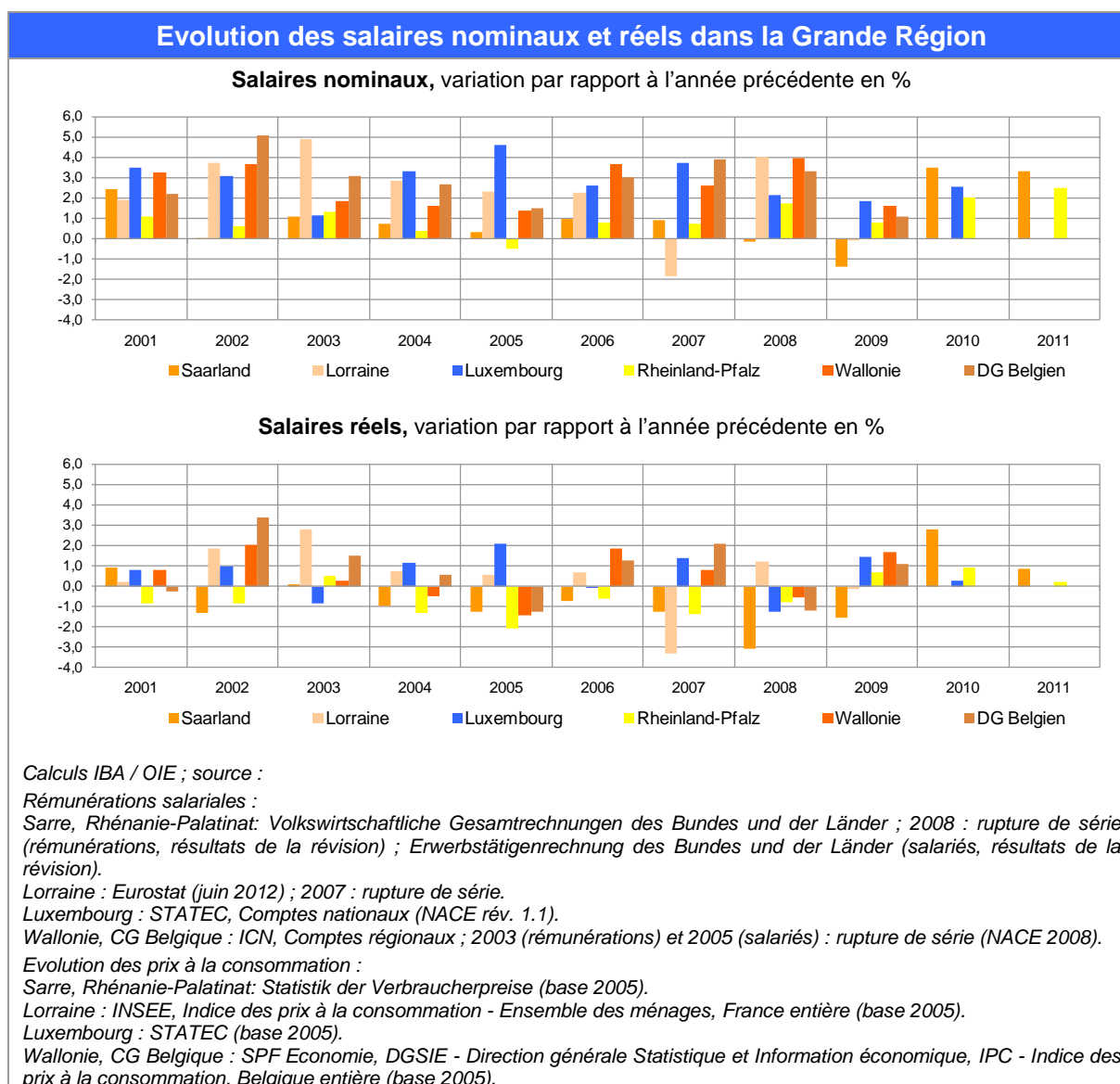
Wallonie, CG Belgique : ICN, Comptes régionaux ; 2003 (rémunérations) et 2005 (salariés) : rupture de série (NACE 2008) / SPF Economie, DGSIE - Direction générale Statistique et Information économique, IPC - Indice des prix à la consommation, Belgique entière (base 2005).

⁸⁹ Brenke, K. (2009): Reallöhne in Deutschland über mehrere Jahre rückläufig. Tiré de : DIW-Wochenbericht Nr. 33 vom 12. August 2009, S. 550-560.

⁹⁰ Voir Schulten, T. (2012): Europäischer Tarifbericht des WSI – 2011/2012. Tiré de : WSI-Mitteilungen 6/2012, S. 447-456.

⁹¹ Dans le cas du Luxembourg et de la Belgique, il faut tenir compte de l'indexation automatique des salaires sur la hausse moyenne du coût de la vie (évolution des prix) qui peut représenter une partie importante des augmentations de salaire. L'une des conséquences de la crise économique au Luxembourg est la crise importante que traverse la Tripartite et la controverse engagée autour de l'indexation automatique des salaires.

très faibles atténuant la baisse nominale des salaires durant la récession et entraînant par là même globalement une augmentation réelle des salaires. Seule exception est la Sarre, particulièrement touchée par la crise économique et où le chômage partiel, très répandu dans l'industrie, a un impact sur les salaires et traitements.⁹²



En 2010 et 2011 cependant, les salariés sarrois, tout comme ceux travaillant en Rhénanie-Palatinat et au niveau fédéral, enregistrent pour la première fois depuis longtemps des hausses nominales sensibles, ce qui se traduit finalement par un bilan positif des salaires réels. Après plusieurs années de prudence extrême en matière de politique salariale, la tendance semble évoluer légèrement en Allemagne. Au niveau européen en revanche, on observe dans la plupart des pays une politique salariale plus restrictive en réaction à la crise : l'évolution « modérée » des salaires et du coût salarial unitaire doit, selon le modèle allemand, engendrer une nouvelle compétitivité au niveau des prix et permettre aux pays de sortir plus facilement de la crise.⁹³

⁹² Il n'est pas tenu compte dans les statistiques sur les revenus de l'allocation de chômage partiel versée par l'Etat à titre de compensation.

⁹³ Voir Schulten 2012, op.cit., p. 455f.

5.2 Evolution des prix à la consommation

Parmi les statistiques économiques les mieux connues du grand public figure l'évolution des prix des biens de consommation et des services, généralement appelée inflation ou taux de progression des prix. Ce taux donne des informations sur l'évolution moyenne des prix de toutes les marchandises et de tous les services acquis par les ménages privés à des fins de consommation. Il est donc important pour tous les consommateurs car l'évolution des prix impacte tous les budgets et a des répercussions directes sur le niveau de vie matériel des ménages. En outre, les statistiques sur les prix à la consommation sont indispensables en matière de politique à la fois monétaire et tarifaire.

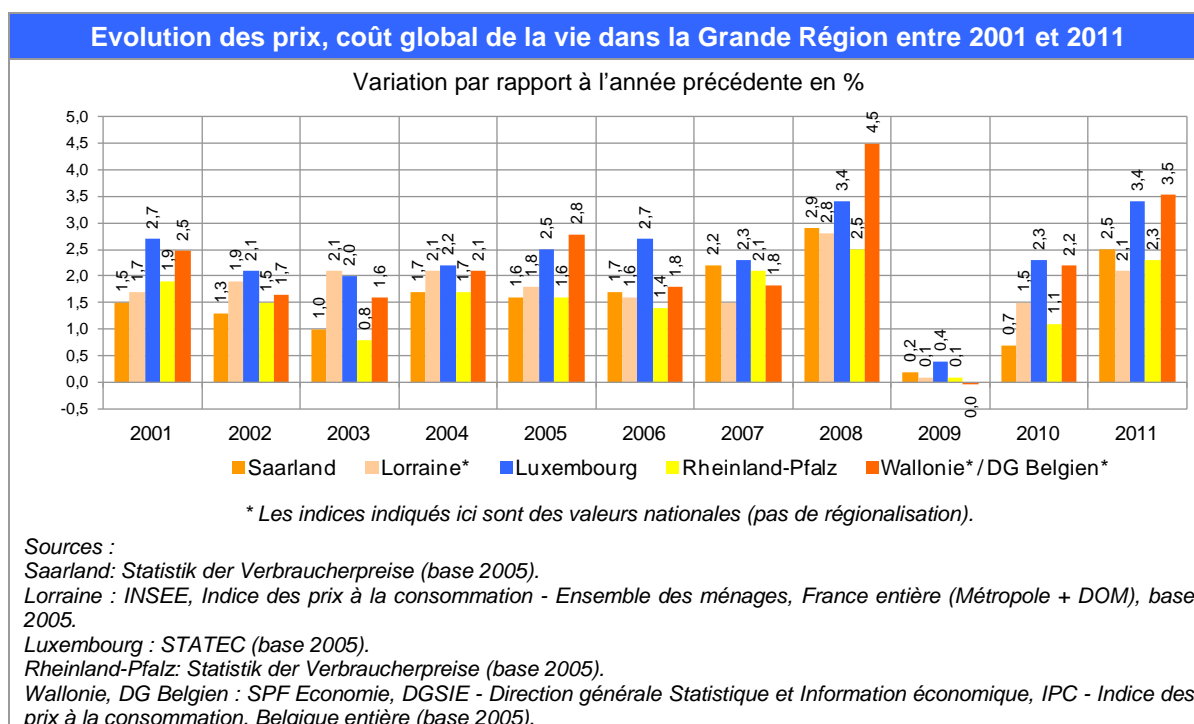
Le taux de progression des prix est déterminé sur la base d'un « indice des prix à la consommation » pondéré à l'échelle nationale en fonction des habitudes de consommation. Cet indice se fonde sur un panier de référence qui comprend l'ensemble des biens de consommation et des services acquis par un ménage privé moyen durant toute une année. Il reflète ainsi l'évolution globale des prix à la consommation sur une période donnée : toutes les catégories de dépenses sont considérées, par ex. les loyers, les produits alimentaires, l'habillement, les transports ou les services tels que le coiffeur, le nettoyage et les réparations. L'indice d'ensemble tient compte de l'évolution des prix des différentes catégories de marchandises et de produits en fonction de la part qu'elles détiennent respectivement dans les dépenses de consommation.

Coût global de la vie dans la Grande Région

Les prix à la consommation augmentent sensiblement dans la Grande Région depuis le début du millénaire. Les hausses des prix se maintiennent à un niveau relativement constant entre 2001 et 2007 ; à partir de 2008 toutefois, on observe des hausses brutales entre 2,5% et 4,5%. Ces augmentations sont imputables en premier lieu à l'évolution sur les marchés mondiaux des matières premières au cours du premier semestre 2008. Les consommateurs se voient confrontés à de plus grandes dépenses pour les articles d'usage courant. La flambée des prix dans les bourses internationales de matières premières prend fin à l'été 2008 et la tendance se renverse complètement dans toutes les régions, si bien que l'on parle déjà du risque d'une éventuelle déflation début 2009. Dans le courant de l'année 2009, les prix à la consommation retrouvent un niveau que l'on pourrait considérer comme « suivant la courbe normale de la croissance ».⁹⁴ Les taux de progression des prix continuent de baisser sensiblement dans toutes les régions de l'espace de coopération. En Wallonie, on n'observe plus aucune augmentation des prix à la consommation en 2009 (taux de progression des prix de 0,0%). Dans les régions allemandes (Sarre : 0,2% ; Rhénanie-Palatinat : 0,1%) ainsi qu'en Lorraine (0,1%) et au Luxembourg (0,4%), les hausses de prix notables observées l'année passée ne se reproduisent pas. Les taux de progression des prix sont même parfois négatifs, mais il n'est pas question de déflation : les valeurs négatives s'expliquent par un effet purement statistique dû au fait que l'on se réfère aux valeurs extrêmement élevées de l'année précédente. Les faibles taux de progression des prix observés en 2009 sont cependant suivis en 2010 d'un retour presque aussi rapide au niveau de l'avant-crise et d'une augmentation du niveau des prix en 2011. En Sarre et en Rhénanie-Palatinat, les hausses sont encore faibles (0,7% et 1,1%) et ne dépassent qu'en 2011 le seuil des 2% à partir du-

⁹⁴ Voir Statistisches Amt Saarland (2010): Die saarländische Wirtschaft im Jahr 2009. Statistisches Quartalsheft Saarland II / 2010, p. 9.

quel, selon les normes européennes, on parle d'inflation. En Lorraine, la situation est comparable : le taux de progression des prix augmente en 2010, passant à 1,5% en 2010 et à 2,1% un an plus tard. La situation est plus dramatique au Luxembourg et en Wallonie. Dans les deux régions, les prix augmentent de plus de 2% dès 2010. En 2011, les consommateurs sont confrontés à une hausse des prix de 3,4% et de 3,5%.



Les prix énergétiques élevés sont responsables de la hausse des prix

L'évolution des prix des matières premières sur les marchés mondiaux joue un rôle important dans la nouvelle hausse des prix à la consommation dans la Grande Région. Après s'être effondrés à la suite de la crise économique et financière vers le milieu de l'année 2008, les prix du pétrole sur les marchés mondiaux reprennent leur ascension depuis 2009 dans le cadre du redressement économique. En Allemagne, le pic de juillet 2008 sur les prix à l'importation du pétrole est à nouveau atteint dès avril 2011 ; malgré un fléchissement conjoncturel, le prix du pétrole brut se maintient à un niveau élevé, ce qui entraîne une valeur record sur la moyenne de l'année 2011. L'évolution est comparable pour les autres sources d'énergie comme le gaz naturel, les produits pétrochimiques et l'énergie électrique.

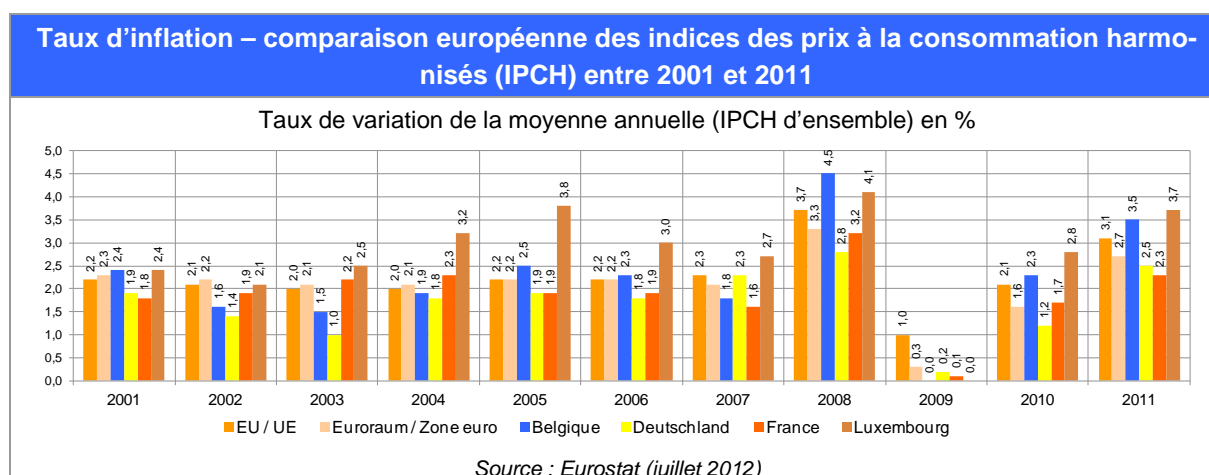
Comparaison européenne – évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)

Depuis 1997, des indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) sont définis en plus des indices régionaux et nationaux aux fins de comparaison au niveau européen. Ces indices sont établis selon des approches, méthodes et procédés harmonisés et reflètent l'évolution des prix dans les différents Etats en tenant compte des habitudes de consommation nationales. Les IPCH fournissent ainsi des données comparables en matière d'inflation pour la zone euro, l'UE, l'Espace Economique Européen et pour certains Etats. Ils représentent l'indicateur officiel de l'inflation des prix à la consommation en Europe et sont utilisés

autant pour la politique monétaire que pour l'évaluation de la convergence de l'inflation en liaison avec les critères de Maastricht.⁹⁵

Nouvelle hausse du taux de progression des prix qui avait atteint un niveau historiquement bas en 2009

Dans les pays de la zone euro, l'IPCH varie de 2000 à 2007 entre 2,1 et 2,3% par an et augmente de 3,3% en 2008. En moyenne, le taux de progression des prix s'établit à 0,3% en 2009, soit le taux d'inflation annuel le plus bas jamais mesuré depuis qu'est calculé l'IPCH. Il est bien inférieur au seuil de 2% important pour la politique monétaire. Dans les quatre pays de la Grande Région, les taux d'inflation sont encore plus faibles que dans la zone euro. En 2010 et 2011, les prix recommencent à augmenter, les taux d'inflation en France et en Allemagne restent néanmoins en deçà de la moyenne européenne. Au Luxembourg et en Belgique en revanche, ils la dépassent largement. On notera en particulier que, comme par les années passées, les augmentations des prix dans la zone euro sont inférieures à celles observées dans l'ensemble de l'UE.



Biens et catégories de biens sélectionnés

Comme on peut s'y attendre, les prix sont le plus fortement impactés par l'évolution des prix du pétrole et du gaz qui provoque un renchérissement dans la catégorie « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » ; cette hausse varie entre 16,8% en Allemagne et 29,9% en Belgique. Au cours des dernières années, l'énergie domestique est la première responsable de la hausse des prix, comme ceci ressort particulièrement de la sous-catégorie « Electricité, gaz et autres combustibles » : en Belgique, ces prix augmentent de plus de 50% depuis 2005. Même en France, qui affiche le taux de progression des prix le plus faible dans ce domaine, les prix connaissent une hausse de presque un tiers. Au niveau interrégional, le taux de progression des prix en Belgique est particulièrement touché par les variations du prix de l'énergie sur le marché mondial qui sont responsables de 1,9% (soit plus de la moitié)

⁹⁵ Au Luxembourg, la consommation de carburant dépasse largement, du fait de la « course au carburant le moins cher », le niveau correspondant à la population. C'est pourquoi on distingue l'indice national (IPCN) de l'indice harmonisé (IPCH). L'IPCN tient uniquement compte de la population résidente, alors que l'IPCH englobe également les migrants journaliers et les touristes qui achètent principalement de l'essence. La « course au carburant le moins cher » est donc déduite du taux d'inflation dans le calcul de l'indice national des prix à la consommation qui sert également de base à l'indexation automatique des salaires. C'est la raison pour laquelle l'indice national présente une courbe plus plate que l'indice harmonisé.

de l'inflation globale (3,5%). Ce phénomène est dû à la part plus importante d'électricité, de gaz et de combustibles dans le panier de référence belge, aux plus faibles impôts sur les combustibles et carburants ainsi qu'à un système, unique en son genre en Europe, selon lequel les prix de l'électricité et du gaz naturel sont ajustés tous les mois pour les consommateurs finaux.

Les prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées augmentent également dans la Grande Région. La Belgique enregistre la hausse la plus forte (environ 20%) depuis 2005. En 2010, les prix des légumes augmentent du fait de conditions météorologiques défavorables. En 2011, les prix de produits tels que le sucre, le chocolat et autres confiseries augmentent dans un ordre de grandeur supérieur à la moyenne. Ceci n'est étonnamment pas imputable à la hausse des coûts de matières premières⁹⁶. Entre-temps, les prix qu'atteint cette catégorie de produits en Belgique se rapprochent de ceux du Grand-Duché où ils augmentent de 17,2%. En Allemagne, le renchérissement des produits alimentaires est en moyenne de 13,9%. Des hausses supérieures à la moyenne sont cependant enregistrées sur les graisses alimentaires, les produits laitiers ou le café et le thé.^{97,98} C'est en France que la hausse des prix est la plus faible (11,5%). Par rapport au reste de la Grande Région, les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées y sont également moins onéreux en termes nominaux.

Des hausses importantes sont enregistrées dans le secteur de l'éducation. En Allemagne (28%), au Luxembourg (21,9%) et en France (21,4%), les prix augmentent sensiblement par rapport à 2005, mais n'atteignent pas encore la moyenne de l'UE de 30,6%. En Belgique, le taux de progression des prix est relativement faible (12,6%). Les prix dans le secteur de l'éducation n'ont certes globalement qu'un très faible poids dans le panier de référence, mais les droits universitaires représentent une charge supplémentaire sensible pour les ménages concernés. En Allemagne, on observe à nouveau une tendance inverse, certaines régions abolissant notamment les droits universitaires (entre autres la Sarre) et introduisant une gratuité partielle des jardins d'enfants (par exemple Rhénanie-Palatinat).

Le prix à payer pour les loisirs et la culture baissent en France de 7,8%. Comparé aux autres pays européens, la France conserve toutefois un niveau de prix élevé, tout comme le Luxembourg. La situation se dégrade même au Grand-Duché où le taux de progression des prix atteint 10,5% dans ce secteur. La hausse des prix dans l'hôtellerie, les cafés et la restauration dans les pays constituant la Grande Région ne diverge guère de la moyenne européenne.

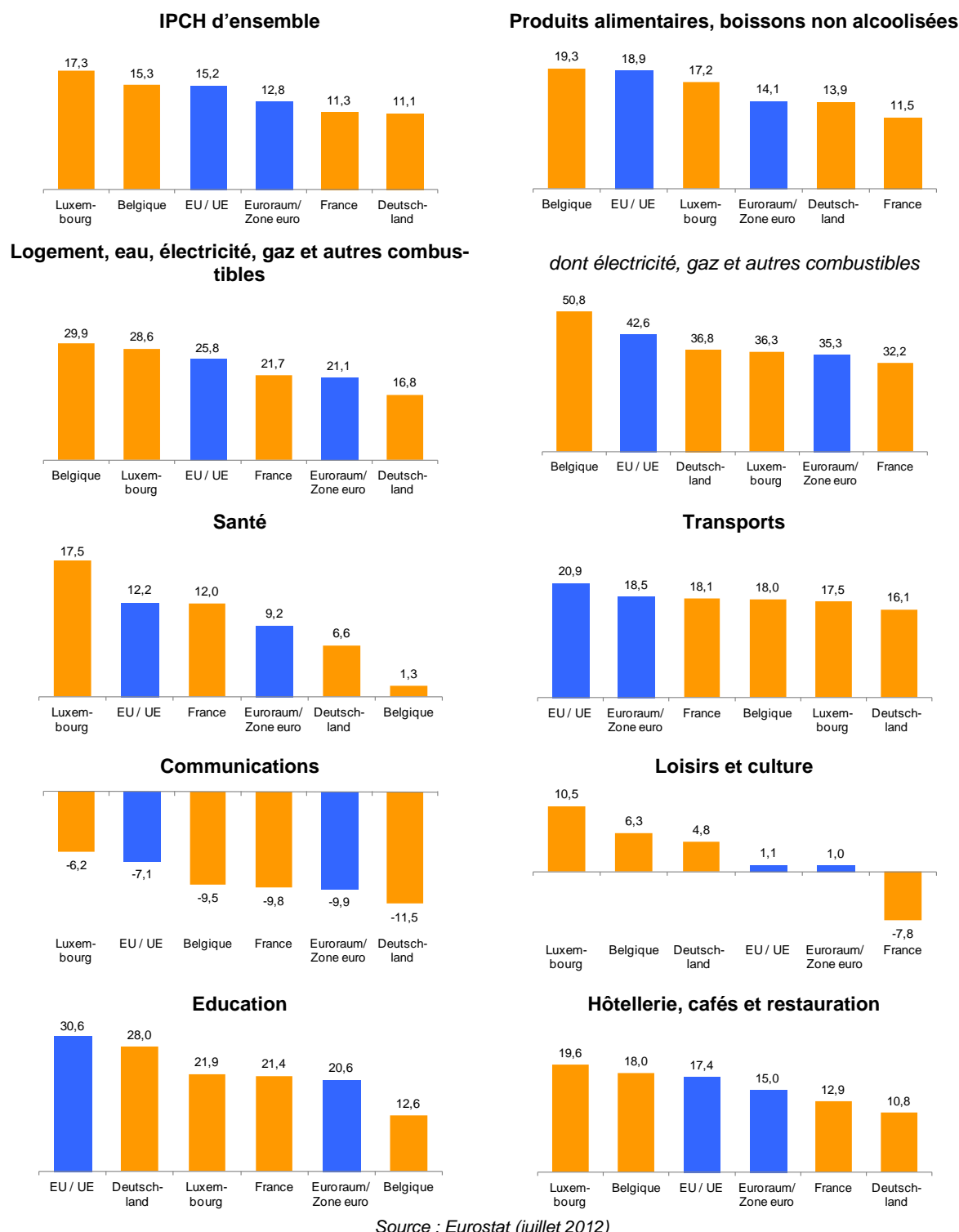
⁹⁶ Voir ICN (2011): Analyse des Prix: Rapport Annuel 2011 de l'Institut des Comptes Nationaux, p.9.

⁹⁷ Voir Statistisches Bundesamt (2012): Preise im Jahr 2011, Wirtschaft und Statistik, Januar 2012, p. 63.

⁹⁸ Voir Hattenhauer, M. (2012): Verbraucherpreise 2011, Statistisches Monatsheft Rheinland-Pfalz, Februar 2012, p. 119.

Evolution des prix à la consommation pour le coût de la vie (IPCH) selon les catégories de produits entre 2005 et 2011

Variation en 2011 par rapport à 2005 en %



L'évolution des prix dans le secteur des communications est positive pour les consommateurs. Les prix baissent de presque 10% dans toute la zone euro. La Belgique et la France affichent des baisses de -9,5% et de -9,8%. En Allemagne, la tendance est encore plus claire (-11,5%). Au Luxembourg, elle est plus faible que chez ses voisins (-6,2%). La baisse des prix s'explique d'une part par le progrès technique, d'autre part par la concurrence inter-

nationale croissante. Les consommateurs profitent notamment de prix avantageux sur les équipements informatiques, l'électronique grand public et les équipements photo et vidéo. En Allemagne par exemple, les prix des téléviseurs baissent de 15%, ceux des ultraportables de 16% en 2011 par rapport à l'année précédente.⁹⁹ Ces biens étant cependant achetés plus rarement au quotidien, les consommateurs sont moins sensibles à ces baisses de prix qu'au renchérissement des produits d'usage courant.¹⁰⁰ Ceci est notamment le cas des ménages aux revenus modestes. Ils consacrent généralement une plus grande partie de leur budget à des produits comme le pain, le beurre, les légumes, les fruits ou l'essence et profitent ainsi moins que les autres de la baisse des prix sur les téléphones mobiles, les portables, les appareils photos numériques ou les téléviseurs.

Evolution des prix à la consommation pour le coût de la vie (IPCH) selon des biens sélectionnés, variation entre 2005 et 2011 en %

Biens	EU / UE	Zone euro	Belgique	Deut-schland	France	Luxem-bourg
IPCH d'ensemble	15,2	12,8	15,3	11,1	11,3	17,3
Energie	40,5	34,6	42,7	33,3	31,0	33,1
Combustibles liquides, carburants et lubrifiants pour véhicules personnels	38,9	36,3	39,3	32,9	33,3	34,7
Electricité, gaz, combustibles solides et énergie thermique	41,0	31,7	44,4	33,7	27,5	30,7
Produits alimentaires	18,9	14,0	19,8	13,8	11,2	17,2
Pain et céréales	24,4	18,0	28,2	16,3	10,8	22,1
Lait, fromage et œufs	18,6	14,2	24,1	14,3	9,5	22,7
Café, thé et cacao	26,9	20,9	32,8	16,4	16,4	20,5
Habillement et chaussures	-1,2	3,6	4,5	4,6	3,0	1,8
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	25,8	21,1	29,9	16,8	21,7	28,6
Loyers d'habitation	12,9	11,1	10,3	6,9	14,8	14,0
Entretien et réparation courante du logement	20,6	19,3	20,6	21,5	19,5	18,4
Fourniture d'eau et autres services liés au logement	23,8	18,6	24,3	8,5	23,3	61,3
Distribution d'eau	26,1	19,9	32,2	8,3	21,0	98,7
Enlèvement des ordures ménagères	22,7	19,0	4,3	5,2	38,4	18,2
Assainissement	25,9	15,8	40,6	10,2	17,1	271,3
Santé	12,2	9,2	1,3	6,6	12,0	17,5
Produits pharmaceutiques et appareils thérapeutiques	6,7	3,7	-0,3	11,6	2,4	3,2
Services ambulatoires	15,6	13,2	0,9	3,8	16,2	143,9
Marchandises et services liés à l'exploitation de véhicules personnels	29,2	26,4	27,0	19,4	26,2	25,0
Services de transport (<i>transport de voyageurs, différents modes de transport</i>)	27,8	18,9	12,0	22,1	10,2	16,1
Equipement de téléphone et de télécopie (y compris réparation)	-55,4	-54,7	-17,6	-39,4	-59,3	-36,6
Services de télécommunications	-5,7	-7,0	-10,4	-11,4	-7,6	-1,4

Source : Eurostat (juillet 2012)

⁹⁹ Voir Statistisches Bundesamt (2012): Preise im Jahr 2011, Wirtschaft und Statistik, Januar 2012, p. 63.

¹⁰⁰ « Inflation ressentie » : le 'Statistische Bundesamt' explique l'inflation « ressentie » de la manière suivante : « Le café, le pain ou les tickets de bus sont achetés fréquemment, mais la part qu'ils détiennent dans le budget global des consommateurs est très faible. Des études ont montré que notre « sentiment » (en matière de prix) se fondait cependant sur les produits fréquemment achetés. Le consommateur est donc plus sensible aux augmentations de prix sur ces produits qu'aux baisses des prix sur des produits achetés plus rarement. Au cours des dernières années, les prix de biens fréquemment achetés, tels que les produits alimentaires et les carburants, ont fortement augmenté. L'inflation perçue de manière subjective peut de ce fait être supérieure au taux de progression des prix calculé par le 'Statistische Bundesamt' » (voir Preise auf einen Blick, 2011, p. 52)

Comparaison du niveau des prix au niveau européen

Après avoir présenté dans le chapitre précédent l'évolution des prix par catégorie de produits, nous procéderons ci-dessous à une comparaison du niveau des prix selon les composantes régionales. Selon les résultats récents (données provisoires) d'Eurostat sur les parités des pouvoirs d'achat et les niveaux des prix, le coût de la vie dans les Etats qui constituent la Grande Région est parfois largement supérieur à la moyenne des 27 Etats membres de l'UE. Dans l'espace de coopération, c'est au Luxembourg que les consommateurs doivent dépenser le plus pour acquérir un panier de référence : au Grand-Duché, le niveau des prix dépasse de 22% la moyenne de l'UE-27.¹⁰¹ En France, les prix sont plus élevés d'environ 11% et en Belgique de 12%. La situation est relativement favorable en Allemagne : les prix étant supérieurs de 3,4% à la moyenne de l'UE-27, l'Allemagne se situe encore en deçà de la moyenne des 15 Etats membres et de la zone euro.

Tous les Etats constituant la Grande Région dépassent largement la moyenne de l'UE dans les catégories « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » et « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles ». Les produits alimentaires, les coûts de logement et l'énergie sont les dépenses constituant la plus grande partie du budget d'un ménage normal. Un niveau de prix élevé dans ces catégories rehausse automatiquement le coût global de la vie.

Il est intéressant de constater que certaines catégories de produits ne sont particulièrement chères ou particulièrement avantageuses que dans certaines composantes régionales. Ainsi, les citoyens belges doivent déboursier plus que les autres pour les chaussures et l'habillement. A l'échelle européenne, cette catégorie n'est plus onéreuse que dans les pays scandinaves. Les communications également y sont plus chères (+22%) que dans le reste de l'UE, beaucoup plus même que dans les pays voisins, à savoir le Luxembourg (-10,1%) et l'Allemagne (-18,4%).

L'électricité, le gaz et les autres combustibles sont relativement chers en Allemagne, tout comme les transports et reflètent la hausse extrême des prix de l'énergie au cours des dernières années. En revanche, les communications (par ex. le service de la poste et les services de courrier exprès, mais aussi les tarifs téléphoniques et les téléphones mobiles) sont inférieures de presque un cinquième à la moyenne européenne. L'éducation est également moins onéreuse que dans le reste de la zone euro et supérieure de seulement 2,2% à la moyenne de l'UE-27.

Le Luxembourg assume des coûts élevés dans le secteur de la santé et dispose d'un système d'éducation extrêmement onéreux. Les coûts liés à l'éducation sont supérieurs de presque 200% à ceux enregistrés dans le reste de l'Union européenne. Comme le savent de nombreux habitants de la Grande Région, les boissons alcoolisées, le tabac et les narcotiques ainsi que le carburant sont très avantageux au Luxembourg. Les Français notamment profitent de l'achat de boissons alcoolisées et de tabac au Grand-Duché ; c'est sur les carburants que les Allemands font le plus d'économies.

¹⁰¹ A l'échelle européenne, le coût de la vie est supérieur en Suisse (+62%) ainsi que dans les pays scandinaves (Norvège : +51%, Danemark : +22%, Suède : +28%, Finlande : +25%) à celui observé au Luxembourg.



Les consommateurs dépensent plus en France pour les boissons alcoolisées, le tabac et les narcotiques que dans le reste de la Grande Région. En revanche, les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées ainsi que l'habillement et les chaussures y sont moins chers

que dans les pays voisins. Le niveau des prix de l'électricité, du gaz et des autres combustibles en France est inférieur de 0,6% à la moyenne européenne.

Il est ainsi clair que les systèmes fiscaux et économiques nationaux entraînent des différences de prix sensibles selon les catégories de produits dans la Grande Région. Ces différences expliquent en grande partie les déplacements transfrontaliers des consommateurs.

5.3 Prix de l'immobilier, loyers et mobilité résidentielle transfrontalière

5.3.1 Logements et loyers

Le logement individuel est un élément essentiel des conditions de vie pour les ménages puisqu'il participe grandement à la qualité de leur environnement. Il représente désormais le principal poste de dépense et influe de ce fait très fortement sur le niveau de vie des individus. La crise économique de 2008 a mis un frein à l'évolution continue des prix de l'immobilier, qui semblent néanmoins repartis à la hausse. L'habitat est ainsi un révélateur de l'évolution économique de chaque composante de la Grande Région, mais aussi des mouvements de migrations des populations et de la structure de la société.

L'analyse des prix de l'immobilier ci-dessous porte sur les biens immobiliers à usage privé, qu'il s'agisse d'achat de maisons, d'appartements, de location. Elle se concentre sur les biens existants et non pas sur la construction neuve.

Les prix indiqués proviennent de différentes sources. Ils sont issus d'analyses du prix de l'immobilier sur la base d'enquêtes des observatoires de l'habitat ou des offices statistiques. Certaines données s'appuient sur des prix de vente enregistrés, d'autres sur des prix annoncés. Les tableaux présentés sont donc difficilement comparables. Ils offrent néanmoins des tendances qui sont révélatrices du développement des territoires et de leur interaction.

Prix de l'immobilier dans la Grande Région – une tendance à la hausse avec des disparités régionales

Après avoir fortement baissé entre 2008 et 2009 du fait de la crise économique, les prix des appartements et des maisons sont à nouveau en hausse en Lorraine entre 2009 et 2010 et 2010/ 2011. La hausse de l'indice des prix est plus forte pour les appartements que pour les maisons.

Prix des appartements et des maisons anciennes en 2011/2012 en Lorraine et par département

	Appartements	Maisons	Evolution indice des prix
Lorraine	1 580 €/m ²	145 000 €	↗
Moselle	1 690 €/m ²	170 000 €	↗
Meurthe-et-Moselle	1 600 €/m ²	151 800 €	↗
Vosges	1 180 €/m ²	120 000 €	↗
Meuse	1 100 €/m ²	105 000 €	↗

Sources : chiffres de l'immobilier des notaires de France (www.immoprix.com)

Prix correspondant aux transactions réelles enregistrées du 01/03/2011 au 29/02/2012

Moyennes et fourchettes calculées à partir des transactions les plus représentatives du marché. N'ont qu'une valeur indicative.

C'est dans le département de la Moselle que l'on constate les prix les plus élevés (170 000 € pour une maison), au-dessus de la moyenne lorraine. Ces prix moyens cachent des disparités. Le secteur de Thionville-Est, proche de la frontière luxembourgeoise, enregistre les valeurs les plus hautes du département, avec un prix moyen de 220 000 € pour une maison contre 215 000 € à Metz-Ville. L'immobilier est bien moins onéreux en Moselle Est, où une maison se vend par exemple 132 500 € à Forbach. En Meurthe-et-Moselle, Nancy, ville universitaire, est un pôle d'attraction et enregistre des prix assez élevés (172 700 € pour une maison), tandis que la Meuse enregistre les prix les plus bas de Lorraine (120 000 € en moyenne pour une maison dans le secteur de Verdun).

Prix des appartements existants en 2010 au Luxembourg et par commune

	Prix moyen au m ²	Evolution des prix 2009/2010
Luxembourg	3 715 €/m ²	↗
Weiler la Tour	4 556 €/m ²	*
Luxembourg-ville	4 402 €/m ²	↗
Differdange	3 282 €/m ²	→
Colmar-Berg	3 213 €/m ²	→

Sources : Ministère du Logement – Observatoire de l'Habitat, en partenariat avec l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (base prix enregistrés 2009-2010, à partir des extraits du fichier de la Publicité foncière). Il s'agit du prix de vente des appartements construits, qui représentent le marché de l'existant.

* : pas de tendances pour Weiler la Tour car données insuffisantes en 2009.

Prix des maisons existantes en 2010 au Luxembourg et par commune

	Prix moyen au m ²	Prix moyen annoncé pour un bien	Evolution des prix 2009/2010
Luxembourg	3 250 €/m ²	569 200 €	↗
Strassen	4 615 €/m ²	841 289 €	↗
Luxembourg-ville	3 936 €/m ²	687 346 €	↗
Wiltz	2 309 €/m ²	383 925 €	→

Sources : Ministère du Logement – Observatoire de l'Habitat (base prix annoncés à la vente en 2010. L'Observatoire de l'Habitat effectue depuis avril 2003 un relevé systématique, la première semaine de chaque mois, des annonces immobilières parues dans la presse quotidienne et spécialisée).

Les prix de l'immobilier au Luxembourg sont de loin les plus élevés de la Grande Région. Ici c'est l'attractivité de Luxembourg-Ville, pôle économique et financier, qui tire les prix vers le haut. Le logement est très onéreux dans les communes périphériques de la capitale, telles que Hesperange, Weiler la Tour, et Strassen, où un appartement se vend en moyenne 4 615 €/m², avec une tendance à la hausse entre 2009 et 2010. L'accession à la propriété revient moins cher dans certaines communes des régions Centre-Nord (Colmar-Berg, Ettelbruck) et le sud du pays (Differdange, Esch-sur-Alzette), où les prix des appartements sont stables entre 2009 et 2010. Ces mêmes caractéristiques se retrouvent pour les maisons : les communes les plus chères se situent à proximité de la capitale à Strassen, Bertrange (841 289 € en moyenne pour une maison) puis à Luxembourg-Ville, tandis que les communes les moins chères du pays se situent dans le nord et l'ouest (Wiltz, Troisvierges).

**Prix moyens de vente des maisons d'habitation ordinaires, villas, appartements
en 2011 en Wallonie**

	Province de Luxembourg	Province de Namur	Province de Liège	Province de Hainaut
Maisons d'habitation ordinaires ⁽¹⁾	150 622 €	156 102 €	145 662 €	122 686 €
Villas	226 566 €	216 985 €	216 903 €	229 837 €
Appartements	148 983 €	167 659 €	142 125 €	132 062 €

(1) Les maisons d'habitation ordinaires comprennent aussi bien les maisons ouvrières que les maisons bourgeoises et les maisons rurales (superficie inférieure ou égale à 5 ares). Elles comprennent deux ou trois façades, tandis que les villas comprennent 4 façades.

Sources : Statistics Belgium. La statistique des prix immobiliers se base sur toutes les transactions immobilières sur lesquelles des droits d'enregistrement ont dû être payés. Les données proviennent du Cadastre du SFP Finances

En 2011, le marché immobilier en Wallonie a continué de se redresser, effaçant définitivement les traces de la crise. Les prix moyens de ventes ont été de 143 551 € pour une maison d'habitation ordinaire, 263 681 € pour une villa, 153 663 € pour un appartement. La hausse est modérée entre 2010 et 2011, de 2,71 % pour les maisons d'habitation ordinaires, 3 % pour les villas, 3,43 % pour les appartements.

Qu'il s'agisse de maisons ordinaires, de villas, ou d'appartements, c'est dans le Brabant wallon, bénéficiant de l'influence de Bruxelles, que le logement est le plus cher. Dans la Grande Région, les prix sont à peu près comparables entre la Province de Luxembourg et la Province de Namur. Le phénomène frontalier exerce un rôle sur l'immobilier, puisque Arlon, près de la frontière du Luxembourg, pratique les prix les plus élevés de la Province (une maison ordinaire s'est vendue en moyenne 217 337 €, une villa 312 528 €). Ces valeurs restent toutefois beaucoup plus basses que celle du Brabant wallon ou de la Flandre. L'accession à la propriété revient moins chère en Province de Liège et dans la Province de Hainaut. Tous les prix des biens sont en hausse entre 2010 et 2011.

**Prix annoncés pour des maisons standard 2009/1er semestre 2010
en Sarre par arrondissement**

	Prix moyen annoncé en 2009/2010	Evolution des prix entre 2009 et 2009/2010
Saarpfalz-Kreis	175 400 €	↗
Regionalverband Sarrebruck	166 800 €	↗
Saarlouis	158 300 €	↘
Neunkirchen	154 100 €	↗
Merzig-Wadern	141 500 €	↘
St. Wendel	118 200 €	↘

Sources : Bundesinstitut für Bau-, Stadt- und Raumforschung - Wohnungsmarktbeobachtungssystem, IDN Immodaten GmbH
Maisons standard : maisons d'une superficie de 100 à 150 m²

Le prix moyen pour une maison s'élève à 156 500 € en Sarre au premier semestre 2010. Les prix de l'immobilier sont le reflet de l'économie du Land, plus que de l'attractivité des frontières. C'est dans l'arrondissement de Sarre Palatinat (Saarpfalz-Kreis) que l'on note les sommes les plus élevées pour une maison individuelle (175 400 € en moyenne), du fait de la présence de grandes entreprises, et de la forte densité d'emplois à Hombourg notamment. Les prix sont toutefois modérés par rapport à ceux d'autres composantes de la Grande Région. Viennent ensuite, sur l'échelle des prix, Sarrebruck et son agglomération, qui compte la plus forte densité de logements en Sarre, puis la ville de Sarrelouis, dont les prix sont tirés par la présence de l'usine Ford. C'est dans les arrondissements de Merzig-Wadern et St. Wendel que le logement est le moins cher. Après avoir baissé entre 2008 et 2009, les prix

sont à nouveau à la hausse entre 2009 et 2010, même si la hausse n'est pas notable partout.

**Prix annoncés pour des maisons standard 2009/1er semestre 2010
en Rhénanie-Palatinat par arrondissement**

	Prix moyen annoncé en 2009/2010	Evolution des prix entre 2009 et 2010
Trêve, Ville	227 400 €	↗
Kaiserslautern, Ville	224 100 €	↗
Trier-Sarrebourg	201 800 €	↗
Palatinat Sud-ouest	168 700 €	↘
Pirmasens, Ville	168 200 €	→
Deux-Ponts, Ville	167 400 €	↘
Eifelkreis Bitburg-Prüm	153 800 €	↘

Sources : Bundesinstitut für Bau-, Stadt- und Raumforschung - Wohnungsmarktbeobachtungssystem, IDN Immodaten GmbH
Maisons standard : maisons d'une superficie de 100 à 150 m²

L'achat d'une maison individuelle revient beaucoup plus cher en Rhénanie-Palatinat qu'en Sarre (188 500 € en moyenne). Les villes de Mayence, Coblenche, Ludwigshafen, en dehors de la Grande Région, enregistrent des prix supérieurs à ceux de l'ouest du Land. Dans la Grande Région, c'est à Trêves, lieu de vie de nombreux frontaliers germano-luxembourgeois, que le logement est le plus onéreux (une maison coûte en moyenne 227 400 €), en hausse entre 2009 et 2010. A Kaiserslautern, ville de l'automobile avec l'usine Opel, une maison se vend en moyenne 224 100 €, plus cher que dans l'arrondissement de Trêves-Sarrebourg (201 800). Les prix relevés sont beaucoup plus bas à Pirmasens (168 200 € en moyenne) et dans l'Eifelkreis Bitburg-Prüm.

Loyers : des prix en hausse dans les communes proches du Luxembourg et dans les villes universitaires

En **Lorraine** les prix de la location¹⁰² suivent à peu près la même tendance que celle des ventes. Néanmoins c'est à Nancy que l'on note les prix les plus élevés en 2011 (10,7 €/m² en moyenne), tandis que Verdun compte parmi les villes les moins chères (5,6 €/m²). Les communes à proximité de la frontière luxembourgeoise pratiquent des prix assez élevés (9,3 €/m² à Thionville, 9,1 € à Yutz), tandis que les loyers sont assez modérés dans l'est mosellan (7,1 € en moyenne à Sarrebourg). Les prix des loyers sont dans l'ensemble à la hausse par rapport à 2010, légèrement en baisse à Metz et Thionville (respectivement -2,2 et -0,7 %).

Au **Luxembourg** les prix de location des appartements reflètent très nettement l'activité économique du pays. La capitale reste la commune la plus chère, avec un loyer annoncé moyen de 17,39 €/m², prix stable entre 2009 et 2010. Les loyers moyens sont également très élevés dans la première couronne périurbaine (14,50 €/m² à Strassen, Bertrange). Ils sont beaucoup plus bas au nord (10,73 €/m² à Wiltz) et dans le centre (11,56 €/m²), et plutôt en baisse entre 2009 et 2010.

¹⁰² Sources : Observatoire des loyers CLAMEUR (Connaître les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux). Mesure des loyers des marchés locatifs privés dans 1 456 villes en France. La surface moyenne des biens retenus est de 57,1 m².

En **Wallonie**¹⁰³, c'est dans les Provinces de Namur et du Luxembourg que les loyers sont les plus élevés, après le Brabant wallon. Namur, la capitale wallonne, décroche le titre de ville la plus chère, avec une moyenne de 8,34 euros le m². L'accessibilité du Luxembourg influence le marché locatif à Arlon (8,28 €/m²). C'est le marché qui a subi la plus forte hausse ces dernières années. De toutes les régions, c'est la Province de Liège qui est pointée comme étant la plus accessible par le baromètre (6,49 €/m² en moyenne). Cette moyenne cache des disparités, puisqu'à Liège, ville universitaire, une location coûte en moyenne 7,68 €/m². En partie industriel, le Hainaut n'a pas toujours bonne presse (6,72 € en moyenne). Les loyers sont en moyenne de 6,72 euros à Charleroi. Mons, ville universitaire, a plus de cartes en main (8 €/m²).

En 2011 le prix moyen du m² est de 5,32 € en **Sarre**, en légère hausse par rapport à 2010. Les loyers y sont modérés par rapport à d'autres composantes de la Grande Région. Il faut toutefois noter qu'il s'agit de loyers sans charges (Kaltmieten), auxquels s'ajoutent les charges (Nebenkosten), part non négligeable du loyer en Allemagne. Or ceux-ci sont en hausse continue. Sarrebruck, ville universitaire et bassin d'emploi, enregistre les prix moyens les plus élevés (5,45 €/m² en 2011), suivie de l'arrondissement de Sarre-Palatinat, où le prix moyen est de 5,43 €/m², en hausse par rapport à 2010, puis de Sarrelouis (5,20 €/m²). Neunkirchen ou St. Wendel pratiquent des prix beaucoup plus bas (respectivement 4,92 et 4,85 €/m²).

En **Rhénanie-Palatinat**, Trèves affiche dans la Grande Région les loyers moyens (hors charges) les plus élevés, avec 7,22 €/m², en hausse continue depuis 2006. La location revient moins cher à Trèves-Sarrebouurg (5,87 €/m²), puis à Kaiserslautern (5,38 €), et dans l'Eifelkreis Bitburg-Prüm (5,33 €). Les autres villes (Deux-Ponts ou Pirmasens) affichent des loyers plus bas (entre 4,25 et 4,66 €/m²).

5.3.2 Mobilité résidentielle transfrontalière

L'évolution des prix de l'immobilier dans la Grande Région est – comme partout ailleurs – étroitement liée au rayonnement économique et à l'attractivité des composantes régionales. Les tendances démographiques qui s'opposent parfois au niveau régional et à un niveau plus local témoignent de la divergence des conditions socio-économiques : la population augmente principalement dans les régions économiquement performantes ainsi que le long des principaux axes de circulation alors qu'elle tend à reculer dans les régions peu développées ou mal desservies (cf. Chapitre 1). Les personnes élisent domicile dans les régions où il y a du travail ou qui offrent un accès facile à leur lieu de travail. Les frontières voient dans ce contexte leur rôle minimisé, comme le montre explicitement le nombre de frontaliers qui ne cesse de croître dans la Grande Région et les corrélations étroites existant entre les marchés de l'emploi des différentes composantes régionales (cf. Chapitre 3.1.3).

¹⁰³ Baromètre de loyers établi par le site www.immovlan.be de janvier à avril 2010 sur la base de 12 000 annonces. Le baromètre s'appuie sur les loyers demandés par les propriétaires. Le baromètre livre un prix moyen par entité. Résultats parus dans le Soir.

Frontaliers atypiques : vivre et travailler de part et d'autre de la frontière

La mobilité n'est pas uniquement motivée par le travail. Au plus tard depuis les années 1990, on observe dans la Grande Région un nombre croissant de personnes qui élisent domicile dans une région frontalière voisine. Les motivations de ce choix sont principalement d'ordre économique et financier, la qualité de vie et l'attractivité de la région jouant elles-aussi un rôle non négligeable. Ce phénomène est également étroitement lié à la mobilité transfrontalière des travailleurs dans la direction inverse. Les frontaliers ont ainsi tendance à s'installer de l'autre côté de la frontière tout en conservant leur emploi dans leur région natale. Ils se voient alors conférer le statut de « frontaliers atypiques » – un phénomène dont la mobilité résidentielle transfrontalière qui a précédé constitue une caractéristique constructive – puisqu'ils rejoignent quotidiennement leur lieu de travail habituel depuis un pays voisin où ils résident.¹⁰⁴

Une analyse du phénomène transfrontalier atypique menée sur la base des données actuelles disponibles – dont on déplore toujours l'insuffisance¹⁰⁵ – montre que, conformément à la situation des frontaliers typiques, la France et plus particulièrement la Lorraine en tant que région de résidence et le Luxembourg, la Sarre ainsi que – au-delà de l'espace grand-régional – la Belgique en tant que régions de travail, assurent un rôle spécifique dans cette dynamique de mobilité.

Frontaliers atypiques dans la Grande Région en 2011

Pays/région de résidence	Pays/région de travail			
	Luxembourg	Sarre	Rhénanie-Palatinat	Belgique
France	866	6.473	998	5.200*
Lorraine	828	nd	nd	nd
Belgique	849	nd	nd	
Allemagne	1.731			nd
Rhénanie-Palatinat	1.118			nd
Sarre	548			nd

* 2007; nd = non disponible.

Relevé OIE ; Sources : IGSS, BA, INSEE (France), ABEO (Belgique).

Au cœur de l'espace de coopération, le nombre de frontaliers atypiques s'est étendu, notamment pendant les années 1990, le long de la frontière franco-allemande ainsi que, au cours des dernières décennies, le long de la frontière luxembourgeoise. Ces frontaliers atypiques habitent pour la plupart des communes rurales relativement importantes localisées à proximité immédiate de la frontière et se situent dans les classes d'âge jeunes à moyennes. Ces deux catégories de flux de frontaliers feront ci-dessous l'objet d'une évaluation plus approfondie qui s'attardera essentiellement sur la situation à la frontière sarro-lorraine et aux environs du Luxembourg.

La Sarre, principale région de travail des frontaliers atypiques domiciliés en France

Près de la moitié (47,8 %) des quelque 13 500 frontaliers atypiques établis actuellement en France ont leur lieu de travail habituel en Sarre. La région allemande est ainsi la première

¹⁰⁴ Cf. Huitième rapport de l'OIE sur la situation du marché de l'emploi sur lequel se basent les indications qui suivent.

¹⁰⁵ Les données actuelles ne permettent pas de dénombrer avec précision les frontaliers atypiques de la Grande Région. Le relevé ci-après des statistiques et des informations thématiques de l'OIE s'appuie sur les données fournies par les offices statistiques compétents et les conclusions d'études scientifiques.

destination des flux de frontaliers originaires de France. Par ailleurs, la zone qui s'étend à la frontière entre la Sarre et la Lorraine a derrière elle une longue tradition de migration résidentielle qui trouve son origine au début des années 1960.¹⁰⁶ La mobilité résidentielle transfrontalière a augmenté régulièrement, notamment au cours des années 1990.¹⁰⁷ Les prix des terrains et de l'immobilier en Lorraine en constituaient la principale motivation : Même les moins fortunés avaient la possibilité d'acquérir un bien immobilier de taille relativement importante au milieu d'un cadre de vie plutôt rural et paisible, tout en continuant de se rendre facilement dans leur région natale pour y travailler. Outre l'existence d'infrastructures routières de qualité et les avantages financiers dont bénéficiaient les travailleurs frontaliers, la dynamique de la mobilité résidentielle transfrontalière a également été favorisée par le fait que – du moins à l'époque – le dialecte germanophone était couramment parlé du côté français. C'est ainsi que, de 1993 à ce jour, le nombre d'Allemands résidant en France et travaillant en Sarre a augmenté de près de la moitié (48,5 %). Cette croissance n'a pas été uniforme dans le temps, l'évolution de la mobilité résidentielle transfrontalière s'étant renforcée au cours des années 1990 jusqu'à la première moitié de la nouvelle décennie.

Des reculs récents pour un niveau quantitatif toujours élevé

Cette tendance régulière à la hausse a fini par s'essouffler face à une saturation croissante du marché de l'immobilier lorrain, dont les prix ont rejoint un niveau semblable à celui de la Sarre. Depuis, le nombre de frontaliers atypiques en Sarre s'est largement stabilisé – avec quelques variations vers le haut ou vers le bas – ce qui contribue à atténuer la régression du flux de frontaliers originaire de France. Néanmoins, la Lorraine comptait encore en 2005 près de 14 000 habitants de nationalité allemande alors qu'en 2011, 7 471 frontaliers atypiques originaires de France – probablement de Lorraine pour la plupart d'entre eux – se rendaient dans les deux composantes allemandes de l'espace de coopération, la Sarre en accueillant près de 87 % (6 473 personnes). De même, nombreux sont les Allemands à posséder encore aujourd'hui une résidence secondaire en Lorraine. Une étude révèle que 72 % (3 875) des 5 393 résidences secondaires possédées par des étrangers en Lorraine appartenaient en 2003 à des personnes domiciliées en Allemagne. La plupart de ces résidences secondaires enregistrées sont situées dans le département de la Moselle, à proximité de la frontière.¹⁰⁸

¹⁰⁶ Cf. également dans le détail Ballschmiede, H. (1998) : Wohnmobilität deutscher Staatsangehöriger im Raum Moselle-Est. Etude pour le compte de l'Etablissement Public de la Métropole Lorraine (EPML); également Ramm, M. (1999) : Saarländer im grenznahen Lothringen. « Invasion » oder Integration? Dans : Geographische Rundschau 51, H. 2, p. 110-115 et du même auteur (2001) : Vivre et habiter de part et d'autre d'une frontière: l'exemple de l'espace Sarre-Moselle/Est. Dans : Leinen, Jo (éd.) : Saar-Lor-Lux. Eine Euro-Region mit Zukunft? (Schriftenreihe Geschichte, Politik & Gesellschaft der Stiftung Demokratie Saarland, vol. 6), St. Ingbert, p. 379-391.

¹⁰⁷ En 1997, le département de la Moselle comptait à lui seul près de 15 000 habitants de nationalité allemande, parmi lesquels env. 70 % étaient originaires de Sarre. Il s'agissait pour la plupart d'actifs dont le lieu de travail était en Sarre (cf. Auburtin, Eric (2002) : Dynamiques et représentations transfrontalières de la Lorraine. Analyse géopolitique régionale appliquée. Thèse de doctorat, Tome 2, Université de Paris 8, p. 383 et 386.

¹⁰⁸ Cf. Calzada, Christian/Le Blanc, Francis (2006) : Attractivité résidentielle : les résidences secondaires allemandes en Lorraine. INSEE Economie Lorraine, n° 49, p. 5.

Belgique : la deuxième région de travail des frontaliers atypiques originaires de France

Très peu d'informations sont disponibles sur le nombre de Belges domiciliés en Lorraine et travaillant dans la région wallonne. Il est toutefois établi qu'en 2007, 15,7 % des personnes résidant en France et travaillant en Belgique étaient des citoyens belges. Cela correspond à un total d'environ 5 200 frontaliers atypiques¹⁰⁹, la Belgique accueillant 38 % des frontaliers sortants de France. Divers entretiens engagés avec des experts ont permis par ailleurs de constater que les Belges sont nombreux à résider dans le nord de la Lorraine ou à y conserver une résidence fictive. Cette tendance au transfert – réel ou fictif – du domicile dans le pays voisin qu'est la France est motivée par les réglementations concernant l'imposition des frontaliers : les frontaliers domiciliés en France et travaillant en Belgique ne paient par leur impôt sur leur revenu dans le pays où ils sont employés (comme c'est généralement le cas) mais en France, où le taux de prélèvement est moins élevé.

La Rhénanie-Palatinat et le Luxembourg enregistrent les taux les plus bas mais la croissance la plus forte

Le nombre de frontaliers atypiques enregistrés en Rhénanie-Palatinat et au Luxembourg se situe à un niveau bien moins important qu'en Sarre et en Belgique : en 2011, ils représentaient respectivement 7,4 et 6,4 % des frontaliers sortants de France.

- ▶ **Rhénanie-Palatinat** : Au cours de la dernière décennie (2000–2011), le nombre d'Allemands résidant en France et travaillant en Rhénanie-Palatinat a augmenté d'un tiers (34,6 %). Bien que se situant à un niveau quantitatif beaucoup moins important, ces personnes – au nombre de 998 – constituent un quart (25,9 %) des frontaliers résidant en France et ayant un emploi en Rhénanie-Palatinat. Depuis le tournant du millénaire, leur part a augmenté de 10,2 % points, une croissance qui est imputable au recul du flux de frontaliers typiques dans cette direction. Dans le contexte de la crise, le nombre de frontaliers atypiques à destination de la Rhénanie-Palatinat tend à fléchir, un recul qui s'avère toutefois bien plus lent que celui des travailleurs frontaliers typiques originaires de France.
- ▶ **Luxembourg** : Les frontaliers de nationalité luxembourgeoise et domiciliés en France vivent pour la plupart en Lorraine. Au cours de la dernière décennie (2000-2011), leur nombre a augmenté de près de trois quarts (73,9 %) et se monte aujourd'hui à 866 personnes. Près de deux tiers d'entre eux résident dans le département de la Moselle, notamment dans l'arrondissement de Thionville où ils se concentrent principalement à Cattenom et à Fontoy. Un autre tiers (32,4 %) est enregistré dans le département de la Meurthe-et-Moselle, notamment dans l'arrondissement de Briey. On constate rétrospectivement un léger décalage des lieux de résidence choisis par les frontaliers atypiques : alors qu'en 2002, deux tiers des Luxembourgeois résidaient dans le département de la Moselle, ils ne représentent aujourd'hui plus qu'une part de 61,4 %.

¹⁰⁹ Cf. INSEE Première (2011) : Vivre en deçà de la frontière, travailler au-delà. N° 1337, p. 3.

Flux de frontaliers entrants au Luxembourg : les frontaliers atypiques résident pour la plupart en Allemagne

Le nombre de frontaliers de nationalité luxembourgeoise enregistrés dans la Grande Région qui se rendent à leur travail au Grand-Duché est encore relativement bas (3 446 personnes en 2011) bien qu'il ait triplé depuis 1999. En 2011, l'Allemagne était leur premier pays d'accueil (50,2 %), suivi de la France (25,1 %) et de la Belgique (24,6 %). Un décalage des régions de résidence choisies a été relevé au cours de la dernière décennie : alors que plus de deux tiers des frontaliers atypiques étaient établis dans les régions belges et françaises jusqu'au début des années 2000, les Länder allemands s'imposent de plus en plus ; ils accueillent depuis 2006 la plus grande part des Luxembourgeois ayant un emploi au Grand-Duché.

Les arrondissements de Trèves-Sarrebourg et de Bitburg-Prüm particulièrement convoités sur le versant allemand

Le nombre de frontaliers atypiques résidant en Allemagne et travaillant au Luxembourg a connu une croissance sensible au cours de la dernière décennie. La Rhénanie-Palatinat et la Sarre sont les régions de résidence les plus convoitées puisqu'elles accueillent presque la totalité des 1 731 frontaliers allant travailler au Luxembourg et résidant en Allemagne (2011). Les frontaliers atypiques se concentrent particulièrement en Rhénanie-Palatinat (64,6 %), notamment dans les arrondissements de Trèves-Saarburg et de Bitburg-Prüm. Près d'un tiers des Luxembourgeois est toutefois établi en Sarre, notamment dans le district de Merzig-Wadern (et plus particulièrement dans la commune de Perl), limitrophe du Grand-Duché. Depuis le milieu des années 2000, on constate une légère extension en faveur de la Sarre de la zone d'habitation des frontaliers atypiques travaillant au Luxembourg.

La Belgique, principal lieu de résidence des frontaliers atypiques luxembourgeois, notamment dans l'arrondissement d'Arlon

88,6 % des Luxembourgeois établis en Belgique et se rendant à leur lieu de travail au Grand-Duché vivent dans la province wallonne de Luxembourg. Depuis 2002, leur nombre a augmenté de moitié et s'élève aujourd'hui à 752 personnes (2011). Leurs zones d'habitation sont principalement situées dans l'arrondissement d'Arlon (65 %), suivi de loin par l'arrondissement de Virton (14,4 %). Au cours de la dernière décennie (2002-2011), un léger décalage de la région d'habitation choisie par les frontaliers atypiques est constaté en faveur de l'arrondissement de Virton.

Les régions limitrophes s'étendent en un arrière-pays du Luxembourg

Les données relatives aux frontaliers atypiques qui se rendent à leur lieu de travail au Luxembourg se réfèrent exclusivement aux personnes de nationalité luxembourgeoise. Le cercle des frontaliers atypiques à destination du Grand-Duché est néanmoins bien plus vaste, comme le révèle une étude¹¹⁰ réalisée en 2010 : cette enquête est centrée sur l'ensemble des personnes actives au Luxembourg qui, entre les années 2001 et 2007, se

¹¹⁰ Cf. Carpentier, p. (éd.) (2010): Die grenzüberschreitende Wohnmobilität zwischen Luxemburg und seinen Nachbarregionen. (Schriftenreihe « Forum Europa », vol. 6), Luxembourg. Le phénomène des frontaliers atypiques a fait pour la première fois l'objet d'une vaste analyse au Grand-Duché, sur la base d'une étude quantitative (évaluation des données statistiques de l'IGSS et propre enquête).

sont installées dans une région voisine tout en conservant leur emploi au Grand-Duché. Un examen attentif a permis de montrer que seul un quart des personnes affectées à ce groupe de frontaliers atypiques est de nationalité luxembourgeoise. En revanche, les personnes de nationalité allemande, française et belge forment une part importante (57 %), suivies de loin par les Portugais (10 %) et les autres nationalités (8 %). Il est à noter que plus de la moitié des frontaliers atypiques employés au Luxembourg sont des personnes de nationalité française (27 %), belge (22%) et allemande (8 %) qui ont résidé un certain temps au Grand-Duché mais ont décidé de retourner dans leur région natale. Il s'agit probablement de personnes s'étant rendues au Grand-Duché depuis des régions ou villes extérieures à la Grande Région, par ex. Paris, Bruxelles ou Francfort.¹¹¹

Les personnes qui déménagent sont majoritairement des jeunes couples avec enfant, possédant une première expérience professionnelle et ayant des projets familiaux

Durant la période de l'étude (2001-2007), le groupe des frontaliers atypiques était essentiellement composé de personnes célibataires (45 %) et de personnes mariées (44 %). L'observation de leur structure d'âge, qui révèle une prédominance des personnes de moins de 30 ans et des 30-39 ans, permet de déduire que les frontaliers élisant domicile dans le pays voisin sont majoritairement de jeunes couples possédant une première expérience professionnelle, ayant des projets familiaux et souhaitant devenir propriétaires d'un bien immobilier. L'analyse de la situation en matière de revenus des frontaliers atypiques permet de constater qu'ils se trouvent pour la plupart dans les classes de revenus inférieures (58 %). Ce constat s'applique également aux Luxembourgeois, ce qui amène Brosius et Carpentier (2010) à observer une réticence générale des Luxembourgeois à changer leur lieu de résidence.¹¹²

Défis sociaux et infrastructurels en liaison avec l'augmentation du nombre de frontaliers atypiques

En résumé, l'analyse synoptique des différents flux de frontaliers atypiques dans la Grande Région montre que ce phénomène s'est sensiblement étendu au cours des dernières décennies et couvre de plus en plus l'arrière-pays des différents territoires frontaliers. Il convient de partir du principe que cette évolution se poursuivra au cours des années à venir. Les frontaliers atypiques motivent principalement leur choix de changement de résidence par le souhait de devenir propriétaires d'un bien immobilier et de profiter ainsi des différences de prix pratiqués d'une région à l'autre. Les différences de prix des terrains à bâtir et de l'immobilier qui existent entre les composantes de la Grande Région jouent ainsi, avec les vicissitudes de la vie, un rôle essentiel. L'observation des travailleurs frontaliers atypiques en direction du Luxembourg permet de dégager une particularité : ce groupe est composé de nombreux Français, Belges et Allemands qui, en changeant de lieu de résidence, retournent dans leur pays natal. Le transfert du domicile est généralement accompagné de l'achat ou de la construction d'une maison ainsi que d'une amélioration du confort d'habitation. En conservant leur emploi dans la région où ils habitaient précédemment, les frontaliers atypiques doivent néanmoins faire face à des trajets plus longs et recourent davantage à

¹¹¹ Cf. Brosius, J. / Carpentier, p. (2010) : Grenzüberschreitende Wohnmobilität von in Luxemburg ansässigen Erwerbstätigen: Quantifizierung und Charakterisierung des Phänomens. Dans : Carpentier (éd.), p. 19 et page suivante.

¹¹² Cf. ebda., p. 22 et 26.

l'utilisation d'un véhicule particulier. La plupart des travailleurs frontaliers se rendent d'ailleurs à leur travail avec leur propre véhicule. Ils subissent par conséquent quotidiennement les contraintes de la circulation, ce qui constitue non seulement une perte de temps mais également une source de stress et de fatigue. Comme le révèlent des analyses récentes menées par l'institut scientifique de l'AOK en Allemagne, les travailleurs frontaliers sont davantage sujettes à des pressions psychologiques : le risque de souffrir de symptômes psychiques est augmenté de 20 % chez les personnes contraintes d'effectuer de longs trajets jusqu'à leur lieu de travail.¹¹³

La demande croissante de biens immobiliers sur le nouveau lieu de résidence entraîne en revanche une augmentation des prix des terrains et de l'immobilier, ce qui peut être source de tensions entre les nouveaux arrivants et les autochtones. En outre, les communes perdent des recettes fiscales étant donné que les frontaliers sont imposés sur leur lieu de travail. Les nouveaux arrivants tendent à rester entre eux dans des zones d'aménagements nouvelles et modernes transformées en « cites dortoirs », à l'écart des noyaux de peuplement, ce qui ne favorise pas le contact avec la population autochtone. Dans ce contexte, de nombreux frontaliers atypiques s'interrogent sur le pays de scolarisation ou de formation professionnelle de leurs enfants. Si la compréhension linguistique entre les nouveaux arrivants et les autochtones pose un problème particulier en Lorraine, le dialecte leur permet d'établir un pont de communication.

¹¹³ Cf. Badura, B. et al. (éd.) (2012): Fehlzeiten-Report 2012, Schwerpunktthema: Gesundheit in der flexiblen Arbeitswelt; Berlin.

Bibliographie

Littérature utilisée et pour une lecture continuée

- ABEO - Arbeitsmarktbeobachtungsstelle Ostbelgien: Sammelmappe Sozial- und Wirtschaftsstatistiken für die Ostkantone und die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens, laufende Aktualisierungen.
- ADEM - Administration de l'emploi (2011): Les activités de l'administration de l'emploi en 2010. Luxembourg.
- Arbeitskammer des Saarlandes (2012): Bericht an die Regierung des Saarlandes 2012 zur wirtschaftlichen, ökologischen, sozialen und kulturellen Lage der Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer, Saarbrücken.
- Auburtin, E. (2002): Dynamiques et représentations transfrontalières de la Lorraine. Analyse géopolitique régionale appliquée. Thèse de doctorat, Tome 2, Université de Paris 8, S. 383 u. 386.
- Autorengruppe Bildungsberichterstattung (Hg.) (2012): Bildung in Deutschland 2012, Bielefeld.
- Badura, B. u.a. (Hg.) (2012): Fehlzeiten-Report 2012, Schwerpunktthema: Gesundheit in der flexiblen Arbeitswelt; Berlin.
- Ballschmiede, H. (1998): Wohnmobilität deutscher Staatsangehöriger im Raum Moselle-Est. Studie im Auftrag des Etablissement Public de la Métropole Lorraine (EPML).
- Blang, D. u.a. (2011): Preise im Jahr 2010. In: Statistisches Bundesamt, Wirtschaft und Statistik, Januar 2011, Wiesbaden, S.49-62.
- Blang, D. u.a. (2011): Preise im Jahr 2011. In: Statistisches Bundesamt, Wirtschaft und Statistik, Januar 2012, Wiesbaden, S. 63-77.
- Brenke, K. (2009): Reallöhne in Deutschland über mehrere Jahre rückläufig. In: DIW-Wochenbericht Nr. 33 vom 12. August 2009, S. 550-560.
- Brosius, J. / Carpentier, S. (2010): Grenzüberschreitende Wohnmobilität von in Luxemburg ansässigen Erwerbstätigen: Quantifizierung und Charakterisierung des Phänomens. In: Carpentier, S. (Hg.): Die grenzüberschreitende Wohnmobilität zwischen Luxemburg und seinen Nachbarregionen. (Schriftenreihe „Forum Europa“, Bd. 6), Luxemburg, S. 19f.
- Bundesministerium für Bildung und Forschung (2012): Anhang zur Pressemitteilung OECD-Studie „Bildung auf einen Blick 2012“ vom 11. September 2012, Berlin.
- Calzada, C. / Le Blanc, F. (2006): Attractivité résidentielle: les résidences secondaires allemandes en Lorraine. INSEE Economie Lorraine, Nr. 49, S. 5.
- Carpentier, S. (Hg.) (2010): Die grenzüberschreitende Wohnmobilität zwischen Luxemburg und seinen Nachbarregionen. (Schriftenreihe „Forum Europa“, Bd. 6), Luxemburg.

- CESEL - Conseil économique, social et environnemental de la Lorraine (2011): La situation économique, social et environnemental de la Lorraine - Face à la crise de nouvelles ambitions pour la Lorraine. o.O.
- CESL - Conseil économique et social du Luxembourg (2010): Avis annuel: Evolution économique, sociale et financière du pays 2010. Luxembourg.
- CESW - Conseil économique et social de Wallonie (2012): Regards sur la Wallonie – Edition 2012, Liège.
- Erber, G. / Hagemann, H. (2012): Zur Produktivitätsentwicklung Deutschlands im internationalen Vergleich. Expertise im Auftrag der Abteilung Wirtschafts- und Sozialpolitik der Friedrich-Ebert-Stiftung, Bonn.
- Europäische Kommission (2009): Das BIP und mehr. Die Messung des Fortschritts in einer Welt des Wandels. Mitteilung der Kommission an den Rat und das Europäische Parlament, KOM (2009) 433 endgültig, Brüssel.
- Europäische Umweltagentur (EUA / EEA) (2010): Die Umwelt in Europa - Zustand und Ausblick 2010: Synthesebericht, Kopenhagen.
- European Environment Agency (2012): Higher EU greenhouse gas emissions in 2010 due to economic recovery and cold winter, www.eea.europa.eu/pressroom/newsreleases/higher-eu-greenhouse-gas-emissions.
- Eurostat (2012): Education statistics at regional level. Statistic Explained http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Education_statistics_at_regional_level, Data from February 2012.
- Eurostat (2012): Science and technology statistics at regional level. Source: Statistics Explained (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/), Data from February 2012.
- Eurostat / European Commission (2011): Eurostat Regional Yearbook 2011. Chapter 3: Labour Cost, Luxembourg: Publications Office of the European Union.
- Handwerkskammer Trier / Chambre de Métiers et de l'Artisanat Moselle / Chambre des Métiers Luxembourg / Handwerkskammer des Saarlandes (2012): Konjunkturelle Lage des Handwerks in der Großregion im Frühjahr 2012 / Situation conjoncturelle de l'Artisanat dans la Grande Région au printemps 2012. Trier, Metz, Luxembourg und Saarbrücken.
- Hattenhauer, M. (2012): Verbraucherpreise 2011: Steigerung gegenüber dem Vorjahr um 2,3 Prozent. In: Statistische Monatshefte Rheinland-Pfalz, Nr. 02/2012, S. 112-119.
- Hauf, S. (2012): Mit Augenmaß durch die Krise: Produktivität und Lohnkosten im Blick. Statistisches Bundesamt, STATmagazin vom 27.04.12, Wiesbaden.
- IBA / OIE – Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle (IBA) (2012): Die Arbeitsmarktsituation in der Großregion. Achter Bericht der Interregionalen Arbeitsmarktbeobachtungsstelle an den 13. Gipfel der Exekutive der Großregion, Saarbrücken / Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE) (2012): Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région. Huitième rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi pour le 13ième Sommet des Exécutifs de la Grande Région, Sarrebruck(im Erscheinen / publication prévu).

- IBA / OIE – Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle (IBA) (2010): Die Arbeitsmarktsituation in der Großregion. Siebter Bericht der Interregionalen Arbeitsmarktbeobachtungsstelle an den 12. Gipfel der Exekutive der Großregion, Saarbrücken / Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE) (2010): Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région. Septième rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi pour le 12ième Sommet des Exécutifs de la Grande Région, Sarrebruck.
- IBA / OIE – Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle (IBA) (2007): Der Arbeitsmarkt der Großregion bis 2020. Perspektiven für Saarland, Lothringen, Luxemburg, Rheinland-Pfalz, die Wallonie und die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens, Bielefeld / Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE) (2007): Le marché du travail de la Grande Région à l'horizon 2020. Perspectives pour la Sarre, la Lorraine, le Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat, la Wallonie et la Communauté germanophone de Belgique, Bielefeld.
- ICN - Institut des Comptes Nationaux (2010). Analyse des Prix: Rapport Annuel 2010 de l'Institut des Comptes Nationaux; Download unter: http://economie.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/economie/analyse_des_prix_2010_icn_rapport_annuel.jsp
- ICN - Institut des Comptes Nationaux (2011). Analyse des Prix: Rapport Annuel 2011 de l'Institut des Comptes Nationaux, Download unter: http://economie.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/economie/analyse_des_prix_2011_icn_rapport_annuel.jsp
- INSEE Lorraine (2012): Bilan économique et social 2011; Économie Lorraine Nr. 285 – 286, Juni 2012.
- INSEE Première (2011): Vivre en deçà de la frontière, travailler au-delà. Nr. 1337.
- IWEPS - Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (2012). Chiffres-clés de la Wallonie. No 12 mars 2012, Namur.
- Kertels, W. (2011): Verfügbares Einkommen der privaten Haushalte in den kreisfreien Städten und Landkreisen 2009. In: Statistische Monatshefte Rheinland-Pfalz, Nr. 11/2011, S. 986-995.
- Linz, S. / Touil, S. (2011): Preise auf einen Blick. Statistisches Bundesamt, Wiesbaden.
- Lübbers, P. (2011): Wirtschaftsleistung und Arbeitsmarkt in der Großregion „Saar – Lor – Lux – Rheinland-Pfalz – Wallonie“. Ein Überblick über die Entwicklung im letzten Jahrzehnt. In: Statistische Monatshefte Rheinland-Pfalz, Nr. 02/2011, S. 139-150.
- Netzwerk der Fachinstitute der Interregionalen Arbeitsmarktbeobachtungsstelle (IBA) (2010): Bericht zur wirtschaftlichen und sozialen Lage der Großregion, Saarbrücken / Réseau des instituts spécialisés de l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi (OIE) (2010): Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région, Sarrebruck.
- Netzwerk der Fachinstitute der Interregionalen Arbeitsmarktbeobachtungsstelle (IBA) (2009): Bericht zur wirtschaftlichen und sozialen Lage der Großregion, Saarbrücken / Réseau des instituts spécialisés de l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi (OIE)

- (2009): Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région, Sarrebruck.
- Niechoj, T. u.a. (2011): Deutsche Arbeitskosten und Lohnstückkosten im Vergleich – Auswirkungen der Krise. IMK Report Nr. 60, März 2011.
- Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur du Grand-Duché de Luxembourg, Direction général Compétitivité et Observatoire de la Compétitivité (2012): Bilan compétitivité 2012, « Vents contraires ». No 25, Octobre 2012, Luxembourg.
- Ramm, M. (1999): Saarländer im grenznahen Lothringen. „Invasion“ oder Integration? In: Geographische Rundschau 51, H. 2, S. 110-115.
- Ramm, M. (2001): Vivre et habiter de part et d'autre d'une frontière: l'exemple de l'espace Sarre-Moselle/Est. In: Leinen, Jo (Hg.): Saar-Lor-Lux. Eine Euro-Region mit Zukunft? (Schriftenreihe Geschichte, Politik & Gesellschaft der Stiftung Demokratie Saarland, Bd. 6), St. Ingbert, S. 379-391.
- Reiff, P. (2011): Regards sur le niveau du coût de la main-d'œuvre et la durée de travail dans la Grande Région, STATEC Luxembourg, Regards 8-2011.
- Schneider, K. (2012): Studie zu den Grenzgängern in der Großregion. In: Statistik Journal I/2012, Statistisches Amt Saarland, Saarbrücken.
- Schomaker, C. (2011): Verbraucherpreise 2010: Steigerung gegenüber dem Vorjahr um 1,1 Prozent. In: Statistische Monatshefte Rheinland-Pfalz, 02/2011, S. 130-138.
- Schulten, T. (2012): Europäischer Tarifbericht des WSI – 2011/2012. In: WSI-Mitteilungen 6/2012, S. 447-456.
- Schweizerische Eidgenossenschaft, Bundesamt für Statistik BFS (2012): Ein Drittel mehr Grenzgänger/innen innert fünf Jahren. Pressemitteilung Nr. 0350-1201-40 vom 05.03.
- STATEC (2012): Notes de conjoncture 1/2012. Projections économiques à moyen terme, Luxembourg.
- STATEC (2012): Rapport travail et cohésion sociale 2012. N°114 cahier économique, Luxembourg.
- Statistisches Amt Saarland (2012): Die Saarländische Wirtschaft im Jahr 2011. In: Statistisches Quartalsheft Saarland II/2012.S.3-31.
- Statistische Ämter des Bundes und der Länder (2012): Internationale Bildungsindikatoren im Ländervergleich, Ausgabe 2012 - Tabellenband, Wiesbaden.
- Statistische Ämter der Großregion (2011): Harmonisierte statistische Indikatoren – Nachhaltige Entwicklung in der Großregion, / Indicateurs statistiques harmonisés: Le développement durable dans la Grande Région. o.O.
- Statistische Ämter der Großregion (2011): Wer sind die Grenzgänger der Großregion? Charakteristiken und Determinanten der beruflichen Mobilität. / Qui sont les frontaliers de la Grande Région? Caractéristiques et déterminants de la mobilité professionnelle. o.O.
- Statistisches Bundesamt (2012): Nachhaltige Entwicklung in Deutschland. Indikatorenbericht 2012, Wiesbaden.

- Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz (2012): Kernaussagen zur Bevölkerungsvorausbe-
rechnung, Pressemitteilung vom 12.07.12; Download unter
<http://www.statistik.rlp.de/fileadmin/dokumente/pm/2012/Kernaussagen.pdf>).
- Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz (2012): Die Wirtschaft in Rheinland-Pfalz 2011. In:
Statistischen Analyse N° 26, Bad Ems.
- Stiglitz et al. (2009): Report by the Commission on the Measurement of Economic Perfor-
mance and Social Progress; Download unter www.stiglitz-sen-fitoussi.fr.
- Wille, C. (2012): Grenzgänger und Räume der Grenze. Raumkonstruktionen in der Großre-
gion SaarLorLux. (Luxemburg-Studien / études luxembourgeoises, Bd. 1), Frankfurt/M.
- WSR, Wirtschafts- und Sozialrat der deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens (2012):
Wirtschafts- und Sozialbericht 2012. Eine Analyse des Wirtschafts- und Sozialrates der
DG für die Jahre 2007-2011. In: POINTIERT! Veröffentlichungsreihe des Wirtschafts-
und Sozialrates der DG, N°3 September 2012, Eupen.

Annexe : remarques méthodologiques

Source : Eurostat

Rémunération des salariés

La rémunération des salariés (territoire national) correspond au total des rémunérations en espèces ou en nature perçues en vertu d'un contrat de travail par des salariés employés dans un territoire économique donné. La rémunération des salariés est ventilée comme suit : traitements et salaires bruts et cotisations sociales effectives et imputées des employeurs.

Coût de la main-d'œuvre

Le coût de la main-d'œuvre correspond à l'ensemble des dépenses supportées par les employeurs pour l'emploi du personnel.¹¹⁴ Ces coûts comprennent :

- ▶ le coût de la rémunération des salariés (salaires et traitements en espèces et en nature et cotisations sociales à charge de l'employeur),
- ▶ les frais de formation professionnelle et de formation continue,
- ▶ toute autre dépense telle que les frais de recrutement et le coût des vêtements de travail, ainsi que les impôts considérés comme coûts de main-d'œuvre ;
- ▶ les taxes sur la masse salariale ou sur les effectifs, diminuées des subventions perçues.

Les coûts de la main-d'œuvre comprennent des coûts directs et indirects. Les principaux facteurs des coûts directs sont les salaires et traitements en espèces ; le principal facteur intervenant dans les coûts indirects est celui des cotisations sociales effectives des employeurs, notamment au regard de leurs obligations légales.

Enquête sur les Forces de Travail et statistiques du BIT sur le marché du travail

La principale source d'informations sur les marchés régionaux du travail est l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT ; LFS - Labour Force Survey ; AKE – Arbeitskräfteerhebung) de l'Union Européenne. Cette enquête prend la forme d'un sondage trimestriel effectué auprès des ménages dans tous les Etats membres de l'UE, de l'AELE (exception faite du Liechtenstein) et des pays candidats à l'adhésion. Font partie de cette population tous les membres de ménages privés à partir de 15 ans, interrogés sur leur participation au marché du travail et leur activité. L'EFT fournit ainsi des données importantes sur l'emploi, le chômage et l'inactivité ainsi que sur leurs caractéristiques sociodémographiques. L'EFT constitue pour la Commission Européenne un outil important pour la mise à disposition d'informations statistiques comparables sur le niveau, la structure et l'évolution de l'activité et du chômage dans les Etats membres de l'Union européenne. Les objectifs fixés dans la politique de l'emploi au niveau de l'UE sont mesurés à l'aide de l'EFT.

L'enquête se fonde sur les définitions et les critères du Bureau International du Travail (BIT) qui sont en conformité avec le règlement (CE) n° 1897/2000¹¹⁵ de la Commission. Les indi-

¹¹⁴ Les coûts de la main-d'œuvre ne sont pas les coûts liés au poste de travail qui intègrent notamment aussi les frais liés à la sécurité du travail et à la protection de la santé ainsi que les installations sanitaires.

cateurs sur les actifs inoccupés, les actifs occupés et la population active sont présentés dans un système ajusté et harmonisé qui, à l'opposé des définitions nationales et des concepts fondés sur des dispositions réglementaires, permet de faire des comparaisons internationales et/ou transfrontalières des marchés du travail.

Taux de chômage (enquête sur les forces de travail)

Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active (ensemble des individus exerçant un emploi et des chômeurs). Un chômeur est une personne âgée de 15 à 74 ans,

- a) sans travail durant la semaine de référence ;
- b) actuellement disponible pour travailler, c.-à-d. toute personne disponible pour un emploi salarié ou une activité indépendante dans les deux semaines suivant la semaine de référence ;
- c) ayant été activement à la recherche d'un emploi, c.-à-d. toute personne ayant, durant les quatre semaines précédentes (y compris la semaine de référence) entrepris des démarches spécifiques dans le but de trouver un emploi salarié ou une activité indépendante ou ayant trouvé un travail, mais qui ne débutera son activité qu'ultérieurement, c.-à-d. dans un délai de trois mois au maximum.

Taux de risque de pauvreté

Le taux de risque de pauvreté est défini comme la part des personnes ayant un revenu disponible équivalent inférieur au seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national. Le taux de risque de pauvreté peut être établi avant ou après transferts sociaux (rapport : après transferts sociaux), la différence entre les deux valeurs indiquant l'influence hypothétique des transferts sociaux nationaux sur la réduction du risque de pauvreté. Les pensions, comme celles de retraite et de survie, sont comptabilisées en tant que revenu avant transferts et non en tant que transferts sociaux. Il est à noter qu'il ne s'agit pas d'un indicateur de richesse. Il a bien davantage vocation à offrir un point de comparaison relativement à un revenu actuellement bas (par rapport aux autres habitants du même pays) et n'implique pas forcément un niveau de vie moindre. Le résultat pour l'UE-27 est une valeur moyenne, pondérée d'après les chiffres de la population, des données des différents Etats. Conformément aux décisions du Conseil européen, le taux de risque de pauvreté se mesure en fonction de la situation des pays respectifs et non au moyen d'une valeur seuil unique applicable à tous les pays.

Taux d'actifs occupés (enquête sur les forces de travail)

Le taux d'actifs occupés se définit comme la part des personnes actives occupées âgées de 20 à 64 ans au sein de la population totale de ce groupe d'âge. Il couvre la population vivant dans les ménages privés, mais exclut les ménages collectifs tels que les pensions, les foyers d'étudiants et les hôpitaux. Les actifs occupés sont les personnes ayant, pendant la semaine de référence, exercé une activité quelle qu'elle soit d'une durée d'une heure au moins moyennant rémunération en vue d'un bénéfice ou pour accroître le revenu familial ou qui

¹¹⁵ Règlement (CE) n° 1897/2000 de la Commission du 7 septembre 2000 portant application du règlement (CE) n° 577/98 du Conseil relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté en ce qui concerne la définition opérationnelle du chômage.

n'ont pas travaillé, mais ayant un emploi dont elles étaient toutefois temporairement absentes.

Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation (enquête sur les forces de travail)

Les « jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation » sont des personnes âgées de 18 à 24 ans qui ne suivent plus une formation ou une formation complémentaire et ne disposent pas d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les conditions suivantes doivent en conséquence être remplies : le niveau d'étude ou de formation le plus élevé atteint correspond aux niveaux 0, 1, 2 ou 3c court de la CITE et les personnes interrogées ne doivent pas avoir suivi une formation générale ou professionnelle dans les quatre semaines ayant précédé l'enquête (numérateur). Le dénominateur se compose du nombre total d'individus du même âge ; sont exclues les personnes n'ayant pas répondu aux questions « Niveau le plus élevé atteint de formation générale ou professionnelle » et « Participation à une formation générale et professionnelle ». A la fois le numérateur et le dénominateur proviennent de l'Enquête sur les forces de travail de l'UE.

Ressources humaines de la science et de la technologie (RHST)

Les statistiques sur les ressources humaines de la science et de la technologie (HRST - Human Resources in Science and Technology) sont établies annuellement sur la base de données de l'Enquête européenne sur les forces de travail : les RHST et leurs sous-groupes sont mesurés en termes de niveau d'éducation et de profession, conformément aux lignes directrices du Manuel de Canberra (OCDE, Paris, 1994).

► **RHST – Ressources humaines en sciences et technologies**, personnes remplissant au moins l'une des conditions suivantes :

- diplômées de l'enseignement du troisième degré dans un domaine d'études S&T (niveaux 5a, 5b ou 6 de la CITE 97)
- et/ou
- exerçant une profession S&T dans les groupes « professions intellectuelles et scientifiques » ou « professions intermédiaires » (CITP/88 COM groupe 2 ou 3).

► **RHSTE – Les ressources humaines en sciences et technologies envisagées sous l'angle des études**

Les RHSTE regroupent les personnes qui ont achevé avec succès des études du troisième degré dans un domaine d'études de la science et de la technologie (niveaux 5a, 5b ou 6 de la CITE 1997). Il convient de noter que le Manuel de Canberra précise, au paragraphe 71, les sept grands domaines d'études qui relèvent de la S&T : sciences exactes et naturelles, sciences de l'ingénieur et technologiques, sciences médicales, sciences agricoles, sciences sociales, sciences humaines et autres domaines.

► **RHTO – RHST sous l'angle de la profession**

Personnes exerçant une profession S&T : professions intellectuelles et scientifiques (CITP/88 COM groupe 2) ou professions intermédiaires (CITP/88 COM groupe 3).

► **RHSTC – Noyau des ressources humaines en sciences et technologies**

Personnes diplômées de l'enseignement du troisième degré dans un domaine d'études S&T (niveaux 5a, 5b ou 6 de la CITE 97) et exerçant une profession S&T dans les

groupes « professions intellectuelles et scientifiques » ou « professions intermédiaires » (CITP/88 COM groupe 2 ou 3).

Industries de haute technologie et services à forte intensité de connaissance

Les données relatives aux secteurs de pointe et de haute technologie de l'industrie manufacturière sont établies chaque année sur la base des données collectées auprès d'une série de sources officielles (Enquête européenne sur les forces de travail, statistiques structurelles sur les entreprises, etc.). Les agrégats d'emploi dans les secteurs technologiques de pointe et de haute technologie sont définis en termes d'intensité des activités de R&D, calculée comme le ratio des dépenses de R&D pour l'activité économique visée sur la valeur ajoutée de cette activité, et basés sur la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE). Le passage à la NACE Rév. 2, version remaniée de la NACE Rév. 1.1, a mené à des modifications dans la définition des secteurs des technologies de pointe de l'industrie manufacturière et des services à forte intensité de connaissance. Pour davantage de détails, cf. à ce propos (uniquement disponible en langue anglaise) :

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/Annexes/htec_esms_an3.pdf

Nomenclature CITE

La classification internationale type de l'éducation (CITE) est un instrument permettant d'établir, dans le domaine de l'éducation, des statistiques comparables au plan international. La version actuelle (CITE 97) distingue sept niveaux d'études :

- ▶ **CITE 0 : éducation préprimaire** – niveau d'entrée de l'enseignement organisé. La prise en charge des enfants, qui doivent être âgés d'au moins trois ans, est effectuée dans les écoles maternelles ou dans des centres correspondants.
- ▶ **CITE 1 : enseignement primaire** – débute, entre 5 et 7 ans, avec l'école obligatoire (là où c'est le cas) et comprend en général six années d'enseignement à plein temps.
- ▶ **CITE 2 : premier cycle de l'enseignement secondaire** – poursuit l'enseignement de base qui a commencé à être dispensé au niveau précédent. Il est en règle générale un peu plus spécialisé. A l'issue de ce niveau d'étude se termine habituellement la scolarité obligatoire.
- ▶ **CITE 3 : deuxième cycle de l'enseignement secondaire** – débute en général à l'issue de la scolarité obligatoire, lorsque les élèves sont normalement âgés de 15 à 16 ans. Son accès est en règle générale soumis à certains critères (fin de la scolarité obligatoire) et conditions minimales. L'enseignement est souvent davantage spécialisé qu'au niveau précédent. La durée du niveau CITE 3 est généralement de deux à cinq ans.
- ▶ **CITE 4 : enseignement post-secondaire non supérieur** – se situe entre le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Il sert à l'extension des connaissances acquises jusqu'à l'issue du niveau CITE 3. Des exemples typiques en sont des cursus préparant l'élève au niveau 5 ou encore des cursus préparant directement l'entrée sur le marché du travail.
- ▶ **CITE 5 : premier niveau de l'enseignement supérieur** – pour accéder à ces cursus de formation, il faut normalement être titulaire du diplôme de fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou d'enseignement post-secondaire non supérieur (CITE 3 ou 4). Ce niveau inclut des cursus de l'enseignement supérieur à contenus académiques (type A) dispensant des savoirs majoritairement théoriques ainsi que des cursus avec des enseignements plus appliqués (type B). Ces derniers sont en règle générale plus courts

que ceux du type A et sont principalement destinés à préparer les étudiants à faire leur entrée sur le marché du travail.

- ▶ **CITE 6 : deuxième niveau de l'enseignement supérieur** – uniquement des cursus de l'enseignement supérieur débouchant sur des qualifications supérieures dans le domaine de la recherche (doctorat).

Taux de chômage longue durée (enquête sur les forces de travail)

Les chômeurs de longue durée (12 mois et davantage) sont âgés d'au moins 15 ans et ne vivent pas dans des ménages collectifs ; ils demeureront au chômage durant les deux prochaines semaines, se trouvent en mesure de commencer un nouveau travail dans les deux semaines suivantes et sont à la recherche d'un travail (ont été en recherche intensive d'un travail durant les quatre semaines précédentes ou n'en recherchaient plus car ayant trouvé un emploi qu'ils débiteront ultérieurement). La population active totale correspond au total de la population occupée et inoccupée. La durée de chômage est la période de recherche d'un travail ou la période écoulée depuis la dernière activité (lorsque cette dernière période est plus brève que la durée de recherche d'un travail).

Education et formation tout au long de la vie

L'éducation et la formation tout au long de la vie fait référence à toutes les personnes âgées de 25 à 64 ans vivant dans un ménage privé qui ont répondu avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses à la question formations et enseignements suivis. Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT). Les informations se rapportent simplement aux formations et aux enseignements dans l'ensemble, indépendamment de la pertinence des activités actuelles ou futures des personnes interrogées.

Emploi à temps partiel (enquête sur les forces de travail)

Les actifs occupés sont des personnes qui, durant la semaine de référence, ont exercé une activité d'une durée d'une heure au moins moyennant rémunération ou en vue d'un bénéfice ou n'ayant, temporairement, pas exercé une activité disponible. En font également partie les auxiliaires familiaux. C'est en fonction de la réponse spontanée des personnes interrogées qu'on distingue activité à temps plein et à temps partiel. Une distinction plus précise est impossible étant donné que les temps de travail diffèrent selon les Etats membres et les secteurs économiques.